TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10 541 — 42 PAGES — MERCREDI 20 DÉCEMBRE 1978

Des cas de refus d'obéissance sont signalés dans l'armée iranienne

LIRE PAGE 7

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Côte-d'Ivoire, 165 F CFA; Danemark, 3,75 kr.; Espagne, 40 pes.; Grande-Bretagne, 25 p.; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 400 L.; Liban, 250 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 27 esc.; Sénégal, 150 F CFA; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 70 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Terrorisme en Grèce

Athènes et ses faubourgs ont connu, le 17 décembre, une « nuit de feu ». Cinquante et un engins de fabrication artisanale ont explosé aux quatre coins de l'agglomération. Il n'y a pas eu de morts, mais seize blessés et des dégâts matériels. Cette flambée rappelle avec plus d'ampleur les explosions qui s'étaient produites le 22 juillet, le 6 et le 8 août. Depuis le début de l'année, et rien qu'au cours du premier semestre, différents attentats ont eu lieu contre des cinémas projetant des films soviétiques ou antinazis, des librairies de gauche, des permanences de partis politiques, faisant au total trente-trois blessés.

Le premier ministre, M. Caramanlis, réunissant aussitôt un conseil des ministres restreint, a prescrit un renforcement des mesures de prévention et de répression et averti les responsables que d'éventuelles négligences feraient l'objet de sanctions.

Ce terrorisme sporadique qui touche la Grèce n'offre rien de comparable à celui qui frappe ses voisins : la Turquie, où les attentats sont quotidiens (sept cent quarante morts depuis le début de l'année), l'Italie, où l'activité des Brigades rouges et des organisations qui leur sont liées n'a pas cessé : l'enlèvement et l'assassinat d'Aldo Moro en ont été le sommet, mais le nombre des morts s'élève à vingt-cinq (contre six en 1977 et six en 1976).

Il serait difficile de trouver une trace d'organisation commune aux trois pays, même si la matrice idéologique est identique parfois. Après des années d'activité, l'extrême droite semble en sommeil en Italie en ce qui concerne au moins les coups de main et les meurtres. En Turquie, elle tient une place déterminante dans la criminalité politique, mais le nationalisme qui l'inspire n'a rien à voir avec celui des nostalgiques d'une italianité fasciste, encore que les uns et les autres visent à instaurer le même type de régime. Les groupuscules de gauche turcs ne sont pas non plus parcimonieux dans leur manière de rendre coup pour coup.

Certains terroristes grecs, en revanche, manifestent leur fidélité au gouvernement des colonels en se mettant, tels les auteurs des attentats du 17 décembre, sous le patronage d'un policier condamné pour sévices sur des détenus politiques pendant la dictature militaire et exécuté, dans des conditions mystérieuses, le 18 décembre 1976. Mais la diversité des cibles choisies : bureaux américains ou soviétiques, fait conclure à la diversité des idéologies des auteurs de ces attentats.

L'autorité de M. Constantin Caramanlis est fortement assurée. Lors de son retour, à l'été 1974, il a représenté l'unique solution de conciliation capable d'éviter à son pays les épreuves d'une nouvelle guerre civile. Aujourd'hui, plus que jamais, il est le seul rassembleur de fait. Un an après des élections où son propre parti a pourtant perdu un nombre appréciable de députés, sa position est même plus solide qu'auparavant. Les oppositions sont impuissantes, les solutions de rechange inexistantes. Seule une certaine lassitude personnelle pourrait mettre un terme à l'exercice d'une autorité que M. Caramanlis aime et pratique sans partage, et d'ailleurs avec adresse.

Il demeure que l'agitation de l'extrême droite intervient dans un climat social sérieusement perturbé par une cascade de grèves de protestation contre l'inflation. Mais il est peu probable qu'elle fasse monter la fièvre. Elle n'est que le fruit du passé, sans perspectives d'avenir. Si la gauche socialiste et communiste reproche au premier ministre d'avoir été trop modéré dans l'épuration, notamment parmi les fonctionnaires, la droite le taxe de brutalité. En fait, les demi-solde manieurs de bombes ne représentent pour la Grèce ni un destin qu'elle a rejeté ni une doctrine qui lui est profondément étrangère.

Les négociations commerciales

La Commission européenne évite un éclat avec Paris et souhaite un « accord équilibré »

Le conseil des ministres des Neuf, réuni le 18 décembre, devait, pensait-on, entériner le désaccord entre la France et ses partenaires — appuyés par la Commission de Bruxelles — sur la négociation commerciale avec les Etats-Unis et le Japon. Mais la réunion des ministres de la C.E.E. s'est déroulée dans un climat fort différent du conseil du 12 décembre. La Commission européenne, qui parle au nom des Neuf dans les négociations commerciales multilatérales (N.C.M.) — dites « Tokyo round » — a indiqué qu'elle n'était pas en mesure de soumettre un projet d'accord portant sur l'ensemble des chapitres importants des N.C.M. Elle a noté qu'en matière tarifaire « des négociations intenses seront encore nécessaires avant d'arriver à un équilibre global satisfaisant ».

Cette concession à la France sur le calendrier — qui a évité un éclat immédiat du représentant français — va donner un délai aux négociations pour rechercher, une nouvelle fois, une position commune aux Neuf en vue d'obtenir un « accord équilibré ». Signifie-t-elle, sur le fond, un glissement de la position de la Commission ? M. Deniau, ministre français du commerce extérieur, le croit, qui note quelques reculs ponctuels de la position américaine face à la C.E.E. L'attitude de Bruxelles peut aussi s'expliquer par le durcissement de la délégation américaine, qui n'entend pas remettre en cause les concessions qu'elle a obtenues du Japon.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Contrairement à ce qui avait été décidé lors du sommet économique de Bonn en juillet 1978, la phase décisive des N.C.M. ne pourra pas être menée à son terme avant la fin de l'année et débordera peut-être largement sur l'année 1979. A ce stade, la France obtient satisfaction : les Neuf ne négocient plus sous la pression d'un calendrier obligatoire, et la priorité est donnée à la recherche de résultats équilibrés.

Il reste que le changement de ton et la dédramatisation, impressionnants, ont une signification qui n'est pas tout à fait évidente. Il y a une semaine, une certaine tension régnait entre la France, d'une part, ses huit partenaires et surtout la Commission, de l'autre. Une réunion spéciale du conseil des ministres des Neuf était convoquée le 12 décembre, contre l'avis de la France, pour examiner un premier schéma d'accord, fruit des tractations entre la Commission et les Etats-Unis. Le ministre français du commerce extérieur, M. Deniau, en signe de protestation, ne participait pas à cette réunion, et M. de Nanteuil, représentant de la France à Bruxelles, jugeait ce schéma déséquilibré au détriment de la C.E.E. Néanmoins, la session s'achevait avec l'idée que la Commission reviendrait devant le conseil le 18 décembre avec un projet d'accord peut-être un peu retouché, mais complet.

Changement de cap : la Commission explique lundi que le « paquet » n'est pas encore ficelé. Du coup, le heurt attendu avec les Français ne se produit pas. Que s'est-il passé à Genève ? A première vue, une double réponse semble possible : d'un côté, la Commission, ayant compris que la résistance des Français risquait d'être plus sérieuse qu'elle ne l'avait supputé, est tout à fait consciente qu'un éclat ne serait dans l'intérêt de personne.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 37.)

FORTE BAISSE DU DOLLAR : 4,20 F

La chute du dollar, provoqué lundi 18 décembre par l'annonce d'une hausse de prix du pétrole plus forte que prévu, s'est fortement accélérée, mardi matin. Le cours du billet vert est tombé en deux jours à Paris, de 4,35 F à 4,20 F, et à Francfort, de 1,8950 à 1,8375 DM, tandis que celui de l'once d'or bondissait de 207 dollars à 220 dollars.

(Lire page 37.)

L'E.D.F. en panne

Une demande trop forte de courant a privé d'électricité les trois quarts de la France

Une panne d'électricité de grande ampleur a affecté la majeure partie du territoire français, le 19 décembre, à partir de 8 h. 30. Par le jeu de la connexion des réseaux, la Suisse et la Belgique ont aussi été touchées.

Selon la direction d'Electricité de France, cette panne serait due à la conjonction d'une très forte demande provoquée par l'abaissement des températures et d'un incident technique sur une ligne à haute tension de l'est de la France.

Alors qu'E.D.F. importait de l'électricité pour faire face à une demande plus forte que prévue, la ligne de Bezaumont (Meurthe-et-Moselle) à Creney (Aube) — une ligne de 400 kV — a disjoncté par surcharge. E.D.F. ne s'explique pas encore les raisons techniques de cet incident. Il s'en est suivi une baisse de tension sur tout le réseau et une succession de disjonctions.

A 9 heures, l'ouest de la France, Paris, Marseille et Lyon se trouvaient sans courant. Des coupures partielles étaient observées dans le Nord, le Sud-Ouest et une partie du Sud-Est. En revanche, le réseau allemand a permis d'alimenter l'est de la France.

A 10 h. 30, la moitié des lignes coupées étaient rétablies. Mais E.D.F. ne pensait pas rétablir l'ensemble du réseau avant la fin de l'après-midi et craignait même d'être obligé de « délester » à nouveau lors de la pointe du soir, vers 19 h. 30. Les coupures pourraient donc se poursuivre toute la soirée.

Pendant quelques heures, certains hôpitaux dépourvus de groupe électrogène, des ascenseurs, des trains, les rames du métro et du RER ont été privés de courant, obligeant la police et les pompiers à de nombreuses interventions.

Dans un communiqué, la C.F.D.T. voit dans cette panne *« la conséquence de la politique énergétique actuelle qui, par le choix du tout nucléaire, a bloqué la construction de centrales classiques au charbon, au gaz et au fuel et n'a pas permis de réaliser les investissements nécessaires pour les lignes de transport. »*

De son côté, la fédération de l'énergie C.G.T. estime que *« l'écroulement du réseau de distribution qui vient de se produire est la conséquence de l'insuffisance des moyens de production et de transports, dénoncée par elle dès 1976 ».*

∴

La panne a naturellement perturbé la fabrication et la distribution des journaux du soir.

(Lire page 42.)

AU JOUR LE JOUR

Les lumières de la ville

Selon l'E.D.F., cette grande panne d'électricité paralysant toute la France a été provoquée par une surconsommation due au froid qui sévit actuellement dans le pays.

Etre ainsi pris en flagrant délit de surconsommation, en pleine pénurie d'énergie, a sans doute de quoi nous surprendre, mais confirme en fait que l'énergie ne s'use que si l'on s'en sert et qu'elle ne sert que si l'on n'en abuse pas. Car, après tout, l'avalanche de messages publicitaires à la radio et à la télévision, en l'honneur du Père Noël, de la Mère Noël et de leurs petits enfants, cette sainte famille boulimique, l'appel généralisé à se gaver de boire et de manger, tout cela aurait dû nous faire comprendre qu'en matière de surconsommation, il y a belle lurette que les plombs de nos naïves cervelles ont sauté.

BERNARD CHAPUIS.

Une lettre de M. Chirac à M. Barre

Le R.P.R. « ne prendra pas l'initiative de mettre en cause l'existence du gouvernement »

Alors que le groupe parlementaire R.P.R. devait se réunir mardi après-midi 19 décembre à l'Assemblée nationale pour une discussion de politique générale, M. Jacques Chirac a fait remettre le matin même à M. Raymond Barre une « lettre ouverte » qu'il a ensuite rendue publique.

Dans ce nouveau message, le président du R.P.R. annonce que son mouvement et ses élus prolongeront durant la session parlementaire du printemps prochain la « trêve » qu'ils observent depuis le mois d'octobre à l'égard du gouvernement.

M. Chirac assure qu'il ne veut pas compromettre l'action économique et sociale conduite par le gouvernement, bien qu'il marque son scepticisme sur ses chances de succès. Aucune motion de censure ne sera donc déposée par le R.P.R. contre le gouvernement au cours de la prochaine session.

Mais, dans le même temps, le chef du mouvement gaulliste rappelle qu'il conduira la campagne électorale en vue du scrutin européen du 10 juin et il renouvelle ses *« appréhensions extrêmement vives »* à l'égard de la construction européenne proposée par le chef de l'Etat.

M. Chirac continue donc de bien distinguer entre l'action parlementaire et la politique européenne dont, selon lui, les niveaux ne doivent pas être confondus. Par cette nouvelle initiative et par le ton de sa lettre — dénué de toute agressivité, M. Chirac a sans doute voulu dissiper le trouble assez profond que son violent « appel » du 6 décembre avait provoqué au sein du groupe R.P.R.

A. P.

(Lire la suite page 10.)

LA CHINE D'UNE LONGUE MARCHE A L'AUTRE

I. — Naissance du soupçon

par ANDRÉ FONTAINE

En moins de trente ans, la Chine populaire sera passée de la condition d'alliée de l'U.R.S.S. contre les Etats-Unis à celle d'alliée de fait de Washington contre Moscou. De tous les revirements qui ont marqué notre temps, c'est l'un des plus spectaculaires.

Au début de ce siècle, l'Empire du Milieu, en pleine décadence, était l'objet de toutes les convoitises. Non contente de lui avoir imposé jadis les « traités inégaux », si souvent fustigés par Mao, la Russie avait placé sous son protectorat, en 1898, la Corée et la Mandchourie. Elle s'était fait céder à bail Port-Arthur et Dairen. Londres avait reconnu son « influence » sur toutes les provinces au nord de la Grande Muraille. Mais le président américain McKinley avait affirmé l'intention des Etats-Unis de ne jamais renoncer aux *« marchés illimités »* de la Chine. Son successeur, Theodore Roosevelt, soutint le Japon lorsque celui-ci entra en guerre, en 1904, contre l'empire tsariste. C'est sa médiation qui aboutit à l'annexion par Tokyo, en 1905, de la Mandchourie du Sud, de la Corée et du sud de Sakhaline. Quarante ans plus tard, Staline devait prendre sa revanche sur un autre président Roosevelt, en obtenant de lui, à Yalta, pour prix de son entrée en guerre contre le Japon, le *« rétablissement des droits antérieurs de la Russie violés par la traîtresse attaque nippone de 1904 »*.

Entre-temps, la Chine n'avait cessé d'être un champ de bataille. Sun Yat-sen, qui avait proclamé la République en 1911, avait dû rapidement s'enfuir sans avoir réussi dans son ambition d'occidentaliser son pays, tombé aux mains de généraux-bandits : les « seigneurs de la guerre ». De leur côté, les vainqueurs de la guerre de 1914 faisaient régner un ordre brutal dans leurs concessions portuaires : Changhaï, Canton, Tientsin.

En 1923, l'U.R.S.S., ayant renoncé aux avantages obtenus par la Russie tsariste, conclut avec Sun une alliance contre l'impérialisme, excluant formellement toute idée d'introduire en Chine *« le communisme ou même le système soviétique »*.

(Lire la suite page 3.)

LES GRÈVES DU 21 DÉCEMBRE

Syndicalisme « politicien »

La C.G.T. ne fait pas le détail. Pour sa « journée d'action » du 21 décembre, elle a rassemblé tous les motifs de mécontentements de l'heure : les mesures sur la sécurité sociale, l'indemnisation du chômage, les licenciements dans la sidérurgie. Il n'y a pourtant pas de commune mesure entre eux. Si les cadres ont quelques raisons de rechigner devant les décisions prises par le gouvernement pour combler le déficit de la Sécurité sociale, ce qui les frappe n'a rien à voir avec le drame vécu aujourd'hui par les ouvriers de Longwy, de Boulogne, de Denain. Au reste, une diminution des prestations sociales n'aurait-elle pas conduit au même mouvement de grève ?

En fait, cette riposte tous azimuts a surtout pour but, avant les fêtes de Noël, de se conformer sans trop de risque à la liturgie classique : quand, depuis un certain temps, la grève d'une assez grande ampleur n'a pas été déclenchée pour mobiliser les travailleurs et l'opinion, il manque quelque chose au paysage social français.

PIERRE DROUIN.

(Lire la suite page 39.)

ISAAC BASHEVIS SINGER, PRIX NOBEL DE LITTÉRATURE

Un conteur venu d'ailleurs

Ruée de journalistes à Stockholm. A Paris, on se bouscule dans les bureaux des éditions Stock transformés pour la circonstance en salons. Sous le haut patronage du recteur Mallet et sous la présidence de Jean d'Ormesson, une séance solennelle d'hommage, à la Sorbonne, est organisée en honneur du prix Nobel de littérature 1978. On pavoise à New-York, à Jérusalem, qui sait, peut-être aussi à Varsovie. Cependant avant la dernière émission d'« Apostrophes », stupeur du grand public et clins d'œil dans le café littéraire : « ils » ont donné le Nobel à un inconnu pour des raisons politiques. « Ils », c'est l'Académie suédoise, l'inconnu, c'est Isaac Bashevis Singer, finalement pas tellement inconnu.

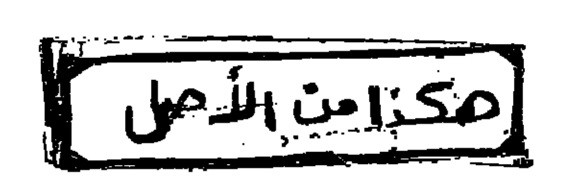
Lauréat du « National Book Award », l'équivalent américain du Goncourt, prix du meilleur livre étranger en France pour « le Magicien de Lublin » (1965), l'ensemble des critiques parisiens lui réservent un accueil enthousiaste depuis la parution de « la Corne du Bélier », en 1962, jusqu'à celle de son dernier recueil de nouvelles, « la Couronne de plumes », en 1977.

Hélas, on lit peu et mal dans l'Hexagone les auteurs étrangers, encore moins ce que l'on écrit sur eux ! Comment expliquer autrement les approximations, les poncifs, les clichés accumulés autour de cet écrivain. Polonais ? Américain ? Juif ? Israélien ?

EDGAR REICHMANN.

(Lire la suite page 28.)





Le Monde

idées

CHOMAGE

Les trente-cinq heures : un objectif de lutte

par GÉRARD BAPT (*) et JEAN LAURAIN (**)

DEPUIS l'intervention, au nom du parti socialiste, de François Mitterrand, à Neuves-Maisons, le thème de la réduction hebdomadaire à trente-cinq heures de la durée du travail fait l'objet d'une formidable contre-offensive de la part du gouvernement et du patronat. M. Boulin réaffirme quotidiennement qu'une telle mesure susciterait des fermetures d'entreprises et trois cent mille chômeurs supplémentaires, la taxant d'« irréalisme » et affectant de « ne pas comprendre comment le parti socialiste, qui dispose pourtant de personnalités de valeur, peut soutenir une telle aberration... ».

Cette attitude n'est pas surprenante : l'antagonisme n'a pas changé entre les intérêts du capital et ceux des travailleurs depuis les lois de mars 1841, limitant à huit heures par jour le travail des enfants de huit à douze ans et à douze heures par jour jusqu'à seize ans, depuis la loi de mars 1900 ramenant de douze à dix heures la durée journalière pour les adultes. Ces lois étaient assorties de nombreuses dérogations qui en limitèrent la portée. En 1936, la droite s'opposa, sous prétexte de « réalisme », aux quarante heures et aux congés payés.

Partons de quelques constatations :

1) La France est un des pays où la durée légale du travail — les quarante heures — est la plus courte, mais la durée effective demeure la plus longue. En 1975, la durée hebdomadaire du travail était, en R.F.A., de 41,3 heures dans l'industrie et de 40,8 heures dans le tertiaire, pour 44,2 et 42,2 heures en France, lanterne rouge en Europe ;

2) Les horaires les plus élevés ont régressé : 47,6 % des travailleurs étaient soumis à des horaires de quarante-huit heures et plus en janvier 1967, 2,9 % en janvier 1978. En revanche, le nombre des salariés travaillant moins de quarante heures n'augmente que très faiblement : 1,7 % en 1967, 4,6 % en 1978 ;

3° La durée moyenne du travail subit une réduction lente mais continue : pour les ouvriers de l'ensemble des industries manufacturières, elle est passée de 45,5 heures en 1968 à 43,6 heures en 1973, 41,7 heures en 1975 et 41,4 heures en janvier 1978 ;

4° Cette évolution doit être nuancée par la prise en compte de l'amplitude de la journée de travail, qui correspond au « temps contraint » comprenant le temps de transport. Une enquête de l'INSEE a montré que, entre 1959 et 1974, alors que la durée hebdomadaire du travail diminuait en moyenne de 2 heures 20, celle du transport augmentait de 50 minutes. Le temps de transport est le plus élevé dans les grandes villes : 1 heure 22 minutes dans l'agglomération parisienne, où l'amplitude de la journée de travail est de 11 heures 13 minutes.

Ainsi, le temps contraint par le travail ne baisse-t-il que très lentement, la réduction de la durée du temps de travail ayant été notablement compensée par l'allongement du temps de transport qui dépend du cadre de vie.

Une finalité en soi

La réduction du temps de travail constitue une finalité en soi ; il s'agit de disposer de temps pour vivre autrement. La réduction du temps contraint par un travail insipide pour beaucoup, discriminant pour la plupart, caractères renforcés par un processus de déqualification accéléré par la crise et par la priorité donnée au rendement, reste un ressort essentiel de la lutte des travailleurs. Elle s'inscrit dans le sens de l'action émancipatrice du socialisme visant à rendre plus de liberté à l'homme, et se conjugue à la contestation croissante de la conception instrumentale et aliénante du travail qu'impose le capitalisme. L'autogestion, le renforcement de l'autonomie de l'individu qui en fasse un acteur conscient de sa propre histoire, voilà bien l'objectif du socialisme : la réduction du temps contraint par le travail en est un instrument privilégié. Qui plus est, le contexte actuel de montée du chômage met au premier plan le problème de la réduction du temps de travail. Car existe une intuition économique populaire fondamentale dans cette constatation selon laquelle il est anormal que notre pays soit à la fois celui où le temps de travail est le plus long et celui où existe un des plus forts taux de chômage.

Ainsi est posé le problème de *la réduction du temps de travail utilisée comme instrument de lutte contre le chômage.*

Mais s'il est exact que, mathématiquement, une heure hebdomadaire de moins pour une population active de 20 millions de personnes représenterait 500 000 emplois nouveaux disponibles, la réalité économique est néanmoins tout autre.

Car les heures de travail « libérées » ne sont pas automatiquement effectuées par un nouveau salarié. Il faut en effet tenir compte de plusieurs effets de la réduction de la durée du travail :

1) Des gains de productivité, en partie imputables à la moindre fatigue de chaque travailleur, mais aussi à une réorganisation du processus de production pour une meilleure utilisation des effectifs en place, sans que cela aggrave nécessairement les conditions de travail. Un développement du travail par équipes est également prévisible : une enquête menée par l'INSEE, en 1969, montrait que 27 % des entreprises ayant réduit leurs horaires, avaient développé le travail en équipes ;

2) Des effets sur la production : une réduction de la durée du travail tend bien entendu à diminuer la quantité produite. Cet effet est partiellement compensé par l'efficacité accrue de l'heure travaillée. Pour maintenir la production, il faut néanmoins utiliser les capacités de production inemployées et (ou) recourir a des investissements supplémentaires : dans la conjoncture de 1969, 38 % des entreprises ont mis en service de nouveaux équipements pour compenser la réduction de durée du travail. Pour la plupart, celles qui ont investi sont aussi celles qui ont embauché. Investissements et embauches dépendent alors de la volonté des décideurs économiques à maintenir la production ;

3) Les effets sur les coûts de production : la réduction du travail avec salaire par tête maintenu, la seule représentant un véritable progrès pour le salarié, entraîne un accroissement des charges salariales. La limitation du profit et de l'autofinancement, c'est-à-dire de l'incitation, risque d'amener les entreprises à limiter leur production, ce qui annulerait les effets sur l'emploi et conduirait à une augmentation des importations pour satisfaire une demande intérieure inchangée. C'est le processus qu'a illustré une des « variantes » des simulations construites à l'occasion de la préparation du VIIe plan, pour tester les effets macro-économiques d'une baisse de la durée du travail. Le modèle « FIFI » a conclu à une détérioration du commerce extérieur et à une légère aggravation du chômage si le salaire par tête est maintenu. C'est là l'argument utilisé par M. Boulin contre les 35 heures. Il faudrait pourtant apporter, y compris dans la logique économique actuelle, plusieurs correctifs à ces conclusions pessimistes : tout d'abord que la diminution du chômage résultant d'une embauche supplémentaire réduirait le volume des allocations de chômage versées ; ensuite, que l'investissement ne dépend pas seulement des perspectives de profit, mais aussi de la situation financière de l'entreprise ; enfin que l'augmentation du temps de loisir peut conduire à un élargissement de la consommation constituant un facteur de relance.

Mais surtout la principale objection à opposer aux arguments de la droite tient en ce que l'objectif des trente-cinq heures n'est pas une proposition isolée, mais qu'elle s'inscrit au contraire dans une politique d'ensemble associant la relance de la production par l'accroissement de la consommation populaire et des investissements collectifs, la mise au service d'une politique de l'emploi du budget de l'Etat dans le cadre d'un plan démocratique mobilisateur des énergies, appuyé sur un secteur public élargi, et la nationalisation du système financier et bancaire.

Une autre logique économique

C'est dans ce cadre que les propositions socialistes sont réalistes : relance sélective des investissements industriels et retour immédiat aux quarante heures en cinq jours avec maintien du salaire, puis réduction progressive pour atteindre l'objectif des trente-cinq heures avec priorité pour les travaux pénibles, répétitifs ou dangereux, introduction de la cinquième équipe pour le travail posté. Les gains de productivité, la stabilisation des hauts salaires dans le cadre de la réduction des inégalités, la réforme de l'assiette des cotisations sociales pesant sur les industries de main-d'œuvre favoriseront cette politique nouvelle, qui sera négociée et adaptée cas par cas aux réalités de chaque branche industrielle.

Ainsi, sera évitée la constitution de goulets induisant des réductions sectorielles de production telles qu'elles furent constatées après la réduction importante, brutale et uniforme du temps de travail en 1936. Il est intéressant de noter, à ce propos, que l'absence de volonté du patronat malthusien de l'époque en fut une cause non négligeable, signalée par A. Sauvy, dans son *Histoire économique de la France.* Les travailleurs et leur gouvernement auront infiniment plus de possibilités de contrôle et de moyens d'intervention que n'en avait le gouvernement Léon Blum, dans le cadre réformiste où il s'était placé *a priori*, laissant pour l'essentiel à l'initiative privée la charge de la relance économique. Il est certain que la réussite dépendait d'un effort d'investissement qui ne fut pas réalisé.

Les études de l'INSEE, les travaux du comité « Emploi et Travail » du VIIe Plan, ont montré que lorsque la réduction de la durée du travail est adaptée aux ressources en main-d'œuvre inutilisées, et modulée entre branches industrielles, lorsque des délais suffisants sont laissés aux adaptations inévitables, elle peut se produire sans perte de production avec embauche supplémentaire. Elle est aussi une clé vers une autre croissance, un élément de rupture avec le système du capitalisme sauvage dont font actuellement les frais les travailleurs, un instrument de passage vers une société fondée sur l'autogestion qui permettra de donner au travail une signification radicalement nouvelle, une fonction émancipatrice. Albert Camus disait : « *Sans travail, toute vie pourrit, mais lorsque le travail est sans âme, la vie étouffe et meurt.* »

L'objectif des trente-cinq heures, c'est aussi un thème unifiant : la Confédération européenne des syndicats l'a inscrite dans ses revendications prioritaires. Une résolution du comité consultatif de la Communauté européenne du charbon et de l'acier en date du 19 septembre 1978 a inscrit, dans le programme social à l'intention de la Commission des Communautés européennes, la réduction du temps de travail, l'aménagement du travail posté et la limitation des heures supplémentaires. Les sociaux-démocrates allemands ont inclu les trente-cinq heures dans leur programme européen. C'est pour les trente-cinq heures que les travailleurs de la sidérurgie allemande se sont mis en grève pour la première fois depuis cinquante ans, rejetant augmentation de salaire et sixième semaine de congés que leur offrait le patronat.

Voilà que se profile un thème de lutte pour les travailleurs européens, pour l'Europe des travailleurs telle que nous la concevons. Tout à la fois la fidélité à leur stratégie de rupture avec le capitalisme, la rigueur économique et le réalisme politique doivent conduire les socialistes à faire des trente-cinq heures un élément-clé de leurs propositions pour demain et de leurs luttes d'aujourd'hui.

(*) Député (P.S.) de la Haute-Garonne.

(**) Député (P.S.) de la Moselle.

ERRATUM. — Dans l'article de M. Michel Barak, « Vous avez droit à toute la vérité », publié dans la page « idées » du *Monde* du 13 décembre, il fallait lire, à propos de M. Tillon : « *après huit ans d'amnésie unanime* » (et non amnistie).

Changer de cap

par PIERRE MARCILHACY (*)

POINT ne faut dramatiser, mais les chiffres ont une logique implacable. Chaque jour s'accentue le chômage, et même si ne sont pas tous chômeurs les demandeurs d'emploi, le nombre des vrais chômeurs dépasse, et de loin, le chiffre de neuf cent mille. Que les systèmes d'aide et d'assistance mis en place amortissent les conséquences financières de la privation de travail ne change rien à ce qui devrait commander la réflexion et l'action des responsables. Celui qui ne peut normalement travailler dans une société fondée sur le rapport production-consommation perd une partie de sa propre dignité. Cette situation devient aussi intolérable que le serait la privation de la liberté. Il est étrange, voire scandaleux, qu'il ne se soit encore produit aucun sursaut national violent pour réclamer du travail pour tous ceux qui veulent travailler.

Ce silence, cet état léthargique, peuvent être attribués à de multiples causes. Certaines ne nous font pas honneur. D'autres sont humaines et affligeantes. Au titre des premières, le fait que les nantis s'obstinent à nier ce qu'ils ne veulent pas voir et qui ne les atteint pas. Faute de contempler les files de chômeurs devant les bureaux d'embauche et des ménagères à la porte des soupes populaires, certains, qui oublient que l'époque de Zola est révolue, refusent de s'émouvoir. Au titre des secondes, il y a tous les jeunes qui, à la recherche d'un premier emploi, se heurtent à la génération qui les a immédiatement précédés et qui, n'ayant pas encore une attribution dans la collectivité sociale, se sentent abandonnés à eux-mêmes, sans être tout à fait encore des chômeurs. Ceux-là sont marqués par une bien excusable timidité.

Il y a aussi ceux qui ont du travail et ne veulent pas risquer de le perdre parce que le niveau social qu'ils ont atteint, les engagements qu'ils ont souscrits en logements ou objets ménagers les rivent à leur emploi aussi étroitement que le servage de jadis et leur interdisent d'exprimer leurs craintes ou leur révolte solidaire même parfois dans le silence de l'isoloir électoral.

Il y a aussi la masse de tous ceux, et il s'en trouve dans toutes les catégories, qui considèrent que le fait du chômage est comparable au cas de force majeure, qu'il n'y a rien à faire et que la politique suivie est la seule possible.

C'est ce dernier point qui doit être aujourd'hui et très sérieusement considéré.

La politique actuellement mise en œuvre par le très honnête et obstiné M. Barre ne paraît guère porter de fruits. On se prend à regretter amèrement qu'elle n'ait pas été appliquée aux époques prospères pour nous prémunir contre la sombre période actuelle. Le péché du premier ministre sera toujours d'être l'héritier de cette ère de laxisme économique et d'impréparation morale.

« Allons-nous continuer avec les mêmes hommes ? »

Comme nous le disions plus haut, les chiffres ont une logique implacable. Le chômage s'accroît, la hausse des prix se poursuit plus vite que dans des pays qui connaissent des difficultés comparables aux nôtres, et si notre balance commerciale extérieure est en voie de stabilisation, nous restons à la merci de toutes les secousses financières ou économiques dont nous menace un monde dans lequel surgissent des problèmes ou des conflits politiques que nous devrons subir si nous ne les subissons déjà.

Allons-nous continuer dans la même voie, avec les mêmes hommes, appliquant les mêmes principes qui n'aboutiront qu'aux mêmes résultats ? C'est la question à laquelle le chef de l'Etat répond en disant, en substance, qu'il n'y a pas d'autre politique possible.

A cela, nous répondrons que la preuve n'est pas faite, puisque ceux qui affirment qu'il y a d'autres voies pour aborder les problèmes n'ont jamais eu l'occasion de mettre en œuvre leurs méthodes. Ajoutons qu'il n'est pas certain qu'ils obtiendront de plus mauvais résultats que ceux que nous observons et que, si des sacrifices doivent être demandés à la nation, il est plus efficace que cela soit fait par l'entremise d'élus qui auront, au moins au départ, la confiance des moins favorisés parce que ce seront eux les plus atteints.

De toute manière, il ne paraît plus possible de continuer longtemps la politique du fil de l'eau.

Quand les hauts fourneaux se ferment, la décadence industrielle n'est pas loin.

Quand les hommes n'ont plus de travail, ils cessent de se sentir concernés par l'effort national et sont tentés de tourner leurs regards vers les tenants de la manière forte.

On se prend à regretter que M. Valéry Giscard d'Estaing, entre une droite qui prétend le soutenir en se déchirant, une gauche qui s'efforce de le combattre en ordre dispersé, un parti communiste et un soi-disant parti gaulliste qui s'unissent pour le pire sinon le meilleur, ne s'attache pas à faire la synthèse des véritables bonnes volontés pour tenter de restaurer l'unité nationale.

Il faudrait pour cela changer de politique et remettre en route la machine économique en sauvegardant les libertés. Ni Chirac ni Marchais n'en ont la volonté et la capacité.

Alors, monsieur le président, changez de cap. Il en est encore temps. N'attendez ni les récifs ni la tempête !

(*) Sénateur (non-inscrit) de la Charente.

Le mépris

par JEAN-PIERRE MICHEL (*)

ETAIT-IL vraiment opportun de réunir à Vichy un aréopage de fonctionnaires et d'élus et de leur parler d'« une France belle et douce » ? Pour annoncer quelques jours plus tard la suppression de milliers d'emplois, décidée après six mois de réflexion sans qu'aucune mesure — aucune — ait été prévue pour les régions touchées (Denain et Longwy). L'inconsistance de cette politique d'aménagement du territoire éclate. Alors que depuis des années, à Longwy comme en bien des endroits, de nombreux élus et responsables socio-économiques demandent des mesures précises de désenclavement et d'aménagement de l'espace. La DATAR ne joue plus, à l'échelle du pays, le rôle d'impulsion qui a été si longtemps le sien.

Etait-il bien nécessaire de changer — à grand fracas — les responsables des sociétés sidérurgiques en laissant espérer la mise en route d'une nouvelle politique, pour entendre, au terme de plusieurs mois de réflexion, le nouveau « patron » d'Usinor, M. Claude Etchegaray, justifier sa lourde et difficile décision en disant qu'il a « *privilégié le court terme* » (1). Alors qu'il s'agit du principal reproche qu'on pouvait adresser au patronat aujourd'hui déchu, sur la politique menée par lui depuis des années.

Etait-il utile de soumettre au Parlement un VIIe Plan *bis*, avant peut-être un VIIe Plan *ter*, alors qu'aucun des grands objectifs de la première esquisse n'a été tenu, en Lorraine particulièrement ? Seul le commerce extérieur semble offrir des perspectives favorables, alors que l'inflation, le solde budgétaire, les chiffres de l'emploi sont encore catastrophiques. Que sera-t-il prévu pour Longwy, qui risque de perdre, avec les emplois induits, jusqu'à 40 % de sa population active ?

Une intransigeance cynique

La construction européenne est-elle sur la bonne voie, alors que dans cette dramatique affaire sidérurgique, la Commission de la C.E.E. a refusé les mesures de protection à l'égard de la concurrence déloyale intra et extra-européenne et l'institution de l'état de crise, prévus pourtant par les institutions de la Communauté ? Il est vrai que la demande émanait de la France...

Un dernier mot, enfin, sur la forme et la présentation de cette politique. Il ne s'agit pas ici de faire de procès d'intention, mais les Français, et les Lorrains en particulier, ont de plus en plus de mal à supporter cette intransigeance cynique et cette incroyable certitude qu'on est le plus intelligent, indispensable à l'avenir national, et l'expression de la seule politique possible. On peut mépriser les idées, on ne méprise pas des hommes, surtout s'ils souffrent dans leur dignité.

(1) *Le Républicain lorrain*, 13 décembre 1978 (p. 20).

(*) Étudiant, habitant à Longwy depuis dix-huit ans.

LA NORMALISATION

Quand un ... féministe...

LA NORMALISATION DES RELATIONS SINO-AMÉRICAINES

Pékin souhaite signer un accord commercial à long terme avec Washington

La Chine souhaite signer un accord commercial à long terme avec les Etats-Unis sur le modèle de ceux déjà conclus avec le Japon et la France, à condition que les modalités soient satisfaisantes, a déclaré, lundi 18 décembre, le ministre chinois du commerce extérieur, M. Li Chiang, au cours de la première conférence de presse jamais tenue à Hongkong par un membre du gouvernement chinois.

Après la normalisation des relations diplomatiques avec les Etats-Unis, les échanges commerciaux sino-américains vont connaître un développement considérable, a estimé M. Li. Outre les produits agricoles, la Chine est intéressée par les produits de l'industrie américaine, et notamment les équipements industriels. Toutefois, les commandes dépendront des besoins véritables des usines chinoises, a ajouté le ministre.

A propos d'un approvisionnement à long terme des Etats-Unis en pétrole chinois, le ministre a souligné que la Chine possède des ressources importantes qui devront être mises en exploitation avant qu'une exportation massive puisse être envisagée. Six compagnies américaines sont déjà en négociation avec Pékin pour l'exploitation du pétrole au large des côtes chinoises.

● *A Taiwan*, le président Tchiang Ching-kuo a déclaré, lundi, devant le comité central du Kuomintang : « *Les Etats-Unis n'avaient jamais rompu leurs relations avec un pays ami. C'est pourtant ce qu'ils viennent de faire avec nous. Honte à eux !* » Cependant, le chef de l'Etat a précisé qu'il était hors de question de conclure un accord avec l'U.R.S.S., comme l'avaient proposé quelques membres de comité central. Le président Tchiang Ching-kuo a ajouté que son pays ne négociera jamais avec Pékin et n'aura de rapports avec aucun pays communiste.

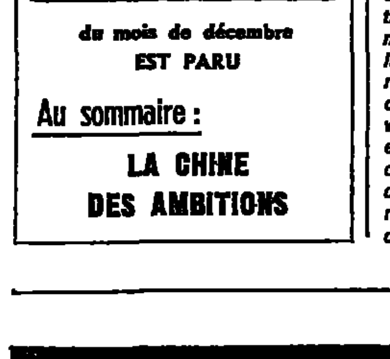
Les autorités de Taipeh semblent particulièrement irritées par les déclarations de M. Richard Holbrooke, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires asiatiques, qui a reconnu lundi que Washington n'avait reçu aucune assurance formelle de Pékin sur la sécurité de Taiwan. M. Holbrooke a dit que le problème n'avait pas été soulevé par les Etats-Unis : les « *réalités* » sont telles, a-t-il ajouté, que la Chine ne s'intéresse pas à une conquête militaire de Taiwan, mais se préoccupe seulement de la présence de millions de soldats soviétiques près de sa frontière.

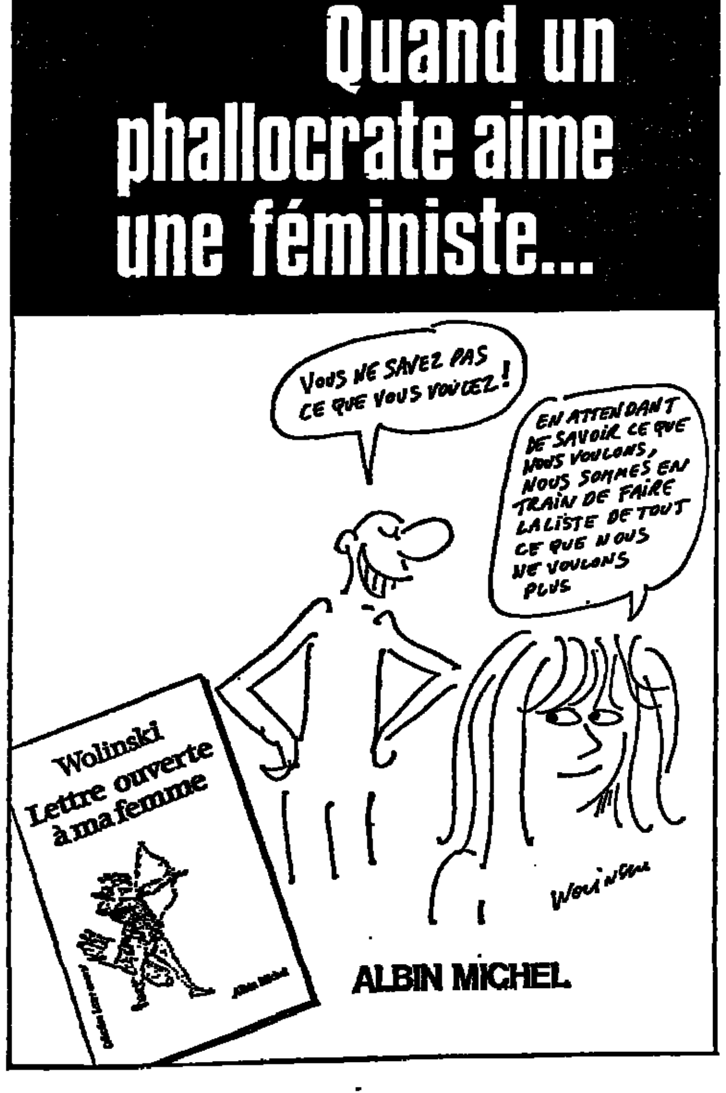
● *A Moscou*, rapporte notre correspondant Daniel Vernet, la presse continue à commenter la normalisation des rapports sino-américains. C'est ainsi que la *Pravda* de ce mardi 19 décembre, dans une « *réplique* » signée d'un de ses collaborateurs, s'interroge sur les assurances données par le président Carter. Après avoir noté que la normalisation des rapports sino-américains est un « *acte tardif* », le journal rappelle que M. Carter a déclaré ne pas vouloir utiliser ces nouveaux rapports avec la Chine « *au détriment des Soviétiques ou de qui que ce soit.* » « *Cette déclaration est naturellement très importante,* écrit la *Pravda, et l'avenir montrera si les actions pratiques et les actes politiques correspondent aux paroles.* » Mais le journal relève immédiatement que l'interprétation donnée par Pékin est tout autre. Les Chinois cherchent toujours, dit-il, à créer « *un front uni très large* » contre l'Union soviétique et les Etats-Unis n'ont pas hésité à sacrifier Taiwan.

Les Soviétiques se déclarent aussi particulièrement inquiets des ventes d'armes occidentales à la Chine et mettent en garde les pays européens. « *Aujourd'hui, la Chine mène des activités subversives contre les pays voisins,* écrit la *Pravda* ; *demain, elle peut ne plus respecter ses actuels protecteurs.* »

De leur côté, les *Izvestia* écrivaient, lundi 18 janvier : « *Ceux qui jouent dangereusement avec le destin du monde ne doivent pas s'y tromper : l'Union soviétique dispose de tout ce qu'il faut pour faire échouer les projets aventuristes dirigés contre les intérêts de la paix universelle.* » Cet avertissement est proféré dans un article critiquant la « *position particulière* » adoptée par les « *camarades roumains* » au récent sommet du pacte de Varsovie.

● *A Paris*, le porte-parole du Quai d'Orsay a notamment déclaré, lundi : « *Nous considérons la normalisation des relations américano-chinoises comme un événement naturel et positif ; naturel dans la mesure où il est normal que deux grands pays comme la Chine et les Etats-Unis aient des relations diplomatiques, et parce que cet événement est la suite logique du voyage en Chine du président Nixon et du communiqué de Changhai de 1972 ; positif dans la mesure où cette normalisation contribue à donner à la Chine la place qui lui revient dans le concert international.* »





D'une longue marche à l'autre

(Suite de la première page.)

Elle invita les membres du parti communiste chinois, fondé deux ans plus tôt par une douzaine d'intellectuels, dont un jeune aide bibliothécaire nommé Mao Tse-toung, à rallier le Kouomintang, le mouvement de Sun. Ce qui ne l'empêcha pas de signer avec le gouvernement central un traité prévoyant, entre autres, la restauration de la souveraineté chinoise sur la Mongolie-Extérieure, devenue un protectorat soviétique de fait. Cette clause demeurera lettre morte.

Le drame de 1927

Grâce au soutien soviétique, le Kouomintang enregistre des succès foudroyants. Mais Sun, atteint d'un cancer du foie, ne survivra pas longtemps à son triomphe. Tchiang Kaï-check, qui le remplace, se heurte aux Soviétiques et fait arrêter une série de dirigeants communistes. Staline, contre l'avis de Trotski, lui maintient pourtant sa confiance. Il faudra, pour lui ouvrir les yeux, que Tchiang fasse massacrer les communistes de Changhaï. Refusant de reconnaître ses torts, Staline rejette la responsabilité du drame sur le secrétaire général du P.C., Chen Tou-siou, qui est limogé, et donne aux communistes chinois l'ordre d'insurrection. D'où, en 1927, le soulèvement de Canton, noyé dans le sang. Quelques centaines de survivants, dont Mao, exclu du comité central à la suite de l'échec de l'insurrection dite de la « Moisson d'automne », se réfugient dans le Hou-Nan, où ils proclament une république soviétique. En 1933, une offensive de Tchiang déloge les communistes. Ils gagnent Yenan, à 10 000 kilomètres de là, à l'issue d'une « longue marche » où seront tombés cent mille hommes.

1937. Le Japon envahit la Chine. L'U.R.S.S. oblige Mao à placer ses forces sous le commandement de Tchiang, avec lequel elle conclut un traité de non-agression, assorti d'une importante aide financière. Quatre ans plus tard, Staline, pour assurer ses arrières face à l'Allemagne, signe, avec le Japon cette fois, un autre pacte de non-agression qui implique l'arrêt de l'aide à la Chine et la reconnaissance de l'Etat fantoche du Mandchoukouo. Les communistes chinois, disciplinés, réagissent à ce coup de poignard dans le dos en accusant Washington, Tokyo et Tchiang de comploter un « *Munich oriental* » aux dépens de la Chine. Tchiang, à la vérité, laissait aux Américains le soin de se battre avec les Japonais, préférant, quant à lui, faire la guerre aux communistes, sous prétexte que, si ceux-là étaient « *une maladie de la peau* », ceux-ci étaient « *une maladie du cœur* ».

Les Soviétiques, à l'époque, affectent de se désintéresser de ces « *communistes de margarine* » (Staline), de ces « *éléments qui se prétendent communistes* » (Molotov). Les Américains, en revanche, interviennent à qui mieux mieux. Fascinés par les récits des missionnaires, ils sont convaincus que la Chine recèle d'immenses potentialités. Ils veulent en faire l'un des piliers de l'ordre qui s'instaurera en Asie après l'écrasement du Japon. Non content d'obtenir pour elle, à Yalta, un siège permanent au Conseil de sécurité et de lui accorder une aide massive, Roosevelt multiplie les efforts pour réconcilier Tchiang, dont la famille le cajole, et les communistes, dont ses envoyés sur place lui vantent non sans raison l'abnégation et la combativité face aux Japonais.

Ces efforts échouent. Le dernier en date est celui du général Marshall, qui doit constater, en février 1948, que « *dans l'état actuel de désordre, de corruption, d'incurie et d'impuissance du gouvernement central, les problèmes chinois sont pratiquement insolubles* ». Les énormes moyens mis par les Etats-Unis à la disposition de Tchiang sont impuissants à le sauver. En 1949, il s'embarque avec ses dernières troupes pour Taiwan, tandis que Mao proclame, à Pékin, la République populaire chinoise.

La guerre de Corée

Pour Moscou, apparemment, c'est un triomphe. Pourtant les Soviétiques n'ont retiré qu'à la dernière minute leur reconnaissance à Tchiang, et ils ont longtemps encouragé un mouvement séparatiste dans le Sin-Kiang. Lorsque Mao rend visite à Staline, en 1950, pour son soixante-dixième anniversaire, et conclut avec lui une alliance de trente ans, il n'obtient qu'un crédit de 300 millions de dollars, dérisoire par rapport aux besoins de la Chine. De là à conclure que Staline redoute de voir ce jeune géant, arrivé au pouvoir par ses propres moyens, échapper un jour à son contrôle, il n'y a qu'un pas. Certains se demandent si Mao n'est pas destiné à devenir un autre Tito. Mais c'est seulement après la mort du Grand Timonier que le maréchal yougoslave sera reçu — avec quel enthousiasme — à Pékin.

La guerre de Corée, qui éclate en juin 1950, porte les relations sino-américaines à leur point le plus bas. Lorsque les forces des Nations unies, refoulant les envahisseurs, franchissent à leur tour, le 2 octobre, le 38e parallèle, Chou En-lai fait prévenir Washington que, si d'« *autres que les Sud-Coréens* » pénètrent au Nord, Pékin n'hésitera pas à intervenir. Mais Truman n'en tient aucun compte, et les soldats de MacArthur progressent à marches forcées en direction de la frontière chinoise. Le 5 novembre, les « volontaires » chinois pénètrent en Corée. MacArthur veut lancer des bombes atomiques contre la Chine. Truman l'en empêche, et ses troupes refluent en désordre. Il faudra la mort de Staline pour que les pourparlers d'armistice qui s'engagent bientôt aboutissent enfin. Eisenhower, élu président des Etats-Unis en novembre 1952, aura, dans l'intervalle, menacé Pékin de reprendre à son compte les projets atomiques de MacArthur si la Chine ne montrait pas davantage de souplesse.

« Ike » avait aussi menacé de laisser les forces de Tchiang, officiellement « neutralisées » par la VIIe flotte, attaquer le continent. Le généralissime, dont l'armée avait été remise à neuf par les soins des Etats-Unis, ne se tenait pas en effet pour battu. Il déclara, au début de 1954, que cette année serait celle de la « *reconquête* ». Mao prenait mal son parti du maintien de son rival à la tête d'une portion du territoire national. De leur côté, les Etats-Unis, comme la plupart de leurs alliés, ne voulaient pas connaître d'autre gouvernement chinois que celui de Tchiang, lequel conservait son siège permanent et donc son droit de veto au Conseil de sécurité.

Le 3 septembre de cette même année 1954, six semaines après la conclusion des accords de Genève sur l'Indochine, dont Chou En-lai avait été l'un des principaux artisans, l'artillerie communiste commença à pilonner les îlots de Quemoy et de Matsu, tenus par les nationalistes au large des côtes chinoises. Washington réagit avec une ferme prudence. Après des mois de crise, Chou En-lai, grande vedette de la conférence de Bandoung, annonça, le 23 avril 1955, que son pays ne voulait pas faire la guerre aux Etats-Unis et qu'il était prêt à négocier avec eux au sujet de la détente en Extrême-Orient. Le 22 mai, les bombardements étaient arrêtés.

Ils devaient reprendre trois ans plus tard, dans un contexte international bien différent. Washington n'avait fait aucun cas des ouvertures de Chou, qui était allé jusqu'à dire : « *La solution pacifique du problème de Taiwan consisterait dans le retour du généralissime Tchiang Kaï-check sur le continent, avec un poste plus élevé que ministre.* » Khrouchtchev était arrivé au pouvoir en U.R.S.S., d'abord par Boulganine interposé, puis directement, en lieu et place de Malenkov. Tout donne à penser que le voyage qu'il avait fait à Pékin, en septembre 1954, n'avait pas été étranger à son ascension. Il avait en effet multiplié les concessions à Mao, auquel il avait promis notamment une aide nucléaire. Compte tenu de la coïncidence des dates, on peut se demander s'il ne lui avait pas également donné le feu vert pour Quemoy et Matsu. Par la suite, la déstalinisation, le soulèvement hongrois, avaient surtout été l'occasion pour Pékin de montrer son souci d'éviter la dislocation du camp socialiste.

Le vent d'Est

Toujours est-il que lorsque Mao se rendit à Moscou, à l'automne 1957, pour le cinquantième anniversaire de la révolution d'Octobre et la grande réunion des douze P.C. alors au pouvoir, il conclut avec Khrouchtchev un accord sur la livraison d'armes atomiques et n'eut pas de mots assez forts pour célébrer le rôle dirigeant de l'U.R.S.S. à la tête du mouvement ouvrier. Les « bip-bip » du premier Spoutnik avaient rendu l'espoir aux communistes. Les Chinois décrétèrent que « *le vent d'Est l'avait définitivement emporté sur le vent d'Ouest* », et qu'il ne fallait plus se laisser intimider par les velléités de résistance de l'impérialisme. Tant pis s'il décide de se battre, déclara froidement le Grand Timonier devant les douze P.C. Il y aura quelques dizaines de millions de morts, mais le socialisme l'emportera définitivement.

Khrouchtchev n'avait pas moins foi que lui dans la victoire finale du communisme. Mais le « tigre de papier », dont parlaient tant les Chinois, avait tout de même, selon sa forte expression, des « *dents atomiques* ». D'accord donc pour tâter la résistance occidentale, mais non pour risquer vraiment la guerre. Mao partit mécontent. On commença à noter, à l'été suivant, au moment de la crise provoquée au Proche-Orient par le coup d'Etat d'Irak et le débarquement de « marines » américains au Liban, un net décalage entre le langage des « colombes » de Moscou et celui des « faucons » de Pékin.

C'est dans ce climat qu'intervient la seconde crise de Quemoy et Matsu, événement bien oublié aujourd'hui et dont pourtant les conséquences ont été considérables. C'est elle, en effet, qui détermina de Gaulle, inquiet à l'idée de voir la France prise dans une guerre soviéto-américaine à propos de l'Extrême-Orient, à mettre en route le processus qui devait conduire, huit ans plus tard, au retrait de la France de l'OTAN. C'est elle surtout qui, en montrant à la Chine qu'elle ne pouvait aucunement compter sur l'U.R.S.S. pour récupérer Taiwan, devait la pousser dans les bras des Américains.

Du 27 mai au 27 juillet, le P.C. chinois avait réuni une conférence militaire, à l'issue de laquelle il avait annoncé sa détermination de libérer l'île « *à n'importe quel moment* ». Quelques jours plus tard, Khrouchtchev arrive dans la capitale chinoise, officiellement pour parler de la crise du Proche-Orient, mais les commentaires ironiques du *Quotidien du peuple*, au lendemain de son départ, sur les « *gens aux nerfs sensibles que les impérialistes effraient* », donnent à penser qu'il a bien été question aussi de Quemoy et Matsu, dont le bombardement commencera le 23 août. C'est très vraisemblablement à cette occasion que Moscou a présenté la « *demande injustifiable* » dont *le Quotidien du peuple* devait révéler l'existence cinq ans plus tard, et qui visait à placer la Chine « *sous son contrôle militaire* ».

En surface, l'U.R.S.S. soutint la Chine dans la crise, et la *Pravda* fut toute pleine de proclamations martiales. Mais lorsque le premier ministre de Tchiang eut menacé de faire attaquer les batteries communistes chinoises si le bombardement n'était pas « ralenti » dans les quinze jours, l'agence Tass déclara, vingt-quatre heures avant l'expiration de l'ultimatum, que l'U.R.S.S. viendrait en aide à la Chine si elle était attaquée par les Etats-Unis, mais qu'elle n'avait pas l'intention « *de se mêler à la guerre civile que le peuple chinois mène contre la clique de Tchiang* ». Le lendemain, Peng Teh-huai, alors ministre de la défense, annonçait la suspension des bombardements pour une semaine. La relation de cause à effet paraît évidente. Le gros de la crise est désormais passé. Les bombardements se poursuivront à un rythme rituel avant de s'arrêter définitivement bien des années plus tard.

Khrouchtchev devait revenir encore une fois à Pékin, l'année suivante, le 30 septembre 1959, pour le dixième anniversaire de la Chine populaire. La détérioration du climat sera sensible aux yeux de tous. Il faut dire que, le 20 juin, il a dénoncé l'accord atomique bilatéral de 1957 et qu'il s'est rendu aux Etats-Unis pour y rencontrer Eisenhower. Enfin, dans le différend que l'invasion du Tibet a fait naître entre la Chine et l'Inde, il a appuyé celle-ci. Tous les soupçons sont permis. « *Le moment n'est pas venu,* dira publiquement M. « K », *d'éprouver par la force la solidité du régime capitaliste.* »

La rupture est désormais inscrite dans les faits. Mais le retournement d'alliances ?

ANDRÉ FONTAINE.

Prochain article :

TRIANGLE OU AXE ?

BIEN QU'UNE CONFÉRENCE NATIONALE LUI AIT ÉTÉ CONSACRÉE A PÉKIN

Le problème des « jeunes instruits à la campagne » reste entier

De notre correspondant

Pékin. — Une conférence nationale sur le sort des « *jeunes instruits envoyés à la campagne* » vient de s'achever à Pékin. La durée de cette conférence (elle s'était ouverte le 31 octobre) et la qualité des personnalités qui y ont participé (le président Hua Kuo-feng lui-même et quatre autres membres du bureau politique) témoignent de la gravité des problèmes examinés.

Depuis 1955, dix-sept millions de jeunes citadins chinois ont été envoyés à la campagne à la fin de leurs études secondaires. Le mouvement a notamment pris à la fin de la révolution culturelle, de 1968 à 1971 environ, l'ampleur d'un transfert massif et à titre définitif vers les provinces les plus reculées. Dans de nombreux cas, cette implantation forcée s'est très mal passée. Les jeunes gens venus des villes ne parvenaient pas à s'adapter aux conditions de la vie rurale, ils représentaient souvent un fardeau supplémentaire (et mal accueilli) pour les paysans, leur subsistance même se révélait assez difficile pour que beaucoup soient contraints de demander des secours à leurs familles. La majorité d'entre eux, enfin, n'aspiraient qu'à rentrer chez eux soit pour poursuivre leurs études, soit pour retrouver les avantages inhérents à la vie urbaine (1).

Les décisions prises, à titre d'essai, précise-t-on, par la conférence qui vient de se tenir n'apportent que des solutions très partielles aux problèmes posés. Les jeunes citadins chinois sont d'abord avertis que leur exil à la campagne répond, « *compte tenu du niveau de développement du pays* », à une nécessité économique ; ce qui est depuis des années l'une de leurs revendications principales. Au contraire, *le Quotidien du peuple* précise que l'« *enracinement à la campagne* » sera encouragé. Cette nécessité se fera sans doute moins sentir au fur et à mesure que le programme de modernisation se réalisera, mais ils sont priés, pour l'instant, de subordonner leurs intérêts particuliers à ceux de l'ensemble de la collectivité nationale.

Le mouvement sera donc poursuivi, mais dans des conditions qui risquent d'aggraver encore les frustrations des jeunes gens ainsi transplantés. Tous ne seront plus en effet soumis au même sort. Il est admis qu'une partie des jeunes citadins qui terminent leurs études secondaires pourront, soit entrer directement dans des établissements d'enseignement supérieur soit trouver un emploi en ville. Rien n'est dit sur la manière dont seront désignés ceux qui continueront à être envoyés soit dans des zones rurales relativement proches, soit dans les régions frontières. Il est douteux que la méthode du volontariat suffise à remplir ces deux derniers contingents.

Rien n'est dit non plus du temps que ces jeunes gens devront passer loin de leur ville d'origine.

Partis depuis 1968...

Nulle part, enfin, il n'est question de ceux qui ont été envoyés dans les campagnes depuis 1968 et qui y restent encore bloqués, sans espoir de pouvoir reprendre leurs études ou simplement de retrouver, dans des conditions légales, une vie citadine. Des jeunes gens se trouvant dans cette situation ont manifesté à Changhai — le jour même où l'ensemble du problème était examiné par le bureau politique — pour réclamer un réexamen de leur sort.

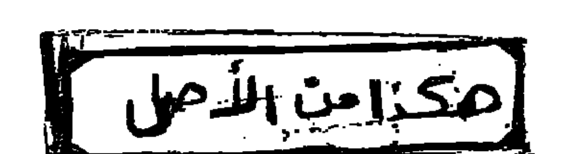
A en croire le compte rendu de la conférence publié vendredi 15 décembre par *le Quotidien du peuple*, les seules mesures actuellement envisagées visent à aménager la situation actuelle, non à la transformer. Les municipalités sont invitées à créer un nombre d'emplois accru dans leurs services et leurs unités industrielles. Les jeunes envoyés à la campagne ne seront plus dispersés au milieu des paysans dans les équipes et brigades de production des communes populaires, mais regroupés dans des fermes d'Etat ou dans de petites industries locales.

Un effort sera fait pour qu'ils soient assurés de salaires fixes, autrement dit pour que personne ne soit réduit à la famine. Des mesures seront prises enfin pour veiller à leur santé et à l'« *élévation de leur niveau culturel* ». Le problème n'est pas simple, et le mouvement des « jeunes instruits à la campagne » n'a pas été inventé seulement pour brimer de jeunes citadins ni à des seules fins idéologiques. Les « nécessités économiques » ne peuvent être ignorées dans un pays où le déséquilibre de développement entre villes et campagne reste marqué.

Il est à craindre que dans le climat actuel, où toutes sortes de revendications se manifestent de façon pressante, ces mesures ne donnent guère satisfaction aux catégories les plus défavorisées, dont les difficultés touchent, comme le note *le Quotidien du peuple*, « *des milliers et des milliers de familles* ».

ALAIN JACOB.

(1) La situation des « *jeunes instruits à la campagne* » a été récemment traitée dans un intéressant ouvrage rédigé à partir d'interviews recueillies à Hongkong : « *Avoir vingt ans en Chine... à la campagne* », par J.-J. Michel et Huang He, éditions du Seuil.



ASIE

Thaïlande

INQUIET DE LA POLITIQUE INDOCHINOISE DU VIETNAM
Le premier ministre annule son voyage au Laos

Le Laos durcit le ton à l'égard de son voisin thaïlandais dont le premier ministre vient d'annuler la visite qu'il devait faire à Vientiane. Un responsable du ministère laotien des affaires étrangères a fait état, lundi 18 décembre, d'un « plan prémédité » contre le Laos, mettant en cause à la fois les « autorités militaires thaïlandaises », les Etats-Unis et la Chine. — (A.F.P.)

De notre correspondant

Bangkok. — Un soudain regain de tension armée entre la Thaïlande et le Laos sur leur frontière commune a conduit le général Kriangsak Chamanand, premier ministre thaïlandais, a annoncé le report *sine die* de la visite officielle qu'il devait faire du 20 au 23 décembre à Vientiane. Cette visite devait consacrer la détente et le développement des relations commerciales enregistrés depuis un an entre les deux pays à la suite de l'ouverture amorcée par le gouvernement de Bangkok l'an dernier en direction des pays communistes de l'ex-Indochine. Depuis la prise du pouvoir du Pathet-Lao en décembre 1975, la plupart des tentatives de rapprochement ont échoué à la suite d'incidents, toujours survenus à point nommé, sur le Mékong.

Trois affrontements ont eu lieu sur le fleuve frontalier la semaine dernière. Selon les Thaïlandais, deux vedettes en patrouille ont été prises sous le feu des forces Pathet-Lao. L'une a été coulé et quatre marins ont été blessés, la seconde a été sérieusement endommagée et son équipage porté disparu. Dimanche, la marine thaïlandaise a coulé deux vedettes laotiennes.

Le 15 décembre, le premier ministre avait annoncé qu'en dépit des premiers incidents son voyage serait maintenu. Comme l'avait fait la veille l'ambassadeur du Laos à Bangkok, le général Kriangsak estimait que ces incidents avaient été provoqué « *par une troisième partie sans que le gouvernement du Laos en ait eu connaissance* ».

La référence à une « troisième partie » a été déjà utilisée entre Bangkok et Phnom-Penh, pour les besoins de leur rapprochement diplomatique. Mais cela ne lève en rien les ambiguïtés et surtout ne supprime pas les causes de conflit. Pour les Thaïlandais, ces « troisièmes parties » qui opèrent le long de leurs frontières avec le Cambodge et avec le Laos sont constituées par les groupes d'insurgés communistes aidés, selon le cas, par les kmers rouges ou par le Pathet-Lao. En revanche, pour Phnom-Penh comme pour Vientiane, il s'agit des groupes d'exilés qui les harcellent et qui, dans certains cas, bénéficient du soutien de certains milieux militaires thaïlandais.

Le report de cette visite officielle est annoncé alors que la presse et les officiels de Bangkok se montrent de plus en plus préoccupés par les développements au Cambodge à la suite de la création du Front uni de salut national du Kampuchea (F.U.S.N.V.) au début de décembre. On laisse clairement entendre dans ces milieux qu'il s'agit d'une opération montée « la main dans la main » avec les autorités vietnamiennes. Ces développements sont de nature, d'une part, à geler le processus de détente amorcé par le général Kriangsak et, d'autre part, à mettre le premier ministre dans une position délicate, à quelques mois des élections, face aux partisans d'une politique sans concessions à l'égard des régimes communistes indochinois. L'ancien premier ministre libéral et partisan de relations étroites avec Pékin, M. Kukrit Pramot, s'était prononcé, dimanche, dans un éditorial très dur, pour l'annulation de la visite officielle au Laos.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

La nouvelle Constitution a été adoptée par l'Assemblée à une large majorité

De notre correspondant

Bangkok. — A quatre mois de la date prévue pour les élections générales, et après six mois de controverses, de rivalités politico-militaires et de revirements spectaculaires des législateurs, l'Assemblée nationale thaïlandaise a adopté lundi 18 décembre le nouveau projet constitutionnel à une large majorité (330 voix pour 342 suffrages exprimés).

Ce texte suscite des réserves dans certains milieux politiques « *libéraux* », où il est jugé antidémocratique (*le Monde* du 15 juillet 1978). Lundi, à l'extérieur de l'Assemblée, un groupe d'étudiants en droit distribuaient des tracts affirmant que le projet « *est le plus antidémocratique que le pays ait jamais connu et conduira sûrement à un régime tyrannique* ».

La Constitution, la treizième depuis les années 30, dans un pays où les coups d'Etat militaires se sont succédé au même rythme, doit être signée sous peu par le roi Bhumipol. Elle prévoit notamment un régime bicaméral avec *une Chambre des représentants* élue au suffrage universel et un Sénat appointé par le premier ministre. Cette prérogative capitale a été votée par les législateurs au début du mois. Ils s'étaient jusqu'alors prononcés pour une nomination des sénateurs par le Conseil national politique, directoire militaire mis en place après le coup d'Etat d'octobre 1977. Ce revirement a été considéré comme une victoire décisive du premier ministre, le général Kriangsak Chamanand, sur ses pairs et rivaux.

La Constitution prévoit en outre la dissolution du Conseil national une fois le nouveau gouvernement mis en place après les élections d'avril prochain. Le président désigné du Sénat sera également président du Parlement.

Selon le nouveau texte, le premier ministre et les membres de *son cabinet peuvent ne pas être* choisis parmi les élus du suffrage populaire et il n'est pas indispensable qu'ils soient affiliés à un parti. Cette procédure fait dire à M. Pichai Rattakul, ancien ministre des affaires étrangères, que « *si le premier ministre n'est pas le représentant du peuple, le gouvernement sera taillé sur mesure pour un groupe de puissants* ».

Cela étant, la loi martiale reste en vigueur. Le général Kriangsak a indiqué lundi que certaines de ses clauses pourraient être suspendues pour permettre le déroulement normal des élections. La loi électorale, élaborée par un comité ministériel, devrait être soumise prochainement au vote d'une Chambre, dont la composition socio-économique reflète largement les intérêts des groupes politico-militaires qui continuent à dominer la vie politique de la Thaïlande à partir de Bangkok. Leurs porte-parole n'ont pas caché que, dans la situation difficile du pays, notamment sur le plan de la sécurité, les rédacteurs du projet constitutionnel ont été guidés par la recherche de la stabilité politique avant tout. C'est, en effet, *une condition essentielle du développement* et de la confiance des investisseurs étrangers, fût-ce au prix de concessions faites à la démocratie de type occidental. — R.-P. P.

● *M. Ohira*, premier ministre japonais, a échappé à un attentat lundi 18 décembre à Tokyo. Son agresseur, un extrémiste de droite, armé d'un couteau, a été maîtrisé avant d'avoir pu frapper le premier ministre. Deux des gardes du corps de M. Ohira ont été légèrement blessés. L'agresseur, Nsumio Nirose, vingt et un ans, a été appréhendé par la police.

Les relations commerciales entre la France et Taiwan demeurent modestes

De notre envoyé spécial

Taipeh. — Bien que faisant preuve d'une grande prudence dans ses rapports avec Taiwan depuis l'établissement de relations diplomatiques avec Pékin en 1964, la France a maintenu des liens commerciaux avec l'île, mais sa présence économique reste très discrète par rapport à celle d'autres pays européens comme l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne. Choix délibéré de Paris, qui a décidé une fois pour toutes de jouer la carte de Pékin, ou manque d'imagination pour trouver une formule qui permette de commercer avec un pays qui est une réalité économique en Asie, avec un P.N.B. qui croit annuellement de 10 % ? On peut se poser la question devant les résultats que nos concurrents européens ont obtenus sans pour autant compromettre leurs relations avec Pékin.

Timidement aidés par les autorités, les milieux d'affaires français ont finalement réagi en octobre dernier, en créant l'association *pour le développement du* commerce avec l'Asie, dont l'objet essentiel est de faciliter l'étude et l'accès du marché Taiwanais aux industriels français. Un bureau vient d'être ouvert à Taipeh. Cette association apportera gratuitement son aide aux exportateurs français.

Actuellement, on note une détérioration alarmante des termes de l'échange, le déficit atteignant 402 millions de francs (le plus important en Asie après ceux enregistrés avec le Japon et la Malaisie).

L'effort des industriels français devrait peut-être permettre une légère amélioration. Un groupe sidérurgique participe actuellement au développement de China Steel ; une fabrique de dentifrice devrait bientôt s'implanter sur l'île, et des voitures Peugeot sont en cours de montage par un agent local, mais avec l'aide de techniciens français. Il était question que China Air Lines (compagnie aérienne de Taiwan) achète quatre Airbus. Une lettre d'intention avait été signée grâce à l'entremise de Korean Air Lines. Apparemment, l'opération a échoué. Les Taiwanais, qui sont récemment parvenus à établir une ligne cargo entre Taipeh et le Luxembourg, voulaient, en échange de l'achat des Airbus, obtenir un droit d'atterrissage en France. D'autre part, de fortes pressions américaines se sont exercées sur les autorités pour que Taiwan achète plutôt aux États-Unis, qui ont près de 3 milliards de dollars de déficit dans leurs échanges avec l'île.

Selon les hommes d'affaires français à Taipeh, beaucoup de choses sont possibles dans un pays qui est en passe de devenir l'une des petites puissances économiques d'Asie. Dans trois ans, par exemple, Taiwan sera le premier producteur de plastique du monde. Tous les grands de la chimie internationale sont d'ailleurs présents à Taipeh. Pour l'instant, quelle que soit leur nationalité, les hommes d'affaires américains ou européens estiment que Taiwan, malgré ses déboires diplomatiques, demeure « *un bon risque* ».

PHILIPPE PONS.

A TRAVERS LE MONDE

Brésil

● UN PROCHE COLLABORATEUR DE Mgr HELDER CAMARA, archevêque de Recife, a, une nouvelle fois, été arrêté par la police, à la fin de novembre, dans la capitale de l'Etat brésilien de Pernambuco, apprend-on de bonne source à Paris. Il s'agit de M. Edival Nunes Da Silva, plus connu, dans tout le pays, par le surnom de Caja. Mem- et Paix du diocèse d'Olinda et Recife, étudiant à l'université fédérale de Pernambuco et membre de l'équipe régionale de la conférence nationale des évèque du Brésil, Caja avait déjà été arrêté, le 12 mai dernier, par la police fédérale de Recife. Victime de traitements inhumains, il avait, finalement, été libéré au début de novembre, après plusieurs manifestations en sa faveur au Brésil.

Canada

● JACQUES ET LOUISE COSSETTE - TRUDEL, anciens militants du Front de libération du Québec, impliqués dans l'enlèvement, en octobre 1970, du diplomate britannique James Cross, ont été mis en liberté conditionnelle, lundi 18 décembre, à Montréal, après versement d'une caution de 50 000 dollars canadiens (environ 180 000 F) pour chacun d'eux. Le couple avait regagné volontairement le Canada pour se présenter à la justice. — *(A.F.P.)*

Chypre

● LE MANDAT DE LA FORCE DES NATIONS UNIES cantonnée à Chypre a été renouvelé jeudi 14 décembre pour une période de six mois. Le secrétaire général de l'ONU devra faire à ce sujet, un rapport au Conseil de sécurité avant le 31 mai 1979. Il s'est entretenu, jeudi, avec M. Nicos Rolandis, ministre des affaires étrangères de l'île, à propos de la reprise des pourparlers intercommunautaires. on indique, dans l'entourage de M. Wadlheim, que le plan de règlement américain — qui prévoit la constitution d'un Etat binational fédéral — a fait l'objet d'une série d'entretiens entre le secrétaire général des Nations unies et *différents représentants des* communautés grecque et turque de Chypre. *Le* gouvernement de Nicosie dément avoir déjà décidé de repousser ce projet. — *(A.F.P.)*

Dominique

● L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES a admis, le 18 décembre, la Dominique comme cent cinquante et unième Etat membre de l'Organisation internationale. Ile des Petites Antilles qui vient d'accéder à l'indépendance après avoir été administrée par le Royaume-Uni, la Dominique avait été le premier point du territoire américain touché par Christophe Colomb lors de son voyage de 1492. — *(A.F.P.)*

Guinée

● DANS UN DOCUMENT PUBLIE mardi 19 décembre à Genève, la Commission internationale des juristes accuse le président Macias Nguema d' « *avoir complètement liquidé ses opposants politiques* ». Estimant à au moins cent mille le nombre d'exilés (soit le quart de la population), la commission précise que « *les condamnés ne sont plus fusillés ou garrottés, mais forcés à s'agenouiller, et on leur écrase le crâne avec des barres de fer. L'hôpital conclut généralement à une mort naturelle* ». —

Pologne

● UNE MANIFESTATION s'est déroulée lundi 18 décembre à Gdansk pour marquer le huitième anniversaire des « *événements tragiques* » de décembre 1970 a la suite desquels M. Edward Gierek accéda au pouvoir Organisée par divers mouvements dissidents polonais parmi lesquels le « comité d'autodéfense sociale - KOR » et le « Mouvement pour la défense des droits de l'homme et du citoyen », cette manifestation a réuni quelque quatre mille personnes.

République fédérale d'Allemagne

● VOLKER SPEITEL ET HANS JOACHIM DELLWO, anciens collaborateurs de M[e] Klaus Croissant, tous deux âgés de vingt-sept ans, *ont* été respectivement condamnés, jeudi 14 décembre, à trois ans et deux mois de prison d'une part, à deux ans de la même peine d'autre part pour « *soutien à association terroriste* ». Ils avaient reconnu, devant le tribunal de grande instance de Stuttgart, avoir servi de messagers à différents dirigeants de la Fraction armée rouge, avec laquelle ils ont rompu au moment de la prise d'otages de Mogadiscio. Volker Speitel avait également avoué qu'il avait fourni les pistolets introduits ensuite, selon son témoignage, dans la prison de Stammheim par un des avocats d'Andreas Baader et ses amis, et avec lesquels les fondateurs de la Fraction armée rouge devaient mettre fin à leurs jours après l'échec de l'opération de Mogadiscio et le refus du gouvernement ouest-allemand de céder aux ravisseurs de Hanns Martin Schleyer. — *(A.F.P., A.P., Reuter).*

Union soviétique

● L'ACADEMICIEN ANDRE SAKHAROV a déclaré, le lundi 18 décembre, qu'il commencerait, le 3 janvier prochain, une grève de la faim illimitée si les autorités soviétiques n'autorisaient pas sa femme, Mme Héléna Bonner, à se rendre en Italie pour y recevoir les soins que réclame l'état de sa vue. Mme Bonner, qui avait été opérée deux fois en Italie, en 1975 et en 1977, a demandé un visa de sortie en février dernier. Elle n'a jusqu'à maintenant reçu que des réponses dilatoires. — *(Corresp.)*

DIPLOMATIE

La visite de M. François-Poncet à Bucarest

LES ROUMAINS ONT MANIFESTÉ LEUR « INTÉRÊT » POUR UNE CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT EN EUROPE

M. François-Poncet, ministre des affaires étrangères, a été reçu, lundi 18 décembre, pendant une heure et quart, à Bucarest par M. Ceausescu, président de la République roumaine.

La conversation a suivi, semble-t-il, le même schéma que celle du ministre français des affaires étrangères, samedi, avec son collègue roumain, M. Andrei. Les lignes politiques générales des deux pays sont comparables, notamment en ce qui concerne la détente en Europe. La discussion a plus spécialement porté sur la future réunion de Madrid (suite de la conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe) et sur le désarmement.

On sait que la France a lancé l'idée d'une conférence sur le désarmement conventionnel en Europe, proposition qui a eu peu d'écho. Aussi est-on satisfait du côté français que le communiqué, publié à l'issue de la visite de M. François-Poncet, déclare que les deux ministres « *ont relevé l'intérêt que présentait la réunion d'une conférence de tous les Etats signataires de l'Acte final d'Helsinki, consacrée au problème du désarmement en Europe* ».

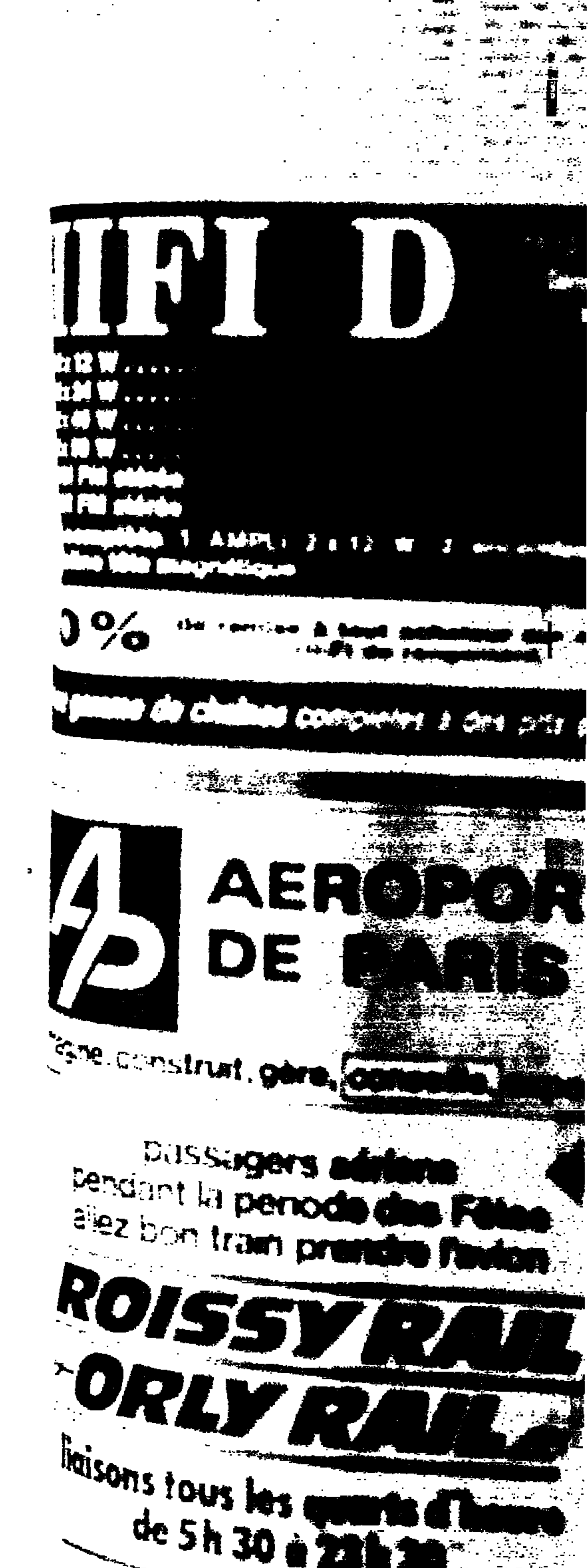
On remarquera cependant que la nature des armements visés n'est pas précisée. Les Roumains estiment, en effet, que l'armement nucléaire ne peut être ignoré, alors que du côté français on ne croit pas que les discussions nucléaires puissent progresser dans le cadre européen.

Le ministre français a mis les dirigeants roumains au courant des derniers développements monétaires européens. (La Roumanie a un commerce important avec la C.E.E.)

Le communiqué souligne que la visite de M. François-Poncet à Bucarest, en janvier, « *constituera une nouvelle illustration de l'amitié traditionnelle entre les peuples français et roumain et donnera une nouvelle et importante impulsion au développement des relations entre la France et la Roumanie* ».

Les deux ministres ont fait le point des échanges commerciaux et « *se sont prononcés en faveur de nouvelles mesures visant à élargir et diversifier la coopération économique* ». Les projets de création d'une chaîne Renault et l'implantation d'une usine Citroën à Craiova sont très avancés, la coopération pour de nouveaux hélicoptères se développe. D'autres projets sont envisagés, en électronique, pétrochimie, télécommunication et pour l'équipement électrique des centrales nucléaires récemment vendues par le Canada. Une réorganisation de l'enseignement en Roumanie devrait permettre de mieux utiliser les bourses offertes par la France.

M. D.



AMÉRIQUES

Nicaragua

Les négociations entre le gouvernement et l'opposition piétinent

Managua (A.F.P., Reuter). — Les négociations directes entre le gouvernement nicaraguayen et le Front élargi d'opposition (F.A.O.) semblent dans l'impasse en raison de divergences sur la procédure à suivre. Les négociations se sont engagées, le 16 décembre, après que le président Anastasio Somoza, chef de l'Etat nicaraguayen, eut accepté certaines demandes de l'opposition — notamment la mise au point de réformes politiques, l'amnistie des prisonniers et un référendum pour décider s'il doit rester au pouvoir.

Les deux parties ont accepté l'idée de ce référendum, mais divergent sur les conséquences à tirer d'une éventuelle réponse négative des Nicaraguayens.

Cinquante-six prisonniers politiques libérés

D'autre part, cinquante-six prisonniers politiques ont été libérés le lundi 18 décembre en vertu de l'amnistie décrétée le 15 décembre par le gouvernement du président Anastasio Somoza. Les sept membres du groupe politique des Douze qui s'étaient réfugiés à l'ambassade du Mexique à Managua ont quitté leur asile.

Les membres du groupe avaient décidé de ne participer aux conversations entre le Front élargi l'opposition, dont ils faisaient partie, et la commission de médiation de l'Organisation des Etats américains, chargé de trouver une solution au conflit nicaraguayen. En quittant l'ambassade du Mexique, les membres du groupe, dirigés par le romancier Sergio Ramirez et l'avocat Joaquin Cuadra ,ont réaffirmé que les Etats-Unis intervenaient ouvertement au Nicaragua par l'intermédiaire de cette commission de médiation de l'O.E.A.

Enfin, treize sandinistes ont été tués au cours de combats avec la garde nationale du Nicaragua dans la zone proche du Costa-Rica, a annoncé, le 18 décembre, l'armée nicaraguayenne à Managua. Un soldat a été tué et quatre autres ont été blessés lors d'un engagement avec le Front sandiniste de libération nationale (F.S.L.N.) au poste-frontière de Puerto-Caminos, ajoute l'armée. Des armes lourdes ont été utilisées lors de combats à La Mancuerna, à environ 10 kilomètres du Costa-Rica. Le nombre des victimes n'est pas connu. Selon l'armée, cet engagement est le plus grave depuis l'offensive sandiniste de septembre dernier.

Uruguay

UN COLLOQUE INTERNATIONAL DE JURISTES A PARIS

La loi, la règle et l'exception

L'indépendance de la justice était un des fondements de la vie politique en Uruguay, et figurait en bonne place dans toutes les Constitutions du pays depuis 1830. Le respect des formes juridiques, poussé jusqu'au légalisme, imprégnait l'idéologie libérale qui a inspiré nombre de gouvernements au dix-neuvième et vingtième siècles.

Comment expliquer que, en une dizaine d'années, tout cela ait vacillé, puis sombré. Les participants au colloque sur *« L'état d'exception et les droits de l'homme en Uruguay »*, qui a eu lieu vendredi 15 et samedi 16 décembre au Sénat, à Paris, n'ont pas fourni de réponse globale à cette question. Le rôle de la guérilla des Tupamaros a sans doute été sous-estimé. Mais le Secrétariat international des juristes pour l'amnistie en Uruguay (1), qui organisait le colloque, a atteint son but : démonter les mécanismes juridiques de l'arbitraire, depuis l'adoption des « mesures urgentes de sécurité », en 1967, et proposer une perspective de lutte, à travers la revendication de l'amnistie.

Pacheco Areco, élu vice-président en 1966, succède constitutionnellement en 1967 au président Gestido (décédé). Pour lutter contre la « subversion », dans un climat de crise économique et sociale, il a recours aux « mesures urgentes de sécurité » prévues, à titre exceptionnel, à l'article 168 de la Constitution. Elles autorisent l'exécutif à procéder directement à des arrestations sans intervention de la justice.

Rapidement, l'exception devient la règle. *« L'Uruguay se trouve ainsi en présence d'un ordre juridique double : l'ordre juridique normal, fondé sur la Constitution et les lois, et l'ordre juridique spécial, fondé sur les mesures urgentes de sécurité »*, explique M. Senese, secrétaire général de l'Association des magistrats italiens. Les juges n'ont plus à connaître que des délits « ordinaires », tandis que le gouvernement interne, sans aucune garantie juridique, les personnes qu'il estime « subversives ».

Les magistrats tentent de défendre leurs prérogatives en acceptant de recevoir les demandes d'*habeas corpus* des citoyens détenus indéfiniment sans procès. Ils sont soutenus par la Cour suprême, mais le gouvernement refuse de céder, ce qui provoque un conflit ouvert entre les pouvoir exécutif et judiciaire. Une campagne est orchestrée contre la magistrature, que le gouvernement accuse publiquement, en mars 1972, d'agir uniquement par peur de représailles de la part des guérilleros.

La prééminence des tribunaux militaires

Le président Bordaberry, qui a succédé à M. Pacheco, déclare le 14 avril 1972 « l'état de guerre interne », concept qui n'existait jusqu'alors que dans le code pénal militaire. Tous les délits politiques tombent sous le coup de ce code et sont de la seule compétence des tribunaux des forces armées. Les personnes arrêtées en vertu des « mesures d'urgence » étaient d'ailleurs déjà détenues le plus souvent dans des casernes...

La loi sur la « sécurité nationale », votée le 10 juillet 1972, achève de court-circuiter les tribunaux civils. On insère dans le code pénal militaire, sous le nom de crimes de « lèse-nation », une série de délits relevant jusqu'alors des juridictions civiles. L'armée, chargée de la lutte contre la guérilla, est ainsi juge et partie. Des officiers, dont les collègues font quotidiennement le coup de feu contre les guérilleros, « jugent » les suspects.

Les arrestations ont lieu de nuit. L'« inculpé » est torturé jusqu'à ce qu'il signe des « aveux ». Il est alors présenté à un juge militaire qui lui demande s'il confirme ses déclarations. Il sait pertinemment qu'il sera à nouveau torturé s'il se rétracte.

La répression n'a pas cessé en Uruguay, bien qu'elle ait, de l'aveu même des militaires qui ont pris le pouvoir le 27 juin 1973, atteint dès cette année-là son objectif : la destruction de la guérilla. Il reste, selon un des participants du colloque, Mᵉ Toolen, avocat néerlandais et secrétaire exécutif de la Commission internationale des juristes, trois mille à quatre mille prisonniers politiques dans le pays. Leurs défenseurs sont toujours considérés comme des « complices de la subversion ». Sept avocats sont en prison et une trentaine en exil.

Toute activité syndicale est illégale depuis le coup d'Etat de 1973. La Convention nationale des travailleurs, qui regroupait 90 % des syndiqués, est dissoute. La grève est interdite. Les militaires ont bien essayé de susciter des organisations ouvrières à leur dévotion. Peine perdue. *« Ils n'ont pas encore trouvé le moyen de créer des syndicats sans syndicalistes. Dans tous les votes à bulletin secret, les travailleurs ont choisi les anciens responsables. Il a fallu dissoudre dare-dare les nouveaux organismes »*, remarque M. Carvalho, avcoat uruguayen en exil, qui a défendu de nombreux syndicalistes.

Le Secrétariat international, créé en mars 1977, a bon espoir de faire bouger les choses. *« Nous voulons dépasser le cadre strictement humanitaire de la défense des droits de l'homme. Nous combattons pour l'amnistie, et ce qui s'est passé récemment dans plusieurs pays d'Amérique latine, notamment en Bolivie, nous montre que celle-ci est parfois l'amorce d'un processus politique de retour à la démocratie »*, conclut M. Joinet, ancien président du Syndicat français de la magistrature, l'un des fondateurs du Secrétariat.

Les Boliviens qui avaient commencé une grève de la faim le 28 décembre 1977, pour réclamer l'amnistie dans leur pays, ont réussi à faire céder le général Hugo Banzer. Il est vrai que le 14 janvier, ils étaient plus de mille, et qu'ils avaient le soutien du clergé. Jusqu'à présent, l'Eglise uruguayenne ne s'est pas engagée dans cette voie...

DOMINIQUE DHOMBRES.

(1) 11, rue Jean-de-Beauvais, 75055 Paris, tél. 325-16-47.



AFRIQUE

La Guinée vingt ans après

IV. — « PARTI-ÉTAT » ET « HOMME-PEUPLE »

De notre envoyé spécial JEAN-PIERRE LANGELLIER

La Guinée, qui s'apprête à accueillir M. Giscard d'Estaing, sort lentement du ghetto où elle était enfermée depuis vingt ans. Cette « ouverture » lui permettra notamment de recevoir une aide technique et économique de l'Occident (« le Monde » des 16, 17-18 et 19 décembre). Toutefois, le système politique édifié autour du parti unique demeure, pour l'instant, inchangé.

Conakry. — *« Grâce à la révolution, les vieilles sont redevenues jeunes filles. Aujourd'hui, toutes les femmes sont belles. Elles portent des chaussures et possèdent des montres... Le parti ne se trompe jamais... Grâce au président Sekou Touré, nous avons suffisamment de riz, de tomates, d'huile et de lait... »* Tour à tour, chaque orateur rend hommage au socialisme guinéen et à son chef. Immanquablement, les éloges déclenchent, parmi le public, de fougueux applaudissements. Ce vendredi soir, à Matam I, quartier périphérique de Conakry, quelque deux cents personnes participent à l'assemblée générale hebdomadaire du Pouvoir révolutionnaire local (P.R.L.), dans un hangar aménagé en permanence du parti. A la tribune, les *« camarades journalistes »* sont invités d'honneur.

Ce soir-là, trois sujets sont à l'ordre du jour : réflexion sur les enseignements du onzième congrès du parti démocratique de Guinée (P.D.G.) — qui s'est tenu en novembre, — organisation du ravitaillement et préparation des compétitions artistiques. Le maire intervient pour rappeler *« l'objectif de Matam I »* : remporter le premier prix de chorale féminine. Il exhorte ensuite le bureau des femmes à cultiver un hectare de produits maraîchers. Vient la lecture de plusieurs lettres : dans l'une d'elles, un tailleur du quartier sollicite des volontaires pour une danse folklorique organisée à l'occasion de son mariage ; un autre militant informe l'assemblée que ses deux femmes sont de retour des lieux saints. Le P.R.L. est, en effet, responsable de l'état civil. Avant la levée de la séance, une oratrice s'exclame : *« Prions pour la longévité d'Ahmed Sekou Touré ! »*

P.R.L., P.D.G. : ces deux sigles résument le socialisme guinéen. Branche du R.D.A. (Rassemblement démocratique africain), le P.D.G. est né le 14 mai 1947, à Bamako, à l'instigation d'un jeune et brillant syndicaliste, formé à l'école de la C.G.T., Ahmed Sekou Touré. Trois décennies plus tard, la Guinée vit sous le régime du « Parti-Etat », auquel appartiennent tous les Guinéens âgés de plus de sept ans. A tous les échelons, les structures du parti unique « doublent » celles de l'Etat. Au sommet, les grandes décisions administratives et politiques relèvent des mêmes hommes. L'organisation du parti obéit aux règles du « centralisme démocratique ».

La « grande armée du peuple »

Le P.R.L. est la cellule de base du parti. S'apparentant à une commune populaire chinoise, il est dirigé par un bureau qui comprend sept élus. Choisi en son sein, le maire, comme tous les responsables, est théoriquement révocable. Chaque vendredi soir, les deux mille cinq cents P.R.L. de Guinée, représentant la *« grande armée du peuple »*, tiennent leur assemblée générale, compétente pour toutes les questions d'intérêt local. Malgré la menace pesant sur les militants, d'une réduction des rations de produits de première nécessité (les fameuses « dotations ») en cas d'absentéisme, celui-ci sévit largement au sein des P.R.L.

A 150 kilomètres de Conakry, nous avons, près de Forecariah, séjourné quelques heures dans un P.R.L. rural. Il a pour maire un aimable agriculteur d'une cinquantaine d'années, qui entretient trois femmes (depuis 1964, une loi interdit la polygamie, mais n'a pas d'effet sur les unions déjà conclues).

Là, comme partout en Guinée, le paysan possède la terre. Cependant, chaque famille est astreinte à travailler sur un champ collectif alloué par le P.R.L., dans le cadre de deux « brigades de production », l'une « attelée », l'autre « mécanisée ». Ainsi coexistent les deux systèmes de production, collectif et individuel. Arrive-t-il qu'une famille rechigne à fournir sa part de travail collectif ? *« Vous savez,* répond doucement le maire, *la pression sociale est si forte... »*

Le P.R.L. est tenu de respecter, pour 60 % au moins, les normes de production fixées par les instances supérieures. Sinon, il y a *« faute »*. Parmi les membres du bureau du P.R.L., l'éventail des salaires s'ouvre de un à cinq. Le P.R.L. est responsable de la construction du dispensaire et de l'école (en Guinée, l'instruction est obligatoire). Sur les mille six cents habitants de ce P.R.L., vingt-cinq appartiennent à la milice. Celle-ci dispose d'un magasin d'armes et de munitions. Seuls les membres du bureau et les responsables des trois organisations de masse (syndicats, jeunesse, femmes) détiennent une arme en permanence.

Comme tous les partis uniques, le P.D.G. est totalitaire. Des débats approfondis semblent pourtant se dérouler en son sein. Certes, il n'est pas question de contester le bien-fondé des orientations idéologiques, autoritairement tracées par le sommet. Du moins, la base peut-elle discuter leurs modalités d'application. D'ailleurs, le parti pratique volontiers l'autocritique, pourvu que celle-ci soit jugée féconde en haut lieu. Certaines audaces politiques sont longuement expliquées à la population. Il en fut ainsi pour la réconciliation avec Dakar et Abidjan.

« Informer et former pour transformer », proclame l'un des principes de la maïeutique touréenne. En conséquence, le parti conserve la haute main sur l'information, instrument de mobilisation du peuple. Il est notamment interdit de *« diffuser et de publier toute émission ou tout écrit pouvant, de quelque façon que ce soit, réduire la tension révolutionnaire »*. A longueur de soirée, la *Voix de la révolution* déverse des commentaires aussi interminables que soporifiques. Apparemment insensible à ce matraquage radiophonique, la population guinéenne écoute attentivement les bulletins d'information des stations occidentales et entretient l'étranger de passage de l'état de santé du président Boumediène ou des malheurs de M. Chirac.

Déployant un vibrant « socialisme du verbe », le régime guinéen est friand de slogans sonores : *« Honneur, victoire, gloire au peuple »*, *« Impérialisme colonialisme, néo-colonialisme, à bas ! »* autant que de prédictions vengeresses : *« La Guinée sera le tombeau de l'impérialisme »*. Il goûte aussi les aphorismes au ton moralisateur : *« Des actes, rien que des actes »*, *« Etre et ne pas paraître »*, voire légèrement mystique : *« Le peuple a défendu la révolution, Dieu l'a sauvée »*. Est-ce pour se distraire de ces préceptes ? La jeunesse guinéenne danse avec une verve et un plaisir inégalés en Afrique. Chaque soir, sur la piste obscure de La Minière — la plus célèbre discothèque de Conakry, — les couples évoluent, dans le fracas des « sonos », au rythme de *Saturday Night Fever*.

Doit-on préciser que les jeunes Guinéens sont, dès la prime enfance, soumis à un embrigadement intensif ? L'éducation a été largement démocratisée (plus de 300 000 élèves contre 42 000 en 1958), mais aussi politisée à l'extrême. Depuis le déclenchement, en 1958, de la *« révolution culturelle socialiste »*, chaque établissement s'est transformé en un *« centre d'éducation révolutionnaire »* (C.E.R.). Chacun des quelque deux mille cinq cents C.E.R. que compte la Guinée remplit plusieurs fonctions : unité de production, centre d'apprentissage, cellule socialiste, et doit être, selon la terminologie en usage, le *« noyau germinatif du P.R.L. »*. L'enseignement est délivré en français, langue officielle de la *« République populaire et révolutionnaire de Guinée »*.

Depuis vingt ans, M. Sekou Touré est l'objet d'un culte de la personnalité qui va bien au-delà du respect que les Africains vouent d'ordinaire à leur chef. Au cours des réunions publiques, il n'est pas concevable qu'un orateur cite le nom du « Grand Syli » sans que la foule, en une sorte de réflexe pavlovien, applaudisse bruyamment. Chaque discours peut être ainsi interrompu dix, vingt, trente fois.

Cette exaltation du président engendre un langage boursouflé où prolifèrent adjectifs et pléonasmes. En voici un échantillon emprunté à la résolution générale du vingtième Congrès du parti. Celle-ci *débute* en rendant hommage au *« magistral discours du camarade responsable suprême de la révolution, document d'une exceptionnelle valeur idéologique caractérisé par une rigueur d'analyse sans faille et une précision dialectique digne du Grand Penseur, servi par une extraordinaire puissance d'appréhension, de pénétration d'analyse et de maîtrise des phénomènes sociaux les plus complexes déterminant la trajectoire des peuples dans leur évolution historique. »*

Dans les rues de la capitale, les portraits coloriés du « Grand stratège », légèrement moins nombreux depuis un an, côtoient parfois ceux des héros du tiers-monde : Ho Chi Minh, Fidel Castro, Amilcar Cabral. M. Sekou Touré justifie cette incessante glorification de sa personne par le fait qu'il « incarne le peuple ». Comme le proclame un slogan, il est l'« homme-peuple ». Postulat commode qui évite de s'interroger sur les effets aliénants d'un système où le panégyrique tient lieu trop souvent d'analyse.

La conversion d'Ousmane

Ousmane : c'est à la fois le titre d'une pièce didactique, fort en vogue ces temps-ci à Conakry, et le patronyme de son personnage-vedette, un jeune Guinéen bardé de diplômes et rentré au pays après plusieurs années de séjour en France. Affecté à Mamou, une ville du centre du pays, il se comporte aussitôt en odieux « petit chef », autoritaire et corrompu. Contaminé par les valeurs et méthodes du monde capitaliste, il méprise les paysans et comprend mal qu'on ne rende pas un hommage empressé à ses mérites. Mais à force de persuasion, ce jeune cadre « déraciné » entendra raison et conviendra des vertus de la révolution. Il est assez piquant d'assister à la représentation de cette pièce, sur la grande scène du Palais du peuple de Conakry, et devant un parterre comptant sans doute nombre d'Ousmane...

La campagne de lutte contre l'opportunisme et la corruption, qui, actuellement, bat son plein en Guinée, ne vise-t-elle pas, en priorité, certains cadres haut placés ? Ouvrant, en novembre, les travaux du onzième Congrès du parti, M. Sekou Touré dénonçait les *« maîtres de la contre-révolution camouflés au sein du P.D.G. »* qui, incompétents, *« laissent pourrir les choses »* et *« contournent les décisions »*. Il vilipendait ceux qui distillent parmi la jeunesse et auprès des cadres honnêtes une *« idéologie de jouissance »* conforme au dicton guinéen : *« Au pays des hyènes, si tu ne fais pas l'hyène, tu seras croqué »*. *« Le Congrès,* concluait-il, *marque l'heure solennelle de distinguer ceux qui, dans la sueur, œuvrent à l'affermissement des bases de la révolution populaire. »*

Au cours du congrès, plusieurs orateurs développèrent ce thème. Une déléguée de l'Union des femmes fustigea, par exemple, *« les cadres qui vident aujourd'hui les magasins du peuple pour en répandre les produits sur les marchés privé et se remplissent ainsi les poches »*. Il est vrai que la bourgeoisie administrative guinéenne, quoique très réduite, vit dans l'aisance. Il suffit, pour s'en convaincre, de fréquenter certaines villas somptueuses de Conakry...

En l'espèce, la position personnelle de M. Sekou Touré, inspirateur de cette campagne, est inattaquable. Et même ses plus farouches adversaires lui ont toujours reconnu un total désintéressement à l'égard des avantages matériels que procure l'exercice du pouvoir. Après vingt ans de règne, il ne possède aucun bien personnel, même si la présence à des postes de responsabilité de ses frère, beaux-frères et neveux donne corps à l'accusation de népotisme et fait dire à l'opposition que le socialisme guinéen est aussi une affaire de famille. Il reste à savoir quelle suite sera donnée à la résolution générale du congrès qui préconise notamment de *« balayer les confusionnistes »* et d'*« éliminer les faux cadres et les caméléons »*.

M. Sekou Touré s'est en tout cas donné les moyens de renouveler largement le personnel politique. Au printemps prochain, des élections, générales ou partielles, selon le cas, se tiendront à tous les échelons du parti. Elles déboucheront, en juin, sur le choix d'un nouveau comité central. En attendant cette échéance, le pouvoir est entre les mains d'un bureau politique, récemment élargi à quinze membres. En outre, le principe de l'élection au suffrage universel concerne désormais les gouverneurs de région et les chefs d'arrondissement. Ceux-ci seront assistés de *« comités administratifs »*. Il s'agit officiellement d'intensifier la *« délégation des pouvoirs aux organisations de base »*.

Doctrinaires et pragmatiques

L'évolution politique en cours a donné lieu à un débat interne opposant doctrinaires et pragmatiques. A la tête des premiers, on place généralement MM. Senainon Behanzin, ministre de l'information et de l'idéologie, et Mamadi Keita, ministre du domaine éducation-culture. Parmi le second groupe, on range la plupart des ministres « gestionnaires », incités quotidiennement à faire preuve de réalisme. Au cours d'une session de préparation du congrès tenue à Kankan, en août dernier, M. Sekou Touré aurait été sensible aux arguments du second courant. Toutefois, cette victoire des partisans de l'ouverture et du réalisme ne devrait s'accompagner ni d'une remise en cause de l'idéologie ni d'un abandon du vocabulaire révolutionnaire.

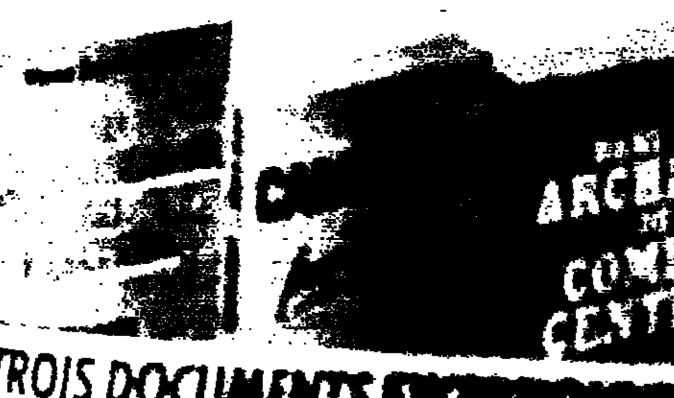
Le régime va-t-il, progressivement, se libéraliser ? Il y a un an, M. Sekou Touré offrit l'amnistie à tous les exilés. Sur le moment, ce geste n'eut pratiquement aucun effet. En cessant d'exiger, lors du sommet de Monrovia, l'expulsion des communautés guinéennes du Sénégal (sept cent mille personnes) et de Côte-d'Ivoire (cent cinquante mille personnes), en souscrivant au principe de la libre circulation des personnes et des biens, le président a de nouveau lâché du lest. La diaspora guinéenne — estimée à environ un quart de la population totale — demeure pour l'instant très sceptique. Elle exige, avant de répondre aux avances qui leur sont faites, l'élargissement des détenus politiques.

Depuis l'ouverture des frontières, quelques milliers d'exilés sont cependant revenus au pays, pour voir. Certains ont été reçus par le chef de l'Etat. Quelques centaines ont choisi de rester. *D'autres* font régulièrement la navette entre la Guinée et les pays voisins. La plupart appartiennent à des familles modestes. La dégradation de la situation économique dans les pays d'accueil, notamment au Sénégal et en Sierra-Leone, n'est pas étrangère à leur décision. Parmi eux ne figure aucune personnalité politique de premier plan. A Paris et dans diverses capitales africaines, des contacts ont été noués entre les représentants du gouvernement guinéen et l'opposition, sans grand résultat jusqu'à présent. Seul le rétablissement d'un climat de confiance accélérerait le retour des exilés vers leur sol natal.

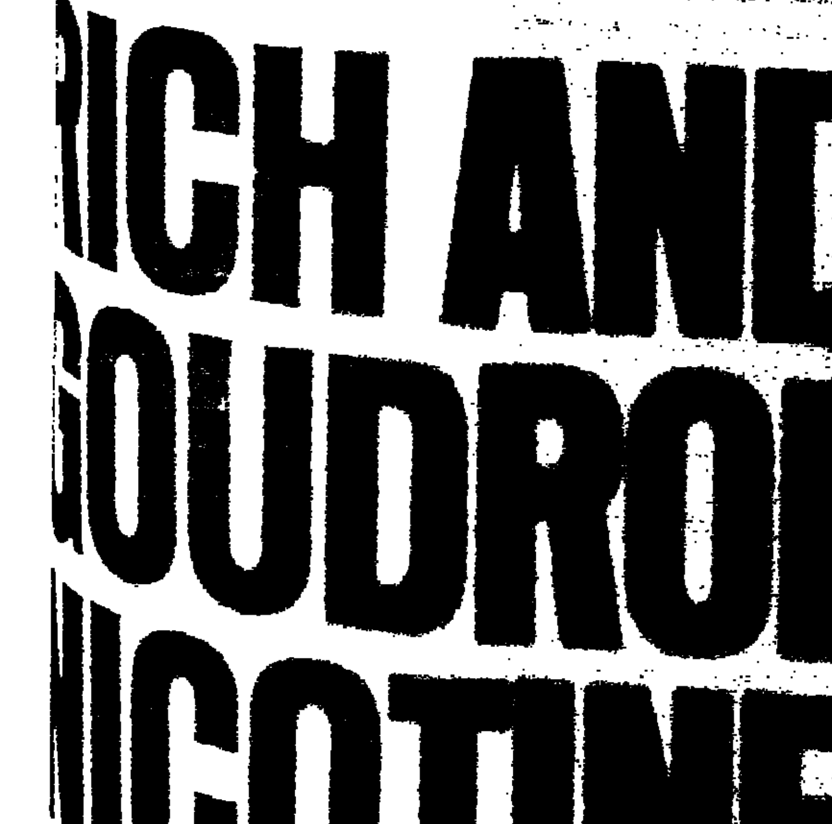
La Guinée de M. Sekou Touré serait-elle donc « récupérable » ? A Washington et à Paris, on paraît le penser. La Maison Blanche et l'Elysée, qui ont largement contribué à la réconciliation de Monrovia, croient qu'un adoucissement du régime suivra l'actuelle ouverture. Mais les centaines de milliers de Guinéens contraints à l'exil par tous les crimes commis au nom de la révolution seront plus difficiles à convaincre.

FIN

AFRIQUE







AFRIQUE

Ethiopie

Les militaires cubains resteraient à l'écart des combats en Érythrée

Correspondance

Khartoum. — *« Le visage de la guerre a changé »*, a affirmé le commandant Afewerki, secrétaire général adjoint du Front populaire de libération de l'Erythrée, en rendant visite à un camp de réfugiés ayant fui en novembre la ville de Keren. *« Nous ne combattons plus le Derg* (conseil militaire éthiopien) *mais l'Union soviétique »*, a ajouté cet officier, qui est âgé de trente-deux ans.

Au cours des trois dernières semaines de combats, l'engagement soviétique sur le champ de bataille s'est accru très substantiellement, au point qu'il est comparé par les observateurs à celui des États-Unis au Vietnam en 1965.

En revanche, les treize mille Cubains chargés notamment d'entraîner les soldats éthiopiens en Ogaden ne paraissent pas avoir participé aux combats en Erythrée.

Selon le commandant Aferwerki, l'état-major éthiopien est totalement sous le contrôle de l'U.R.S.S. Entre cent cinquante et deux cents officiers soviétiques ont pris position sur chaque front, ajoute le porte-parole du F.P.L.E. Moscou a également fourni des Mig, des hélicoptères munis d'équipements sophistiqués ainsi que des satellites permettant la prise de photos aériennes.

Selon le F.P.L.E., le général Petrov, qui commandait l'offensive victorieuse des forces éthiopiennes en Ogaden, dirigerait désormais les forces terrestres d'Addis-Abeba en Erythrée.

Certains combattants du front affirment en outre avoir vu les corps de soldats soviétiques à l'intérieur et autour d'un groupe de chars éthiopiens détruits dans la localité d'Elabaret. Aux yeux du F.P.L.E., la guerre d'Erythrée a changé radicalement de nature depuis l'apparition de nombreux véhicules blindés et le recours intensif à l'artillerie et aux bombardements aériens.

DAN CONNELL.

PROCHE-ORIENT

LA CRISE IRANIENNE

Des cas de refus d'obéissance sont signalés dans l'armée

L'ayatollah Montazeri, l'une des personnalités les plus influentes de la hiérarchie chiite après l'ayatollah Khomeiny, est arrivé, lundi 18 décembre, à Paris. Dans une conférence de presse, il a assuré que le mouvement d'opposition au régime du chah irait en s'intensifiant « en raison de la profonde conviction des masses que ce régime doit prendre fin ». « Le peuple iranien, a-t-il dit, n'acceptera pas que le chah reste sur le trône, même sans pouvoir. Il n'acceptera pas non plus que son fils lui succède. »

A Téhéran, M. Gholam Hossein Sadighi, ancien ministre de l'intérieur de Mossadegh, a été reçu par le chah, avec qui il a notamment évoqué la possibilité de former un nouveau gouvernement. Dans l'entourage de M. Sadighi, on affirmé que celui-ci a réservé sa réponse et se prononcera dans un délai de deux semaines. D'autre part, on apprend de très bonne source que cinquante pilotes d'Iran Air auraient présenté collectivement mardi leur démission, à la suite du licenciment, lundi, pour faits de grève de six pilotes de cette compagnie et d'une vingtaine de techniciens. Trente ingénieurs auraient également présenté leur démission.

De notre envoyé spécial

Téhéran. — La journée de deuil national a été marquée, lundi 18 décembre, par un arrêt quasi total de l'activité et, surtout, par des incidents suivis de scènes de fraternisation entre l'armée et la population à Tabriz.

A Téhéran, diverses manifestations ont eu lieu au cimetière où de très nombreux journalistes et employés de la télévision ont décidé de poursuivre leur grève jusqu'au départ du chah et dont dénoncé la « collusion » de vingt-trois de leurs collègues avec le régime. De nombreux fonctionnaires ont également arrêté le travail malgré les menaces du gouvernement qui a déjà licencié six pilotes et un copilote, ce qui risque de provoquer une grève à Iran Air. Enfin, d'après des voyageurs étrangers qui revenaient de Meched, plus de cent mille personnes ont défilé dans la ville sainte.

Selon M. Bani-Ahmad, député de Tabriz, qui a été en contact téléphonique avec sa ville, la population a défilé en arborant des portraits de l'ayatollah Shariat Madari et en scandant : *« Vive Khoméiny, mort au chah. »* Un militaire aurait tiré, tuant deux personnes. Le mollah qui conduisait la procession se serait alors avancé la poitrine nue et aurait demandé au soldat s'il oserai ttirer sur un musulman. Deux hommes de troupe auraient abattu leur camarade responsable des deux morts et donné le signal des scènes de fraternisation.

Toujours selon M. Bani-Ahmad et d'autres membres de l'opposition, le commandant adjoint de la loi martiale se serait mis en civil avant de se joindre à la population. Il aurait été suivi par les équipages de douze blindés sur lesquels les manifestants seraient montés avec des fleurs. La télévision aurait alors interrompu ses émissions. Des soldats auraient déserté plusieurs casernes, dont celle de Maragheh. En fin de journée cependant, la plupart des militaires auraient rejoint leur corps.

A Téhéran, la télévision a interrompu son programme dans la soirée pour démentir les informations concernant Tabriz. Il n'en demeure pas moins qu'il se passe d'étranges choses dans l'armée iranienne depuis que l'ayatollah Khomeiny a appelé soldats et officiers à se rebeller. Dans la capitale comme dans de nombreuses villes de province, la rue colporte des rumeurs sur les désertions et les cas d'insoumission, en les amplifiant et parfois en les déformant. Toutefois, un certain nombre d'informations ont pu être recoupées et plusieurs indices permettent de penser que les fissures décelées il y a quelques semaines dans la cohésion des forces armées (*le Monde* daté 19-20 novembre) se sont élargies.

Désertions et sabotages

Il y a d'abord les désertions isolées ou collectives, avec ou sans armes. Les exemples les plus fréquemment cités sont ceux de Zandjan, où environ trois cents soldats armés auraient cherché refuge à la Husseniyeh, sorte de centre culturel religieux. On fait état aussi de la désertion de trente marins à Bandar-é-Pah-civils se sont fait couper les che-et d'un nombre de soldats allant de trois ou quatre à cent cinquante et plus à Téhéran, Qazvin, Tabriz et Meched. Les soldats ayant la tête rasée, de jeunes icvils se sont fait couper les cheveux pour éviter aux insoumis de se faire repérer trop facilement. A Meched, selon les médecins, la police a arrêté l'un de ces jeunes gens et lui a arraché les ongles pour tenter d'intimider ceux qui ont recours à cette ruse.

Des cas de sabotage, de désobéissance et d'attentats sont également signalés. On indique, de source américaine, que depuis le mois de juin tous les avions militaires sont gardés jour et nuit par des sentinelles iraniennes. Or, sur une base non précisée, mais qui pourrait se trouver au Khouzistan, sept ou huit Phantom ont été sabotés il y a quelques jours et rendus inutilisables. Aucun élément étranger à la base ne s'y étant infiltré, les responsables américains estiment que le problème de la protection du matériel militaire contre certains soldats en rébellion est désormais posé.

Les cas de désobéissance semblent également se multiplier. Ainsi, à Meched, un soldat aurait été abattu par son colonel parce qu'il ne voulait pas tirer sur les manifestants.

Généraux « durs » et « modérés »

Selon un médecin militaire et de multiples sources dans les milieux officiels, l'attentat le plus grave se serait produit à la caserne de Lavisan, proche du palais royal, où se trouve la garde *djavidan* (« garde des immortels »). Créée à l'image des janissaires ottomans, cette garde est composée d'officiers triés sur le volet. Ils sont principalement recrutés et entraînés à Ispahan par le général Khosrodad, qui a une réputation de « dur ».

Pendant l'Achoura (dernier jour du deuil chiite) alors qu'une centaine d'officiers *djavidan* se trouvaient dans la caserne Lavisan, deux soldats et deux sous-officiers auraient vidé leurs chargeurs sur eux. Ils auraient tué vingt-quatre membres de ce corps d'élite. Après les manifestations en faveur du chah à Ispahan, deux soldats auraient commis un attentat contre le général Khosrodad alors qu'il montait à bord d'un hélicoptère, mais ils l'auraient manqué et auraient été fusillés.

Ces troubles auraient eu des répercussions au sein du haut commandement où l'on décèlerait deux sortes de réactions.

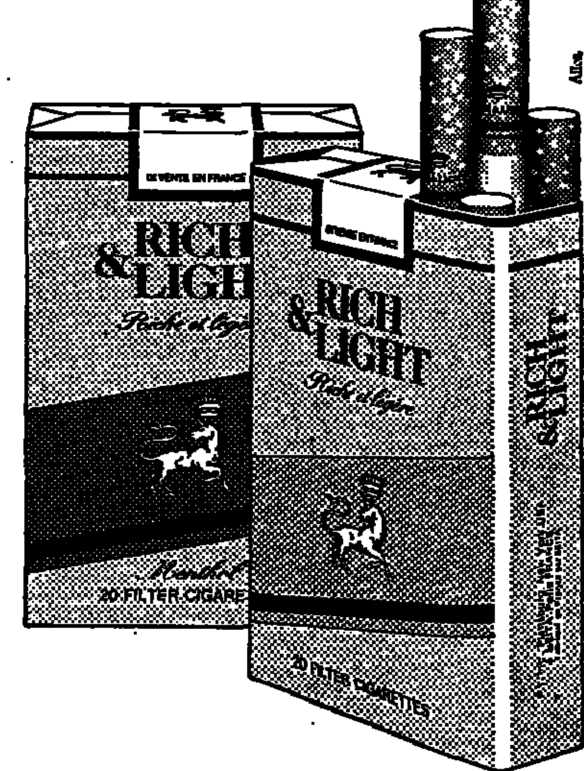
D'autre part, les généraux « techniciens », surnommés ici les *« cols blancs »*, dont fait partie le premier ministre, le général Azhari, joueraient un rôle modérateur et s'efforceraient de contrebalancer l'influence des « durs ». Ainsi, après les événements de Meched, le général Azhari a envoyé sur place le général Nadjmi, qui lui a succédé à la tête de l'état-major, pour ouvrier une enquête et tenter d'apaiser les esprits. Le premier ministre a — dans le même souci — interdit les manifestations, y compris celles favorables au chah. A la suite des incidents d'Ispahan et de Meched, le haut commandement aurait fait réunir les soldats dans les casernes où on leur aurait expliqué que les ordres avaient été mal interprétés et qu'il ne fallait pas commettre de brutalités contre la population. Enfin, douze de ces officiers généraux « modérés », appartenant pour la plupart à l'aviation et à la marine, contrôlées de près par les Américains, seraient allés voir le souverain pour lui demander d'autoriser les manifestations du grand deuil chiite.

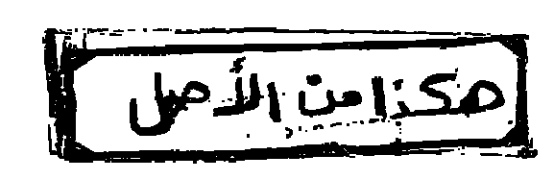
L'attitude des militaires chargés d'appliquer la loi martiale, comme les généraux Oveissi (Théran), Nadji (Ispahan), Gharabaghi (ministre de l'intérieur), serait bien évidemment moins conciliante. Tous sont des anciens de la garde impériale et de la garde djavidjan, unités formées dans l' « esprit » de la brigade des cosaques qui aida Reza Chah, père du souverain, à prendre le pouvoir. Les noms de plusieurs d'entre eux ont figuré sur les listes des « corrompus » et de personnes qui ont fait évader des capitaux. Deux cents de ces officiers auraient — dit-on ici — fait le serment de s'opposer à tout projet de retrait du chah et de défendre la dynastie jusqu'au bout.

Dans les milieux de l'opposition modérée et religieuse, on estime que les « durs » déploient actuellement une grande activité pour faire basculer de leur côté les « modérés ». La tactique des religieux, qui ne semblent pas mécontents des premiers résultats obtenus au niveau de la troupe, consiste à diviser le haut commandement. Pour ce faire, ils cherchent à placer les militaires dans des situations susceptibles de provoquer des tensions entre eux.

PAUL BALTA.







EUROPE

Union soviétique

TRIBUNE INTERNATIONALE

Les trois fronts de l'armée soviétique

par MIRCEA OPRISAN (*)

LES analyses sur le rapport des forces militaires entre les deux grandes puissances abondent. Il est cependant des composantes de nature non militaires que les états-majors ne peuvent ou ne sont pas autorisés à prendre en considération, bien qu'elles soient d'un poids non négligeable.

Dans l'éventualité d'un conflit armé, les stratèges du Kremlin se doivent de considérer deux éléments : 1) la forte probabilité d'une intervention chinoise ; 2) la possible défection d'armées nationales signataires du pacte de Varsovie.

Pour Moscou, faire la guerre à l'Ouest signifie ouvrir trois fronts ; les fronts européen et chinois et le front « intérieur » : les armées du pacte peuvent faire défection. L'Union soviétique ne peut compter que sur une seule « fraternité fidèle » : celle de la Bulgarie. Et encore, le contact terrestre entre les deux armées suppose-t-il la collaboration de la Roumanie communiste et rebelle...

La présence de la Roumanie au sein des forces du pacte de Varsovie est devenue formelle. Depuis que Khrouchtchev a retiré les troupes soviétiques à la demande du « fidèle » Gheorghiu-Dej, en 1958, les dirigeants roumains veillèrent à ce qu'elles n'aient aucune occasion de revenir.

Comme le reste du monde, en 1968, le gouvernement roumain apprit par la radio l'invasion de la Tchécoslovaquie. Cinq des alliés du pacte pénétraient sur le territoire du sixième sans que le septième en soit averti. La réaction roumaine ne se fit pas attendre : la même année, une nouvelle loi stipulait que la seule autorité habilitée à approuver l'entrée de soldats étrangers sur le territoire national était la Grande Assemblée nationale réunie en séance publique. Toute autre forme d'action déclencherait automatiquement l'état de guerre avec le pays concerné qui serait considéré comme agresseur.

Depuis lors, la participation de la Roumanie aux manœuvres militaires organisées par le pacte s'est limitée à quelques représentants de son état-major ; seuls quelques membres des états-majors des pays « alliés » ont participé aux manœuvres roumaines.

SI la défection roumaine est la plus évidente, elle n'est pas la seule possible. En 1956, un des héros de l'armée hongroise, le général Pal Maleter, tint tête aux Soviétiques. La politique de Janos Kadar est aujourd'hui très prudente et on peut penser que l'armée hongroise ne constituerait pas un allié fidèle des troupes soviétiques d'occupation.

Le Kremlin encourage, en outre, les revendications territoriales des Hongrois sur la Transylvanie. Le sort de cette région fut réglé en 1918, par la France et l'Angleterre, dans le traité de Trianon. En 1940, Hitler offrit le nord de la Transylvanie aux Hongrois. En 1945, Staline annula cette décision. Aujourd'hui, l'U.R.S.S. veut se poser en arbitre entre les deux pays rivaux. Qu'advienne une guerre à l'Ouest, et il est probable que les armées hongroises et roumaines préféreront en découdre plutôt que de se battre aux côtés des « protecteurs ».

La fidélité tchécoslovaque est tout aussi douteuse. On n'a pas oublié, à Prague, le printemps 1968.

Quant à la Pologne, la situation est plus complexe. La tradition de lutte contre l'occupant tsariste est entretenue par la présence militaire soviétique. Des territoires polonais, « concédés » à l'U.R.S.S. par le pacte germano-soviétique, sont restés soviétiques depuis 1939.

Les Soviétiques peuvent cependant jouer une carte : celle des territoires allemands attribués à la Pologne. Car le sentiment anti-allemand des Polonais est encore profond.

Reste le dernier membre du pacte de Varsovie : la R.D.A. C'est l'ennemi séculaire transformé en allié sûr ; le gouvernement est-allemand est fidèle à Moscou, car cette fidélité garantit sa survie. Mais, pour les Allemands, le mur qu'on a dressé sous leurs fenêtres est le tribut payé à cette fidélité...

Ce bilan ne vaut qu'en cas de guerre conventionnelle. La seule solution pour Moscou d'éviter de telles défections est d'engager la guerre atomique. Mais la guerre atomique à l'Ouest pose au Kremlin de gros problèmes de nature non militaire qu'on ne peut ignorer : la riposte atteindrait essentiellement les territoires situés à l'ouest de l'Oural et de la Volga, c'est-à-dire à plus forte concentration de populations slaves, là où se sont développées la culture et la civilisation slaves. Qu'adviendrait-il d'une Union soviétique dans laquelle la population slave deviendrait fortement minoritaire, dans laquelle de grands territoires peuplés de Slaves seraient ravagés et dans laquelle, enfin, les grands centres de décision politique seraient anéantis ?

Il paraît clair que l'U.R.S.S. ne peut adopter une stratégie politique débouchant sur la guerre à l'Ouest.

CONSEQUENCE logique de ce raisonnement : les stratèges du Kremlin doivent éliminer deux des trois fronts et garantir leur population slave contre le péril atomique. La seule solution qui leur reste, c'est donc d'éliminer le péril chinois.

Les arguments à l'appui de cette thèse sont nombreux. La puissance militaire soviétique — conventionnelle et atomique — est, à tous points de vue, supérieure à celle de la Chine. L'anéantissement du potentiel atomique chinois et la destruction de son armée peuvent constituer des plans très réalistes pour l'état-major soviétique.

Quant à la non-participation des Etats-Unis à une guerre opposant les deux géants du bloc communiste, elle est plus que vraisemblable.

L'Union soviétique peut imposer à la Chine, grâce au Vietnam, la guerre sur deux fronts. Et elle a toutes les raisons de penser que le Vietnam sera, pour la Chine, un adversaire tout aussi coriace qu'il le fut pour la France et les Etats-Unis.

Sur quoi peut déboucher un tel scénario ? Un gouvernement pro-soviétique à Pékin et une présence « protectrice » de l'armée soviétique en Mandchourie sont des hypothèses fort plausibles. L'entente sino-japonaise serait alors dénoncée, l'Union soviétique et le Vietnam domineraient la plus grande partie du continent asiatique. Le Japon ne pourrait s'opposer aux pressions soviétiques et les Etats-Unis n'auraient pas les moyens de contrebalancer l'influence soviétique.

Dans le tiers-monde, la concurrence idéologique ferait place à la prédominance soviétique avec l'aide des têtes de pont déjà en place. Et puisque la victoire attire les hésitants... En Europe, comme sous Staline, les alliés traditionnels seront soumis. Quant aux pays de l'Europe de l'Ouest, ils devront accepter les conditions du Kremlin, comme jadis celles de Hitler.

Bien sûr, ces perspectives peuvent paraître tout aussi fantaisistes que le furent celles inscrites dans Mein Kampf. Mais combien en a-t-il coûté pour mettre un terme à la folle ambition du Führer ? Or, on est en droit de penser qu'un processus similaire est engagé.

La solution logique qui peut empêcher l'accomplissement des desseins soviétiques est un traité de non-agression et d'assistance entre les Etats-Unis et la Chine. Ce traité devrait comporter deux idées directrices : 1) les Etats-Unis et la Chine ne se feront pas la guerre ; 2) si une tierce puissance attaque ou menace l'un des deux Etats avec des armes atomiques, l'autre interviendra avec ses armes atomiques.

Un tel traité comporte des obstacles. Taiwan est au nombre de ceux-ci ; mais son existence n'a pas compromis l'amélioration des relations sino-américaines.

Des divergences politiques et idéologiques peuvent conférer à un tel traité un caractère fantaisiste. Le pacte germano-soviétique fut signé par deux ennemis mortels. L'histoire nous a montré comment les ennemis impérialistes d'hier devinrent ensuite des alliés de Staline pour écraser Hitler et comment ces nouveaux alliés entérinèrent les clauses territoriales du pacte germano-soviétique favorables à Moscou. Les alliés sont redevenus ennemis. La Chine, « alliée pour l'éternité » de l'U.R.S.S., est devenue son pire ennemi.

Dans ces conditions un pacte de non-agression sino-américain ne paraît ni illogique ni fantaisiste.

★ Mircea Oprisan a représenté la Roumanie au Comecon de 1952 à 1954, puis a été ministre du commerce avant d'être conseiller économique au conseil des ministres. De 1975 à 1977, il a été conseiller au ministère du commerce et de l'industrie d'Israël. Il vit maintenant au Canada.

UNE VOITURE « HIÉRARCHISÉE »...

(De notre correspondant.)

Moscou. — *La femme du représentant à Moscou de la compagnie aérienne finlandaise Finnair a été tuée, vendredi 15 décembre, dans un accident de la circulation. Une voiture qui avait brûlé un feu rouge a percuté dans le centre de la capitale soviétique le véhicule du représentant de Finnair.*

Un accident malheureusement banal, comme il s'en produit plusieurs fois par jour dans toutes les villes où la circulation est intense. Il l'est moins cependant quand la voiture en infraction est une ZIL, une de ces longues automobiles noires réservées aux membres du bureau politique (1).

Les Soviétiques ont un sens très développé de la hiérarchie, qui atteint aussi les véhicules. Tout d'abord, le simple citoyen n'a pas le droit d'avoir une voiture noire, cette couleur étant réservée à l'administration. Les membres du bureau politique voyagent dans les ZIL, alors que les ministres et les hauts fonctionnaires du comité central n'ont droit qu'aux grosses Tchaïka, qui semblent sorties d'un film américain des années 30. Les hauts fonctionnaires ou assimilés doivent se contenter de Volga.

Mais tous ces véhicules ont un point commun : ils se jouent des règles normales de la circulation. Ils ont leurs couloirs réservés au milieu des grandes artères de la ville, et pour eux n'existent ni feu rouge, ni interdiction de tourner à droite ou à gauche, ni interdiction de doubler. — D. V.

(1) Z.I.L. : initiales russes de Usine Likhatchev, du nom du premier directeur de l'entreprise. L'usine s'est appelée successivement Staline, Molotov, puis, enfin, Likhatchev.

Irlande du Nord

PLUSIEURS POLICIERS SONT IMPLIQUÉS DANS UN MEURTRE ET UN ENLÈVEMENT

(De notre correspondant.)

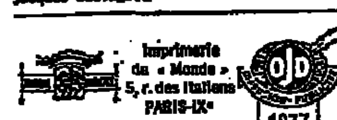
Belfast. — Un scandale qui met en cause la Royal Ulster Constabulary (RUC), la police de l'Ulster, en majorité protestante, vient d'éclater. On a appris, dimanche 17 décembre, que huit membres de la RUC étaient actuellement interrogés pour leur participation à un meurtre et à un enlèvement. Deux d'entre eux, au moins, dont un gradé, pourraient être inculpés ces jours-ci. D'autres inculpations et de nouvelles arrestations pourraient avoir lieu.

Depuis longtemps déjà, les activistes catholiques prétendaient que des policiers de la province avaient une conception très personnelle du maintien de l'ordre, et il était admis que certains d'entre eux avaient parfois outrepassé leur droits. Plusieurs dizaines de membres du régiment de défense de l'Ulster, la police supplétive, ont été condamnés pour des meurtres de catholiques et des hommes de la RUC ont déjà, dans le passé, été inculpés de délits variés.

Mais l'affaire qui vient d'éclater va bien au-delà : selon une déclaration du quartier général de la RUC, un policier au moins devrait être inculpé pour l'assassinat, en avril 1977, d'un pharmacien catholique, William Strathearn, tué au petit matin à son domicile du comté d'Antrim par un homme qui disait vouloir acheter de l'aspirine pour un enfant malade. Le même policier, ainsi qu'un sergent seraient prochainement inculpés de l'enlèvement d'un prêtre catholique, le Père Hugh Murphy, en juin dernier, dans un petit village du même comté d'Antrim. Le Père Murphy avait été détenu par ses ravisseurs pendant douze heures en représailles de l'enlèvement d'un homme de la RUC par l'IRA provisoire dans une autre partie de la province. Ce dernier avait été retrouvé mort, mais le Père Murphy avait été libéré après l'appel lancé aux ravisseurs par plusieurs dirigeants politiques et religieux d'Irlande du Nord.

DAVID McKITTRICK.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

1977

Tchécoslovaquie

LA CHARTE 77 DÉNONCE LES DISCRIMINATIONS DONT SONT VICTIMES TROIS CENT MILLE TZIGANES

(De notre correspondant en Europe centrale.)

Vienne. — *La Charte 77 vient de rendre public un nouveau document dans lequel elle dénonce les discriminations dont sont victimes les quelque trois cent mille Tziganes vivant en Tchécoslovaquie.*

Après avoir rappelé les mesures autoritaires de dispersion des foyers de peuplement tzigane, prises plusieurs fois dans le passé (en 1955 et en 1965), les auteurs du document indiquent que cette communauté ne bénéficie nullement des droits reconnus à une minorité. Les tziganes se heurtent à de multiples tracasseries bureaucratiques dans leur liberté de déplacement à travers le pays et dans la recherche d'un emploi. Les travaux les plus fréquents qui leur sont offerts sont ceux de terrassier et de manœuvre.

L'encadrement scolaire de ce groupe humain est très déficient. Selon le document, pour 30 % la population tzigane de Tchécoslovaquie serait analphabète et, pour la classe d'âge allant de quinze à vingt-neuf ans, ce pourcentage serait encore de 17 %. Seuls 15 % des hommes âgés de trente ans ont déclaré avoir suivi le cycle scolaire normal de huit ou neuf classes. On ne dénombre pas plus d'une cinquantaine de tziganes ayant un niveau d'études universitaires.

Le document de la Charte 77 dénonce particulièrement les pratiques en usage dans le domaine de la justice et notamment celles consistant à enlever les enfants à leur famille et à les placer d'autorité dans des foyers de jeunes. « *Il arrive*, lit-on, *que, sous les yeux des parents, la police utilise des chiens pour faire sortir les enfants de sous les lits où ils se cachent. Le placement de force des enfants tziganes est souvent dicté par le désir de les soustraire à l'influence du groupe ethnique auquel ils appartiennent.* »

Tout aussi révoltante est la stérilisation pratiquée sur les femmes tziganes, écrit le document de la Charte : « *Dans certains districts, la stérilisation est devenue un usage courant et le succès des fonctionnaires est jugé en fonction du nombre de femmes qu'ils ont convaincu de se faire stériliser.* » Une récompense en argent est souvent offerte aux volontaires.

La Charte 77 rappelle que les tziganes avaient pu créer, au moment du printemps de Prague, en 1968, une organisation autonome pour défendre leurs intérêts, mais que celle-ci fut dissoute par décision administrative en 1973. Le document conclut : « *Le racisme et la ségrégation augmentent, à cela près que le rôle attribué autrefois aux Juifs est aujourd'hui joué par de nouveaux acteurs.* »

MANUEL LUCBERT.

Belgique

La situation politique demeure confuse au lendemain des élections

De notre correspondant

Bruxelles. — La situation politique belge se complique d'heure en heure après la démission, lundi 18 décembre, du gouvernement de M. Vanden Boeynants, au lendemain des élections générales anticipées (*le Monde* du 19 décembre). Du côté flamand, un élément nouveau risque de retarder le dénouement d'une crise dont on considère qu'elle risque d'être particulièrement longue et durant laquelle le cabinet de M. Vanden Boeynants expédiera les affaires courantes.

Deux présidents de partis de la majorité sortante, MM. Martens pour les sociaux-chrétiens flamands du C.V.P., et Van Miert, pour les socialistes du nord du pays, ont dit clairement que, en cas de retour de la Volksunie dans l'opposition, il ne pouvait être question que le F.D.F. bruxellois reste dans la coalition. « *Pas de parti communautaire francophone sans équivalent flamand* », disent les deux présidents. Or tout indique que la Volksunie, qui a perdu un tiers de ses sièges, se prépare à une cure d'opposition. Dans ce cas, le F.D.F., majoritaire à Bruxelles, serait écarté du gouvernement ; à moins que, finalement, MM. Martens et Van Miert acceptent de considérer que les libéraux du P.V.V. (parti du progrès et de la liberté) offrent assez de garanties « flamingantes ».

La complexité du système des apparentements a, d'autre part, provoqué quelques modifications lors du décompte final des suffrages par rapport aux résultats annoncés lundi pour l'élection de la Chambre. En définitive, le C.V.P. gagne un siège, de même que les sociaux-chrétiens francophones ; les socialistes en perdent quatre (trois en Wallonie et un en Flandre), la Volksunie en perd six, le Rassemblement wallon un, ainsi que les libéraux francophones, tandis que les communistes en gagnent deux, le F.D.F. un et les libéraux flamands cinq.

Il n'y aura qu'un élu du Bloc flamand, M. Dillen, un militant d'extrême droite d'Anvers. Son fondateur, le sénateur Lode Claes, n'a pas été réélu. Il y aura aussi un élu de l'U.D.R.T., nouvelle formation dont l'orientation est assez comparable à ce que fut le poujadisme en France et qui promet une réduction considérable des impôts. Enfin, toujours par le jeu des apparentements, un libéral flamand est élu à Nivelles, en Wallonie, et siégera donc au Conseil culturel francophone.

PIERRE DE VOS.

Portugal

Le Conseil de la révolution juge anticonstitutionnelle la loi électorale

De notre correspondant

Lisbonne. — Le Conseil de la révolution juge anticonstitutionnelle la loi électorale adoptée par le Parlement en octobre dernier. Cette décision prise le 13 décembre est motivée, entre autres raisons, par le fait que la loi accorde le droit de vote par correspondance aux militaires, alors que ce même droit n'est pas reconnu aux civils.

Outre l'examen de la constitutionnalité des textes élaborés à l'Assemblée, le Conseil de la révolution, créé à l'issue de la tentative de coup d'Etat de droite de mars 1975, doit conseiller le président de la République, l'autoriser à déclarer la guerre et à conclure la paix, à proclamer l'état de siège ou l'état d'urgence sur l'ensemble ou sur une partie du territoire et à s'absenter du pays. En tant que « *garant de la fidélité à l'esprit de la révolution portugaise* », le Conseil est appelé à *se prononcer sur la nomination* et le renvoi du premier ministre.

Enfin, c'est lui qui doit édicter les règlements concernant l'organisation et la discipline des forces armées. Il est également chargé d'approuver les traités et les accords internationaux sur les questions militaires.

C'est la deuxième fois que le Conseil donne un avis négatif sur une loi ; il a déjà rejeté, en 1977, une loi sur les commissions de travailleurs. Sa décision oblige le président de la République à exercer son droit de veto contre la loi électorale, qui passera de nouveau devant le Parlement et ne sera promulguée qu'en cas d'approbation par une majorité des deux tiers des députés. Si cette majorité n'est pas atteinte, la loi sera définitivement annulée. Or il est douteux que deux tiers des députés soient d'accord pour s'opposer à la décision du Conseil de la révolution. La loi électorale a été votée en effet par les communistes, les socialistes, le représentant de l'Union démocratique populaire (extrême gauche) et par cinq parlementaires « indépendants », anciens membres du P.S. Soit 148 députés contre 115 du parti social-démocrate et du Centre démocratique et social.

Un nouveau projet devra sans aucun doute être soumis au Parlement, ce qui entraînera un retard dans la préparation d'éventuelles élections législatives anticipées.

JOSE REBELO.

République d'Irlande

La nouvelle loi sur la mise en vente des contraceptifs est vivement critiquée

De notre correspondant

Dublin. — Le projet de loi sur la mise en vente des contraceptifs dans la République, présenté par le ministre de la santé, M. Charles Haughey, qui fera l'objet d'un débat au Parlement après les vacances de Noël, suscite des controverses.

La loi, préparée par le ministre à la suite de longues consultations avec les représentants de l'Eglise catholique, du corps médical et des organisations de planning familial, n'envisage la législation de la contraception que sur ordonnance médicale et uniquement pour les couples mariés. L'importation, la fabrication et la vente des contraceptifs seront rigoureusement contrôlées, et toute infraction à la loi sera punie sévèrement. Selon le ministre, les contraceptifs ne seront pas normalement disponibles pour les couples non mariés, sauf dans des cas jugés exceptionnels par les médecins. M. Haughey insiste sur l'importance des méthodes « naturelles » de contraception, et un colloque international sur le sujet est prévu pour l'année prochaine.

L'aspect restrictif de la loi est déjà très controversé par ceux qui, depuis des années, mènent une campagne en faveur de la planification des naissances. Ils estiment que la loi de M. Haughey ne tient pas compte de la situation actuelle dans le pays. Déjà, dans la capitale et plusieurs grandes villes de provinces, des cliniques en échange de dons — la vente étant proscrite par la loi — distribuent des contraceptifs. Les associations d'étudiants des deux universités de Dublin mettent un service de régulation des naissances à la disposition de leurs membres. Depuis 1973 et l'affaire McGee, lorsque la Cour suprême, après la confiscation en douane de contraceptifs envoyés d'Angleterre, avait déclaré anticonstitutionnelle la législation en vigueur, l'importation de contraceptifs pour usage personnel est autorisée. Mais plusieurs tentatives officielles pour régler cette situation absurde avaient ensuite échoué.

Les médecins protestent

Un magasin pour la vente — évidemment illégale — des contraceptifs a ouvert ses portes il y a deux semaines à Dublin, avec un grand panneau provocateur à l'extérieur. Une fois la loi de M. Haughey en vigueur, toutes ces activités seront certainement supprimées, mais, semble-t-il, non sans difficulté. Les associations d'étudiants ont déclaré que la loi proposée n'est pas du tout satisfaisante pour les citoyens non mariés et, en dépit de la législation, ils continueront leur service de vente de contraceptifs.

La nouvelle loi pourrait être d'ailleurs contestée comme étant anticonstitutionnelle. Le fait qu'elle laisse aux médecins la tâche de décider qui a droit à la contraception est, aux yeux de beaucoup, inacceptable. Un porte-parole de l'Association des médecins a déclaré que ce n'était pas un problème médical mais social, et que, aux termes de la nouvelle loi, ses confrères deviendraient « la conscience du peuple ». Il s'est plaint, aussi, du travail supplémentaire que la législation leur imposerait. L'Association pour le planning familial a déclaré que, depuis dix ans, elle avait reçu plus de cent cinquante mille patients dans sa seule clinique de Dublin, et que le corps médical ne pourra pas assurer un tel service avec efficacité.

JOÉ MULHOLLAND.

Danemark

RIEN NE VAUT LE RITZ

(De notre correspondante.)

Copenhague. — *M. Anker Joergensen, chef du gouvernement danois, a télégraphié pendant le dernier week-end à Pékin à son ministre de l'éducation, Mme Ritt Bjerregaard (social-démocrate), en la priant de regagner Copenhague dès la fin de la visite officielle qu'elle fait en Chine populaire. Elle devra donc renoncer au voyage privé qu'elle avait l'intention de faire en Thaïlande. Ce rappel est motivé par une note de frais insolite et malencontreuse dont un quotidien local a dévoilé la teneur.*

En octobre, lors de l'Assemblée générale de l'Unesco, Mme Bjerregaard, ne trouvant pas à son goût l'hôtel, où il avait été prévu qu'elle logerait, avait préféré s'installer place Vendôme dans une suite du Ritz au tarif dix fois plus élevé. Le coût du séjour de Mme Bjerregaard en France, qui comprenait en outre deux week-ends privés hors de la capitale, avoisinerait 60 000 couronnes (48 000 F) en treize jours.

Après avoir épluché les comptes de son ministre, M. Joergensen a annoncé que Mme Bjerregaard serait invitée à rembourser au Trésor une partie des sommes. Ces mesures ne suffiront sans doute pas aux représentants de l'opposition qui porteront cette affaire devant le Parlement si le chef du gouvernement ne se décide pas, de lui-même, à se séparer du ministre. « La carrière de Ritt est finie », *murmurent déjà les mauvaises langues qui, tout récemment encore, citaient cette jeune femme brillante, qui avait reçu son premier portefeuille à trente-deux ans, comme le successeur le mieux placé de M. Joergensen.*

CAMILLE OLSEN.



LE DÉBAT AU SEIN DU P.S.

Deux logiques d'affrontement dans la majorité du parti

Les membres de la majorité du bureau exécutif du parti socialiste, c'est-à-dire ceux qui, depuis 1974, soutiennent M. François Mitterrand, vont se réunir de nouveau mercredi 20 décembre pour « vérifier » leur accord. Leur première séance de discussion, il y a huit jours, avait ressemblé à un round d'observation. Pour la seconde, un certain nombre de textes auront été préparés : ni les partisans de M. Mitterrand, ni ceux de M. Rocard ne se rendront à cette nouvelle réunion avec l'idée de trouver un accord.

Les amis du premier secrétaire comptent d'ailleurs protester contre la réunion, dimanche à Paris, de plusieurs centaines de partisans du député des Yvelines et contre la mise en place dans le département d'équipes chargées de diffuser ses thèses. M. Rocard, qui est ainsi déjà engagé dans la préparation du congrès du mois d'avril, répliquera qu'en juin dernier les amis de M. Mitterrand s'étaient, eux aussi, réunis à Massy.

Ainsi, le parti socialiste tend-il de plus en plus à ressembler à une confédération de tendances. Cette situation contrarie les rêves de synthèse de M. Pierre Mauroy. Le maire de Lille, qui devait s'entretenir ce mardi avec M. Rocard, se trouve, bon gré mal gré, entraîné dans un affrontement qu'il a cherché à éviter mais qui apparaît de plus en plus inéluctable.

Indépendamment des divergences d'analyses réelles qui séparent MM. Mitterrand et Rocard, le calendrier même de la vie politique les contraint à régler sans plus attendre leur différend.

Si le député des Yvelines veut pouvoir être sérieusement candidat à la présidence de la République en 1981 il convient qu'il soit désigné le plus rapidement possible. D'une part, parce qu'il devra, dans un premier temps, obtenir l'apaisement des passions au sein du P.S. et la réunification du parti, tâches pour lesquelles l'aide de M. Pierre Mauroy lui est indispensable. D'autre part, en dépit de la notoriété acquise, il lui faut encore s'imposer auprès des électeurs. Un an pour chaque étape paraît indispensable.

La position personnelle de M. François Mitterrand est diamétralement opposée. Le premier secrétaire du P.S. n'a nul besoin de se faire connaître de l'opinion. Il peut lancer sa campagne présidentielle au dernier moment. Son vrai problème est de savoir s'il sera une troisième fois candidat. Pour se décider en pleine connaissance de cause il lui faut attendre le plus longtemps possible afin de connaître le contexte politique, économique et social qui sera celui du scrutin de 1981.

Pour pouvoir retarder l'heure de sa décision, il est absolument indispensable qu'il fasse en sorte que le P.S. n'engage pas, dès l'automne, le processus de désignation de son candidat. Il lui est donc nécessaire de conserver la direction du parti socialiste afin de repousser au maximum cette échéance.

Parce que M. Rocard connaît ce schéma, il a besoin de débloquer la situation dès le congrès du mois d'avril. Il ne saurait admettre la thèse de M. Mauroy selon laquelle les assises de Metz devaient être passées en douceur et si possible par un P.S. unanime, de telle sorte que l'élection européenne du 10 juin puisse être abordée dans les meilleures conditions possibles. Parallèlement, les amis du premier secrétaire, inquiets de la progression rapide du député des Yvelines dans l'opinion, souhaitent eux aussi avancer l'heure de la confrontation décisive car ils sont convaincus qu'actuellement M. Rocard reste nettement minoritaire au sein du P.S. Echouant au congrès de Metz, il se trouverait placé dans une situation très inconfortable pour solliciter ensuite son investiture de candidat à la présidence de la République.

Coincé entre ces deux logiques d'affrontement, M. Pierre Mauroy a maintenu le plus longtemps possible l'idée de l'unité à préserver, à la fois par conviction et par tactique. Cette position lui permettait en effet d'apparaître aux yeux des militants comme l'arbitre et donc de conforter son autorité dans le P.S. L'heure de l'engagement officiel de la confrontation ayant semble-t-il sonné, le maire de Lille ne peut paraître choisir d'ores et déjà son camp. C'est pourquoi il est probable qu'il conservera une démarche autonome au moins dans la première phase de préparation du congrès socialiste.

THIERRY PFISTER.

M. Hervé, maire de Rennes, rejoint les partisans de MM. Pierret et Guyard

A l'occasion d'une conférence de presse, mardi 19 décembre, M. Christian Pierret, député des Vosges, et les signataires de la « contribution des vingt et un », qui viennent de rompre avec le CERES (*le Monde* du 19 décembre), ont rendu public un « appel » dans lequel ils déclarent :

» Ceux qui se veulent les « modernes » et cherchent à s'imposer à coup de petites phrases et de campagnes de presse, s'ils prennent en compte des questions pertinentes qui se posent à la gauche, ils y répondent trop souvent d'une façon floue et ambiguë qui peut cacher la remise en cause de certains acquis d'Epinay. »

Réaffirmant leur attachement à la « *stratégie d'union de la gauche* » et à la rupture avec le capitalisme ils notent cependant qu'il n'y a pas « *de transition vers le socialisme, sans une prise en compte sérieuse des contraintes économiques, sans construction d'un rapport de force au niveau de l'Europe des travailleurs, sans négociations conflictuelles avec l'environnement capitaliste international* », et qu'il n'y a pas non plus « *de reconstruction de l'union de la gauche sans confrontation sur le terrain, avec le parti communiste, sans affirmation du projet socialiste autogestionnaire (que le P.S. partage avec d'autres forces) comme seule réponse crédible à la crise.*

» Nous refusons la logique de courants sclérosés, réduits à n'être que des appareils de pouvoir qui ne peuvent que dénaturer un parti qui se réclame du socialisme autogestionnaire, poursuivent-ils. *Nous refusons donc les fausses synthèses préétablies dans chaque courant, et qui bloquent le débat dans l'ensemble du parti. Nous souhaitons que les diverses sensibilités du parti s'expriment dans des motions différentes, et nous voulons éviter la confiscation du débat à laquelle s'emploient certains dirigeants de la majorité et de la minorité en excommuniant tous ceux qui ne veulent pas s'aligner sur leurs textes. La synthèse ne peut se faire qu'au congrès. »*

L'appel insiste ensuite sur l'importance de l'autogestion dans le pays mais aussi au niveau du P.S. Il souligne que « *la stratégie de la gauche ne peut pas ne pas prendre en compte la dimension européenne* ». Il rappelle en outre que la négation des contraintes économiques « *a toujours conduit le mouvement ouvrier à la défaite : réduction par la violence, reniements des objectifs, ou recours à l'autoritarisme lorsque, face à la réalité, il faut bien gagner la « bataille de la production ».*

Ce texte est signé à la fois par MM. Guyard, Pierret et Portelli, qui ont mené le combat au sein du CERES autour de la « contribution des vingt et un », mais aussi par M. Roland Beix, député de Charente-Maritime, par deux maires de villes de plus de trente mille habitants, MM. Edmond Hervé (Rennes) et Gérard Caudron (Villeneuve-d'Ascq) par M. Daniel Grocolas, premier secrétaire de la fédération socialiste de Meurthe-et-Moselle, par M. Benattar (Savoie), par M. Rosenfeld (Val-de-Marne), par Mme Noëlle Mariller (Paris) et par Mme Cécile Goldet, qui avait participé au lancement d'un courant « femmes » au sein du P.S.

●PRECISION. — A la suite de la publication de l'article intitulé « Le P.S.U. s'interroge sur les conditions de sa survie » (*le Monde* daté 10-11 décembre), les responsables du courant communiste autogestionnaire (minorité du P.S.U.) nous ont précisé : « *Nous avons dit que M. Rocard, parce qu'il est porteur du projet réformiste des compétents, de la classe qui monte, est aujourd'hui à la tête de la seule force politique dynamique de la gauche française. Nous avons expliqué qu'il cherche évidemment à se rallier les exécutants : mais ce ralliement, nécessaire à la victoire du réformisme compétent, se fera à son profit, et non au profit des exécutants. Notre but est d'aider à la constitution d'un pôle politique des exécutants capable de faire progresser leurs intérêts face aux compétents, et non, bien sûr, de les lier à une classe qui leur est antagonique. Assimiler cette position à un ralliement à M. Rocard, c'est dire que M. Rocard a déjà gagné, que les exécutants ont en majorité, purement et simplement, adopté son projet. Nous ne le pensons pas...* »

Les difficultés du R.P.R.

La lettre de M. Chirac à M. Barre

Voici le texte de la « lettre ouverte » que M. Jacques Chirac a fait remettre par porteur, mardi 19 décembre, à l'Hôtel Matignon :

Monsieur le premier ministre,

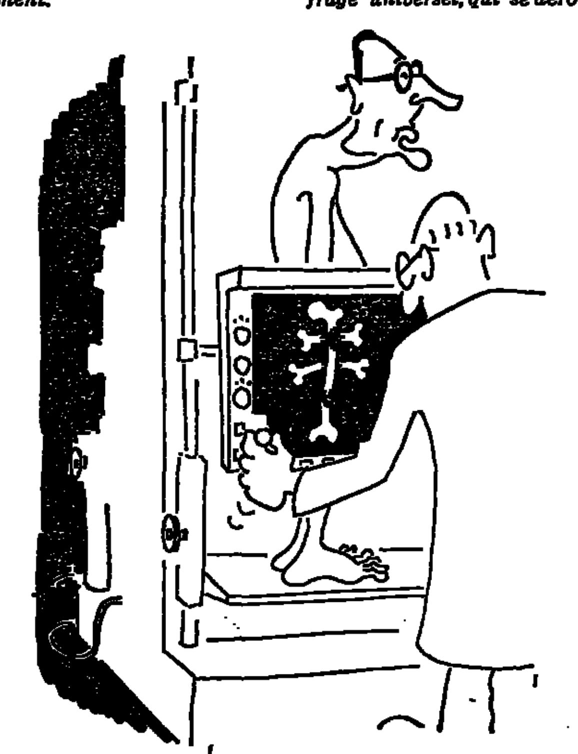
J'ai estimé de mon devoir de m'adresser aux Français pour leur annoncer ma décision de tout faire pour qu'ils puissent juger en pleine clarté quel doit être l'avenir de la France dans l'Europe. Certains ont cru habile d'essayer de déformer le sens de ma déclaration, de l'entourer d'une incompréhension ou de la détourner de son objectif. Je suis sûr que les Français ne se laissent pas prendre à ces manœuvres, mais je connais assez les responsabilités, qui sont celles du premier ministre, pour souhaiter que ne subsiste aucune équivoque sur notre attitude à l'égard du gouvernement.

C'est pourquoi j'ai décidé de m'adresser publiquement à vous, afin que nul n'en ignore. Vous connaissez les réserves que m'inspire la politique du gouvernement en matière économique et sociale ; malgré ses incertitudes et ses insuffisances, nous n'avons rien fait pour empêcher cette politique de réussir. Mais alors que depuis deux ans, elle a coûté tant d'efforts et de sacrifices aux Français, il serait inconséquent de la sanctionner avant des résultats que l'on nous dit prochains et de remettre ainsi en cause le choix de société sur lequel le pays s'est prononcé en mars dernier.

La politique européenne, quant à elle, doit être directement et expressément soumise à la nation à l'occasion des élections au suffrage universel, qui se dérouleront le 10 juin 1979. Il ne nous appartient pas, par une décision parlementaire, de préjuger le verdict du corps électoral ni de nous y soustraire. En conséquence, le Rassemblement pour la République ne prendra pas l'initiative de mettre en cause l'existence du gouvernement. J'ai manifesté des appréhensions extrêmement vives sur la réalité de l'Europe telle qu'elle est en train de se faire. L'intérêt national qui est en cause ne m'a pas permis d'en réduire le tranchant. Qu'on le veuille ou non, le 10 juin, le peuple français ne se bornera pas à élire les représentants de la France à l'Assemblée des Communautés européennes, il se prononcera pour une certaine idée de l'Europe et, par là même, il choisira son avenir pour les prochaines décennies. Le général de Gaulle nous l'a appris : c'est un principe de base de la V[e] République que le peuple français doit trancher lui-même dans ce qui est essentiel à son destin.

Voilà le sens de mon entreprise. C'est vous dire que le débat que je souhaite pour la France et les Français doit se situer au niveau de responsabilité et de dignité que la gravité de l'enjeu commande. Je suis sûr que vous êtes conscient comme moi-même. Par-dessus tout, nous serons fidèles à la France, à son honneur, à sa grandeur et à sa destinée.

Veuillez croire, monsieur le premier ministre, à l'assurance de ma haute considération.



(Dessin de KONK.)

PAS DE MISE EN CAUSE DE L'EXISTENCE DU GOUVERNEMENT

(Suite de la première page.)

Il a voulu aussi désamorcer ou prendre de vitesse toute éventuelle contreoffensive de la part des membres du gouvernement issus du R.P.R. ou de certains « caciques » du gaullisme. Si ces derniers ont manifesté leur irritation, s'ils ont critiqué souvent la façon d'agir de M. Chirac, ils n'ont pas encore concerté leur riposte et se sont, pour le moment, contentés de réactions en ordre dispersé.

La réunion du groupe R.P.R. devait, mardi après-midi, fournir une première occasion d'explication aux élus gaullistes, désormais en possession d'une définition plus claire et moins violente de la tactique de M. Chirac. M. Peyrefitte, en participant, dans la soirée de mardi, à la réunion du comité fédéral de Seine-et-Marne, devait, lui aussi, apporter des précisions sur sa contestation de l'action de M. Chirac.

Toute « équivoque » sera-t-elle pour autant dissipée — comme le souhaite M. Chirac — sur son propre comportement et sur ses intentions à plus long terme ?

A. P.

● *M. Alain Peyrefitte* a reçu de M. Christian Parra, conseiller municipal de Nancy, une lettre d'approbation dans laquelle il écrit notamment : « *Nous sommes nombreux en Meurthe-et-Moselle à vous apporter notre total soutien, ainsi qu'à tous les compagnons qui se retrouvent dans les déclarations du général de Gaulle.*

» Nous sommes nombreux à avoir été profondément attristés par les propos de Jacques Chirac et d'un « quarteron de conjurés monarchistes ».

» Nous sommes nombreux à souhaiter que notre mouvement soit reconduit selon les traditions d'honnêteté politique qui ont été les nôtres depuis 1958. »

[M. Parra avait été exclu du R.P.R. en août 1978 pour s'être présenté, après l'invalidation de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, à l'élection législative partielle dans la première circonscription de Meurthe-et-Moselle, alors que le mouvement gaulliste apportait officiellement son soutien à un autre candidat, M. Claude Huriet. M. Parra avait recueilli au premier tour, le 17 septembre, 6,82 % des suffrages exprimés. Au second tour, il avait apporté en tant que conseiller municipal son « soutien clair et net » au président du parti radical.]

LES ACTIVITÉS DU PREMIER MINISTRE

Après avoir déjeuné à l'Elysée, où il avait été convié par le président de la République, en compagnie des membres du gouvernement, à l'issue du conseil des ministres, M. Raymond Barre devait assister, mardi après-midi 19 décembre, au Sénat, à l'ouverture de la discussion de plusieurs projets de loi relatifs à la situation de l'emploi adoptés en première lecture par l'Assemblée nationale.

M. Barre devait ensuite recevoir à 17 h. 30, à l'hôtel Matignon, MM. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale ; Roger Chinaud, président du groupe U.D.F., et Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, afin de s'entretenir avec eux de la préparation de la session extraordinaire convoquée pour le jeudi 21 décembre.

L'ENQUÊTE DE ROLAND CAYROL ET JÉROME JAFFRÉ SUR LE PARTI SOCIALISTE

Un communiqué de la commission des sondages

La commission des sondages, instituée par la loi du 9 juillet 1977, a publié le communiqué suivant en date du 15 décembre :

La commission des sondages a été saisie par M. Charles Hernu, député du Rhône, d'une réclamation concernant une enquête publiée par le journal *le Monde*, en date du 1[er] décembre 1978, sous le titre : « *Quel est le meilleur* candidat socialiste pour 1981 ? » et reprise par le journal *le Matin* de la même date.

Après un examen approfondi avec les intéressés, la commission est parvenue aux conclusions suivantes :

« *Certaines règles de forme prescrites par la loi n'ont pas été observées.* »

M. Hernu invoque la méconnaissance de la loi du 19 juillet 1977, qui prévoit que la publication de tout sondage doit mentionner le nom et la qualité de l'acheteur ainsi que les dates des enquêtes. Il demande si les dispositions prescrivant le dépôt d'une notice auprès de la commission ont été respectées.

Les auteurs de l'article contesté font valoir qu'étant donné le caractère de cette étude, qui constitue une analyse de résultats collectés par la SOFRES au cours des derniers mois, il ne leur paraît pas qu'elle doive être considérée comme un sondage proprement dit.

La commission estime que cet article, reprenant les résultats chiffrés d'enquêtes non encore publiées, constitue une publication de sondages au sens de la loi. Par leur objet, ces sondages ont un rapport avec l'élection présidentielle, puisqu'ils concernent l'opinion des électeurs sur d'éventuels candidats à cette élection.

En ce qui concerne la date des sondages, l'article contesté se borne à indiquer qu'il reprend les résultats d'enquêtes réalisées en octobre-novembre. Il ressort des informations recueillies par la commission que ces enquêtes ont été effectuées du 2 au 9 octobre et du 27 octobre au 2 novembre.

Les noms et qualités de l'acheteur des sondages ne sont pas mentionnés. Ceux-ci ont été réalisés à l'initiative de la SOFRES, dans le cadre d'enquêtes nationales menées habituellement par cet institut et comportant d'autres questions d'ordre politique. Il n'apparaît donc pas qu'elles aient un acheteur, *le Monde* ayant seulement rémunéré MM. Cayrol et Jaffré pour leur article et *le Matin* n'ayant fait que reprendre l'essentiel des informations publiées.

La notice prévue à l'article 3 de la loi n'a été remise à la commission qu'après la publication et sur sa demande. Les indications contenues dans cette notice, si elles ne répondent pas à toutes les questions soulevées par la réclamation, ont été complétées par des informations détaillées fournies au cours de l'enquête.

Les enquêtes ont été conduites conformément aux usages de la profession.

Les enquêtes en cause ont été menées auprès de deux échantillons de mille personnes sélectionnées selon la méthode des quotas, c'est-à-dire dont la composition démographique, géographique et socio-professionnelle correspond à celle de l'ensemble de la population.

Il est vrai que par rapport à la question : « A votre avis, qui de François Mitterrand ou de Michel Rocard serait le meilleur candidat pour l'élection présidentielle de 1981 ? », l'échantillon comprenant des personnes déterminées à voter pour d'autres candidats peut paraître hétérogène, ce qui doit conduire à interpréter le résultat global avec précaution.

Aussi les enquêtes ont-elles cherché à isoler le groupe des « sympathisants socialistes » à l'aide de la question rappelée dans l'article publié par *le Monde* : « *Sans penser seulement aux élections, pouvez-vous dire de quel parti politique vous vous sentez le plus proche ou, disons, le moins éloigné ?* »

Les cinq cent soixante personnes ayant désigné en réponse le parti socialiste ont constitué un sous-échantillon dont la taille peut être considérée comme suffisante. Il n'existe pas de données statistiques tirées d'un recensement qui permettent de contrôler la composition de ce sous-échantillon, mais cette composition, d'ailleurs proche de celle de la population dans son ensemble, correspond aux résultats d'autres sondages récents effectués par plusieurs instituts.

Sans doute ce groupe comprend-il, comme le précise l'un des tableaux publiés, des personnes plus ou moins proches du parti socialiste et même un certain nombre (plus d'un tiers) qui déclarent n'avoir pas voté pour les candidats de ce parti en mars 1978.

Le groupe défini à partir de la question posée peut cependant être considéré comme représentatif des « sympathisants socialistes ». Par contre, la mention « électeurs socialistes » figurant en tête des tableaux ne peut que prêter à confusion.

Les résultats doivent être interprétés avec les précautions requises.

Les deux sondages commentés par l'article de MM. Cayrol et Jaffré ne donnent, comme tout autre sondage, qu'une mesure approchée des opinions qu'ils cherchent à observer.

L'expérience des vingt dernières années permet de dire que la précision de ces estimations varie principalement en fonction des caractéristiques de l'échantillon, c'est-à-dire essentiellement de sa taille et de la répartition des opinions exprimées. Cette précision diminue à mesure que l'effectif de l'échantillon est plus faible ; en outre, lorsque le choix porte sur deux termes, elle est plus grande quand les opinions sont très contrastées que quand elles se partagent sensiblement par moitié.

Dans le cas des enquêtes contestées, et pour l'échantillon total de deux mille personnes, les écarts peuvent être considérés comme significatifs sur le plan statistique dès lors qu'ils dépassent 4 % ; en-deçà, ils doivent être interprétés avec prudence.

Pour un échantillon d'environ six cents personnes, comme celui des sympathisants socialistes, les écarts supérieurs à 8 % sont certainement significatifs, les écarts inférieurs à 4 % ne le sont plus guère ; ceux qui sont compris entre ces deux chiffres peuvent être valablement utilisés, mais moins pour leur valeur chiffrée que comme des indications sur les positions relatives qu'ils révèlent.

Les comparaisons faites avec d'autres sondages récents ne sont pas valables.

Des comparaisons ont été faites et des contradictions ont été dénoncées entre les deux enquêtes de la SOFRES et d'autre sondages récemment publiés. La commission ne peut que mettre en garde contre les conclusions tirées de ces rapprochements.

Elle a constaté notamment que, contrairement à l'indication donnée dans l'article de MM. Cayrol et Jaffré, la date (2-4 octobre 1978) du sondage Louis-Harris publié par *le Matin* du 6 octobre et repris le 1[er] décembre est trop proche de celle des enquêtes de la SOFRES pour qu'on puisse faire état d'une évolution de l'une à l'autre.

Elle a noté, d'autre part, qu'il n'y a pas de contradiction entre les résultats de ces enquêtes et ceux du sondage de l'IFOP publié par *le Provençal* du 5 décembre. Ce sondage portait sur la popularité actuelle de MM. Mitterrand et Rocard, ce qui est tout différent de l'appréciation de leur candidature éventuelle en 1981.

La même observation peut être faite pour le sondage de la SOFRES publié par le *Figaro Magazine* du 9 décembre à partir de la question : « Pour chacune des personnalités politiques suivantes, voulez-vous me dire si vous souhaitez lui voir jouer un rôle important au cours des mois et des années à venir ? » Cette question est d'un tout autre ordre et n'implique pas l'idée d'une compétition entre les hommes politiques qui en sont l'objet.

JACQUES CHIRAC ET EUROPE 1

Au pied de la tour Eiffel, du haut de laquelle Giraudoux s'écriait : « *Ainsi, j'ai sous les yeux les 5 000 hectares du monde où il a été le plus pensé, le plus parlé, le plus écrit* », sur quelques ares donc de ce lieu béni « *de l'esprit, du raisonnement, du goût* », s'étale depuis quelques jours le chapiteau d'Europe 1.

L'on y est salué par ces mots, écrits en lettres lumineuses qui passent et repassent sans fin, comme pour attester l'inépuisable attention des bienfaiteurs : « *Jacques Chirac et Europe 1 vous souhaite* (sic) *un joyeux Noël.* »

Merci. Heureuse faute, inattention touchante qui nous font tant d'aveux. La politique, enfin, confesse qu'il ne fait qu'un avec les *mass media*. Et réponse nous est donnée sur l'Europe à laquelle s'identifie Jacques Chirac. Noël, temps de la vérité ! Cette vérité dont il a été écrit : « *Je désobéirai, si la Justice et la Vérité le veut.* » Mais cela n'est plus une faute. Et ce n'est plus notre sujet. Jacques Chirac et Europe 1 n'est pas le même sujet que Péguy.

BERTRAND PETIT.

● *M. Robert Boulin*, ministre du travail et de la participation, ancien député R.P.R. de Gironde, écrit dans *Sud-Ouest* du 18 décembre : « *Rien n'autorise à mettre en cause les objectifs rigoureusement définis ou à prêter des arrière-pensées à des intentions clairement exprimées, sauf à pratiquer un électoralisme à tout-venant qui passerait outre aux impératifs nationaux supérieurs. C'est pourquoi, en mon âme et conscience, fidèle à mes sentiments gaullistes de toujours, je continuerai, dans le cadre de la majorité issue du scrutin de mars dernier, à soutenir l'action du président de la République, qui me paraît servir au mieux les intérêts supérieurs de la nation.* »

Prenant la parole à Pujols (Gironde), M. Boulin a déclaré : « *Le caractère confédéral de l'Europe, le respect des traités, l'indépendance nationale réaffirmée à maintes reprises, n'autorisent aucun procès d'intention et ne permet en aucune façon de craindre un changement d'orientation dans la perspective d'une Europe européenne.*

» Enfin, la naissance de l'ECU, dans une zone de stabilité monétaire, constitue une vaste espérance dans la tradition gaulliste de relations privilégiées entre la France et l'Allemagne. »

Au Conseil de Paris, l'intergroupe U.D.F. se pose en s'opposant au maire

Les conseillers de Paris, réunis lundi 18 décembre, ont approuvé plusieurs dossiers et projets rendus publics récemment par le maire, portant notamment sur l'aménagement des Halles, la création d'un « théâtre lyrique populaire » au Châtelet, le budget de l'Assistance publique et l'extension du stationnement payant. Il ressort des débats que la plupart des élus, y compris ceux de l'opposition, approuvent les impulsions nouvelles décidées par M. Jacques Chirac, telles que l'abandon de l'immeuble Bofill aux Halles, par exemple. Mais beaucoup lui reprochent sa façon de procéder, ses « actes brutaux », selon l'expression de M. Jack Lang (P.S.).

Cette lassitude à l'égard d'une méthode de gouvernement jugée trop unilatérale explique pour une part que l'intergroupe U.D.F., à peine constitué, se soit opposé à la transformation du Théâtre du Châtelet.

Les sept élus du groupe centriste Libertés de Paris, que préside M. Paul Pernin (C.D.S.), et les sept élus du groupe giscardien Paris-Renouveau, présidé par M. Raymond Long (P.R.), ont en effet décidé de constituer un intergroupe U.D.F., chacun conservant son autonomie et ses structures.

Il y a, bien sûr, des raisons techniques qui permettent d'expliquer que les élus U.D.F. — sauf cinq d'entre eux qui, adjoints au maire, n'ont pas pris part au vote — se soient, pour la première fois, désolidarisés nettement de M. Chirac ; ils ne croient guère en l'avenir d'un nouveau théâtre lyrique dans la capitale. Mais ce vote hostile au maire traduit l'inquiétude des élus centristes et giscardiens face aux conséquences financières des décisions prises et, au-delà, à l'égard de la gestion de la capitale. Il traduit également leur souhait d'une meilleure information entre le maire et les élus de la majorité. Il marque enfin leur souci de ne pas apporter une nouvelle pièce à l'épineux dossier des relations entre la Ville et l'Etat.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

● ASSISTANCE PUBLIQUE : UN BUDGET D'AUSTERITE.

A l'ouverture de la séance, M. Claude-Gérard MARCUS (R.P.R.) et Mme Jacqueline NEBOUT (rad.) interrogent le préfet de police sur la multiplication des attentats dans la capitale. Puis M. Marcus présente l eprojet de budget pour 1979 de l'Assistance publique, qui s'élève à 9 426 millions de francs. Il indique : *« Ce budget se situe dans une perspective de double austérité. »* Il précise que ce budget est commandé par le prix des journées des hôpitaux, ce prix étant soumis à une tutelle rigoudejournée es tfixée à 12,270tia reuse. L'augmentation du prix de journée est fixée à 12,70 %, modulée selon les catégories de séjour. Les nouveaux tarifs sont les suivants : médecine, 588 F ; médecine spécialisée, 866 F ; chirurgie et matrenité, 802 F ; chirurgie spécialisée, 1 007 F ; services hautement spécialisés, 1 929 F ; pose et fourniture de stimulateurs cardiaques, 3 670 F ; neurochirurgie, 1 147 F.

Ce budget doit permettre le recrutement de mille trois cent cinquante agents supplémentaires, dont cinq cent quarante créations d'emplois, ainsi que la réalisation d'un effort en faveur de l'humanisation des hôpitaux.

M. MARCUS précise également que le budget d'investissement, qui est de l'ordre de 4 milliards de francs, ne permet pas de grandes opérations, mais une « *poussière* » d'aménagements succeptibles d'améliorer le fonctionement global de l'Assistance publique.

Mme Andrée DELBOS (P.C.) estime que ce budget ne permet pas d'humaniser les hôpitaux et de recruter le personnel nécessaire.

M. Jean-Pierre WELTERLIN (P.S.) souligne l'« *insuffisance de la politique de l'Etat* » en matièr ede santé et le « *grignotage des droits et libertés* ». Finalement, le projet de budget est adopté, les groupes communiste et socialiste votant contre.

● UN « THEATRE LYRIQUE POPULAIRE » AU CHATELET.

Les conseillers examinent ensuite le projet de résiliation de la convention conclue par la ville avec M. Jean Bauchet pour l'exploitation du théâtre du Châtelet. Ce texte prévoit la reprise et l'exploitation de ce théâtre par la ville en vue de la création d'un « *théâtre lyrique populaire* ». M. PIERRE BAS (R.P.R.), adjoint chargé des affaires culturelles, précise notamment : *« Pour réaliser ce projet dans des conditions dignes du prestige de Paris tout en étant maintenu dans des limites financières prudentes et raisonnables, les grandes lignes de l'exploitation sont, en l'état actuel des études, les suivantes : cinq mois d'art lyrique, comprenant pour toute la période des fêtes une opérette de haute qualité. Pour la première année* la Belle Hélène *d'Offenbach serait en principe choisie. (...) L'équipe artistique de direction sera confiée à M. Alain Lombard ; il sera directeur artistique de l'ensemble. M. Jean-Pierre Ponnelle sera directeur de la mise en scène, et M. Ezio Frigerio, directeur de la décoration. (...) Enfin, ce théâtre sera populaire et justifiera ainsi pleinement sa création en étant accessible au public le plus large non seulement par le contenu de ses spectacles mais aussi par le nombre et le prix peu élevé de ses places. »*

M. Bas chiffre à 7 millions de francs le coût de la résiliation de la convention avec M. Bauchet.

Mme FRANÇOISE DURAND (P.C.) approuve le principe de la création d'un tel théâtre. Mais elle craint de « *donner un blanc-seing* » au maire et demande le report de la discussion. Elle regrette que les élus n'aient pas été consultés. M. GUY GENNESSEAUX (M.R.G.) souligne les risques d'une telle opération et précise quelles sont, à ses yeux, les conditions du succès.

M. DANIEL BENASSAYA (P.S.) regrette que le maire supprime des subventions qui lui paraissaient souhaitables et qu'il s'engage « *dans une opération coûteuse* ».

M. RAYMOND LONG (P.R.) exprime le refus de l'inter-groupe U.D.F. Il affirme : *« Si nous acceptons ce projet, nous nous lançons dans un engrenage dont nul ne sait où il mènera les finances de la ville. De même que nous sommes opposés à engager la Ville dans des participations financières sur la gestion de l'Opéra, d emême nous ne voulons pas nous laisser entraîner dans un processus dont nous ne savons pas aujourd'hui sur quoi il débouchera. »*

La proposition du groupe communiste demandant le report du vote ayant été repoussée, les conseillers adoptent le projet du maire par 54 voix (celles du groupe Union pour Paris et des deux élus M.R.G.) contre 9 voix (U.D.F.), les conseillers communistes s'abstenant, les cinq adjoints au maire membres de l'intergroupe U.D.F. et les élus du P.S. ne prenant pas part au vote.

● DE NOUVELLES ORIENTATIONS POUR L'AMENAGEMENT DES HALLES.

Mme MONIQUE GARNIER-LANSON (R.P.R.) présente ensuite le projet de délibération relatif aux orientations d'aménagement du secteur des Halles. Il ne s'agit pas de la présentation du schéma d'aménagement, qui doit être soumis aux élus de la capitale prochainement. Les orientations retenues par M. Chirac en vue d'un schéma définitif s'appuient sur la volonté de créer une grande zone piétonne et « *un jardin naturel à l'échelle du quartier* ». L'abandon de l'immeuble Boffil, qui devait masquer à côté de l'église Saint-Eustache la centrale de climatisation, entraîne la mise au point d'un projet de remplacement. Celui-ci devra respecter le tracé de la rue Rambuteau et les perspectives de l'église, tout en dissimulant la centrale, les dépenses résultant de l'interruption des travaux de l'immeuble Boffil étant prises en charge par la Ville.

M. Claude QUIN (P.C.) estime que le Conseil de Paris « *n'en sait pas davantage aujourd'hui qu'il y a quelques mois* ». Il demande, d'une part, que l'assemblée de la capitale « *procède à un bilan financier de l'opération et établisse un planing de déroulement des travaux à prévoir* » et, d'autre part, l'organisation d'un concours international pour l'aménagement en surface du site des Halles.

M. PIERRE DABEZIES (app. P.S.) juge que les nouvelles orientations du maire sont meilleures car elles font des Halles « *un espace ouvert* », mais Il déplore le manque de précision du projet.

M. LANG (P.S.) : pour un référendum sur les Halles.

M. JACK LANG (P.S.) évoque « *le mur du silence* » qui fait obstacle à une bonne information des élus et de la population. Il demande : *« Pourquoi cet hôtel de ville n'est-elle pas cette maison de la tolérance où il serait fait appel au concours de tous ? »* L'orateur socialiste affirme que beaucoup d'erreurs « *auraient pu être évitées si les socialistes avaient été entendus* ».

Il fait l'inventaire de ces erreurs, à commencer par le destruction des pavillons aBltard, siège selon lui, « *de la maison de la culture la plus vivante de France* ».

Il propose le choix d'une procédure « *claire et démocratique* », à savoir la création d'une « *commission d'impulsion et de contrôle* », « *sorte de jury* » élu à la proportionnelle des groupes du conseil, avec des représentants des associations et des hommes de l'art, afin d'élaborer deux ou plusieurs projets qui feraient, par référendum, l'objet d'une consultation populaire.

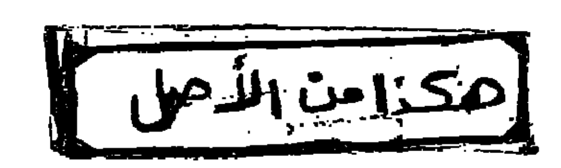
M. JEAN CONNEHAYE (P.R.) estime que la décision du président de la République de placer au centre du secteur un jardin répond au vœu général. Il formule plusieurs recommandations, à savoir : *« donner à Saint-Eustache la place prépondérante qu'elle commande dans la composition ; en respectant les orientations à dominantes orthogonales non seulement du quartier, mais de Paris, s'inspirer de caractéristiques françaises de l'art des jardins, et obtenir qu'une composition architecturale, harmonieuse et d'ensemble vienne encadrer les éléments majeurs nouveaux que sont le forum et le jardin. Enfin, faire en sorte qu'une maîtrise d'œuvre unique réponde à la maîtrise d'ouvrage unique, afin d'éviter les assemblages de formules disparates ou de compromis dissoants. »*

M. PHILIPPE MITHOUARD (C.D.S.) se déclare opposée à l'aménagement de bureaux dans ce secteur et attire l'attention de l'Assemblée sur les répercussions financières du « *redressement tardif* » de l'opération.

Au cours de la discussion, M. CHRISTIAN DE LA MALENE observe que la logique initiale de l'opération, qui était un parti-pris d'aménagement en sous-sol, est respectée. Répondant à M. Lang, il indique : *« La proportionnelle et le référendum sont peut-être des procédures sympathiques, mais elles sont peu pratiques. Or nous voulons aller vite. »*

Finalement, les orientations soumises au Conseil par le maire sont approuvées par 65 voix contre 22 (P.C. + M.R.G.), le groupe socialiste s'abstenant.

La création de cinq mille nouvelles places de stationnement payant est approuvée. L'augmentation prévue pour le tarif du stationnement résidentiel est ramenée de 10 francs par jour à 8 francs par jour. Les groupes communiste et socialiste votent contre.



POLITIQUE

En Nouvelle-Calédonie

L'arrivée de M. Paul Dijoud est marquée par des incidents

De notre correspondant

Nouméa. — M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, est arrivé lundi matin 18 décembre à Nouméa.

Dès son arrivée, M. Dijoud, informé des incidents qui se sont produits sur la côte est du territoire (où cinq gendarmes mobiles ont été blessés par coups de feu), a réaffirmé que l'ordre serait maintenu (« le Monde » du 19 décembre).

Mardi 19, ces incidents ont connu leur prolongement *politique* avec *une manifestation* organisée à Nouméa par le PALIKA (parti de libération Kanak) et le FULK (Front uni de libération Kanak). Une dizaine de personnes ont été appréhendées puis relâchées après conrtôle d'identité.

Pour sortir durablement la Nouvelle-Calédonie de la grave crise économique et sociale qu'elle traverse, M. Paul Dijoud a mis sur pied un plan de relance à court et à long terme. Pour la première fois depuis bien longtemps, les Néo-Calédoniens ont l'impression d'être pris au sérieux. Le gouvernement semble vouloir s'attaquer aux problèmes réels et non tabler une fois de plus sur une hypothétique reprise de l'industrie du nickel. Ce nouveau visage de la politique de la France, s'il est encourageant, a toutefois été diversement accueilli par les partis politiques. Le R.P.C.R. (Rassemblement populaire calédonien pour la République), dont le leader *est le député R.P.R.* Jacques Lafleur, a vu dans les déclarations de M. Dijoud sur la nécessaire redistribution des terres aux tribus mélanésiennes, qui en avaient été lésées, une menace pour la propriété européenne. Les propos du secrétaire d'Etat ont été accueillis différemment par l'Union calédonienne. Second parti du territoire, disposant d'un électorat en majorité mélanésien, ses responsables, parmi lesquels M. Roch Pidjot, député (non inscrit), ont paru séduits.

La démission du vice-président du conseil de gouvernement, M. André Caillard (véritable chef de l'exécutif local) et le remplacement de la majorité R.P.C.R. par une coalition Union calédonienne-parti socialiste, dirigée par M. Maurice Lenormand, ont paru créer les conditions politiques d'un dialogue fructueux entre le secrétaire d'Etat et les autorités locales. Ce devrait être le cas, en effet, sauf sur un point : l'indépendance. L'Union calédonienne a pris officiellement position pour une indépendance à terme du territoire et, dans l'immédiat, pour une plus large décentralisation des pouvoirs. Le parti socialiste calédonien (P.S.C.), longtemps uni sur le principe d'autonomie interne, a éclaté en trois morceaux. Le départ le plus marquant a été celui de M. Alain Bernut, secrétaire général du mouvement, qui n'a pu accepter les nouvelles orientations indépendantistes du parti qu'il *avait fondé*. La tendance indépendantiste est celle qui constitue avec l'Union calédonienne la majorité du nouveau conseil de gouvernement. Toutefois, cette nouvelle majorité ne semble pas être décidée à profiter de sa situation pour prôner l'indépendance. Il est vrai que sa situation est précaire, les petits partis centristes étant, à l'Assemblée territoriale, maîtres du jeu. Ces derniers ont obtenu l'élection de l'un des leurs, M. Jean-Pierre Alfa, à la présidence du législatif local.

Se définissant comme l'homme de la « *décrispation* », *idéologiquement* proche de l'Union calédonienne, dont il a été l'élu durant onze ans, M. Alfa pourrait être aussi l'homme de la réconciliation. « *La population du territoire en a assez des polémiques stériles,* a-t-il récemment déclaré, *elle supportera de plus en plus mal que des querelles personnelles et partisanes viennent entraver le travail qu'elle attend de chacun d'entre nous.* »

Estimant que la politique gouvernementale est la seule dans l'immédiat capable de réconcilier tous les habitants du territoire et de faire repartir l'économie, les centristes sont sans aucun doute les partenaires les plus sincères du secrétaire d'Etat durant son séjour. Le R.P.C.R. de M. Jacques Lafleur, temporairement hors jeu, mise sur un échec de la politique du nouveau conseil de gouvernement. Le secrétaire d'Etat va donc surtout discuter de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie et de la concrétisation des plans de relance qu'il préconise avec MM. Alfa et Lenormand. C'est avec *l'espoir qu'une solution soit apportée* à leurs problèmes que les Néo-Calédoniens accueillent le secrétaire d'Etat. Espoir, mais aussi scepticisme, car ils se souviennent des promesses de développement si souvent faites et jamais tenues.

JEAN-NOËL FÉRAUD.

« La Nouvelle Critique » : le pouvoir de Mitterrand est de type charismatique

Analysant dans *la Nouvelle critique*, de décembre, l'ouvrage de M. Mitterrand, *l'Abeille et l'Architecte*, Jean-Jacques Rosat écrit dans la revue destinée aux intellectuels communistes : « *L'autorité politique dont jouit François Mitterrand est étroitement liée à sa personne. Elle ne repose au départ, ni sur l'organisation — appareil, parti — ni sur le savoir — prestige intellectuel ou compétence technocratique —. Il est avant tout celui qui s'est trouvé mettre de Gaulle en ballottage, et « incarner » à plusieurs reprises les espoirs de la gauche. Le mode d'exercice de son pouvoir au sein de son propre parti est,, dans une grande mesure, de type charismatique, lequel a toujours besoin d'une aura. Toute proportion gardée entre les deux personnages,* l'Abeille et l'Architecte *voudrait être à la « saga » de Mitterrand ce que les « Mémoires de guerre » sont à la légende gaullienne. L'autorité politique a besoin pour se légitimer du non-politique : ici la sagesse et la littérature.* (...)

» *A côté de la précision de Giscard, de l'efficacité de Chirac, de la franchise de Marchais, l'éloquence de Mitterrand fleurait trop la IV*e *République. Ecrire, c'était inverser les signes, et de faire de cet « archaïsme » une marque de culture* ».

Jean-Jacques Rosat ajoute que, selon le premier secrétaire du P.S., « *l'action politique doit permettre l'adaptation au monde moderne en s'appuyant sur les valeurs de la civilisation rurale* ». « *C'est retrouver, sur un ton plus littéraire et moins technocratie, tous les poncifs du réformisme giscardien,* conclut-il : *le monde moderne est hostile, mais il faut changer pour survivre ; faisons-le dans la continuité* ».

M. Elleinstein : l'histoire commence à donner raison à Trotski

M. Jean Elleinstein, directeur adjoint du Centre d'études et de recherches marxistes, se prononce, dans une interview à la revue trotskiste *Critique communiste*, en faveur d'une « *réhabilitation pénale* » de Trotski. « *Cela ne pose pas de problème pour moi ni, je pense, pour la plupart des communistes français, aujourd'hui,* poursuit-il. *Encore faudrait-il qu'ils le disent.* » Après avoir noté que « *les difficultés viendront, bien entendu, du côté soviétique* », l'historien communiste analyse la vie et les thèses du fondateur de la IVe Internationale. Il souligne que « *le mérite de Trotski est d'avoir compris l'idée, profondément marxiste, du processus révolutionnaire, donc d'une révolution qui n'est pas un acte en soi, isolé* » et il ajoute : « *Contrairement aux thèses officielles du stalinisme qui subsistent encore dans la tête de beaucoup de militants, on trouve plus de points communs entre Lénine et Trotski que de points de divergences.* »

M. Elleinstein note ensuite que, en 1948-1949, « *le P.C.F. était un parti stalinien* » et il ajoute : « *Le* « stalinisme » *existait avant Staline et continue après lui. La seule différence importante est que dans les années 30, 40, 50, nous avons un stalinisme dur, sanglant, alors que maintenant nous avons en U.R.S.S. un stalinisme mou. Mais les structures de l'Etat, du parti n'ont pas changé. C'est pourquoi le XX*e *congrès du parti communiste d'U.R.S.S. fut un échec.* »

Enfin, en ce qui concerne l'apport théorique de Trotski, M. Jean Elleinstein estime que « *l'histoire commence à lui donner raison, au moins sur un certain nombre de plans* ». Il cite en particulier le fait que l'ancien dirigeant bolchévique avait « *remarquablement compris la nature du fascisme* » et souligne l'intérêt de son analyse de la réalité soviétique. « *Francis Cohen, dans le livre* l'U.R.S.S. et Nous, *reprend les thèses de Trotski,* déclare-t-il, *comme moi-même j'en ai repris un certain nombre concernant le rôle de la bureaucratie.* »

★ *Critique communiste,* no 25 (novembre). 220 p., 20 F.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La coopération militaire avec Djibouti

Lundi 18 décembre, sous la présidence de M. Huguet (P.S.), l'Assemblée nationale examine quatre projets de loi autorisant l'approbation de trois accords de coopération et d'un protocole provisoire entre la France et Djibouti (« le Monde » du 9 décembre). Ce texte concerne le concours en personnel apporté par le gouvernement français au fonctionnement des services publics de Djibouti, le transfert du privilège de l'émission monétaire à cet Etat, la coopération économique et financière, la coopération militaire entre les deux pays.

M. GORSE (R.P.R.), rapporteur *de la commission des affaires* étrangères, exprime d'abord le mécontentement de celle-ci en raison des délais excessifs dans lesquels le Parlement est saisi d'accords internationaux que l'on demande à l'Assemblée d'approuver, alors qu'ils sont déjà entrés formellement en vigueur. Il critique également le fait que le gouvernement ne défère au Parlement que quatre des nombreux textes signés entre la France et Djibouti. Sur ces quatre accords, il indique que la commission a émis un avis favorable à leur approbation.

M. ODRU (P.C., Seine-Saint-Denis) indique que le groupe communiste votera les trois projets économiques et financiers, mais qu'il ne saurait approuver l'accord militaire qui, selon lui, « *conduit inévitablement à des ingérences nuisibles aux intérêts des deux parties* ».

M. COUVE DE MURVILLE (R.P.R.), président de la commission des affaires étrangères, appuie les remarques du rapporteur concernant les délais dans lesquels l'Assemblée est saisie des accords internationaux et le choix des textes qui lui sont soumis.

M. STIRN, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, évoque d'abord l'accord militaire entre la France et Djibouti. Il souligne que cet Etat ne peut assurer seul sa défense contre la Somalie et l'Ethiopie et que c'est lui qui avait sollicité, dès son indépendance, une aide française. « *Les forces françaises ne peuvent en aucun cas intervenir dans les affaires intérieures de la République de Djibouti* », déclare-t-il.

Répondant aux critiques faites par MM. Gorse et Couve de Murville. Il indique que les retards qui ont été observés viennent du fait que les quatre accords devaient être présentés ensemble ; l'accord domanial, ajoute-t-il, n'a pas d'incidence sur le territoire de l'Etat ni sur ses finances et l'accord maritime ne contient aucune dérogation à la loi française. Il n'était donc pas nécessaire de les soumettre au Parlement. En revanche, pour ce qui est de l'accord en matière de justice, les arguments de M. Couve de Murville lui paraissent plus « solides » et il indique *que c'est là « une question qu'il faudra revoir »*.

M. ALAIN VIVIEN (P.S., Val-de-Marne) critique, lui aussi, le retard avec lequel les accords de coopération en général sont soumis au Parlement. Il indique que son groupe ne pourra pas approuver l'accord militaire, puisqu'il n'est pas réciproque et parce que « *les socialistes sont hostiles au stationnement de troupes européennes en Afrique* ».

Les quatre textes sont adoptés à main levée.

Les députés examinent ensuite, sur le rapport de M. MARCUS (R.P.R.) au nom de la commission des affaires étrangères, le projet de loi adopté par le Sénat intéressant l'approbation de l'accord entre la France et la Corée sur l'encouragement et la protection des investissements. M. Marcus estime que l'entrée en vigueur de cette convention devrait donner une nouvelle impulsion aux relations économiques entre les deux pays.

M. Odru estime, au contraire, que cet accord vise à accélérer l'exportation des capitaux français en Corée et donc à favoriser les *importations* sauvages qui nuisent aux industries textiles françaises. Le rapporteur souligne que le commerce de la France avec la Corée est excédentaire et que les importations de textiles en provenance de Corée restent dans l'ensemble inférieures à 1 % de la production française.

M. Stirn rappelle que la Corée est le troisième partenaire commercial de la France en Asie et que le solde des échanges est très largement favorable à la France. « *Il faut,* dit-il, *que notre industrie trouve sa juste place dans le remarquable développement coréen.* » M. Alain Vivien indique que le groupe socialiste s'abstiendra sur ce texte car il aurait aimé qu'un accord soit aussi conclu avec la Corée du Nord.

Le texte est adopté à main levée.

Textes en navette entre les deux Assemblées

L'Assemblée nationale a adopté, lundi 18 décembre, les *conclusions* de quatre commissions mixtes paritaires (Sénat-Assemblée).

● Sur le projet de loi aggravant les sanctions prévues par le code disciplinaire et pénal de la marine marchande pour certaines infractions relatives aux transports d'hydrocarbures. La commission mixte a retenu la rédaction de l'Assemblée nationale en la modifiant sur deux points : elle a écarté la disposition qui sanctionne le capitaine de tout navire n'ayant pas signalé au préfet maritime, lorsqu'il en a eu connaissance, la position et la nature des avaries d'un navire en difficulté ; elle a écarté également l'obligation qui était faite de procéder à des visites d'inspection sur les navires en infraction lorsque ceux-ci auraient été déroutés.

● Sur le projet de loi modifiant la loi du 26 décembre 1964 relative à la pollution de la mer par les hydrocarbures. La commission mixte a adopté le texte de l'Assemblée nationale en introduisant la modification suivante : elle n'a pas retenu la référence de la zone économique des 200 milles pour les pollutions atteignant les eaux territoriales et susceptibles d'être sanctionnées, car elle a estimé que, en l'état actuel du droit international, les juridictions françaises ne sont pas habilitées à apprécier les agissements du capitaine d'un navire étranger lorsque les événements se déroulent au-delà des eaux territoriales. D'autre part, en ce qui concerne la responsabilité pénale du propriétaire, de l'exploitant ou de toute autre personne, la commission a estimé qu'il n'y avait pas lieu d'apprécier la nature des actes ou des comportements qui auraient pu être la cause d'un rejet accidentel d'hydrocarbures.

● Projet de loi relatif aux SICAV (Sociétés d'investissements à capital variable) : *M. FOYER (R.P.R.), suppléant,* M. MILLON (U.D.F.), rapporteur de la C.M.P., indique que le texte prévoit qu'un seul commissaire aux comptes sera désigné par décision de justice, à la demande des premiers actionnaires ou de l'un d'eux ou du président du *conseil d'administration* parmi les personnes habilitées à exercer ces fonctions dans les sociétés commerciales. Le texte établi par la C.M.P. renvoie à un décret en Conseil d'Etat le soin de fixer une limite maximale aux emplois des SICAV en valeurs mobilières étrangères, en liquidités ainsi qu'en actifs autres que des valeurs mobilières ayant fait l'objet d'une émission publique ou admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou inscrites au compartiment spécial du hors cote des bons du Trésor et valeurs assimilées et de fonds en dépôt. Sur proposition du gouvernement, les députés, avant d'approuver l'ensemble du projet, adoptent deux amendements, l'un *prévoyant que, « en cas de faute ou d'empêchement, le commissaire aux comptes peut être relevé de ses fonctions par décision de justice, à la demande de tout actionnaire ou du président du conseil d'administration »;* l'autre, stipulant que, dans le cas des SICAV, existant à la date de l'entrée en vigueur de la loi, « *le mandat des commissaires aux comptes en fonction continuera à courir jusqu'à son terme avec les attributions définies par la présente loi* ».

● Proposition de loi relative aux études en pharmacie et au statut des personnels enseignant des U.E.R. pharmaceutiques :

M. DELONG (R.P.R.), rapporteur de la C.M.P., souligne que le texte proposé ne tend nullement à établir une concurrence *entre médecins et pharmaciens.* Le dispositif retenu par la C.M.P. supprime l'institution d'une juridiction disciplinaire prévue par les députés pour les personnels qui assurent les stages hospitaliers destinés aux étudiants qui préparent un diplôme de pharmacien ou suivent l'enseignement de certaines spécialités qui s'y rattachent. De même, la création, souhaité par l'Assemblée, d'une commission nationale consultative, chargée de donner son avis sur le nombre des étudiants admis à poursuivre des études de pharmacie au-delà de la première année, a été écartée. Toutefois, ce nombre sera fixé dans chaque U.E.R., et la formalution relative aux critères que constituent les besoins de la population sera allégée. Enfin l'instauration d'un doctorat d'exercice — repoussée par le Sénat — a été rétablie par *la C.M.P., dont* l'ensemble des conclusions a été adopté.

L'Assemblée nationale a repoussé par 283 voix contre 85 sur 369 votants la demande de constitution d'une commission spéciale, présentée par le groupe *communiste, pour examiner sa* proposition de résolution tendant à modifier le règlement de l'Assemblée afin d'instituer des conditions démocratiques de contrôle des décisions que les représentants gouvernementaux français prennent dans les organes de la Communauté économique européenne.

AU SÉNAT

Le projet instituant une dotation globale en faveur des collectivités locales est de nouveau modifié en deuxième lecture

Le Sénat a adopté, lundi 18 décembre, et de nouveau modifié, en deuxième lecture, le projet de loi instituant une dotation globale de fonctionnement au profit des collectivités locales. Ce projet, a souligné le rapporteur, M. Fourcade (R.I., Hauts-de-Seine) reprend quelques dispositions du texte sur la fiscalité locale (écarté en cours de navette) et dont l'Assemblée nationale avait disjoint la plupart des articles. Il reconduit, moyennant certaines adaptations, le système antérieur de fiscalité directe locale. L'Assemblée nationale a modifié (ce qu'approuve le rapporteur) le mécanisme de sortie du plafonnement de la taxe professionnelle.

Des divergences subsistent, note néanmoins M. RAYBAUD (gauche-dém., Alpes-Maritimes), qui s'exprime également au nom de la commission des finances, au sujet des parts respectives de la dotation forfaitaire et de la dotatio de préquation.

M. DE TINGUY (Un. centr., Vendée), rapporteur pour avis de la commission des lois, souhaite que le Sénat revienne au pourcentage de répartition qu'il avait voté en première lecture et qui donnait 57,5 % à la dotation forfaitaire.

Les sénateurs ont notamment atténué les conséquences de l'élargissement des bases de la taxe professionnelle, afin d'éviter de trop importants transferts de charges. Ils ont modifié les dispositions introduites par l'Assemblée nationale en faveur des communes-centres, tout en acceptant le principe de l'unité urbaine en maintenant la dotation particulière de ces communes-centres.

Le Sénat a ensuite voté sans la modifier le projet de loi prorogeant d'un an l'organisation des transports en commun dans la région d'Ile-de-France (rapporteur : M. BILLIEMAZ, gauche-dém., Ain). Puis il a adopté le projet de loi tendant à réformer la procédure des pourvois devant la Cour de cassation. Ce texte crée, notamment, au sein de chaque chambre, des « formations restreintes » qui pourront écarter du rôle les pourvois manifestement sans fondement. Sur la proposition du rapporteur M. MARCILHACY (non-inscrit, Charente), les sénateurs ont adopté un amendement visant à préciser le rôle de ces « formations restreintes » chargées du rejet des pouvoirs « qui ne reposent sur aucun moyen sérieux et précis de cassation ».

« *Je m'interroge,* avait dit M. MARCILHACY avant le vote de son amendement, *sur ce que peut être un « moyen sérieux de » casations. » Ne poussez pas les magistrats, fussent-ils les plus hauts, à rendre une justice expéditive.* » — A. G.

L'épée de M. Edgar Faure

Qui peut se vanter aujourd'hui en France d'être à soi seul une institution, un pouvoir régional et presque un parti ? Une société aussi, très peu secrète, bien que les liens qui unissent certains de ses membres semblent parfois mystérieux ?

Cette légion débonnaire qui livre ses combats dans les colloques et près des buffets, mais *qui peut se mobiliser, à l'occasion,* dans un congrès ou autour d'un fauteuil, était réunie, lundi 18 décembre, à l'UNESCO, pour célébrer les premiers pas de son héros vers une sorte d'apothéose républicaine. Quinze cents personnes, répondant à l'appel des Amis d'Edgar Faure, assistaient à la remise à celui-ci, par le président de la République, de l'épée d'académicien.

« *Rares sont les hommes qui peuvent compter sur l'amitié d'autant d'esprits divers* », constatait M. Amadou Mahtar M'Bow, directeur général de l'UNESCO. Il suffisait, en effet, de regarder autour de soi — et de se renseigner — pour savoir que le comte de Paris cotoyait M. Jean-Baptiste Doumeng, négociant communiste ; que M. Maurice Schumann était assis juste derrière M. Jean François-Poncet, auquel, lorsqu'il était ministre des affaires étrangères, il avait refusé l'ambassade de Madrid ; qu'à deux pas l'un de l'autre se tenaient MM. Claude Bourdet et Maurice Druon qui, de la Résistance, ont tiré des enseignements différents.

M. Valéry Giscard d'Estaing a attribué, pour sa part, au destin l'entrelacement bizarre de sa vie et de celle de l'ancien président du conseil. « *Ses détours, fondés sur une même conception de l'intellectualité appliquée à la recherche des orientations de la vie publique sont impressionnants.* » Comment ne pas se souvenir qu'il y a six mois, M. Edgar Faure, candidat à la présidence de l'Assemblée nationale, réunissait les suffrages des députés de la majorité les plus réservés à l'égard du chef de l'Etat, *dont le champion,* M. Jacques Chaban-Delmas, devait alors l'emporter ? Quatre ans plus tôt cependant, M. Edgar Faure ne s'était-il pas refusé à prendre parti pour le maire de Bordeaux, alors rival de M. Giscard d'Estaing, en faveur duquel il s'était chaleureusement prononcé au second tour ? Mais la « bataille du perchoir » d'avril dernier a paru vite oubliée, puisque, voilà un mois, le président de la République chargeait le député du Doubs d'une mission *personnelle* auprès *du chef* de l'Etat guinéen, M. Sekou Touré.

Membre du cabinet de M. Edgar Faure de juin à décembre 1954, puis de juin à décembre 1955, M. Giscard d'Estaing a retenu la formule « *l'expansion dans la stabilité* » qui, dit-il, « *a été et demeure l'alpha et l'oméga de tout ministre des finances* ». Elle est de ces « *formules d'apparence paradoxale qui traduit la faculté de reconnaître la contradiction comme une des lois de l'existence et comme nu principe d'organisation dialectique* ». Décrivant les conséquences pratiques de cette disposition d'esprit, M. M'Bow avait loué M. Edgar Faure de sa capacité de se trouver « *au lieu géométrique où les contradictions se concilient* ».

Turgot, Law ou Talleyrand ?

Le « commentaire sur l'épée » auquel s'est livré M. Giscard d'Estaing — car l'épée du nouvel académicien porte tous les symboles qu'il a voulu mettre de sa vie publique et privée — permettait de concilier l'admiration et l'affection exprimées par le chef de l'Etat par son premier « patron » et une discrète ironie qui *paraissait être l'aveu d'une* certaine perplexité devant la diversité du personnage. L'historien de « Turgot » et de « Law » qui, à la demande du général de Gaulle, avait ouvert la voie à la reconnaisance de la Chine par la France n'est-il pas aussi le politicien attentif dont le code des impôts garde, sous la forme d'une déduction apparemment injustifiée, « le signe de l'intérêt » qu'il portait aux fabricants de pipes de Saint-Claude ?

M. Edgar Faure souhaitai-il être, comme le suggérait M. Giscard d'Estaing « un Turgot enjoué » ou un « Law prudent et réaliste » ? Il apparaît aujourd'hui comme une sorte de Talleyrand moins pompeux traversant les républiques et préservant un pouvoir multiforme qu'il met au service de causes inégales. N'est-ce pas lui qui lançait un *jour dans un congrès* radical où on l'accusait de briguer la présidence du parti pour le compte de M. Jacques Chirac : « A-t-on jamais vu qu'Esgar Faure tirât les marrons du feu pour un autre que pour lui ? »

Une telle arrogance n'est permise qu'à ces personnages rares auxquels les puissants doivent beaucoup, mais en lesquels ils hésitent à se reconnaître parce qu'ils les révèlent entièrement.

PATRI . K JARREAU.

● *L'Assemblée nationale* a adopté, lundi 18 décembre, une convention franco-suisse portant sur diverses modifications de la frontière, qui résultent d'une rectification de la RN 206, sur le rapoprt de M. Cousté (apparenté R.P.R.), suppléé par M. Marcus (R.P.R.).

● *La fédération de l'Isère du parti radical* a décidé le samedi 16 décembre de se mettre « *en congé* » de l'U.D.F. « *Nous entendonc ainsi protester contre la sous-représentation du parti radical au sein des instances départementales de l'U.D.F. (...) et contre les liens trop étroits existant entre cette union et le R.P.R.* », a déclaré M. Jean Rouge, président de la fédération.

● *M. Eric Hintermann* est secrétaire général du parti socialiste démocrate (P.S.D.) et non du parti socialiste, comme nous l'avons écrit par erreur dans nos premières éditions du 19 décembre.

ÉNEMENT

SÉNAT, POUR QUOI

n mode de contrô

Le Monde

LA MORT

L'ÉVÉNEMENT

LE SÉNAT, POUR QUOI FAIRE ?

A l'occasion de la rentrée parlementaire une page a été consacrée au cheminement d'un texte législatif et au travail de l'Assemblée nationale (« le Monde » du 4 octobre). Le Sénat joue un rôle dans ce cheminement et dans ce travail. Il participe aussi, à sa manière, au contrôle de l'exécutif.

La fin de la session d'automne offre l'occasion de dire comment. Pour le fonctionnement des commissions permanentes et le débat en séance publique (fixation de l'ordre du jour, navettes, etc.) nous renvoyons nos lecteurs aux éditions du 4 octobre : le parallélisme est trop grand dans ce domaine entre les deux Assemblées pour qu'il soit nécessaire de se répéter. Nous mettons l'accent, en revanche, sur ce qui constitue l'originalité du travail sénatorial, et sur l'histoire récente de la seconde Assemblée.

Page établie par ALAIN GUICHARD.

Dans les salons feutrés de l'ancien palais de Marie de Médicis, sous le sol des jardins du Luxembourg et sous les pavés de la rue de Vaugirard, délibère une Assemblée qui fut longtemps contestée et, sous de Gaulle, vit la mort de près. Aujourd'hui, ceux qui, à gauche, voulaient la rendre au néant, et, chez les gaullistes, la détruire pour une hypothétique transfiguration, ont mis leurs critiques en sourdine. Les événements électoraux de l'an dernier ont souligné le rôle qu'aurait pu jouer le Sénat si la majorité avait basculé. A gauche, cette menace n'a effrayé personne, car le Sénat a perdu le pouvoir dont il avait usé en 1936 contre Léon Blum. Elle a même rassuré quelques-uns. A droite, elle apportait l'assurance qu'un balancier existait, dont aurait pu se servir le chef de l'Etat en cas de besoin. Mais, d'autres raisons moins négatives expliquent aussi l'atténuation des critiques qui s'élevaient contre la seconde assemblée du Parlement.

Ses élus représentent mieux le pays actif que naguère : les lois électorales de la Cinquième République (en particulier la loi organique du 16 juillet 1976) ont diminué, en effet, le poids de la représentation rurale et accru celle des villes. On reste encore loin de compte, certes, mais les progrès vers un plus juste équilibre entre les sièges et les voix ont été sensibles. L'écart qui subsiste est, d'autre part, mieux ressenti depuis que le courant écologiste et l'accroissement du besoin de sécurité de la population ont réduit le prestige de la grande ville et redonné aux petites ou moyennes communes et à leurs élus une dimension qui rassure.

Enfin et surtout, le Sénat a su user de ses pouvoirs et trouver dans les institutions le rôle qu'attendaient de lui, semble-t-il, la majorité de ceux qui s'intéressent à son sort et à ses activités. Son image de marque est redevenue celle de la mesure, de la tolérance, d'une certaine sagesse provinciale, du conservatisme aussi, mais d'un conservatisme ouvert aux réformes qui protègent les finances de l'Etat (quand elles ne subventionnent pas les collectivités locales), et qui garantissent contre celui-ci les libertés individuelles et le droit.

En somme, cette Assemblée ne répond pas trop mal à la mission que lui a impartie la Constitution qui, en son article 24 notamment, lui commande d'assurer la représentation des collectivités territoriales.

Le Sénat a célébré avec faste, il y a un peu plus de trois ans, la date symbolique du 24 février 1875. Le président de la République, entouré des dignitaires du régime, est venu dans ce palais où siégèrent toutes les « Hautes Assemblées » depuis près de deux siècles, pour apporter au « grand conseil des communes de France » le salut reconnaissant du pays. C'est pourtant un Sénat bien différent en apparence de celui créé par la loi constitutionnelle de 1875 que M. Valéry Giscard d'Estaing a visité ce jour-là. Loin d'être la vieille dame centenaire que l'on fêtait, l'Assemblée présidée par M. Alain Poher, ragaillardie par le référendum de 1969, se présentait, en effet, dans l'ardeur juvénile de ses dix-sept ans, comme le Sénat du destin : conservateur des libertés, rempart contre les extrémistes, censeur sourcilleux des empiètements de l'administration et de la technocratie ; défenseur des autonomies locales aussi, comme en témoignent les cent soixante sénateurs qui sont maires de leur commune, et les trente-six présidents de conseils généraux. La troisième génération des Sénats de la République différait-elle donc, diffère-t-elle autant qu'il paraît de la première ? Bien des députés-fondateurs, qui siégèrent en 1875 dans le Sénat qu'ils venaient de créer, un Scheurer-Kestner, un Casimir Perier, un Jules Favre, un Emmanuel Arago ou, plus tard, un Caillaux, pourraient, semble-t-il, se reconnaître dans les professions de foi d'aujourd'hui. L'idéal est le même, dira-t-on, mais les moyens, les pouvoirs, que sont-ils devenus, quels sont-ils ?

Un mode de contrôle original

Seconde Assemblée du Parlement, le Sénat, en vertu de la Constitution du 4 octobre 1958, assure au même titre que l'Assemblée nationale la représentation du peuple, qui détient la souveraineté nationale. Bien qu'élu au suffrage indirect, le Sénat est issu du suffrage « universel, égal et secret » défini par l'article 3 de la Constitution.

Aux termes de l'article 89 de la Constitution, il jouit de pouvoirs égaux à ceux de l'Assemblée nationale dans la procédure de révision constitutionnelle. L'initiative des lois et des amendements appartient aussi bien aux sénateurs qu'aux députés, et l'égalité de leurs assemblées se retrouve dans les pouvoirs de contrôle du gouvernement par voie de questions écrites ou orales, de commissions d'enquête, de missions d'information et de pouvoirs d'investigation des rapporteurs spéciaux du budget.

Cette primauté de l'Assemblée nationale peut néanmoins être mise en échec par un recours devant le Conseil constitutionnel. La possibilité n'est pas seulement théorique, puisqu'elle a été appliquée au mois de juillet 1971 à l'occasion d'un projet visant la loi de 1901 sur les associations. Trois fois de suite en une semaine, les sénateurs repoussèrent alors le texte qui modifiait la procédure de déclaration d'association, très libérale. Le gouvernement et sa majorité voulaient instituer l'obligation d'une autorisation préalable du préfet. La quatrième fois, l'Assemblée l'emporta encore sur le Sénat provoquant le vote de la loi et la démission du rapporteur M. Geoffroy (sénateur socialiste du Vaucluse). Mais, le 16 juillet, le Conseil constitutionnel saisi par le président Poher annulait les dispositions votées par les députés et que le Sénat avait estimées contraires au principe de la liberté d'association.

Le même souci a conduit M. Poyer en 1974 à saisir le Conseil constitutionnel d'un article de la loi de finances qu'il jugeait incompatible avec le principe de l'égalité des citoyens devant la loi en matière d'accès à la justice. Aux termes de cet article, seuls auraient pu recourir au juge de l'impôt les contribuables frappés d'une mesure de taxation d'office dont les revenus ne dépassaient pas un montant déterminé.

Deux inégalités avec l'Assemblée

Il y a toutefois deux cas, fort importants, où l'égalité entre les deux Assemblées cesse d'exister, au détriment du Sénat :

— En matière législative lorsque le gouvernement interrompt une « navette » par la convocation d'une commission mixte paritaire (voir *le Monde* du 4 octobre). A défaut d'accord sur le texte de cette commission, l'Assemblée nationale possède alors le dernier mot et peut voter définitivement des dispositions rejetées par les sénateurs ;

— Le second cas d'inégalité entre les deux Assemblées concerne le contrôle de l'exécutif. Le Sénat n'a pas la possibilité de mettre en cause la responsabilité politique du gouvernement, la procédure de la motion de censure étant exclusivement réservée aux membres de l'Assemblée nationale. En contrepartie, le président de la République ne peut pas dissoudre le Sénat.

Quelle est donc la responsabilité du gouvernement devant le Sénat ?

L'article 49 de la Constitution la définit ainsi : « *Le premier ministre a la faculté de demander au Sénat l'approbation d'une déclaration de politique générale.* » Les sénateurs se sont prononcés trois fois en application de cette disposition constitutionnelle : le 11 juin 1975, sur initiative de M. Jacques Chirac ; le 5 mai 1977 et le 11 mai 1978, sur initiative de M. Raymond Barre. Le premier ministre en exercice a obtenu chaque fois une large majorité. Mais, dans le cas contraire, rien ne l'aurait obligé à donner sa démission.

Privé d'une partie des moyens de pression dont dispose l'Assemblée nationale pour contrôler l'exécutif, puisqu'ils ne peuvent « censurer » la politique gouvernementale, les sénateurs ont utilisé d'autres méthodes de contrôle, plus subtiles et plus conformes au demeurant que la brutale censure, estiment-ils généralement, au sentiment profond de leur collège électoral, lui-même composé d'élus.

Ainsi la commission des finances du Sénat, sous l'impulsion notamment de son président M. Edouard Bonnefous, sénateur des Yvelines (Gauche démocratique), chanceller de l'Institut et ancien ministre, a défendu pied à pied contre l'administration les pouvoirs de contrôle « sur pièces et sur place » qui sont reconnus à ses rapporteurs spéciaux et au rapporteur général. « *Réserve faite, d'une part, des sujets à caractère secret concernant la défense nationale, les affaires étrangères, la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat, d'autre part, du principe de la séparation du pouvoir judiciaire et des autres pouvoirs, ils* [ces rapporteurs] *sont habilités à se faire communiquer tous documents de service, de quelque nature que ce soit.* »

La même commission des finances a eu l'intitiative des dispositions législatives qui prolongent les pouvoirs de contrôle de la Cour des comptes sur les entreprises publiques. Elle a été aussi à l'origine d'une mesure prise par le bureau du Sénat pour le contrôle de l'application des lois.

« *A l'ouverture de chaque session est dressé un bilan d'ensemble de l'action du gouvernement dans le domaine précis de l'application des textes législatifs. Chaque président de commission est chargé, avec l'aide des rapporteurs, de l'étude détaillée de l'application les textes de sa compétence ; la conclusions de cette étude et prend les décisions jugées par elle utiles : question orale avec débat, question orale sans débat, question écrite ou simple lettre au ministre intéressé suivant l'importance du problème soulevé. Ces délibérations font l'objet d'une publication intégrale dans le* Bulletin d'informations rapides *du Sénat.* »

Les commissions d'enquête et de contrôle

Le Sénat a aussi utilisé, avec plus d'efficacité semble-t-il que l'Assemblée nationale, la procédure des commissions d'enquête et des commissions de contrôle. La première est chargée de recueillir des informations sur des faits déterminés. La commission de contrôle est formée pour examiner une gestion administrative, financière ou technique de services publics ou d'entreprises nationales. Toutes les deux sont soumises à la règle du secret et ont un caractère temporaire (quatre mois). Les commissions sénatoriales qui eurent le plus de retentissement visaient le scandale des abattoirs de La Villette (décembre 1970 - avril 1971) ; l'affaire des écoutes téléphoniques (été 1973). Ces deux commissions étaient présidées par M. Pierre Marcilhacy, sénateur (non-inscrit) de la Charente. M. Etienne Dailly (Gauche démocratique, Seine-et-Marne), lui, avait présidé, en 1968, la commission de contrôle sur l'O.R.T.F. Dernière en date des commissions, celle sur le naufrage du pétrolier *Amoco-Cadiz* (été 1978) présidée par André Colin (décédé en cours de mandat), a eu pour caractéristique d'être régie par une nouvelle législation qui a étendu les pouvoirs d'investigation des rapporteurs et qui a donné au président le droit de citer à comparaître toute personne dont le témoignage paraîtrait utile ; la non-comparution étant punie d'une amende de 200 000 F.

Cette extension récente de droits et de pouvoirs est née d'une expérience ratée, celle de l'enquête sur les écoutes téléphoniques. M. Pierre Messmer, alors premier ministre, avait invoqué contre elle le secret de la défense nationale, et s'était opposé aux demandes du président, M. Marcilhacy. Aucun ministre, aucun haut fonctionnaire, ne peut venir témoigner. Un incontestable progrès a été réalisé depuis, mais ces commissions d'enquête sont loin d'avoir l'autorité et les moyens de leurs homologues américaines.

« *Nous sommes tenus au secret*, déclarait le 27 novembre dernier M. Pierre Marcilhacy. *Nos réunions se tiennent à huis clos. Certes, cela incite les gens à venir témoigner, mais nous sommes ligotés car nous ne pouvons jamais rapporter leurs propos. J'ai participé à l'enquête sur le naufrage de l'*Amoco-Cadiz *en Bretagne, et j'aurais aimé citer les paroles de certains responsables. Impossible. C'est dommage, car les Français auraient été édifiés sur la manière dont on protège leurs côtes !* » (hebdomadaire *le Point*).

La procédure de la mission d'information, réservée selon le règlement aux enquêtes à l'étranger, a néanmoins été utilisée en 1977 pour l'affaire du C.E.S. Edouard-Pailleron, dans le 19e arrondissement de Paris, dont l'incendie avait provoqué la mort d'enfants. Mais le résultat n'a pas répondu à l'attente. Une instruction judiciaire interdisait la formation d'une commission d'enquête, et le bureau du Sénat, qui pensait tourner la difficulté par ce biais, se heurta aux problèmes de secret et ne put rendre public qu'un rapport tronqué.

La commission spéciale, formule dont le Sénat use parfois, permet de réunir pour l'examen d'un texte de loi déterminé des compétences disséminées dans les commissions permanentes. Plus originale, par l'usage qu'en a fait le Sénat, est la procédure du groupe d'études, qui réunit, lui aussi, les membres de plusieurs commissions permanentes pour l'examen d'une grande question d'intérêt national et non d'un seul texte. C'est le cas présentement du groupe (présidé par M. Léon Eeckhoutte, sénateur socialiste de Haute-Garonne) chargé d'étudier les causes de la crise de la presse et de proposer des solutions pour sauvegarder son pluralisme (*le Monde* du 6 décembre). Tel fut aussi le cas, le mois dernier, du groupe d'études sur le commerce extérieur, présidé par M. Edgard Pisani, sénateur socialiste de Haute-Marne. Ce groupe, composé d'élus de toutes tendances, a produit sur le sujet un rapport que l'on considère comme exhaustif. La qualité de son travail a été exceptionnelle mais, d'une manière habituelle, les rapports sénatoriaux ont la réputation d'approfondir plus que ceux de l'Assemblée nationale les sujets qu'ils traitent. Les rapporteurs, choisis sans exclusive de caractère politique — les deux derniers groupes d'études avaient un président socialiste — savent généralement conserver une certaine distance vis à vis de leurs formations d'origine et émettre des jugements qui ne sont pas les leurs mais ceux de leur commission ou de leur groupe d'études. Qu'ils soient communistes ou d'extrême droite, ils s'attachent à traiter, autant que possible, les sujets pour eux-mêmes et sans partialité.

Le sénateur qui ne parle qu'en son nom et qui est réduit au rôle d'élu d'un département ne peut évidemment négliger ses électeurs, mais la durée du mandat (neuf ans) et la nature du collège qui l'élit lui donnent une liberté de mouvement et de parole que n'a pas son collègue de l'Assemblée nationale.

S'il est parfois conduit à tenir un discours, disons démagogique, c'est fort rarement sur le ton de la passion idéologique — quelques orateurs communistes, Jacques Duclos ou Georges Cogniot, s'y risquèrent naguère — mais presque toujours au niveau des demandes d'une population qui a besoin d'équipements pour mieux vivre.

EFFECTIF ET MODE D'ÉLECTION

Suffrage indirect pour assurer la représentation des collectivités territoriales

L'EFFECTIF du Sénat est de 295 sièges, dont 13 pour les élus d'outre-mer et 6 pour les Français de l'étranger. Il sera porté à 305 en 1980 et à 316 en 1983, en vertu de la loi organique de juillet 1976 adaptant la représentation sénatoriale aux résultats du dernier recensement.

La durée du mandat des sénateurs est de neuf ans, leur assemblée étant renouvelée par tiers tous les trois ans. Le prochain renouvellement aura lieu en septembre 1980.

Le collège électoral est composé des députés et des conseillers généraux (la circonscription est le département), et des délégués des conseils municipaux :

— 1 délégué sénatorial pour les conseils municipaux des communes qui ont jusqu'à 500 habitants ;
— 3 délégués pour les conseils municipaux de 13 membres (communes de 501 à 1 500 habitants) ;
— 5 délégués pour les conseils municipaux de 17 membres (communes de 1 501 à 2 500 habitants) ;
— 7 délégués pour les conseils municipaux de 21 membres (communes de 2 502 à 3 500 habitants) ;
— 15 délégués pour les conseils municipaux de 23 membres (communes de 3 500 à 10 000 habitants).

Dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit. En outre, dans les communes de plus de 30 000 habitants, les conseils municipaux élisent des délégués supplémentaires, à raison d'un pour 1 000 habitants au-dessus de 30 000.

La mode de scrutin. Dans les départements ayant moins de cinq sénateurs à élire, le scrutin est majoritaire à deux tours. Nul n'est élu sénateur au premier tour s'il n'a pas recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

Dans les départements qui ont droit à cinq sièges de sénateurs ou plus, l'élection a lieu à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les groupes politiques

L'effectif actuel des groupes politiques du Sénat est le suivant (y compris les sénateurs « rattachés » ou « apparentés ») : P.C. : 23 ; P.S. : 62 ; gauche démocratique : 40, dont 14 radicaux de gauche ; Union centriste : 60 ; R.P.R. : 34 ; R.I. : 51 ; C.N.I.P. : 16 ; non-inscrits : 9.

Il n'existe pas de groupe U.D.F. comme à l'Assemblée nationale, mais un simple intergroupe, forme très lâche d'association, que préside M. Adolphe Chauvin, sénateur centriste du Val-d'Oise.

Le Monde

société

Après le massacre de Jonestown

LE FILS DU « RÉVÉREND » JONES AVOUE QUATRE MEURTRES

Stephen Jones, un des fils, âgé de dix-neuf ans, du « révérend » Jim Jones, a avoué lundi 18 décembre, au cours d'un interrogatoire par un magistrat guyanais, à Georgetown, qu'il était le meurtrier de Mme Sharon Amos, la responsable des relations extérieures de la secte avec l'extérieur et de ses trois enfants. Mme Amos et ses enfants avaient été trouvés égorgés au quartier général du Temple du peuple, dans la capitale guyanaise, le 18 novembre, peu après l'annonce du massacre collectif de Jonestown.

Un ancien fusilier-marin de l'armée américaine, Charles Beikman avait été inculpé pour ces quatre assassinats. Stephen Jones était appelé à témoigner à son procès mais n'était pas véritablement soupçonné. Beikman avait reconnu qu'il était présent dans la pièce où les meurtres ont été commis, mais a toujours nié y avoir participé.

A Washington, un porte-parole du département de la justice a annoncé d'autre part, lundi, que les Etats-Unis avaient pris des mesures pour faire bloquer les comptes bancaires de la secte « en Suisse et dans d'autres pays ». Les fonds déposés sur ces comptes « sont plus que suffisants pour couvrir les dépenses engagées par le gouvernement américain » dans la tragédie de Guyana, a ajouté le porte-parole. Des documents trouvés par la police guyanaise ont montré que Jones avait l'intention de léguer plus de 7 millions de dollars au parti communiste soviétique. (A.F.P., U.P.I.)

A la Cour de cassation

LE PRÉVENU ET LES DROITS DE L'HOMME

La chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par M. Paul Malaval, a invoqué d'office les articles 6 et 13 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, applicable en France depuis 1974, pour casser un arrêt de la cour d'appel d'Orléans qui avait infligé, le 5 mai dernier, cinq ans de prison, cinq ans d'interdiction de séjour et 3 600 F d'amende à M. Cherif Baroum, poursuivi pour détention illégale et commerce illicite d'armes et de munitions.

Pour aggraver ainsi le sort du prévenu, condamné en première instance à six mois de prison, les magistrats d'Orléans avaient fait application de l'article 28 alinéa 2 du décret-loi du 18 avril 1939, selon lequel la peine pourra être portée à ce maximum si le prévenu a été condamné antérieurement à une peine de prison. C'était le cas en l'espèce, puisqu'une condamnation à quinze jours de prison par défaut pour outrages à commandant de la force publique figurait au dossier judiciaire de M. Baroum.

Mais cette circonstance aggravante n'était pas mentionnée dans l'ordonnance de renvoi de M. Baroum devant le tribunal correctionnel et avait été relevée d'office par les magistrats de la cour d'Orléans.

Statuant sur le rapport de M. Stanislas Kehrig, conseiller référendaire, les observations de Me Ryziger, conseil du requérant et les conclusions de M. Elissalde, avocat général, la chambre criminelle a constaté qu' « *il ne résultait d'aucune des dénonciations de l'arrêt de la cour d'Orléans que le prévenu comparant ait été préalablement informé de cet élément modificatif de la prévention et ainsi mis en mesure de se défendre spécialement sur ce point devant les juges du fond* ». M. Baroum sera rejugé par la cour de Versailles.

COUPS PAR AGENTS ET RÉBELLION

Dans la nuit du 27 au 28 mai 1973, à la suite d'un incident sur la voie publique, place Victor-Basch, à Paris-14e, M. Georges Pellerin, ingénieur, et sa fiancée, étaient emmenés par police-secours au commissariat le plus proche. Dans le car de police, l'ingénieur et sa fiancée — devenue depuis sa femme — furent « passés à tabac » au point que M. Pellerin dut subir ensuite une intervention chirurgicale. Plus de cinq ans après, l'affaire a connu, le 18 décembre, son épilogue judiciaire devant la dix-septième chambre correctionnelle de Paris.

Pour coups par agents de la force publique, le brigadier François Lauch, qui commandait le car de police-secours, a été condamné à six mois d'emprisonnement avec sursis, le gardien Raymond Boulevard à quatre mois de la même peine, et le gardien Gérard Daverio à deux mois. En revanche, M. et Mme Pellerin ont été condamnés chacun à 600 F d'amende pour rébellion.

JUSTICE

Après l'assemblée générale des avocats parisiens

La crise de « considération » du barreau de Paris

Près de deux mille avocats, sur les cinq mille que compte le barreau de Paris, avaient répondu, lundi 18 décembre, à l'appel de leur bâtonnier, Me Louis Pettiti, qui entendait expliquer pourquoi le barreau de Paris avait quitté la conférence des bâtonniers (*le Monde* du 7 décembre) et quelle lutte il entendait mener pour que la « multipostulation » ne prenne pas fin.

La « multipostulation » est la possibilité, pour les avocats parisiens, de plaider à Bobigny, Nanterre ou Créteil sans prendre, comme ils doivent le faire partout ailleurs pour les procès civils, un « correspondant » qui suit l'évolution de la procédure avant l'audience (*le Monde* du 8 décembre). La loi du 31 décembre 1971, qui prévoyait ces mesures, indiquait qu'elles devaient prendre fin en 1979 pour ce qui concerne Bobigny, en 1982 pour Nanterre, et en 1985 pour Créteil. « *La vie de nos cabinets et de nos familles est en jeu* », estime le bâtonnier de Paris. « *La fin de la multipostulation, c'est un rideau de fer entre les barreaux et les tribunaux de la périphérie et Paris, c'est le retour au temps des diligences et des barrières d'octroi.* »

Selon Me André Damien, ancien bâtonnier de Versailles, premier vice-président de la conférence des bâtonniers, « *la querelle est une querelle sur un faux prétexte. Le barreau de Paris souffre de n'avoir plus le leadership de la représentation professionnelle qu'il avait au dix-neuvième siècle. Il a un sous-prolétariat, une crise de la formation. En fait, il souffre surtout d'une crise de considération.* ». Les douze barreaux de la région parisienne, dont seulement trois sont directement concernés, ont unanimement décidé qu'il n'y avait pas lieu de modifier le système existant. « *Il est clair*, ajoute Me Damien, *que bien des avocats qui composent les trois barreaux concernés ne seraient pas venus dans ces barreaux s'ils n'avaient pas eu la certitude, au terme du délai fixé par la loi, d'obtenir la postulation.* »

Seul, mais sûr « *d'avoir le meilleur dossier, celui du service public, d'être un rouage indispensable à la vie de la nation* », le barreau de Paris a décidé de montrer sa force, de « *faire la démonstration de ce que le citoyen attend de lui. A l'heure où l'on a supprimé les frais de justice, la suppression de la multipostulation est un archaïsme* ». Après avoir rappelé « *la compréhension* » dont son initiative avait bénéficié auprès des organisations et syndicats d'avocats, le bâtonnier Pettiti a indiqué qu'il avait été reçu par le garde des sceaux « *qui, dès qu'il a eu connaissance de nos préoccupations, s'est employé à faire sauter les verrous qui empêchaient que notre proposition de loi prévoyant la prolongation de la multipostulation ne fût déposée* ». Cette proposition a été déposée le 12 décembre par Me Jacques Piot, député de l'Yonne. Selon Me Pettiti, « *le gouvernement, de l'aveu même du garde des sceaux, s'emploiera à ce que cette loi soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale pour la prochaine session* ».

Cette action n'est, pour Me Damien « *qu'une politesse pour un barreau malade et souffrant* ». Prendre une proposition de loi et promettre qu'elle sera discutée n'est en rien préjuger son avenir. « *Les avocats ne font des grèves comme de grandes manifestations*, conclut Me Damien, *que pour un motif différent de celui qui les préoccupe au fond. Les véritables problèmes du barreau de Paris ne sont pas dans la multipostulation. Sur le plan économique, leurs arguments sont sans valeur. Sur le plan du prestige, l'abandon de cette mesure ne changera rien.* »

Le bureau de la conférence des bâtonniers et son président, Me Gérard Savreux, ont voulu tenter d'obtenir un compromis entre les positions du barreau de Paris et celles des barreaux périphériques. Ces derniers ont maintenu leur opposition à toute modification de la loi, à toute prolongation, même temporaire, de la multipostulation. « *Prenant acte de la demande des douze barreaux de la périphérie* », le bureau de la conférence des bâtonniers, réuni le 17 décembre, « *a décidé que la question serait posée à l'assemblée générale qui se réunira le 3 février 1979* ». Le barreau de Paris continue, lui, d'affirmer, peut-être pour s'en convaincre lui-même : « *Nous gagnerons encore une fois la bataille du barreau de Paris parce que c'est la bataille de la justice tout entière.* » — Jo. S.

LE S.M. : protéger le statut des magistrats.

« *L'inamovibilité des magistrats du siège, définie par l'article 64 de la Constitution, n'est pas effective en France* », ont expliqué MM. Dominique Coujard et Michez Marcus, président et secrétaire général du Syndicat de la magistrature (S.M.), au cours d'une conférence de presse réunie lundi 18 décembre à Paris. Selon eux, « *lorsqu'un magistrat interprète la loi — ce qui est de l'essence même de la fonction du juge — dans un sens qui déplait à la hiérarchie ou au pouvoir exécutif, ceux-ci utilisent les ambiguïtés du statut de la magistrature — voire le détournement — pour mettre fin à une pratique professionnelle qui gêne, bien qu'exercée dans le cadre strict de la légalité* ».

La lutte pour le statut du magistrat doit être, estime le Syndicat de la magistrature, définie comme ligne prioritaire d'action. Elle doit permettre « *une action commune avec l'Union syndicale des magistrats (U.S.M.) sur tous les points d'accord, le soutien des organisations d'avocats, l'organisation d'un colloque international sur l'inamovibilité des juges en Europe dans la justice quotidienne* ». Le statut des magistrats français est en effet très en retrait sur celui dont bénéficient les magistrats dans la plupart des pays d'Europe, en particulier en Italie, où le Conseil supérieur de la magistrature est composé de la majorité d'élus des magistrats.

M. JEAN SOLOMIDES EST CONDAMNÉ UNE NOUVELLE FOIS POUR EXERCICE ILLÉGAL DE LA MÉDECINE

Pour exercice illégal de la médecine et de la pharmacie, M. Yangos Solomides a été condamné, le 18 décembre par la dixième chambre correctionnelle de Paris, à 18 000 F d'amende, à 2 000 F de dommages et intérêts vers le conseil départemental, et à l'ordre des médecins, autant envers le conseil départemental et 5 000 F envers l'ordre des pharmaciens. Le tribunal a prononcé la fermeture de l'institut Solomides, établi à Sceaux, et la saisie de son matériel.

Après la lecture du jugement, une vingtaine d'amis du condamné ont traversé le Palais de justice en criant : « *Ordre des médecins, assassin !* »

M. Solomides, qui comparaissait pour la neuvième fois pour exercice illégal de la médecine, affirme avoir découvert un traitement efficace contre le cancer, ce que contestent formellement les plus éminents cancérologues, dont le professeur Jean Bernard, venu témoigner au procès (*le Monde* du 22 novembre).

● *Pour avoir proposé à la vente des fausses sculptures de Giacometti*, — obtenues par surmoulage. — M. Daniel Pludwinski, quarante-sept ans, négociant en œuvres d'art demeurant à Rome, a été condamné par défaut, le 18 décembre, à trois ans d'emprisonnement par la trente et unième chambre correctionnelle de Paris qui a délivré un mandat d'arrêt contre lui. Mme Giacometti a obtenu 30 000 francs à titre de dommages-intérêts.

POLICE

M. BONNET ET LES « BREBIS ÉGARÉES »

Rédacteur en chef d'un récent « journal inattendu » de R.T.L., M. Christian Bonnet a révélé que, inquiet de la prolifération des bavures, ces dernières semaines, au sein de la police, il avait adressé à tous les commissaires de police de France une lettre dans laquelle il affirme que ces « *événements déplorables (...) sont de nature à donner à l'opinion publique une image déplorable des fonctionnaires de police* ».

« *A vous qui assumez, dans votre ressort, la responsabilité du commandement que je porte pour l'ensemble des corps de police je demande, en plein accord avec le directeur général de la police nationale, de veiller à sanctionner de manière impitoyable les manquements par quelques brebis égarées aux règles de la conscience professionnelle et de l'honneur, qui ont toujours été et continuent de demeurer la fierté de notre police* », écrit le ministre de l'intérieur.

● *Dans une question écrite au ministre de l'intérieur*, M. Maxime Kalinski, député du Val-de-Marne (P.C.), s'étonne que les conclusions du récent rapport de l'inspection générale de l'administration sur l'utilisation de dix mille policiers à des tâches ne relevant pas de la sécurité publique (*le Monde* du 14 décembre) n'aient pas été communiquées aux parlementaires lors du débat budgétaire du 19 octobre dernier. A l'époque, en effet, M. Christian Bonnet était depuis quatre jours en possession de ce document, déclare M. Kalinski, qui regrette d'autre part que l'administration ait refusé « *de façon catégorique* » de lui fournir une copie de ce rapport.

ÉDUCATION

Grève de la faim à l'université de Vincennes

Empoignades au bord du gouffre

« Moi, Jean-Pierre, sous-bibliothécaire de Paris-VIII, révolté pour l'iniquité de la décision du dernier conseil de l'université, je cesse de manger jusqu'à ce que Mohammed soit réintégré. » *Bouteille d'eau minérale, matelas ou sol, barbe naissante, Jean-Pierre ne s'alimente plus depuis jeudi 14 décembre. Haut-parleurs, assemblées générales houleuses, motions intransigeantes, coups de théâtres, l'université de Vincennes s'est mobilisée, lundi 18 décembre, contre son conseil d'université, qui a licencié, le 21 septembre, M. Mohammed Zemzemi, agent de service du nettoiement à l'U.E.R. (unité d'enseignement et de recherche) d'anglo-américain.* « Il s'est absenté à plusieurs reprises sans justification », *explique M. Pierre Merlin, président de l'université.*

Ce n'est pas l'avis des représentants du personnel au comité de grève : la C.F.D.T. estime même que le dossier de Mohammed est irréprochable. « Ce conflit a brisé l'union sacrée », *déplore M. Merlin. Jusque-là, les Vincennois portestaient ensemble contre les menaces de démantèlement, le transfert de l'université à Saint-Denis, le décret du 20 septembre sur le statut des assistants et des vacataires.*

L'ennemi campait à l'extérieur. C'était trop simple, trop manichéen pour rendre compte de la réalité de Vincennes. Le licenciement du balayeur Mohammed, Jean-Pierre qui ne mange plus, affaibli et révolté, dévoile à présent un conflit interne et indique d'autres cibles que le ministère des universités et Mme Saunier-Seïté. A leur tour, le conseil université et son président sont aujourd'hui visés. « Ils veulent en réalité, pour sauver Vincennes, normaliser l'université, rassurer le pouvoir en refaisant la façade, il faut que tout soit propre, convenable, et le renvoi de Mohammed, c'est une première tentative. » *Deux conceptions s'opposent. Au bord de l'échéance, Vincennes s'efforce, dirait-on, d'apporter des preuves : pour les uns, il faut avoir une bonne conduite, et sauver ce qui peut être encore sauvé, pour les autres, il faut au contraire accélérer le tourbillon, accentuer le caractère de l'université.* « On n'avait pas vu ça depuis la séquestration de Frioux », *affirmait l'ancien président de l'université, une documentaliste, d'une voix que couvrait le son des tamtams. A moins que tous, pris de vertige — et de certitudes — à l'approche de la fin, veuillent témoigner une nouvelle fois et de façon* « bien vincennoise » *qu'ici, la démocratie à l'université serait possible et que mai 68 n'est pas tout à fait oublié... même si tout cela évoque cette maison en équilibre au bord de l'abîme qu'on voit dans* la Ruée vers l'or.

CHRISTIAN COLOMBANI.

Scission à l'Union des grandes écoles

La réunion du « collectif national » de l'Union des grandes écoles (U.G.E.), le 16 décembre à Paris, a abouti à une scission. Dès élèves, militants de l'A.J.S. (Alliance des jeunes pour le socialisme, trotskistes), ainsi que des militants du P.S. et quelques « inorganisés », ont tenté de s'emparer de l'appareil syndical actuellement contrôlé par les étudiants communistes (une vingtaine de militants sur les trente membres du bureau national).

Le collectif — une cinquantaine d'élèves de grandes écoles réunis à l'Institut national agronomique — a dû se scinder après un vote sur l'ordre du jour où le bureau national aurait été mis en minorité par 19 voix contre 12. Refusant d'entériner ce « *coup de force de l'A.J.S. relayé à l'extérieur par les militants de l'O.C.I.* » (Organisation communiste internationaliste), dont une centaine de membres procéderaient au filtrage des entrées à l'Institut, le bureau national de l'U.G.E. s'est retiré avec les membres du collectif restés fidèles, au cours d'une bousculade.

Les militants de l'A.J.S. et de l'O.C.I. se sont aussitôt érigés en « *bureau national provisoire* » et ont appelé à un congrès national à Paris les 2, 3 et 4 février prochain. Le bureau national en fonction a, pour sa part, appelé à un congrès national aux mêmes dates, mais à Lyon. Toutes ces manœuvres ont pour but de s'assurer, avant les élections aux CROUS (Conseils régionaux des œuvres universitaires et scolaires), du seul appareil syndical étudiant qui ait encore, grâce à son monopole, une certaine représentativité. Une représentativité toute relative, cependant, puisque l'U.G.E. groupe moins de deux mille étudiants sur quelque quarante mille élèves de grandes écoles. — R. C.

Les élections dans les lycées et les collèges

LÉGER RECUL DE LA FEN CHEZ LES ENSEIGNANTS

Le ministère de l'éducation a rendu publics les résultats définitifs des élections aux conseils d'établissement du second degré (collèges, lycées et lycées d'enseignement professionnel), qui désignent les représentants du personnel (enseignants, personnel administratif et de surveillance, ouvriers et agents de service) au sein des conseils.

La participation reste élevée chez les ouvriers (87,5 % contre 87,7 % en 1977). Elle baisse de 3,5 % chez les enseignants (77,3 % contre 80,8 %) et d'un point chez les administratifs (68 % contre 69 %). Chez les enseignants, les listes d'union intersyndicale emportent 49,5 % des sièges, comme l'an dernier. La FEN accuse une légère baisse (30,8 % des voix contre 31,4 % en 1977). Le SGEN-C.F.D.T. obtient 5 % des voix (contre 4,7 %). Les syndicats autonomes (SNALC, C.N.G.A., S.N.C., etc.) passent de 10,1 à 10,3 %, et les non-syndiqués de 4,3 % à 4,4 % des voix.

Chez les administratifs, les deux tiers des voix sont recueillies, comme l'an dernier, par des non-syndiqués — avec toutefois une légère baisse (de 39,8 % à 38 %) — et les listes d'union, qui progressent (de 26,4 % à 28,3 %). La FEN passe de 21 % à 19,5 %.

Chez les personnels de service, les non-syndiqués obtiennent 25,1 % des voix (contre 25,4 %). La FEN passe de 20,7 % à 22,1 % — seul collège où elle progresse — et la C. G. T. passe de 20,2 % à 17,8 %.

● *Spectacle scolaire déconseillé à Amiens.* — Le recteur et l'inspecteur d'académie d'Amiens ont publié un communiqué commun à propos du spectacle de la Compagnie Bonillo sur lequel la commission académique d'action culturelle avait donné un avis défavorable (*le Monde* du 14 décembre). Ils précisent que cet avis ap our causes « *des outrances de langage, un style agressif, une incitation à la violence, l'absence de rapport avec la réalité historique de la Révolution française* ». Les autorités académiques, ajoutent-ils, sont « *responsables devant les parents de l'éducation des élèves qui leur sont confiés* ».

A L'UNIVERSITÉ DE LILLE 1

L'alternance fait son chemin

De notre correspondant

Le gouvernement prépare un projet de loi sur l'enseignement en alternance. Plusieurs universités, dont celle de Lille-I, ont déjà, dans ce domaine, une certaine expérience.

Lille. — Il y a cinq ans qu'une équipe de l'université des sciences et techniques de Lille anime une expérience d'enseignement alterné pour la préparation du DEUG (diplôme d'études universitaires générales) en sciences des structures de la matière et en sciences de la nature et de la vie. Les étudiants qui acceptent cette formule suivent normalement les cours, mais ajoutent à leurs études un stage de quatre mois dans une entreprise de la région. Trois acteurs sont donc en présence : l'étudiant, le professeur, le chef d'entreprise, ce qui, au-delà des formules habituelles sur la liaison Université-entreprises crée une confrontation d'un type nouveau... en France tout au moins.

Le samedi 16 décembre, sur le campus de Villeneuve-d'Ascq, au cours d'une réunion organisée par M. Dubois, maître de conférences, responsable du DEUG alterné, les partenaires étaient en présence — une soixantaine de personnes — pour *tenter d'établir un bilan et de* tracer quelques perspectives.

Quarante stagiaires

On atteint seulement cette année la limite fixée pour le nombre d'étudiants participant à cette formation : quarante. Cela semble peu par rapport aux quatre cents jeunes qui pourraient y prétendre (ils étaient vingt la première année et une trentaine dans les trois années suivantes), mais cela s'explique. Tout d'abord les responsables de l'université souhaitent avancer prudemment. En outre, le DEUG alterné rencontre des obstacles psychologiques et une réticence évidente dans le milieu des étudiants et, surtout, peut-être dans leur famille. On retrouve là une méfiance, voire un certain mépris envers le travail manuel. Des étudiants craignent de voir leur carrière universitaire détournée. Les parents aussi, et certains même ne voient pas pourquoi leurs enfants percevraient le SMIC dans une usine « *alors qu'ils peuvent payer leurs études* ».

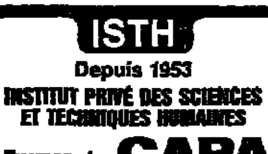
Ces résistances sociologiques seront progressivement vaincues grâce au témoignage des étudiants du DEUG alterné. On constate, à l'analyse des résultats de cinq années, qu'ils suivent un cursus universitaire normal et qu'il n'y a pratiquement pas de redoublants parmi eux. Beaucoup témoignent d'un enrichissement certain dans de nombreux domaines : technique, économique, vie de l'entreprise, même si le stage leur semble, le premier mois, assez pénible.

Les réticences dans le milieu étudiant sont surtout dues à un manque d'information. Mais, de proche en proche, l'idée fait son chemin, au point que l'on espère maintenant mettre en route une maîtrise alternée, l'expérience gagnant ainsi le deuxième cycle, si le ministre veut bien se décider à ouvrir le dossier que lui ont fait parvenir les responsables de l'expérience.

Du côté des entreprises on ne rencontre guère de difficultés à trouver des participants. Une soixantaine, très diverses (de la petite visserie d'une centaine d'ouvriers aux fortes unités Renault et Chrysler) acceptent de tenter l'expérience. Les responsables notent l'intérêt que portent les jeunes au stage, constatant surtout chez eux « *une démystification de l'entreprise* » et la prise de conscience de l'importance des rapports humains. L'obstacle, de ce côté, est plus concret : pourquoi imposer des charges sociales, alors que les stagiaires sont déjà couverts par la sécurité sociale des étudiants ?

Les promoteurs de cette formule intéressante pratiquent, semble-t-il, sereinement la vertu de patience. Ils souhaitent tout de même être mieux entendus des pouvoirs publics.

GEORGES SUEUR.



Le Mo... vitamine C dans... Mythes et ré... Du placebo à la... L'enf...

Le Monde DE LA MÉDECINE

Aspirine et vitamine C dans les états grippaux

Mythes et réalités

L'utilisation d'aspirine, d'une part, et de vitamine C, d'autre part, est largement répandue dans tous les pays occidentaux où le public leur attribue des effets bienfaisants, préventifs ou thérapeutiques, dans les infections virales saisonnières, rhumes ou état grippaux.

L'alternance de froid et de redoux humide que connaît la France depuis quelques semaines favorise ces infections, et il n'est guère de foyers où l'on ne compte actuellement une victime de la grippe, la vraie, ou d'une rhino-pharyngite.

La consommation de vitamine C et de préparations à base d'aspirine connaît donc son grand « pic » annuel, et les très nombreuses spécialités qui les contiennent sous forme de comprimés, de poudre à goût d'orange, de boissons effervescentes ou autres, sont largement utilisées par le public (qui les acquiert librement et leur attribue une action bienfaisante), et non moins largement prescrites par les médecins, qui les rangent au nombre des « médicaments mineurs » qui, s'ils ne font pas de bien, ne font en tout cas pas de mal, mais dont ils se demandent si « on connaîtra un jour leur efficacité réelle ».

Du placebo à la nuisance

par le docteur ESCOFFIER-LAMBIOTTE

LA vogue de l'acide ascorbique, ou vitamine C, date de plusieurs années déjà et a trouvé en l'Américain Linus Pauling, prix Nobel de chimie, en 1954 et prix Nobel de la paix, un défenseur inattendu et passionné. Les positions qu'il a prises à ce sujet ont déclenché de vives polémiques, et la controverse entre partisans et adversaires de l'efficacité thérapeutique de la vitamine C a pris des dimensions internationales, après que Linus Pauling lui eut consacré un ouvrage entier.

Une constatation est à l'origin de cette utilisation thérapeutique, à savoir qu'en cas d'infection par un virus le taux d'acide ascorbique normalement présent dans le sang et les globules blancs s'abaisse rapidement pour remonter quelques jours plus tard. De très fortes doses d'acide ascorbique (6 grammes par jour) corrigent partiellement la chute de son taux lors des atteintes virales.

La *Lettre médicale d'information* (1) rappelle que ces faits ne sont pas suffisants pour affirmer une quelconque efficacité thérapeutique de la vitamine C ; une série de recherches comparatives sérieuses ont été menées sur ce thème ces dernières annees, que résume la revue, et dont il faut bien dire qu'elles ne sont pas précisément concluantes...

— *Sur le plan expérimental*, l'administration de 3 grammes par jour de vitamine C dans les trois jours précédant l'inoculation à des volontaires sains de divers virus impliqués dans les infections saisonnières n'a eu strictement aucun effet sur la survenue des symptômes (rhino-pharyngites) pas plus que sur leur intensité ou leur durée.

— *L'effet de prévention* sur les rhumes qu'aurait la vitamine C administrée sur de longues périodes à raison d'un gramme par jour n'a pu être confirmé par des études menées de façon rigoureuse avec des groupes témoins.

— *L'effet thérapeutique*, qui correspond à l'usage le plus répandu de ce médicament, n'est pas plus concluant. Il avait semblé que les « affections virales saisonnières », rhumes ou grippes, voyaient leur durée et leur sévérité légèrement réduites lorsque de l'acide ascorbique était administré à raison de 4 ou 8 grammes par jour dès l'apparition des premiers symptômes. Mais des études menées en double aveugle sur le personnel d'un organisme de recherche médicale ont montré que l'effet de la substance administrée était bénéfique dès lors que les patients avaient à son sujet une opinion favorable ; et cela, que cette substance soit réellement de la vitamine C, ou un placebo (eau sucrée colorée en orange).

> **COMMENT LA REMPLACER ?**
>
> **Le soulagement symptomatique que procure l'aspirine dans la grippe et les infections virales saisonnières peut être obtenu par le maniement d'autres médicaments qui n'ont pas les mêmes inconvénients.**
>
> **Les anti-histaminiques réduisent de façon très satisfaisante l'inflammation des voies respiratoires (nez, gorge, trachée) ; il en est de non sédatifs, à utiliser le jour, et les vertus sédatives des autres faciliteront le sommeil et ils peuvent être pris le soir.**
>
> **Pour les maux de tête et les douleurs musculaires, de nombreux antalgiques sont disponibles, qui n'ont pas l'effet d'abaissement de la température de l'aspirine. Tel est notamment le cas de la glafénine. Les boissons chaudes abondantes (deux litres par jour) et le repos au lit complètent cette prescription simple ; une grippe non compliquée est terminée en quatre jours, la fièvre tombant après ce délai.**

Un bilan négatif

En somme, le bilan de tous les essais comparatifs menés avec rigueur pour vérifier l'efficacité qu'aurait la vitamine C pour la prévention ou l'atténuation des affections saisonnières des voies respiratoires supérieures et des syndromes grippaux est jusqu'à présent négatif. Il indique que l'acide ascorbique n'a, dans ces affections, qu'une efficacité très modeste ou nulle et que les rares effets favorables observés sont d'ordre psychologique.

Bien qu'aucun effet toxique de la vitamine C n'ait été signalé à ce jour, l'acidification chronique des urines que provoque son administration pourrait favoriser l'apparition de calculs urinaires.

Il est donc permis de se demander s'il ne serait pas souhaitable que les firmes pharmaceutiques retirent du commerce d'innombrables spécialités coûteuses et inutiles, et renoncent aux publicités tapageuses dont elles font l'objet concernant leur prétendue action antigrippe ou antirhume.

Alliée des virus

Le problème que pose l'administration d'aspirine pour l'allègement des symptômes des diverses affections virales saisonnières, rhino-pharyngites ou grippes, est très différent. Bien que l'aspirine (ou acide acétyl-salicylique) soit connue et utilisée depuis plus d'un siècle, et que son usage soit répandu dans le monde entier, son efficacité thérapeutique n'a cessé de se voir élargie et précisée ces dernières années, à la lumière des connaissances scientifiques modernes, concernant notamment les prostaglandines.

Le recours à l'aspirine à fortes doses comme anti-inflammatoire puissant dans les affections rhumatismales ou son utilisation dans les suites d'affections cardio-vasculaires, en raison de ses effets anticoagulants, sont des exemples de ces applications médicales.

Mais l'essentiel de ses indications reste pour le grand public tout au moins l'allégement des maux de tête, courbatures, douleurs musculaires ou malaises divers, et de la fièvre que provoquent les affections virales saisonnières.

Le département des maladies infectieuses de l'université d'Illinois (Chicago) a conduit une étude en double aveugle (2) chez quarante-cinq volontaires étudiants en médecine, afin de tester de façon sérieuse l'effet de l'aspirine sur les symptômes du rhume et sur la prolifération virale.

Des solutions de rhinovirus appartenant à des types classiques (21 et 25) furent préparées et instillées dans les narines des volontaires, lesquels notèrent quotidiennement durant huit jours leur état.

Chacun recevait trois fois par jour, pendant cinq jours, après la contamination, deux capsules qui, bien que d'apparence identique, contenaient, pour la moitié des sujets, 0,3 gramme d'aspirine, et, pour les autres, du sucre (placebo).

Les symptômes inflammatoires du rhume (maux de tête, décharges nasales, brûlures oculaires) furent très légèrement moins marqués chez les volontaires qui recevaient réellement de l'aspirine dans leurs capsules que chez les autres ; l'aspirine a donc, confirme l'équipe américaine, une certaine action analgésique, mais les résultats sont si peu marqués qu'ils sont qualifiés de « *décevants* ».

Mais en diminuant les réactions inflammatoires (qui permettent la destruction des agents infectieux), l'aspirine comme d'ailleurs les hormones stéroïdes (cortisone), favorise la prolifération de ces agents.

Les volontaires qui avaient reçu de l'aspirine quotidiennement présentaient, en effet, dans leurs sécrétions nasales des quantités de virus beaucoup plus importantes que ceux qui n'avaient absorbé que du sucre.

Une telle situation n'est pas sans inconvénients, conclut l'équipe américaine, en ce qu'elle risque de favoriser les complications de ces infections virales normalement bénignes, et notamment les trachéo-bronchites. En outre, les « porteurs de virus » que sont ces patients traités à l'aspirine constituent une source de contagion non négligeable.

Dans les vraies grippes, dues à des virus très différents des rhinovirus, et qui s'accompagnent d'une fièvre élevée, toute thérapeutique conduisant à faire baisser la fièvre, comme c'est le cas pour l'aspirine, est à déconseiller.

Comme l'a montré le professeur André Lwoff (*le Monde* du 16 janvier 1974), les virus de la grippe meurent à mesure que s'élève la température et ne prolifèrent jamais si vigoureusement que lorsqu'elle s'abaisse. Ils sont, en effet, thermosensibles.

Les boissons chaudes, les inhalations d'air brûlant, les couettes épaisses de nos aïeux constituent donc le traitement de choix, inspiré par plusieurs siècles d'expérience, d'affections certes sans gravité mais dont les complications sont toujours redoutées chez les sujets fragiles.

(1) 120, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, numéro d'octobre 1978.

(2) Dans un essai thérapeutique dit en double aveugle, le médicament testé et le placebo (ou substance neutre témoin) sont conditionnés de façon identique et les soignants ignorent, au même titre que les patients, la nature du produit administré.

Grâce aux lecteurs

L'enfant du miracle

De jeunes parents, qui n'avaient eu jusqu'à présent que des enfants morts, fêteront pour la première fois cette année le Noël d'un magnifique bébé de trois mois.

Cet enfant doit la vie à ceux des lecteurs du « Monde » qui, appartenant à un groupe sanguin rare, ont permis ce succès remarquable, étape nouvelle et décisive de la lutte contre la malédiction Rhésus.

LE centre d'hémobiologie périnatale de Paris lançait, en juillet dernier, un « appel aux volontaires » par l'intermédiaire du « Monde de la médecine » (5 juillet 1978).

Des sujets appartenant au groupe AB négatif étaient sollicités pour donner à une ou plusieurs reprises du plasma, afin de pouvoir mettre en œuvre un traitement qui permette de sauver un enfant menacé par l'incompatibilité de son groupe sanguin avec celui de sa mère.

Cette dernière, Mme X..., avait, à vingt-deux ans, perdu déjà trois enfants, morts avant leur naissance, tués par les anticorps anti-rhésus que produisait leur mère, laquelle avait un groupe sanguin (rhésus négatif) différent de celui du père (rhésus positif) et de celui des enfants conçus par le couple.

L'équipe du centre d'hémobiologie périnatale, que dirige le professeur Pinon, en collaboration avec les docteurs Maigret et Marie, et sous la prise en charge clinique du professeur Chavinié, avait tenté, et réussi, dans une première série de sept cas analogues à celui de Mme X..., un traitement nouveau visant à remplacer le plasma agressif de la mère par du plasma sain provenant de donneurs volontaires, et cela durant les quatre derniers mois de la grossesse.

Les quantités considérables de plasma sain (80 litres), provenant de donneurs appartenant à un groupe rare, nécessaires à une telle entreprise faisaient qu'en dépit de tous leurs efforts le Centre national de transfusion sanguine et les centres de transfusion de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul et des autres hôpitaux de Paris n'auraient pu engager le traitement sans lequel le quatrième enfant de Mme X... n'avait aucune chance de survie.

Plus de cent cinquante lecteurs du *Monde*, appartenant au groupe AB négatif, se présentaient au centre d'hémobiologie dans les quarante-huit heures suivant l'appel lancé dans nos colonnes, chiffre d'autant plus remarquable que ce groupe sanguin est exceptionnel : une personne sur cinq cents seulement est AB Rh. négatif dans la population française.

Les plasmaphérèses (ou remplacement complet du plasma toxique de la future mère par le plasma des volontaires) débutèrent immédiatement et devaient se poursuivre tout l'été. Après plus de trente séances, durant lesquelles 70 litres de plasma ont été donnés, Mme X... donnait naissance, le 17 octobre, à un enfant de 3 kilos atteint d'une maladie hémolytique modérément sévère, et qui fut aisément maîtrisée par deux exsanguino-transfusions (remplacement complet du sang de l'enfant contenant les anticorps toxiques de la mère par du sang de donneur).

L'enfant est aujourd'hui en pleine santé, et, nous écrit le professeur Pinon, « *vous devinez la joie des parents, qui est profondément émouvante* ».

Toujours grâce à des volontaires, des traitements analogues sont tentés actuellement à Paris, Bordeaux et Besançon pour d'autres jeunes femmes qui se trouvent dans la même situation dramatique.

Il semble que sous l'angle du progrès scientifique les enfants du miracle de ce Noël 1978 soient bien ces survivants de la malédiction Rhésus. Ils doivent leur salut, hier encore impensable, à un remarquable travail de recherche, certes, mais aussi à la générosité et à la solidarité d'un certain nombre de lecteurs, qui partagent aujourd'hui l'indicible joie de parents qui s'estiment, eux-aussi, miraculés.

Dr E.-L.

Alcool et conduite automobile

Les fêtes à l'épreuve de la loi

Pour la première fois, cette année, les retours en voiture de réveillons trop arrosés seront dominés, non plus par la crainte d'un hypothétique accident — « celui qui n'arrive qu'aux autres » — mais par la peur du gendarme. Ce sont les premières fêtes de fin d'année qui ont lieu depuis le vote, le 12 juillet 1978, de la loi permettant le dépistage de l'imprégnation alcoolique au volant, en dehors de toute infraction.

Deux mesures, semble-t-il à beaucoup, devraient permettre de conduire sans renoncer à boire : une bonne information sur les quantités d'alcool à ne pas dépasser pour que l'alcoolémie reste en dessous du taux légal de 0,8 gramme par litre ; et le recours, le cas échéant, aux produits nouvellement mis sur le marché pour diminuer le taux d'alcool dans le sang (« le Monde » du 12 septembre).

En fait, les taux d'alcoolémie dépendent de variables trop nombreuses et trop individuelles pour être calculés avec un degré de précision suffisant. Quelques heures de repos ou l'abstinence d'un des convives, comme cela se fait couramment dans les pays nordiques, apparaissent encore comme les meilleurs moyens de concilier la nouvelle loi et les fêtes de fin d'année.

DANS un livre intitulé *Pratique de l'alcool et de l'alcootest* (1) que viennent de publier les éditions Bordas, des tableaux fort nombreux permettent à chacun de calculer en fonction de son sexe, de son poids et des quantités absorbées, son taux d'alcoolémie.

1,1 gramme d'alcool par litre dans le sang : tel est le taux qu'atteindrait une femme de 45 kg, trente minutes après avoir absorbé à jeun trois verres contenant chacun 11 grammes d'alcool. En revanche, un homme de 80 kg pourrait rester à 0,7 gramme par litre, donc en deçà du taux légal, en absorbant au cours d'un repas cinq verres d'une même teneur en alcool.

La légende de ce tableau précise que l'on ne devient un « *criminel en puissance* » qu'à partir d'une dose d'alcool dans le sang supérieure à 2,2. Pourtant, dès 0,8, les risques pour le conducteur sont multipliés par quatre.

L'Institut de recherches scientifiques, économiques et sociales sur les boissons (IREB), organisme d'études financé par les fabricants de spiritueux, publie des plaquettes qui font varier de façon peu rigoureuse les doses d'alcoolémie en fonction du nombre de verres dont le volume n'est pas défini avec précision.

Le professeur Cot, chef de service à l'hôpital de Garches, reste très sceptique face à ce type d'initiative : « *Les taux d'alcoolémie varient en fonction d'un nombre de variables beaucup plus nombreuses que le sexe et le poids : la nature des boissons joue ainsi un rôle, les liqueurs sucrées agissant moins fortement ; le choix du bras même, au moment de la prise de sang, peut provoquer des variations de 10 %.* » Interviennent aussi l'état général, l'âge, l'activité déployée et même, à poids égal, la répartition des tisseux adipeux, l'alcool se fixant moins sur les graisses. Il reste, enfin, au-delà de tous ces facteurs identifiables, un facteur résiduel qui peut encore faire varier de manière significative les doses d'alcoolémie selon les individus.

Ceux des alcoologues qui se montrent sceptiques sur l'aptitude de chacun à mesurer sa capacité de résistance à l'alcool, conseillent en cas de conduite une grande modération dans la consommation de boissons alcoolisées, soit l'équivalent, au cours du repas, d'un quart de litre de vin, sans apéritif ni digestif.

Du sucre en pharmacie

Ces normes plus ou moins strictes peuvent-elles être assouplies grâce à l'absorption de produits diététiques à base de sucre qui permettraient de diminuer les taux d'alcoolémie ? « *L'action de doses importantes de fructose pour prévenir l'élévation de l'alcoolémie n'est pas discutable* », écrit, dans *La Revue du praticien* du 25 octobre 1978, le professeur Jean Lereboullet, directeur de l'Institut d'alcoologie de l'hôpital de Bicêtre.

Les nombreuses expérimentations qu'il a faites sur ce sujet permettent d'affirmer que l'absorption, en même temps que des boissons alcoolisées (2) de 100 grammes de fructose, fait baisser de près de 40 % en moyenne les pics d'alcoolémie. « *Les tests psychomoteurs*, affirme également le professeur Lereboullet, *pratiqués à double insu* (ou double aveugle) *étaient améliorés de façon très significative.* » Ils visaient à comparer les performances de deux groupes de volontaires ayant absorbé la même quantité d'alcool et une substance neutre pour les uns, du fructose (sucre) pour les autres.

La même expérience effectuée avec deux sachets de 30 grammes de poudre Alsaver, vendue dans le commerce depuis septembre et composée à 97,5 % de sucres divers montre une diminution moyenne de 20 % des taux d'alcoolémie des sujets testés. Il ne semble pas, en revanche, que dans ce cas les réflexes soient améliorés notablement.

De sérieuses réserves peuvent être faites pourtant sur l'utilisation de sucres comme antidotes de l'alcool :

● Ils n'agissent d'abord que s'ils sont absorbés avant ou en même temps que la boisson alcoolisée.

● Seules des alcoolémies peu élevées (de 0,5 à 1 gramme par litre) sont réellement sensibles à l'action de ces produits.

● Tout repas qui accompagne l'absorption de boissons alcoolisées, permet aussi de ralentir le temps de séjour de l'alcool dans le tube digestif et diminue ainsi dans des proportions importantes l'efficacité des sucres.

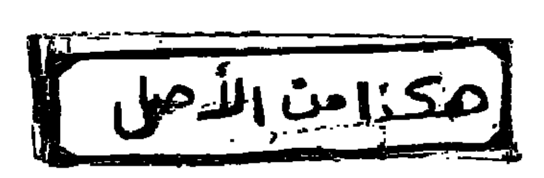
● Enfin, l'absorption fréquente de telles quantités de sucres constitue un facteur de risque pour de nombreuses maladies (diabète, maladies cardio-vasculaires, troubles gastriques).

L'absence de publicité de ces produits, qui ne doivent pas mentionner leurs effets sur l'alcool, et le fait qu'ils sont néanmoins vendus en pharmacie leur donnent un semblant de caution tout en privant les consommateurs d'informations directes.

« *Apprendre à se connaître face à l'alcool* » : tel pourrait être le thème de la prochaine campagne d'éducation sanitaire du ministère de la santé et de la famille ; les usagers ignorant trop souvent les limites de leurs nouveaux devoirs ne seraient plus ainsi désarmés face à une loi nécessaire. — N. B.

(1) *Pratique de l'alcool et de l'alcootest*, de M. Alexandre Dorozynski et du docteur Michel Volnay. Edit. Bordas, coll. « Pratique de la santé ». 95 p., 19 F.

(2) Ces boissons alcoolisées ont été administrées à la dose de 0,6 grammes d'alcool par kilogramme de poids chez l'homme (et 0,5 chez la femme).







S. O. S. SANTÉ : LE 15

Un seul numéro de téléphone centralisera les appels d'urgence dans plusieurs départements, dès l'hiver 1979

« Nous aurons, d'ici à 1980, avec la mise en place d'un numéro national « santé », le 15, le meilleur système du monde de l'urgence à condition toutefois que les deux médecines, publique et privée, s'entendent », affirme M. Coirier, responsable des questions de l'urgence au ministère de la santé et de la famille. Les crédits du budget affectés aux secours d'urgence ont augmenté de près de 50 % par rapport à l'année dernière. Une circulaire doit, d'ici peu, définir de manière souple le fonctionnement des centres départementaux 15. Mais Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille, a posé un préalable à leur mise en place : l'entente entre les Services d'aide médicale urgente (SAMU) des hôpitaux et la médecine de ville.

Cette collaboration a déjà été réalisée dans *une dizaine de villes : elle devrait* permettre l'ouverture, durant le premier semestre 1979, dans quelques départements, d'un centre unique de réception des appels d'urgence répondant aux grandes détresses et assumant, dans le même temps, une permanence de soins pour la médecine de ville.

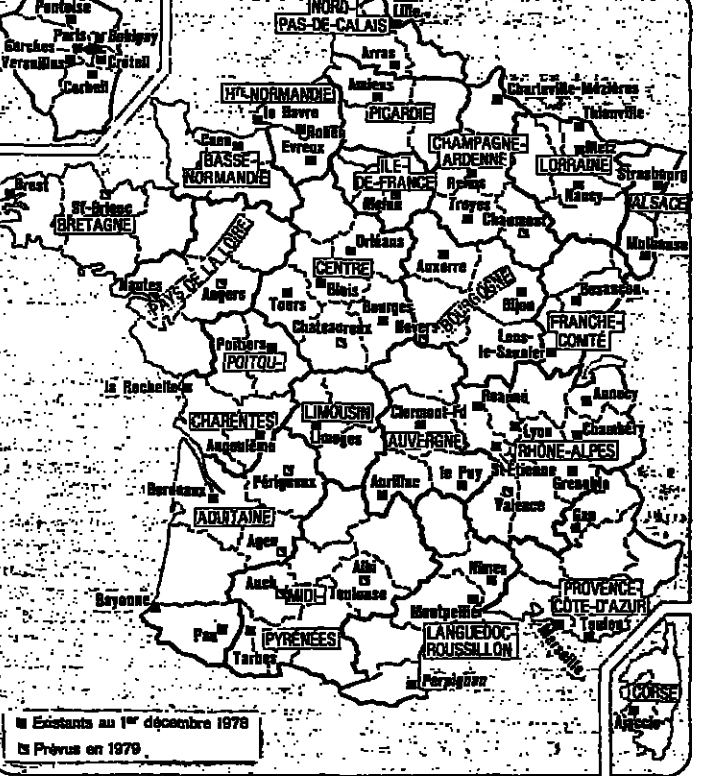
Le calendrier de M. Coirier, fixant à 1980 la généralisation du 15, est-il crédible? S'agit-il simplement de l'optimisme excessif d'un homme qui, depuis plus de vingt ans, a lutté pour que les urgences s'organisent? Les difficultés à surmonter avant la généralisation du 15 restent, en tout cas, importantes : l'inexistence de SAMU dans près de quarante départements, la difficile définition de la localisation et surtout de la responsabilité de ces centres 15, et enfin les risques d'encombrement et de dilution de responsabilités, entraînés dans les grandes agglomérations par la centralisation d'appels très nombreux, constituent encore des obstacles.

LE 15, pour l'instant, ne répond pas : il n'est plus un indicatif interurbain depuis qu'un protocole, en janvier dernier, est intervenu entre les P.T.T. et le ministère de la santé ; mais il n'est pas encore un numéro national santé.

Pourtant le 15 représente d'ores et déjà une idée force, une dynamique : depuis quelques mois, les publications médicales lui consacrent de nombreux articles ; les syndicats et l'ordre des médecins se réunissent depuis plus d'un an pour en débattre ; surtout, le 15 a permis ce que vingt ans d'expérience des C.H.U n'ont jamais même amorcé : la coopération entre les deux médecines, publique et privée.

De fait, les procès d'intention ne manquaient pas ; les uns soupçonnaient une volonté de *monopole* de la part de l'hôpital, les autres craignaient l'éparpillement et le manque de structure de la médecine de ville. Pourtant à Toulon, à Pontoise, à Chambéry et dans une dizaine d'autres villes, médecins hospitaliers et praticiens de ville se sont organisés ensemble pour accueillir les appels d'urgence. Pour une raison simple : il y va de l'intérêt bien compris des uns et des autres. Toute sortie inutile du SAMU représente, en effet, une dépense importante pour celui-ci et un manque à gagner pour la médecine de ville. Ainsi, actuellement, le SAMU de Tours, qui n'a pas de relais auprès des médecins de ville, fait, d'après ses propres statistiques, près de 20 % de sorties inutiles. *Une sortie de SAMU coûte, selon* les départements, entre 200 F et 400 F.

L'IMPLANTATION ACTUELLE DES 57 SAMU*



*service d'aide médicale urgente

Source : Ministère de la santé et de la famille

La définition des responsabilités

Mme Simone Veil a fait de cette entente entre la médecine publique et la médecine privée un préalable à la mise en œuvre du 15 ; en renonçant, il y a un an, à déposer un projet de loi, elle a voulu éviter les réactions de rejet et les procès d'intention que l'annonce d'un tel texte avait, à elle seule, provoqués. Les rencontres qui se multiplient localement entre les intéressés ne sauraient cacher le chemin à *parcourir encore* : quarante départements, notamment dans l'ouest de la France, sont dépourvus de SAMU ; dans de nombreuses agglomérations, comme Strasbourg ou Tours, la médecine de ville commence seulement à s'organiser en associations pour relever le défi des urgences. A Bordeaux, la présence d'un médecin vacataire généraliste auprès du SAMU ne donne qu'une image bien déséquilibrée de la collaboration entre les deux médecines.

En revanche, dans les villes comme Grenoble et Rouen, le système est bien rodé : un même numéro, rendu public d'ores et déjà, reçoit tous les appels qui requièrent une présence médicale, du médecin de garde pour un enfant fiévreux à l'ambulance médicalisée pour un grave accident.

Le 15 pourrait-il être utilisé immédiatement dans ces deux villes ? Sans doute pas ; pour deux raisons. La première d'ordre technique : le nombre de lignes téléphoniques des SAMU actuels devrait être multiplié : la mise en œuvre du 15 ne manquera pas, en effet, d'augmenter le nombre d'appels et, à Rouen, on estime qu'il faudrait passer des trois lignes actuelles à une dizaine.

La mise en place des centres 15 suppose aussi que soient tranchées, notamment par la circulaire en préparation, certaines questions de doctrine. Faut-il localiser le centre 15 au SAMU lui-même ou sur un terrain neutre, à côté du SAMU, comme dans le Val-de-Marne ? Surtout, à qui reviendra la responsabilité ultime des erreurs commises dans le fonctionnement de ces centres ? La création évoquée d'un comité médical responsable et associant les uns et les autres permettrait de ne donner la préséance à personne. La définition d'une telle responsabilité collective restera délicate.

Psychiatrie et clinique privée

La dynamique, actuellement créée, laisse pourtant un peu de côté à la fois la psychiatrie et les cliniques privées. Les urgences psychiatriques sont rarement évoquées dans le débat actuel, alors que la mise en service du 15 ne manquerait pas de multiplier les appels de gens angoissés ou simplement désarçonnés, qui échouent actuellement aux services, à la porte des hôpitaux ou dans les commissariats. Où le médecin régulateur des futurs centres 15 aiguillera-t-il cette population, entre un secteur de psychiatrie (1), qui n'assure pas de garde de nuit à de très rares exceptions, et un hôpital psychiatrique qui effraye toujours ?

Les cliniques, elles, sont quelquefois intégrées au système d'urgence, comme dans le Val-de-Marne, où elles représentent 55 % des lits de chirurgie. Leur place reste encore, dans la plupart des cas, à définir, même si les textes à venir leur reconnaissent une participation à un comité départemental de l'urgence, placé sous l'autorité du préfet.

Dernier obstacle, et de taille, à la généralisation des centres 15 : l'opposition de principe de certains à la centralisation des appels d'urgence. « *Est-il bien possible et même souhaitable*, demande le professeur Larcan, directeur du SAMU de Lorraine, dans *la Revue du praticien* du 25 novembre 1978, *que tous les départements disposent d'un SAMU avec permanence radiotéléphonique et médicalisation de l'appel ? Ne faut-il pas plutôt insister sur la nécessaire multiplication et décentralisation des services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) plus légers, plus souples et plus opérationnels, chargés du ramassage médicalisé, laissant au seul SAMU de région l'organisation et la coordination des transports secondaires, des transports primaires difficiles, des transports aériens, de l'enseignement ?* »

Le 15, en outre, d'après le professeur Larcan, « *renforce la nécessité d'un tri, très difficile en fait à réaliser par téléphone pour des raisons d'incompétence des interlocuteurs imprécis ou émus* ».

La double nécessité d'une grande souplesse dans la réalisation de ces centres 15 ainsi que d'une éducation bien menée dans les écoles en matière de secourisme devrait permettre de pallier les difficultés de principe évoquées par le directeur du SAMU de Lorraine. Ce dernier apparaît, en tout cas, bien isolé parmi les responsables de SAMU devenus, pour la plupart, des militants du numéro national de santé.

NICOLAS BEAU.

(1) Le secteur représente une zone géographique de près de 70 000 habitants où une même équipe prend en charge, sur le plan psychiatrique, l'ensemble de la population.

La psychiatrie des urgences

« *Nous ne pensons pas que la majorité des hommes et des femmes que nous voyons soient du ressort de longues prises en charge.* » Ces hommes et ces femmes dont parle le docteur Grivois dans son livre, *la Psychiatrie des urgences*, ce sont, par exemple, le malade qui ne dort pas en service de chirurgie, le permissionnaire de l'hôpital psychiatrique endormi aux Tuileries, le vrai délirant, le clochard ivre, l'adolescent muet. Bref, tous ceux que vingt-quatre heures sur vingt-quatre le docteur Grivois reçoit dans le service de psychiatrie de l'Hôtel-Dieu, qu'il a créé non sans peine en 1967 et qu'il dirige depuis avec passion, conscient qu'on le supporte à l'hôpital général en raison des services qu'il rend, *mais rien de plus*.

Pourquoi des psychiatres à l'hôpital général comme à l'Hôtel-Dieu, dont l'exemple a été suivi dans une dizaine de C.H.U. de Paris ? Pour éviter, dit le docteur Grivois, la chronicité et le rejet des marginaux, pour « *apporter attention et soins aux états aigus au plus près du moment et du lieu où ils se présentent* ». Il est trop fréquent en C.H.U. que des patients qualifiés de malades mentaux doivent — de l'hôpital général au *centre de régulation* des urgences de Sainte-Anne et, de là, à l'hôpital psychiatrique — attendre des heures durant avant la moindre prise en charge. Ce livre est sévère en tout cas pour tous ceux qui voudraient ainsi « bureaucratiser l'angoisse », par un recours trop systématique aux institutions.

Cette volonté tenace, militante, de répondre d'abord aux situations et aux problèmes immédiats s'expose à un reproche : celui de *psychiatriser abusivement* des demandes d'aide psychologique. Le docteur Grivois est conscient de ce risque : il tient à garder une certaine neutralité, à ne pas jouer au rédempteur. « *Il nous faut résister*, dit-il, *aux appels injustifiés.* » Mais une autre menace fait autrement peur à cet ancien cardiologue rompu aux techniques de la réanimation : celle de l'abandon d'un malade angoissé, qui porte, peut-être, en lui le risque d'un suicide.

A partir d'exemples nombreux et vivants et de confidences toujours nuancées, le docteur Grivois donne une image du métier de psychiatre éloignée des nosologies abstraites et des affirmations péremptoires. Il dit ses hésitations et ses questions devant le langage et le comportement de malades tout à la fois « incertains », « contradictoires », « changeants ». On comprend mieux pourquoi certains psychiatres peuvent quelquefois préférer leur confort à l'affrontement difficile et quotidien, choisi par le docteur Grivois et ses collaborateurs. — N. B.

■ LA PSYCHIATRIE DES URGENCES, par le docteur Henri Grivois. Éditions Robert Laffont, 408 p., 59 F.

Paris se hâte lentement

La police, les pompiers, le SAMU, l'AUMP, les amicales, la Croix-Rouge, SOS-Médecin... : *les Parisiens, qui pour 40 %* d'entre eux n'ont pas de médecin traitant, ont le choix en cas d'urgence entre une bonne dizaine de numéros. Et généralement ils ne savent que faire.

Pourtant, la mise en place *d'un numéro unique des* urgences à Paris sera particulièrement délicate. Alors que de nombreux SAMU entretiennent de bonnes relations avec les pompiers, les uns et les autres disposent à Paris d'ambulances médicalisées, qui n'interviennent pas, pour l'instant, de manière coordonnée. En outre, pour des raisons historiques, les ambulances des SAMU sont presque toutes conduites par des policiers, dont la présence pour des suicides, des affaires de drogue *ou* des cas de troubles mentaux apparaît peu souhaitable.

La médecine de ville est également divisée, à Paris, entre des associations de médecins spécialistes de l'urgence et des amicales de quartier, qui revendiquent les appels d'urgence pour les seuls praticiens installés.

Autre difficulté propre à Paris : les urgences recensées actuellement par toutes les parties prenantes représentent près d'un demi-million d'appels par an ; or le numéro unique ne manquerait pas de multiplier ce chiffre au moins par deux.

La centralisation de tous ces appels présente donc le risque d'une dilution des responsabilités et, en tout cas, suppose la construction de nouveaux locaux, dont le coût a été évalué au SAMU de Paris à 10 millions de francs, soit 5 F par Parisien, souligne-t-on au SAMU.

Dernière question, et non la moindre : à qui reviendra le financement et donc la responsabilité du centre 15 de Paris ? Au département, et donc, au-delà, à l'Etat, ou à l'Assistance publique, dont le maire de Paris, M. Jacques Chirac, préside le conseil d'administration et a demandé, à ce titre, un rapport sur ce sujet au professeur Florian Delbarre, responsable des questions de santé ? Ce dernier souligne la nécessité d'associer au débat actuel toutes les parties intéressées et de ne pas *précipiter* le mouvement ; la répartition des responsabilités entre l'Etat et la mairie ne sera pas, en tout cas, sans conséquence sur la réorganisation des urgences à Paris, une nécessité que personne, au demeurant, ne conteste. — N. B.



SANTÉ : LE 15

La recherche française en péril

II. - Des reproches en retard de dix ans

par CLAUDE KORDON (*)

Dans un premier article, M. Claude Kordon, rappelant les progrès qu'a faits la recherche française depuis vingt ans, a montré pourquoi il était important de préserver une recherche fondamentale de qualité, et souligné que ce ne sont pas les structures de la recherche publique qui gênent le transfert des connaissances à l'industrie (« le Monde » du 19 décembre).

Les commissions spécialisées qui gèrent la recherche et orientent son développement au sein des grands organismes cèdent trop au « conservatisme » ou au « suivi de modes », indiquait récemment M. Aigrain, secrétaire d'État à la recherche (1).

Ceux qui participent au travail de ces commissions savent qu'elles sont devenues des organes d'orientation et de contrôle de la stratégie scientifique des laboratoires, dont l'efficacité n'a rien à envier à celle des instances analogues d'autres pays à haut potentiel de recherche ; je le sais d'expérience, pour avoir participé à titre d'expert étranger à des commissions de la Communauté allemande de recherche et à des expertises de la Fondation nationale pour la science des États-Unis.

Les reproches du secrétaire d'État à la recherche ont dix ans de retard. Ils semblent tenir davantage à de mauvaises expériences faites jadis par d'actuels membres des cabinets ministériels qu'à une analyse objective des faits. Dans la plupart des disciplines, les commissions ont résolument écarté les orientations passéistes et dégagé la recherche des chapelles qui s'opposaient à sa modernisation. Encore faut-il s'entendre sur le sens du terme « conservatisme ». Une recherche fondée sur des concepts ou des méthodes archaïques doit être réorientée; c'est là une partie de l'action des commissions scientifiques, qu'elles ont souvent menée à bien, en envoyant ses représentants auprès des équipes concernées, en suggérant des stratégies de remplacement, ou en aidant les chercheurs à trouver d'autres affectations. Mais la « conservation » des connaissances et du savoir-faire dans des secteurs qui ne sont pas, ou pas encore, « en pointe », est aussi un aspect fondamental de la préservation du patrimoine scientifique.

Une « percée », c'est-à-dire l'émergence d'un nouveau concept dans un domaine déterminé, n'est possible que là où préexiste une masse critique de connaissances. Il est très difficile de prévoir dans quel domaine vont se produire les prochaines émergences.

Pour lutter contre ce prétendu conservatisme, le secrétaire d'État préconise le recours à de « nouveaux instruments de financement », et le ministre des universités parle avec insistance de redistribuer certains crédits d'organismes par le canal des universités. Pour qui connaît l'action des « instruments de financement » parallèles qui existent déjà, ce serait là d'aimables plaisanteries si l'on n'en connaissait pas d'avance le résultat. Les canaux parallèles, généralement créés sur des justifications circonstancielles pour promouvoir tel secteur de recherche, servent le plus souvent une « clientèle », sans critère scientifique sérieux. S'ils sont parfois plus sélectifs sur les thèmes, ils le sont beaucoup moins que les commissions spécialisées d'organismes en matière de qualité des recherches ; ils représentent surtout une importante source de gaspillage.

Autre aspect du « conservatisme » : les chercheurs ne se soucient pas assez de mobilité. La non-mobilité est un mal français. Elle tient sans doute à des habitudes et à des traditions, mais aussi, on le sait, à de bien plus grandes difficultés matérielles de déracinement que dans les pays où cette mobilité est habituelle.

Malgré des obstacles, on peut persuader des chercheurs ou des techniciens de changer de thème de recherche ou de laboratoire lorsque des perspectives sérieuses leur sont proposées. Mais il est naïf de croire qu'on augmentera la mobilité en supprimant des emplois publics en l'absence d'une volonté ou d'une capacité de recrutement du secteur privé, ni d'ailleurs en diminuant simplement la durée de la période « probatoire » des chercheurs.

Les entreprises, si elles le désiraient vraiment, trouveraient sans peine une main-d'œuvre hautement qualifiée dans ce vivier de « hors statuts ».

On dit enfin que la recherche coûte trop cher pour la conjoncture économique que nous connaissons, qu'il faut faire des choix. Sans doute faut-il en faire, mais lesquels ?

1 % du budget de la Sécurité sociale

La recherche fondamentale effectuée dans les universités et les grands organismes reçoit à peine plus d'un quart (28,9 %) des crédits affectés à la recherche par l'État. Entre 1970 et 1976, ces crédits n'ont augmenté que de 1,5 % par an en francs constants (2), contre 5 % au Benelux, 6,1 % en Allemagne.

Une « opération - vérité » du coût de la recherche serait sûrement salutaire. On y verrait mieux, par exemple, que la recherche médicale française coûte moins de 1 % du budget de la Sécurité sociale, ainsi que le rappelait récemment le président du conseil scientifique de l'INSERM. On y verrait aussi que la santé publique occupe en France près d'un million de personnes. Cent cinquante mille travaillent pour la Sécurité sociale et soixante mille autres pour l'industrie pharmaceutique, dont 80 % du chiffres d'affaires concernent des médicaments dits de confort, c'est-à-dire sans nécessité vitale ; les médicaments fondamentaux sont *tous* d'origine étrangère. Il y a, dans les ministères, quinze mille fonctionnaires pour gérer ce secteur. La recherche, elle, tous organismes confondus (y compris l'université), occupe moins de sept mille universitaires, chercheurs et techniciens ; à peine plus de 1/2 % du total. C'est pourtant la recherche que l'on réforme.

On dit des sciences biomédicales qu'elles sont prioritaires ; dans bien des cas, elles bénéficient surtout de priorités... sur le papier. Dans ce secteur, comme dans les autres, le budget des laboratoires du C.N.R.S. décroît chaque année, en francs constants, depuis sept ans. Malgré l'étendue des besoins, on n'a pas engagé un seul collaborateur technique depuis deux ans (ce qui, par contrecoup, et en vertu des règles sacro-saintes de la fonction publique, bloque la promotion d'agents témoignant, pourtant, de qualités professionnelles peu communes). L'accroissement de l'effectif des chercheurs est fixé à 3 % par an par le Plan et par le budget ; il est pourtant loin de ce chiffre dans la pratique : en raison de retards calculés dans la remise en circulation des postes libérés par départs ou par mises à la retraite, l'effectif de la commission que je préside (et dont relèvent pourtant trois disciplines dites « prioritaires », la neurobiologie, l'endocrinologie et l'immunologie cellulaire) s'est accru de moins de 2,4 % en 1978 par rapport à l'année précédente. En attendant, un nombre élevé de jeunes chercheurs ayant un remarquable niveau de formation ne trouvent de travail nulle part.

Bien sûr, tout cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien à faire pour améliorer la recherche. La mutation d'une société industrielle en une société scientifique est en cours dans plusieurs pays étrangers. Conscients de ses exigences, des présidents d'université, les commissions scientifiques et les comités qui préparaient le VII° Plan d'équipement avaient avancé plusieurs propositions réalistes, qui dorment malheureusement dans des tiroirs. En mai dernier, quatre présidents de section du Comité national de la recherche scientifique, représentant les grands secteurs de recherche — physique, chimie, sciences de la vie et sciences humaines, — ont demandé audience à M. Aigrain ; inquiets de la dégradation des moyens de la recherche publique, ils désiraient lui présenter quelques-unes de ces suggestions. « *Le ministre*, leur répondit-on, *reçoit déjà beaucoup de solliciteurs...* » ; il ne peut les recevoir pour l'instant, car il s'est « *attaché à disposer d'un document d'évaluation des sciences et des techniques françaises, dont la connaissance (lui) parait nécessaire pour la conduite de la politique nationale de recherche* ».

Il est pour le moins étonnant que le ministre, s'il a vraiment besoin de cette évaluation, refuse précisément d'entendre les représentants du Comité national, c'est-à-dire ceux qui, analysant chaque année les succès, les échecs et les perspectives de la recherche, constituent le meilleur thermomètre de la science française. Et qu'ont donc fait la délégation générale à la recherche scientifique et technique et le secrétariat d'État, si un tel document d'évaluation n'existe pas encore ?

Tout porte à croire que, si le secrétaire d'État évite de consulter les scientifiques, c'est parce que l'idée dominante de la réforme du C.N.R.S. sera de transférer une bonne part du pouvoir de décision des commissions spécialisées vers des instances non scientifiques nommées par le gouvernement. Il se trouve malheureusement qu'au cours des dernières décennies c'est par une démarche inverse que la science a progressé, en France comme à l'étranger. Nos meilleures performances proviennent le plus souvent de secteurs gérés directement par la communauté scientifique — ce que l'on nomme outre-Atlantique la « gestion par les pairs ». Par nature, la recherche ne peut être administrée comme une usine, en fonction des fluctuations du marché analysées par un conseil d'administration. Activité de création, elle s'accommode encore moins que d'autres d'une orientation autoritaire.

Préserver les prérogatives du Comité national

Pour ne pas être régressive, une réforme doit donc d'abord préserver les prérogatives du Comité national, qui fait chaque année davantage la preuve de son efficacité. Elle doit aussi maintenir l'intégrité et la spécificité du C.N.R.S., pour s'attaquer aux causes réelles de blocage de nos structures. Par exemple, la situation critique de bien des recherches universitaires représente un danger réel pour l'avenir, d'autant plus que le budget des organismes ne leur permet même plus d'aider les jeunes équipes qui émergent dans les facultés ; ce n'est pas cela qu'on réforme. Une administration tatillonne met parfois deux ans pour autoriser le financement d'opérations sur lesquelles tout le monde est d'accord ; elle pousse chercheurs et chefs d'équipe à multiplier leurs sources de financement, leurs demandes de crédit, à produire des dizaines de rapports différents, au lieu de faire confiance, pendant une durée déterminée et comme dans la plupart des pays étrangers, à un programme dont on juge ensuite sérieusement les résultats ; ce n'est pas cela qu'on réforme. Un meilleur dialogue des scientifiques avec des représentants, industriels ou sociaux, des utilisateurs de recherche est nécessaire ; il est possible ; mais que fait-on ? On lui substitue une commission d'étude composée d'éminents commis de l'État qui ont appris certaines règles du bien gérer, mais semblent tout ignorer des servitudes de ce qu'ils gèrent. Ces servitudes risquent d'avoir raison de leurs réformes ; en attendant, on aura bridé encore davantage les secteurs qui marchent bien, nos recherches productives, au profit de chimères qui resteront des constructions de papier. On aura lâché la proie pour l'ombre, et l'on s'en apercevra trop tard. Ceux qui connaissent bien les problèmes du développement de la recherche savent que, quels que soient les remarquables progrès de la période récente, notre potentiel scientifique demeure fragile. Si l'on brise son essor, des années d'effort — et d'investissements importants — seront nécessaires pour le reconstituer.

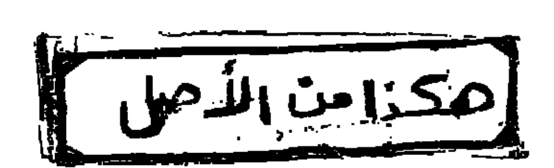
Le président de la République avait fixé pour objectif à la France « *d'atteindre le premier rang des pays de dimensions comparables pour ce qui est du rang de la recherche et de la qualité des recherches* ». En ce qui concerne la qualité, et dans plusieurs disciplines, nous n'en sommes pas si loin. Il faut espérer que ses ministres n'engageront pas maintenant notre recherche, le cœur apparemment léger et à coups de réformes « originales », dans la voie du sous-développement.

FIN.

(*) Président de la commission de biologie des interactions cellulaires du Comité national de la recherche scientifique.

(1) *Le Monde* du 16 septembre.

(2) Document annexe de la loi de finances pour 1978.



DÉFENSE

Avec la création d'une division blindée et de deux divisions d'infanterie

Le dispositif militaire en région parisienne sera remanié en 1979

Dans sa revue mensuelle, *Terre information*, de décembre, l'état-major de l'armée française confirme la création, en région parisienne, du 3ᵉ corps d'armée et de la 2ᵉ division blindée avant la fin de l'an prochain. Deux autres unités — il s'agit de deux divisions d'infanterie — seront créées *dans le même temps.*

C'est, en principe, en 1980 que sera achevée la réorganisation, en cours depuis 1977 (*le Monde* daté 24-25 avril 1977), de l'armée de terre. Au terme de cette réorganisation, l'armée de terre disposera alors de huit divisions blindées de 7 500 à 8 000 hommes chacune ; une division alpine de 10 000 hommes : d'une division parachutiste de 13 750 hommes et d'une division d'infanterie de marine de 8 300 hommes. L'ensemble constitue les forces d'active réservées ou d'intervention outre-mer. Il est complété en cas de mobilisation par quatorze divisions de 6 000 hommes chacune, issues des écoles ou de la réserve.

Le terme de division ne doit pas faire illusion. Comme le faisait récemment observer l'un des rapporteurs du budget militaire à l'Assemblée nationale, M. Jacques Cressard, député R.P.R. d'Ille-et-Vilaine, « *au niveau des équipements, les divisions d'active française représentent*, grosso modo, *un tiers des divisions du pacte de Varsovie* », l'alliance des pays socialistes est-européens.

En 1977, l'état-major de l'armée de terre a réorganisé le 1ᵉʳ corps d'armée, dont le P.C. est à Metz, et qui est constitué, principalement, de quatre divisions blindées : la 4ᵉ D.B. (à Nancy), la 6ᵉ D.B. (à Strasbourg), la 7ᵉ D.B. (à Besançon) et la 10ᵉ D.B. (à Châlons-sur-Marne).

A la suite d'une décision gouvernementale de fusionner le commandement opérationnel et le commandement territorial, le général qui commande le 1ᵉʳ corps d'armée est aussi celui qui commande la VIᵉ région militaire. Il a donc autorité sur un ensemble de personnels militaires de 76 800 hommes, dont 45 000 dans les forces opérationnelles, y compris l'environnement du corps d'armée.

En 1978, l'état-major de l'armée de terre a réorganisé le 2ᵉ corps d'armée, dont le siège est à Baden, *en République fédérale d'Allemagne*, et qui comprend trois divisions blindées : la 1ʳᵉ (à Trèves), la 3ᵉ (à Fribourg) et la 5ᵉ (à Landau). Avant la réorganisation, les effectifs des troupes françaises outre-Rhin s'élevaient à 61 500 *hommes environ, et ils atteindront* 49 500 hommes au terme de la refonte de l'armée de terre française.

La 2ᵉ D.B.

L'an prochain, il est donc prévu de réorganiser le dispositif militaire de la région parisienne et celui de la IIᵉ région militaire (Lille). Cette décision se traduira par des dissolutions d'unités, des *créations d'autres et de changements* de garnison de certains régiments.

Terre information précise notamment : « *L'état-major du IIIᵉ corps d'armée, fusionné avec celui de la Iʳᵉ région militaire, sera mis sur pied à Saint-Germain-en-Laye, celui de la brigade logistique du corps d'armée à Beauvais.*

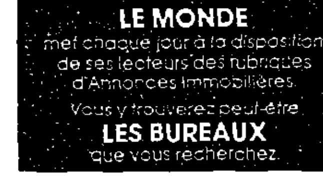
» *Les états-majors de la 2ᵉ division blindée, de la 8ᵉ division d'infanterie, fusionnée avec la XXIᵉ division militaire territoriale, de la 12ᵉ division d'infanterie, fusionnée avec la XXIIIᵉ division militaire territoriale, seront respectivement créés à Versailles, à Amiens et à Rouen.* »

Ainsi, Paris et la région parisienne retrouveront la division blindée qui leur fut longtemps attachée, la célèbre 2ᵉ D.B., à la tête de laquelle le général Leclerc — *élevé après sa mort à la dignité* de maréchal de France en 1952 — entra dans la capitale pour y recevoir la reddition de la garnison allemande à la fin de la dernière guerre mondiale.

Installée à Versailles, la 2ᵉ D.B., bâtie sur le modèle des autres divisions du même type, devrait comprendre deux régiments de chars (coût total d'une unité de ce genre : 325 millions de francs), deux régiments mécanisés (235 millions de francs chacun), un régiment d'artillerie, un régiment du génie et un régiment de commandement et de soutien. *Les divisions d'infanterie sont, en* revanche, constituées, chacune, de trois régiments d'infanterie, d'un régiment de cavalerie légère blindée, d'un régiment d'artillerie, d'une compagnie du génie et d'un régiment de commandement et de *soutien.*

Pour l'essentiel, ces nouvelles forces, qui seront stationnées dans leur quasi-totalité sur le territoire de la Iʳᵉ région militaire (Paris) et de la IIᵉ région militaire (Lille), seront constituées à partir de *l'ancienne 8ᵉ division mécanisée* et des formations appartenant aux anciennes forces du territoire.

L'un des rapporteurs du budget militaire à l'Assemblée nationale, M. Guy Cabanel, député de l'Isère, apparenté U.D.F., estime que *les effectifs de la Iʳᵉ région militaire*, après la réorganisation de l'armée de terre, auront diminué de 5,02 % (pour se situer à environ 38 200 hommes) tandis que ceux de la IIᵉ région militaire auront progressé de 3 %, pour *s'élever à 24 650 hommes.*



RELIGION

Principal négociateur entre Rome et Écône

LE PÈRE DHANIS EST MORT

Cité du Vatican (*A.F.P.*). — Le principal négociateur entre Rome et Econe, le Père Edouard Dhanis, est mort le 17 décembre à Rome à *l'âge de soixante-seize* ans des suites d'une hémorragie cérébrale.

Théologien et jésuite belge, le *Père Dhanis avait été choisi par* Paul VI, pour mener les pourparlers avec Mgr Marcel Lefebvre après sa suspense « *a divinis* ». Dès juin 1976, il avait tenté vainement d'empêcher le prélat rebelle de procéder aux premières *ordinations. En mai 1977*, il parvint presque à la rédaction d'un communiqué commun, quand l'ancien archevêque de Dakar rompit brusquement les conversations.

[Né en 1902 à Gand, le Père Dhanis avait enseigné la théologie à Louvain, puis à la Grégorienne de Rome. Il a été le rédacteur d'un des schémas de la constitution conciliaire sur l'Eglise et a collaboré à la préparation des synodes de 1967 et 1977. Il était consulteur à la congrégation pour la doctrine de la foi et membre de la Commission internationale de théologie.]

SPORTS

SKI

Marie-Thérèse Nadig remporte le combiné du critérium de Val-d'Isère

De notre envoyé spécial

Val-d'Isère. — La Suissesse Marie-Thérèse Nadig, qui s'est classée troisième du slalom géant et quatrième de la descente, a remporté, lundi 18 décembre, la combiné du critérium de Val-d'Isère devant l'Autrichienne Anne-Marie Moser-Proell (première de la descente et dixième du slalom géant) et la concurrente du Liechtenstein, Hanni Wenzel (deuxième du slalom géant et quatorzième de la descente). La jeune Allemande Christa Kinshoffer a gagné de son côté le slalom géant, épreuve dans laquelle les meilleures Françaises ont joué de malchance.

Elle est blonde comme la bière *de sa ville natale*, elle a dix-sept ans; collégienne, elle se destine à l'étude des langues. Et tout cela n'a pas empêché la Munichoise Christa Kinshoffer de gagner le slalom géant du critérium de Val-d'Isère de ski de maître. Elle a *triomphé* dans la deuxième manche en prenant un avantage de 49 centièmes de seconde après n'avoir concédé que 2 centièmes *dans la première manche* à la concurrente du Liechtenstein, Hanni Wenzel, gagnante, la sai*son passée*, de la Coupe du monde.

La jeune Allemande, qui n'appartient encore qu'au groupe B de son équipe nationale, a donc créé une certaine surprise en remportant ce premier grand succès pour son entrée en coupe *du monde. Elle a manifesté une* belle maîtrise tout au long des deux parcours très différents : le premier, sinueux, demandait des concurrentes un « glissé » en finesse ; le second, plus rapide, tracé dans la ligne des pentes, exigeait de grandes ressources physiques et présentait, à la huitième porte avant l'arrivée, une *enfilade verticale qui fut fatale* à un grand nombre de concurrentes. Hanni Wenzel s'y laissa notamment chahuter, perdant ainsi son court avantage de la première manche et sa première place. L'Allemande Irène Epple, *qui partageait la deuxième place* avec sa compatriote à l'issue de la première manche, blaisa tout bonnement sur l'obstacle et se retrouva disqualifiée.

Finalement, la course s'est résumée à une âpre conversation entre Allemandes et Autrichiennes, chaque équipe plaçant trois concurrentes dans les dix premières, conversation à laquelle se sont mêlées les habituelles vedettes suisses, italiennes, américaines *et du Liechtenstein*, alors que les Françaises en restaient exclues.

Après les bons résultats d'ensemble de la descente, dimanche 17 décembre, on s'attendait pourtant que les filles en combinaison couleur vert sapin se placent *plus qu'honorablement lundi* en slalom géant. Après avoir raté la première manche en accrochant dès la quatrième porte, Fabienne Serrat n'a pu, en dépit d'un excellent second parcours, que se hisser au vingtième rang, en gagnant toutefois onze places. Danièle Debernanrd, *qu'on attendait pour* une place d'honneur au combiné, et Perrine Pelen, qui a réalisé le meilleur temps intermédiaire du premier parcours, sont « sorties », ainsi que Patricia Emonet, sur le second tracé. Elles ont ainsi laissé échapper les meilleures chances tricolores.

Le coup était d'autant plus rude pour *Perrine Pelen que celle-ci* accuse maintenant un retard important au classement de la Coupe du monde, dont elle avait encore la tête avant que ne commençât le critérium. Les jeunes de l'équipe, Martine Liouche, Sophie Caprio, *Anne-Flore Rey, Marie-Cécile* Gros-Gaudenier, Christiane Fournier s'étant contentées de per*formances honnêtes à leur niveau*, il restera donc beaucoup de travail pour que les Françaises retrouvent le chemin de la victoire.

ALAIN GIRAUDO.

MORT D'UN MONITEUR

Dimanche 17 décembre, au moment où était donné le départ du Critérium de Val-d'Isère, une avalanche de neige poudreuse est partie sur la droite de la piste de descente sur le massif de Bellevarde, balayant, en fin de course, un groupe de skieurs. Un moniteur de la station, Hervé Scaraffiotti, vingt-six ans, qui avait été enseveli, n'a pas pu être ranimé.

Après s'être révélé dans les courses cadets et juniors, Hervé Scaraffiotti avait appartenu à l'équipe de France de ski au début des années 70. Très bon skieur de slalom spécial, il avait brillé en Coupe d'Europe, avant de devenir, ces trois dernières années, moniteur auxiliaire.

A. G.

VOILE

Le bateau d'Alain Colas avait été révisé avant le départ de la Transatlantique

Alain Colas n'a plus donné de ses nouvelles depuis plus *d'un mois. Les opérations de recherches entreprises par la* marine nationale avec les avions-patrouilleurs Breguet-Atlantic se poursuivent, lancées de Pointe-à-Pitre et des Açores. Un faible *espoir demeure toujours de retrouver le navigateur français*, dont on sait qu'il était en bonne condition physique, malgré le handicap de son pied blessé et que les vivres embarquées à bord *de son trimaran « Manureva » lui permettaient de tenir beau*coup plus d'un mois. « Manureva », enfin, avait fait l'objet d'une révision sérieuse.

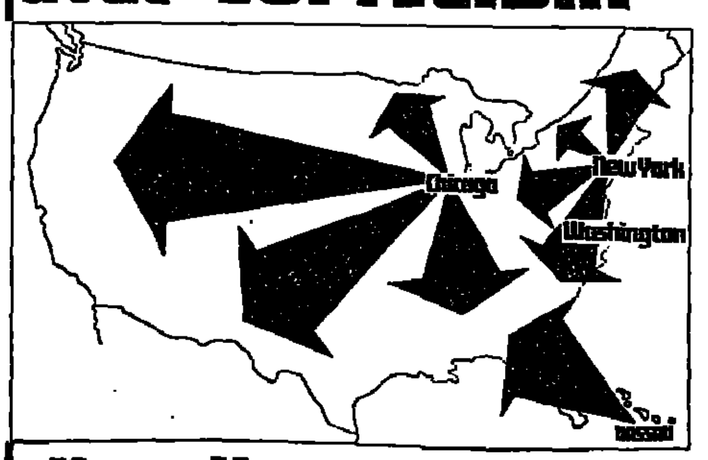
Manureva, ex *Pen-Duick IV*, est un trimaran (trois éléments) construit en 1968 au chantier de la Perrière, à Lorient, en aluminium. Il mesure 20,50 m. de long pour la coque centrale et 17,40 m. pourur chacun des flotteurs latéraux. Sa largeur totale est de 10,60 m., son tirant d'eau de 1,20 m. atteint 3,40 m. dérive basse. Il pèse 10 tonnes. Ses deux mâts (gréement de ketch) portent 140 m2 de voilure.

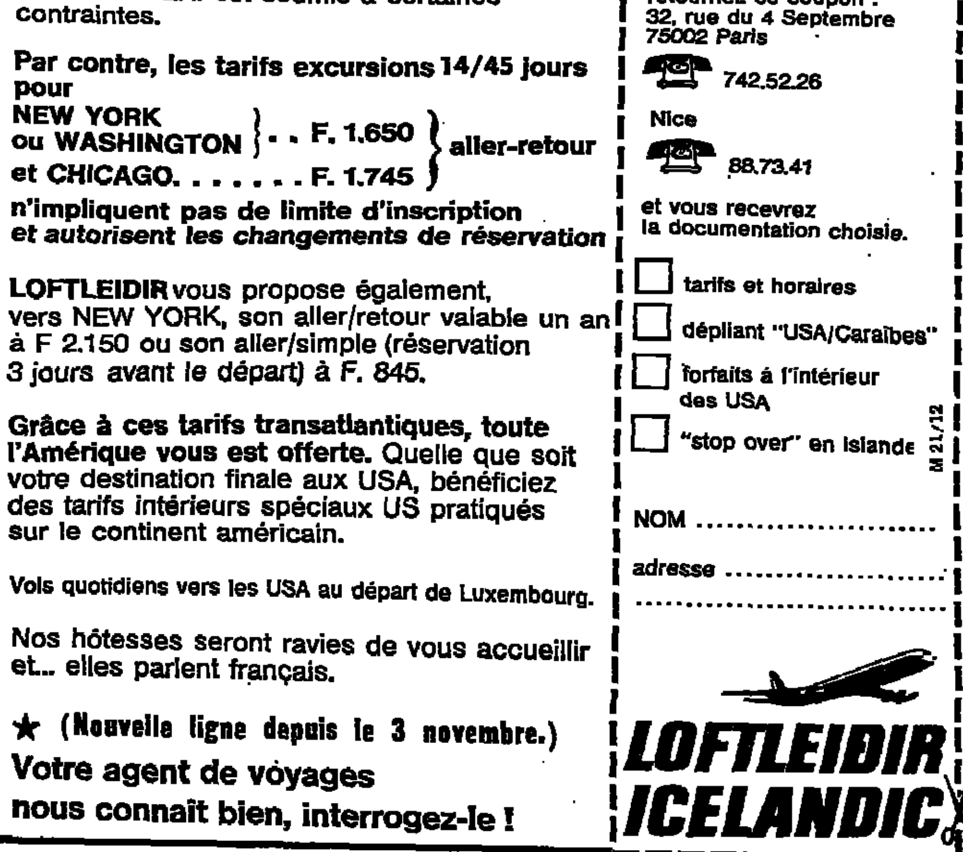
A la *veille du tour* du monde en solitaire (septembre 1973 - mars 1974) *Manureva* avait fait l'objet d'un examen complet (radiographie des soudures) et d'améliorations. La coque et les flotteurs avaient été cloisonnés de façon à rendre le bateau insubmersible. Les deux mâts avaient été rendus autonomes afin que l'un d'eux puisse continuer à jouer son rôle en cas de défaillance de l'autre. Ultérieurement, la coque et les flotteurs ont été revus et les *fonds changés.*

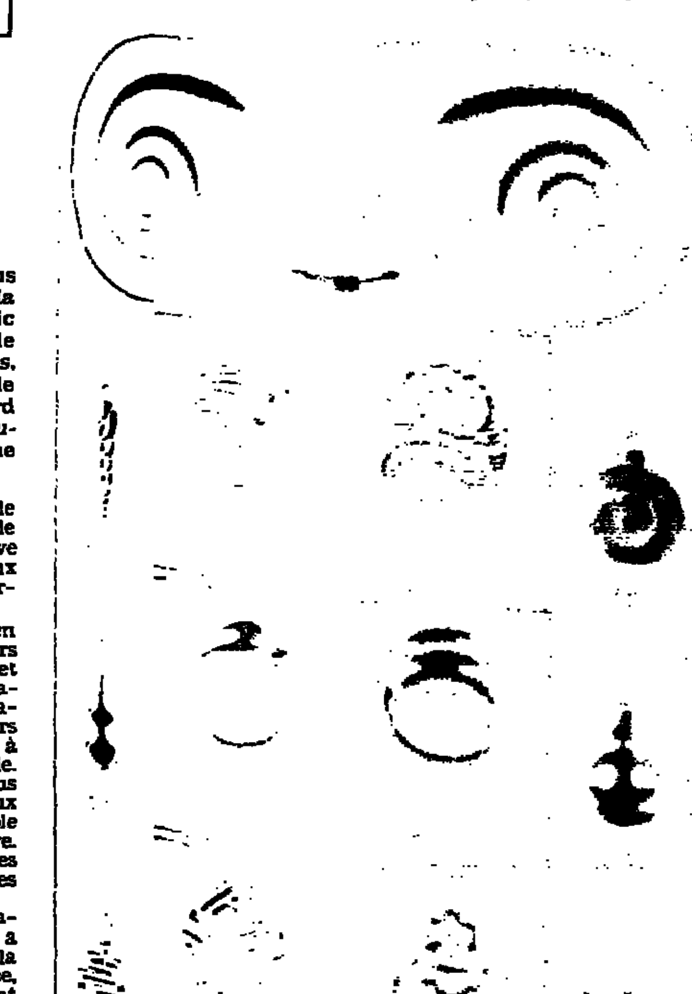
Avant le départ de la transatlantique française, *Manureva* a été révisé par le chantier de la Landriais, au Minihic-sur-Rance, près de Saint-Malo. Le gréement et l'appareillage électrique ont été changé ; les voiles étaient neuves.

Dans les courser transocéaniques, les multicoques et en particulier les *trimarans* gagnent du terrain. On comptait vingt trimarans et deux catamarans sur soixante-huit engagés *dans* la transatlantique française. Plus légers que les monocoques, les multicoques permettent d'atteindre des vitesses élevées. Tandis qu'un monocoque comporte un lest qui peut représenter la moitié du poids total, voire davantage, les multicoques obtiennent la stabilité en s'appuyant sur deux *(catamarans) ou trois* (trimarans) éléments. Un trimaran comme *Manureva* peut dépasser 20 nœuds, vitesse considérable *pour un voilier.*

Michael Birch, deuxième de la Transatlantique de 1976, premier de la Transatlantique de 1978 sur un trimaran de 11,50 m. va se faire construire un nouveau trimaran d'une quinzaine de mètres pour la Transatlantique de 1980.









GION SPORTS

Marie Therese Nadig remporte le combi[...] du critérium de Val-d'Isere

Fêtes et cadeaux

A la bonne heure

Aujourd'hui la montre à cristaux liquides à cinq fonctions reste le cadeau-gadget-type. Sous les 300 F. Les montres mécaniques dominent toujours le marché, avec une légère avance de la montre à quartz avec cadran. Jaz vient de lancer une collection « économique » d'une trentaine de modèles mécaniques à 100 F pour concurrencer les Timex et les Kelton vendues dans les tabacs. Celles-ci sont distribuées par le circuit des horlogers-bijoutiers et bénéficient donc de leur service après-vente normal. Les montres à gousset font un retour marqué avec la vogue des gilets pour hommes, dont la *Jaz* à quartz et cadran en émail à l'ancienne est l'une des plus originales pour son prix (700 F en quatre dessins XVIII[e] siècle).

Les prévisions donnent la montre à quartz de présentation traditionnelle comme étant l'avenir de l'horlogerie de précision. *Ebauches S.A.*, la réponse suisse la plus percutante aux intrusions japonaises, a réussi à affiner ses modules pour réduire de moitié le profil des montres. Aussi les créateurs peuvent-ils sortir cette année dans cette technique d'avenir de nouveaux modèles souvent en acier, réalisant ainsi la synthèse de l'élégance de l'outil de travail. *Jean Dinh Van* encastre le dernier module rond entre deux blocs d'acier taillé, reliés par six vis. La montre est étanche, à cadran de verre minéral trempé mat pour supprimer aussi tout reflet (3 900 F). *Hermès*, après des années de recherches, personnalise un modèle rond en acier poli, monté sur un seul arceau, à cadran bleu de nuit et chiffres anglais blancs posés « en coup de vent », à lecture analogique (2.500 F).

Mellerio propose des Seiko en or, dont la boîte est fabriquée en France (4.500 F) ; la Plaget à une seule couronne permettant de rattraper les fuseaux horaires avec la seule petite aiguille ; la Baume et Mercier offrent désormais une aiguille trotteuse et un calendrier (à partir de 4 590 F toujours à quartz).

Boucheron lance des montres extra-plates à son nom, carrées, à chiffres romains, cadran or ou noir à boîtier guilloché, de taille moyenne (6.750 F).

La Boutique des Heures de *Chaumet* réunit les Bréguet et toutes les grandes marques suisses avec une sélection importante de montres à gousset, voire de pendentifs pour dames.

Chez *Van Cleef et Arpels*, les réveils en pendulettes mécaniques rappellent le cadran du tableau de bord des voitures rétro La dernière montre, avec le même type de mouvement, se loge dans un boîtier de la taille d'un domino en bois précieux (1.400 F).

NATHALIE MONT-SERVAN.



(Dessin de PLANTU.)

Feu !

« Les briquets de poche, dans la fourchette de 100 F à 250 F, souffrent de la concurrence des « jetables » (1), surtout auprès des femmes », dit André Blanchard, un des orfèvres parisiens en la matière. Pour lui, ses clientes les choisissent, comme leur rouge à lèvres ou leur pointe Bic, sans plus y penser. Aussi les fabricants font-ils des efforts de miniaturisation électronique, voire de changement de techniques : le dernier Ronson au gaz s'enflamme à l'air par une capsule de 1/2 cm3, donnant trois mille allumages (310 F).

D'autres varient les présentations luxueuses, dont la plus inédite est une laque « à la coquille d'œuf » de T.S Dupont, reprenant la formule chinoise, à base de coquille d'œuf écrasée, en relief, en trois cents exemplaires numérotés (2 500 F) De même note-t-il un changement dans la façon de fumer avec une baisse de consommation des tabacs bruns en faveur des blonds de Virginie, traités pour en diminuer le taux de goudron et de nicotine.

Toujours dans cet esprit, les cigarillos tendent à remplacer les cigarettes auprès des gros fumeurs, dont les petits « Lemaire » pour dames (50,80 F les cinquante). Dans les achats « à budget », on préfère maintenant les havanes moyens aux « bâtons de chaise » (à partir de 230 F la boîte de vingt-cinq). Triomphe du classement.

(1) Lemaire, 59, avenue Victor-Hugo, 75016 Paris.

Le poster à l'affiche

CENT ans ont suffi pour que l'affiche (née vers 1870), essentiellement destinée à la publicité et à la propagande, soit considérée comme une forme d'art Objets de collection dès lors qu'elles furent l'œuvre d'artistes prestigieux tels que Toulouse-Lautrec, Jules Cheret, Steinlen ou Aubrey Beardsley, les affiches sont d'autant plus coûteuses qu'elles sont rares. Certains collectionneurs s'intéressent davantage aux créations des dessinateurs de l'Art nouveau (Alphonse Mucha, Eugène Grasset ou Hector Guimard), d'autres recherchent les affiches post-cubistes (Cassandre) et art-déco (Paul Colin, Jean Carlu...), tandis que certains affectionnent plutôt la période symboliste ou les travaux des artistes et typographes révolutionnaires du Bauhaus ou du mouvement de Stijl Dans tous ces cas, l'affiche est fort onéreuse.

Mais, dès le début du siècle, de nombreuses affiches populaires, parfois anonymes, à l'image de la vie sociale des rues où elles étaient apposées, reflètent les styles de décoration accommodés au goût du jour Les unes, teintées de naïveté, vantent les mérites des produits ménagers, d'autres la saveur de tel met ou de telle liqueur, ou encore chantent les bienfaits des bains de mer ou la joie que procure le cyclisme. Ces affiches, qui ne sont pas forcément considérées par des amateurs comme des pièces de collection, constituent en revanche une parfaite décoration murale Côtoyant un fonds d'affiches signées d'artistes prestigieux, vendus au prix fort, de nombreux panneaux décoratifs et affichettes publicitaires sont proposés dans les galeries spécialisées à des prix abordables (à partir de 450 F). Elles peuvent faire l'objet d'un cadeau original.

Domaine plein d'invention, l'affiche de cinéma est exposée dans des galeries telles « Ciné-Bazar-Minotaure » ou « Au temps présent ». Coûteux parce qu'exceptionnels (« les Enfants du paradis », par exemple, sont vendus 2 500 F), ces trésors oubliés racontent l'histoire d'une époque où l'affiche était vivante dans la ville. Des séries d'affiches contemporaines sont également proposées à partir de 30 F, aux alentours de 100 F s'il s'agit de créations d'illustrateurs de talent (Topor, Folon...).

Pour décorer une chambre d'enfant, des posters récents classés par titres de films en trois dimensions (la Guerre des étoiles fait fureur) sont également en vente au « Zinzin d'Hollywood ». De 25 à 30 F.

E. M.

★ Documents, 53 rue de Seine. — Galerie de la rue Serpente, 20, rue Serpente. — Librairie-galerie des Victoires, 4 bis, rue des Petits-Pères — L'Imagerie, 9, rue Dante. — Ciné-Bazar-Minotaure, 11 bis, dur des Halles. — Au temps présent, 68, rue de Babylone. — Au zinzin d'Hollywood, 7, rue des Ursulines.

Dites-le avec un livre

Tauromachie

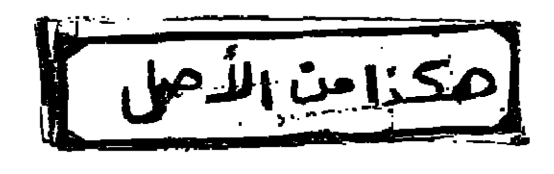
S'il est vrai que « nous sommes ces choses dont nos rêves sont faits », comme nous le rappelle Antoine Blondin dans l'allègre préface d'aficionado qu'il a donnée à ce bel album de Jacques Legris et Mario Chiaselotti, « Tauromachie », que désirer de plus que des rêves élargis et renouvelés ? Et quelle machine à rêver que la corrida, fût-elle comme ici figée dans les mots et les images — pour peu que les mots soient justes et les images ouvertes sur le fertile mémoire.

Andalou de cœur, vieux rôdeur d'arènes, Jacques Legris portait en lui depuis quelques lustres ce « memento » de lumières. Il a payé sa dette à la société protectrice de l'aficion, avec ferveur, compétence, éloquence. Rappels historiques, informations contemporaines, indications pratiques, histoires quotidiennes de la « planète des taureaux » sont de bon aloi. On le chicanera bien un peu sur l'anonymat où glisse ici tel « capotazo » du Viti, telle évocation d'un « paseo » illuminé par la prestance superbe de Curro Romero que le désastre le fasse pitoyable ou le triomphe demi-dieu.

Pourquoi faire une si modeste place au grand Antonio Ordoñez quand des clichés du très habile mais rustaud Curro Gijon encombrent plusieurs pages ? Pas une image d'Antonio Bienvenida ? Pas la moindre du précieux seigneur Teruel ? Du soyeux Manzanarès ? Ah ! il y a tant à voir, tant à montrer, tant à oublier aussi...

Merci tout de même Don Jaime, pour cette Corrida de décembre, pour ces feux d'été en hiver. Et merci d'avoir cité cette formule merveilleuse de Belmonte pour qui la « faena » c'est le moment où le matador sent que « la barbe pousse plus vite ». — J. L.

★ *Tauromachie*, de Jacques Legris et Mario Chiaselotti, « Hachette Réalités », 188 p., 200 F.



Heureux chez soi

Lorsqu'on aménage un appartement, ou que l'on souhaite renouveler le décor existant, c'est de conseils de décoration dont on ressent le besoin, pour ne pas commettre d'erreurs, sources d'ennuis et de dépenses inutiles. « Le nouvel art de s'installer » est un livre qui apporte des idées pratiques et de bon goût. On n'y trouvera pas de solutions inédites, pour une décoration d'avant-garde, mais des conseils d'aménagement à partir desquels chacun apportera son style.

★ *Le Nouvel Art de s'installer*, Hachette, 125 F.

L'architecte d'intérieur et décorateur Jacques Debaigts vient de consacrer un grand livre, très illustré, à « la Couleur dans la maison ». Après avoir exposé le phénomène physique et le concept de la couleur, l'auteur nous entraîne dans les jeux subtils de la juxtaposition des couleurs ; ses propositions sont illustrees de palettes et de tableaux plus explicites qu'un long discours.

★ *La Couleur dans la maison*, 187 F franco. Ce livre est vendu par correspondance : Publitrans, opération la couleur, B.P. 123, 91160 Longjumeau. Chèque à établir à l'ordre de la Compagnie française d'éditions.

La cuisine avec l'accent

Quelqu'un qui parle de son métier, c'est toujours intéressant. S'il a en plus l'accent des natifs de Menton, qu'il est restaurateur et qu'il s'appelle Robert Rayon cela donne un livre savoureux Ses souvenirs, parfois cocasses, et l'évocation de ses rencontres avec des clients illustres sont interrompus de recettes qu'il glisse, çà et là, en aparté.

★ *Du soleil dans les casseroles*, atelier Marcel Jullian, 39 F.

C'est une cuisine très aromatique que Robert Landry propose dans son « Guide culinaire des épices, aromates et condiments ». Tous les ingrédients d'une cuisine parfumée — qu'elle soit méridionale ou nordique, asiatique ou africaine — sont énumérés et commentés dans ce livre. Ce parcours des épices est jalonné de recettes de tous les pays du monde.

★ *Guide culinaire des épices*, éd Marabout, 19,50 F.

- Fêtes et cadeaux

CAISSE A JOUETS

LES POUPEES

Bonbon a un corps de chiffon, une tête qui ressemble à de la porcelaine et porte une robe aux tons acidulés (C. Refabert, 120 F).

L'un verse de vraies larmes, l'autre rit quand on le fait sauter (Babyboude et Hoplarit de CEJI-Clodrey, 210 et 135 F).

De plus en plus petites, avec leurs frimousses attachantes : Nitouche, Bonbon, Bébé-tulipe (Ajena, 32,50 F, 80 F et 35 F).

● *Pour soigner et installer ces bébés*, des accessoires de toilette dans une petite mallette (Pipo, 57 F). Un berceau en bois (Comix, 90 F) ; une chaise en bois (Comix, 90 F).

● *Pour leur donner à boire et à manger :* un service à thé et une batterie de cuisine raffinée (CEJI-Clodrey, 25 à 101 F) ; des casseroles, assiettes, poêles, couverts en métal (Dac, de 2 à 15 F pièce) ; un bloc cuisine (Coqueval, 80 F).

● *L'entretien de la maison :* une lessiveuse de fer-blanc parfaitement rétro (Bon Marché, boutique des trois hiboux, 35 F) ; un évier qui fonctionne (Coqueval, 82 F) ; une moderne machine à laver (Coqueval, 85 F, Comme maman, 65 F).

● *Acheter et vendre :* un étalage de primeurs avec balance, monnaie (Pipo, 160 F) ; la boutique du traiteur (Superjouet, 59 F).

● Une machine à coudre sans danger (Mattel, 108 F).

● *Pour bricoler*, un coffret à outils en bois et métal (Superjouet, 106 F).

● *Les véhicules :* des buggies, jepps et voiturss de course qui se déplacent à la vitesse de 25 mètres en 5 secondes, sans pile ni clé (Darda, 22 à 25 F).

Pour s'entrainer : un simulateur de conduite, autocross (Congost, 175 F).

Utilitaires : une excavatrice pour creuser, charger, décharger (CEJI-Joustra, 48 F) ; un camion-grue hydraulique (CEJI-Arbois, 146 F). Le camion postal avec accessoires et personnages (Plays-big, 165 F) ; le studio mobile : dans un camion : des personnages, un praticable, une caméra dont la lentille fonctionne... (Fisher price, 125 F).

L'aéroport : un hélicoptère, un tracteur et des wagonnets pour le transport des bagages (Tonka, 85 F).

Des signaux routiers en bois verni (Comix, 8 F).

● *Pour dédramatiser des situations délicates :* l'hôpital des enfants, avec des personnages, un ascenseur, un appareil de radiographie, une ambulance... (Fisher price, 145 F) ; la trousse de docteur (Fisher price, 99 F) ; la clinique, à monter soi-même (Lego, 135 F).

Le ramassage scolaire (Fisher price, 70 F).

La poupée qui aime les shampooings Linda (Galeries Lafayette).

CONSTRUIRE ET FABRIQUER

Des voitures, des avions, des chariots avec les nouvelles pièces Clipo (pour les plus jeunes, de 21 à 92 F).

Un village du Far-West (Jeujura 95 F).

Des véhicules en bois démontables (Monoprix, 42,50 F).

Des éléments et acteurs de la vie quodienne (Leggo, à partir de 6.50 F).

Pour construire en laissant libre cours à son imagination, 120 éléments en bois (Gégé, 65 F) ; un jeu de construction en bois coloré (Nathan, 55 F).

Des perles à fabriquer, à décorer et à enfiler (Mako, 63 F, à partir de 6 ans).

Un métier à tisser en bois (deux dimensions : 52 et 123 F, Mako).

Des marionnettes à fabriquer avant de les animer (Ravensburger).

Premiers découpages, premiers collages : Papivole (Nathan, 48 F) ; tableau crépon (Nathan, 17,50 F).

CATHERINE ARDITTI.

★ *Les jeux et jouets mentionnés ci-dessus sont en vente dans les grands magasins et chez les détaillants spécialisés. Les prix, publiés à titre indicatif, sont susceptibles de variations.*

Haute papeterie

Dupré (1) est installé à la même adresse depuis le Second Empire. Il s'agissait, au début, d'une papeterie et d'un magasin d'encadrement, à la limite de la plaine Monceau. La papeterie a évolué, la section artistique aussi, pour regrouper maintenant une très importante bibliothèque d'arts graphiques, un étage consacré à la photo sur le plan technique et un sous-sol pour les grosses pièces. Les boîtes de classement sont diversifiées pour s'intégrer dans les décors modernes (de 69 F à 200 F). Il en existe de toutes sortes, compartimentées pour les quittances et abonnements de la maison.

Les derniers « Extendo » sont habillés de cotons de tons vifs ou rappelant le cuir (95,20 F). Mais le rangement le plus original est la table roulante de téléphone et de classement de l'architecte Jo Colombo, faite de trois modules qui s'emboîtent, en plastique lourd rouge, jaune, noir ou blanc (685 F). Enfin les « press-books », autre spécialité maison, existent en forme compacte (95 F en 30 × 40 cm) et en plusieurs formats de classeurs à trous, parfois même fermés d'une glissière.

(1) 42, rue de Berri, 75008 Paris.

Verres gravés à votre chiffre

C'EST la « fée cristal » qui accueille le visiteur en haut des marches qui mènent au musée Baccarat. La dame en verre, grandeur nature, est vêtue d'une robe composée de mille perles irisées. D'autres cristaux prestigieux créés par la maison Baccarat depuis sa fondation en 1764 jusqu'à nos jours y sont exposés. La cristallerie gravée au chiffre dispose d'une vitrine particulière : monogrammes, initiales, couronnes et motifs savants peuvent être incrustés ou gravés à la roue sur la cristallerie. En « bâton » ou en « anglaise », les initiales simples ou entrelacées sont gravées sur commande, dorées si tel est le souhait du client. Le prix de la gravure retouchée et décorée or s'appliquant aux verres est de 75 F l'unité et de 60 F si la gravure est simple. Il s'ajoute au coût de la cristallerie, qui varie selon le type de service choisi. Numéro un de la vente Baccarat, le service « Harcourt » présente des verres à bourgogne vendus 170 F pièce. Pour graver carafes et brocs à son chiffre, il faut compter 220 F ou 400 F en décor or. Le délai de livraison après gravure dépend de la complexité de l'œuvre, réalisée selon les méthodes traditionnelles.

Sur une table joliment dressée, la cristallerie s'accorde bien avec la porcelaine. Rue de Paradis, Limoges-Unic propose un choix de services de cinquante-six pièces à partir de 3 000 F. La porcelaine peut être gravée à raison de 30 F le monogramme. Chez Peter, on peut non seulement faire graver sa vaisselle de porcelaine (le prix minimum d'une assiette à son chiffre est de 110 F) mais également ses couverts, plats et timbales en argent. Si le délai de livraison paraît trop long, le client, muni d'un bon, pourra néanmoins offrir le cadeau choisi qui sera gravé ultérieurement. La maison Portault pour sa part crée, sur commande et après devis, les motifs de broderie ou monogrammes (il existe plus d'une cinquantaine de modèles), sur nappes et serviettes assorties. Tel chiffre central peut valoriser une nappe pour six couverts en percale à bord ondulé proposée à 600 F, ou encore un ensemble d'organdi blanc de douze couverts à 2 400 F. Le coût de la broderie, s'ajoutant aux prix des nappes désignées, dépend du travail qu'elle occasionne.

La vogue des initiales, un temps abandonnée, s'affirme aussi dans l'agencement de la chambre à coucher. Agnès Comar la personnalise, assemble les accessoires prenant place sur une coiffeuse ou un guéridon. Elle jongle avec les initiales peintes à la main ou brodées sur shintz, soie, satin ou coton. Sur les coussins, les traversins et les appuie-tête, les lettres s'insèrent dans le dessin entre deux cygnes ou des papyrus évoquant l'Orient (275 F). Voyelles et consonnes rehaussent baluchons à toilette (225 F), trousses à bijoux (175 F), housses à linge (195 F à 275 F), ainsi que pochettes à maquillage ou du soir (à partir de 135 F). Dessus et têtes-de-lit en demi-lune s'accordent en nuances subtiles pour réaliser un ensemble harmonieux. Ces modèles, pour la plupart déjà pourvus d'initiales, sont d'ores et déjà disponibles. En revanche, les draps, les taies et les couettes en lin blanc, brodés au monogramme désiré, sont réalisés uniquement sur commande.

Pour donner à la correspondance une note personnelle, certains graveurs et certains papetiers proposent différentes formules. Chez Agry, outre la gravure classique sur cartes de visite ou sur papiers à lettre (le bloc de gravure est proposé à partir de 300 F et cent feuilles à 90 F), chacun peut apporter ses suggestions personnelles en matière d'illustration (Agry procède aussi à la gravure sur pierres dures à partir de 500 F et de 300 F sur or). Papier + propose de sophistiquer la correspondance en apposant un sceau à son chiffre (100 F) et en cachetant les missives à la cire, vendue en bâtonnet or, noir ou pourpre (5 F). A chacun son chiffre. EVELITA MOOD.

★ Baccarat, 30 bis, rue de Paradis. — Limoges-Unic, 12, rue de Paradis. — Peter, 191, rue du Faubourg-Saint-Honoré. — Portault, 18, avenue Montaigne. — Agnès Comar, 76, rue de Seine. — Agry, rue de Castiglione. — Papier +, 9, rue du Pont-Louis-Philippe.

Bric-à-brac

David Hicks propose une très importante collection de tissus d'ameublement qu'il a fait plastifier et presser en boîtes à mouchoirs de papier (120 F), en plateaux (70 F et 150 F) et en cadres de photos (80 F et 115 F). Des boules de faïence, de la taille d'un bilboquet, unies en tons vifs, *habillent une entrée ou le rebord* d'une fenêtre (120 F et 40 F le socle translucide). Des blocs de papier kraft au sigle du décorateur reposent sur un socle de laiton doré (120 F). Enfin, à poser par terre, des spots de métal doré, chromé ou patiné éviteront les taches d'ombre derrière un canapé ou une grande table basse (350 F et 420 F). (12, rue de Tournon, 75006 Paris.)

Chez *Jean Luce* de sobres soliflores décoreront la table de fête (20 F), sous des suspensions en « parapluie » qui reprennent les tissus des lampes et des lampadaires (130 F). (30, rue de la Boétie.)

A *l'Artisanerie* de Meudon sont regroupées en exclusivité les poteries de Taber, à Vallauris, dont des bols à gratin et des vases pique-fleurs (39 F). Les Faïences anglaises Mason's, dans la série des « fruits dans un panier », sont très décoratives, sur la table comme au mur (à partir de 15 F l'assiette plate ou creuse ; à 85 F le grand plat ovale). Des tresses et des cœurs en épis de blé (13 F et 20 F) sont de charmants porte-bonheur. (61, rue de la République, 92190 Meudon.)

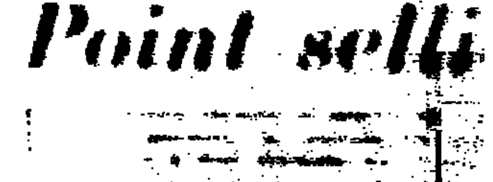
Filservice offre aux particuliers et surtout aux professions libérales une permanence téléphonique fonctionnant trois cent soixante-cinq jours par an, sans interruption. Les abonnés (sur la base de 500 F par trimestre pour 100 communications) utilisent un répondeur téléphonique simple qui répercute les appels. Filservice se charge de prendre les messages, les rendez-vous, voire de la correspondance sur cassettes ou au téléphone. Créés voici deux mois par Florence Langlumé et Fleur Vendamme, les services de cet organisme peuvent aussi être modulés en fonction des week-ends et des vacances. (89, avenue du Général-de-Gaulle, 92250 La Garenne-Colombes. Tél. : 784-74-44.)

La *Samaritaine* c'est aussi le magasin des chiens et autres animaux domestiques : le panier souple lavable de la taille du boxer adulte est à 140 F, les jouets couineurs à 7 F et la boîte de pastilles de chocolat de 750 grammes à 27 F.

Tant qu'il y aura des hommes réunit toutes sortes de cadeaux masculins dans une ancienne boucherie de la rive gauche. Jacques Dereux, ancien restaurateur, a fait faire, par ses anciens fournisseurs, des nécessaires de cuisinier amateur, comme cette trousse en toile beige comprenant le fusil, une dizaine de couteaux, l'aiguille à brider, le canneleur à citron, l'économe pour éplucher les légumes (600 F). (23, rue du Cherche-Midi.)

Gloria Lolivier a rapporté de ses nombreux voyages à l'étranger des objets très divers : bateaux en bouteille (150 F à 1 500 F) ; instruments de navigation, anciens ou contemporains (1 000 F à 4 000 F) ; tapisseries chiliennes (200 à 500 F) ; bijoux en argent (100 F à 200 F) et d'amusants coussins-poissons signés Mijanou Bardot. Et encore des lithographies de grands maîtres, de très beaux livres pour les collectionneurs.

★ Exposition-vente Cent cadeaux venus de la mer, du 19 décembre au 22 janvier, tous les jours, sauf les dimanches 7 et 14 janvier. De 10 heures à 18 h. 30. Galerie du Club des éditions maritimes et d'outre-mer, 17, rue Jacob, 75006 Paris.



Fêtes et cadeaux

Le Père Noël chez les artisans

Dans nos pages « Fêtes et cadeaux » parues dans « le Monde » du 6 décembre, nous donnions une première liste d'artisans chez lesquels on pouvait trouver des idées de présents originaux. En voici d'autres...

Instruments de musique

Jean-Baptiste Comiti (14, impasse Chaudron, 93210 La Plaine-Saint-Denis, tél. 243-26-20).

Flûte de Pan en bambou de Chine et base enveloppante en makoré d'Afrique, pré-accordage à la cire. De nouveau à la mode dans la musique contemporaine, toujours présent dans la musique folklorique, cet instrument au son si doux et pénétrant peut être aussi une œuvre d'art ; mais pourquoi ne lui donneriez-vous pas vie avec votre souffle ? Flûtes pour enfants ou pour concerts, de 150 F à 900 F.

Dinanderie

Nicole Bocquet (40, rue Orfila, tél. 636-74-48).

Une femme dinandier, qu'est-ce que c'est ? C'est un potier de métal qui sait battre l'étain ou le cuivre. Sa première rencontre avec le métal et le métier remonte au Pérou où déjà le travail de l'argent massif est devenu sa spécialité. Plateaux, assiettes, coupes, gobelets, vases, en argent, de 1 000 à 10 000 F, œuvres signées, pièces uniques. Une femme redoutable... le marteau à la main, sinon exquise.

Céramiques

Daniel Sarver (20, rue Saint-Paul, tél. 274-52-07).

Un céramiste qui cuit des grés, des porcelaines, au cœur du Marais et exposé dans son Atelier des amis prestigieux, de Champy à Deblander, ou des verriers comme Véronique Monod, etc. Des vases, coupes, soliflores, formes-sculptures, de 500 à de 100 F à 1 000 F ; pour la maison et pour les collectionneurs des formes-sculptures, de 500 F à 10 000 F.

Luminaires

Philippe Loup (10, rue Ch.-Delescluze, tél. 874-64-87).

Des luminaires contemporains qui s'imposent par leur simplicité, leur élégance et leur efficacité. Il s'agit de tours de lumière réalisées par un maître verrier, avec armatures de laiton et vitraux à l'italienne, dans des tons dominants rouge et orangé. Sur socle en ardoise des Pyrénées. De 220 F à 3 200 F.

Tapisseries

La Demeure (19, rue Lagrange, tél. 326-02-74 et 033-83-59 (3e ét.).

Depuis plus de trente ans Denise Majorel défend les meilleurs peintres-cartonniers et lissiers. Elle a puissamment contribué au renom et à la renaissance de la tapisserie d'Aubusson, avec ses amis : Lurçat, Dom Robert, Calder, Le Corbusier, Mategot, Borderie, Saint-Saëns, Prassinos, Tourlière, Jullien, Lagrange, Wogensky, Singier, Gilioli. On trouve aussi à La Demeure : Sonia Delaunay, Furto, Grau-Garriga, Jullien, Millecamps, Ubac, Vasarely, etc. Ces muraux de laine prestigieux sont présents dans le monde entier, dans des salons, des ambassades, des halls, des bureaux, des usines, des églises. Pourquoi ne pas réchauffer vos murs avec la complicité de deux artisans-artistes qui possèdent à la fois un art et un métier : le peintre et le lissier ? De 9 000 F à 16 000 F le mètre carré.

Lithographies

Atelier Jacques Gourdon (Union des arts et traditions lithographiques, 37, rue Paul-Fort, tél. 540-65-13).

Lithographe depuis vingt-cinq ans, a édité : Agostini, Brayer, Carzou, Hilaire, Lapicque, Jean Martin, Zarou, etc. Tirages à cent vingt exemplaires, de 700 à 1 700 F. L'artiste travaille sur place, à côté de l'imprimeur, décompose son œuvre couleur par couleur, puis, par passages successifs — de six à douze en moyenne — parvient à une œuvre originale qu'il signe et numérote.

Meubles

Michel Milleret (L'Orme, 270, bd Raspail, tél. 033-80-46).

Travaille l'orme des champs ou des montagnes qui chante dans tous les tons, et devient, sous les doigts habiles de Milleret des meubles contemporains d'une simplicité biblique, massifs : tables, chaises, lits, bureaux, bibliothèques, éléments, etc., de 860 F à 10 000 F, mais aussi fauteuils en orme et cuir — 1 250 F — aptes au confort et à la méditation. Vous trouverez aussi des grés de Jullien, utilitaires et sympathiques, de 15 F à 150 F, qui s'harmonisent avec le bois, la vie, la joie.

Laques

Bernard Dunand (128, avenue du Général-Leclerc, téléphone 883-45-23).

Dans la ligne tracée par son père, Jean Dunand met en valeur les qualités de transparence et de profondeur de la laque authentique. Figuratifs ou abstraits, ses panneaux, ses paravents, ses petits meubles sont autant de pièces de collection, utiles et riches en émotions. Petit panneau, 2 500 F ; paravent de 170 cm de hauteur, 200 cm de largeur, en cinq feuilles, 25 000 F (actuellement exposé avec d'autres artisans-artistes de la laque, mairie du IIIe) ; table basse, 8 000 F.

Verres peints

Maté Lapierre (15, rue du Petit-Musc, tél. 272-15-80).

Sculpteur, multigraphe, verrier. Terres cuites, bas-reliefs de petits formats, soclés, 350 F à 900 F ; sculptures, objets en bronze, de 1 000 F à 7 000 F ; monotypes rehaussés d'aquarelles, de 190 F à 700 F. Qu'est-ce qu'un monotype ? L'artiste peint sur du verre avec des encres lithographiques et impressionne sur une feuille de papier mouillé ; suivant la pression, le papier retient plus ou moins les encres. Divertissements en rouge, noir et bleu. Les formes sont toujours jeunes, puisqu'un retour aux sources, à l'œuf, à la fécondité, à l'amour.

Porcelaines

Pascal Geoffroy (5, passage Larousse, 92240 Malakoff, téléphone 253-70-87. Métro Porte de Vanves).

Charme d'un vieux passage bordé de petits pavillons fleuris qui recèle un jeune et grand céramiste. Grès et porcelaines émaillés avec ce raffinement chinois qui permet de mettre au monde des rouges somptueux ou des verts, des bruns, des gris délicats. Formes pures, classiques. Coupes, vases, théières, bois à the, assiettes, de 50 F à 450 F. Pièces uniques ou formes utiles, vous vous en servirez ou les garderez jalousement comme un trésor. Faites-vous inviter à un défournement : c'est une fête !

Mobilier contemporain

Odile et Catherine Noll (5, villa des Roses, 92260 Fontenay-aux-Roses, tél. 661-09-25).

Le grand Alexandre Noll, maître ès bois, peut être fier de sa postérité s'il voit du paradis des artisans sculpteurs sa fille Odile continuer son œuvre avec des tabletteries admirablement polies et dessinées, toujours creusées dans des bois tropicaux et précieux, ou sa petite-fille Catherine, créatrice de bijoux en bois marquetés, étonnants et suaves, allier des matières comme l'ivoire à l'ébène, l'écaille à l'acajou, le poil d'éléphant au palissandre. Objets utiles ou sculptures, de 60 F à 5 000 F ; bijoux, de 60 F à 500 F.

Reliures

Monique Mathieu (52, rue de Bourgogne, tél. 551-80-82).

Reliure pour bibliophile. Si vous avez un livre rare, contemporain, une édition originale, illustrée, imprimée sur un beau papier, si vous avez du temps devant vous (les délais des grands relieurs sont de un à deux ans), vous trouverez une artiste qui connaît le cuir à la perfection et qui se donnera à votre ouvrage avec passion. De 2 000 F à 8 000 F. A relié : « les Ames mortes » de Gogol, gravures de Chagall, « Vieux pays » d'André Frenaud, illustré par Ubac, « Déserts plissés » de Jean Tardieu, gravures et frottages de Max Ernst, etc.

Mosaïques

Claude Baraud (28 bis, rue des Thermopyles, tél. 203-27-74).

Mosaïste utilisant le marbre, la tuile, la brique, la pâte et la dalle de verre ou l'ardoise. Vous pourrez commander des tables, des paravents, des muraux de toutes dimensions. Petits formats ou le mètre carré : 2 000 F environ, les prix pouvant varier suivant carton et matériaux. Abstraites ou figuratives, les œuvres seront impérissables à tous les niveaux, sur un meuble ou sur vos murs, et, pourquoi pas, aux plafonds de votre salon ou de votre chambre ?

Automates

Rinaldo (80, rue Victor-Puiseux, 95100 Argenteuil, tél. 982-83-03).

Automates, personnages grandeur nature sur commande, à partir de 12 000 F. Ils sont habillés, évoquent des métiers anciens, des métiers de rue, du vitrier au joueur de limonaire, mais représentent aussi des êtres fantastiques ou de science-fiction.

Grands menuisiers

Fondation de Coubertin (Fonderie d'art, ateliers bois et métal, 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse, tél. 052-01-43 ou 052-66-06).

Dans un parc de trente hectares, aux portes du R.E.R., vous trouverez des compagnons qui réalisent encore des « chefs-d'œuvre », des menuiseries de qualité pour la maison, des escaliers difficiles et beaux — à limon — en bois, en fer forgé ou en acier inoxydable. On y forme également le laiton et le cuivre pour des sculptures. La fonderie exécute en ce moment un exemplaire des « Portes de l'enfer », de Rodin (30 000 heures de travail) pour un collectionneur américain. Mais elle est prête à réaliser tous travaux, depuis des médailles à 200 F jusqu'à des œuvres signées : Belmondo, Cardot, Hadju, Couturier, ou bien des tirages non encore épuisés (limités à huit) de Desplau, Bourdelle, Joseph Bernard, Rodin, etc.

MAURICE PERRIER.

Point sellier

LES grosses besaces, si pratiques pendant la journée, tendent à être déposées au vestiaire ou au fond de la voiture quand on en retire la pochette élégante ou le petit sac qui complète mieux la silhouette actuelle. A Tokyo, on attache à sa ceinture les minaudières en forme d'œuf d'autruche d'*Hanaé Mori* ou les bourses à plumes d'Yves Saint-Laurent. A Paris, *la Bagagerie*, 13, rue Tronchet, 41, rue du Four, 74, rue de Passy et tour Maine-Montparnasse, assouplit et arrondit ses formes en chèvre ou en chevreau, autour de 169 F. Les baluchons se nouent en bandoulière à l'épaule, dans une vaste gamme des coloris à la mode.

Le lézard apporte une note brillante aux petites formes souples à chaînes dorées, 195 F, voire une musette à petit rabat à 295 F.

Le cuir velours frappé en diagonale devient pochette du soir grâce à sa bandoulière amovible. *Yves Saint-Laurent*, 5, avenue Marceau, 21, rue de Tournon et 38, faubourg Saint-Honoré, tresse les pochettes en satin laqué, matelassé ou gansé or, 1 800 F environ. Encore du lézard coupé droit, à coins en métal, chez *Sauvagnat* (grands magasins), à 705 F. *L'Aiglon* (grands magasins), pour sa part, borde d'une ganse de rayonne une sabretache miniature en croûte de velours rouge vif, à bandoulière assortie, 210 F environ chez Biba. Parmi les formes arrondies, le modèle habillé en veau velours noir de *Tan Giudicelli*, 2, rue de Tournon, est orné de glands de métal doré.

Michel Le Brun, au Printemps Haussmann, est l'artisan français du bijou, du sac, des accessoires en coloris tendres, à semis de fleurs serrés. C'est gai et frais, mais peut se porter toute l'année. Ses rouges et ses violets se marient au blanc cassé en sacs et pochettes qui vont aussi bien avec du bordeaux que du noir.

Qui ne cherche une petite bourse discrète pour les pièces de monnaie, indispensables pour le parcmètre et le péage des autoroutes. *Patterson* en propose une ronde, resserrée par un ruban de cuir, dans un cuir souple comme une peau de gant. Existe en rouille, beige ou noir. 120 F, Marc Tchou, 3, rue de l'Ancienne-Comédie.

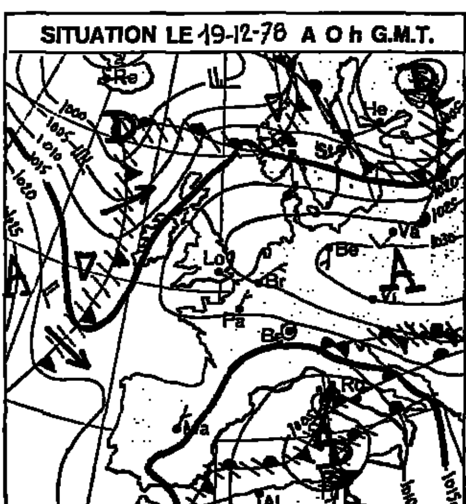
La besace du braconnier en toile plastifiée ultra-légère se trouve chez *Munier*, 87, avenue Niel, à trois poches, en beige bordé de brun, 266 F. La pochette à rabat en box noir à bandoulière dissimule de multiples poches à glissière pour cacher le passeport ou les devises en voyage. 451 F.

N. M.-S.

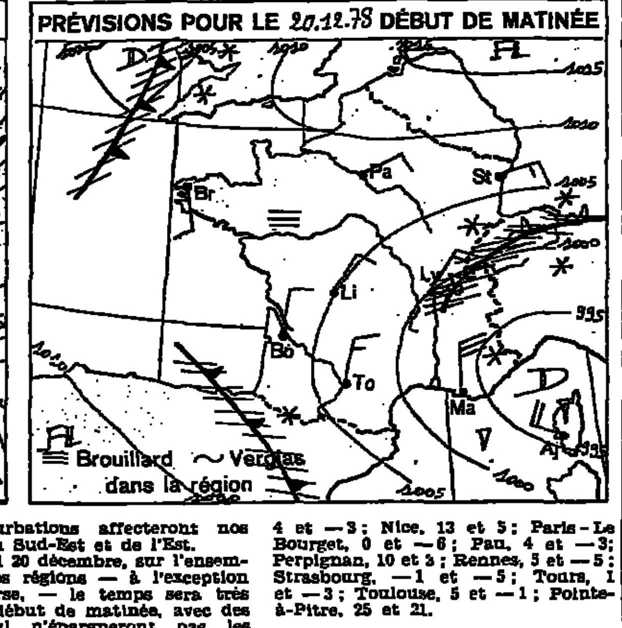
AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 19-12-78 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 20-12-78 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le mardi 19 décembre à 0 heure et le mercredi 20 décembre à 24 heures :

L'air très froid d'origine continentale, qui recouvre la majeure partie de la France, ralentira la progression des masses d'air atlantiques plus doux, qui resteront encore au large de nos côtes mercredi. L'air froid s'écoulera vers la Méditerranée, ce qui régénérera les perturbations de Corse et d'Italie. Ces perturbations affecteront nos régions du Sud-Est et de l'Est.

Mercredi 20 décembre, sur l'ensemble de nos régions — à l'exception de la Corse, — le temps sera très froid en début de matinée, avec des gelées qui n'épargneront pas les côtes, qui pourront atteindre —5 °C à —10 °C dans l'intérieur. Le ciel sera passagèrement nuageux dans la journée, et quelques flocons de neige pourront être observés en toutes régions. Les nuages deviendront plus épais sur le sud-est et l'est de la France, et des chutes de neige modérées se produiront, elles affecteront surtout le sud des Alpes. Sur la Corse, le temps restera très nuageux ou couvert, avec des pluies ou averses parfois orageuses.

Les vents seront généralement faibles ou modérés, de secteur nord-est dominant ; ils deviendront temporairement forts près de la Méditerranée en s'orientant à nord.

Mardi 19 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 015,9 millibars, soit 762 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 18 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 18 au 19) : Ajaccio, 10 et 8 degrés ; Biarritz, 5 et —1 ; Bordeaux, 4 et —1 ; Brest, 7 et —2 ; Caen, 4 et —5 ; Cherbourg, 6 et —1, Clermont-Ferrand, 0 et —2 ; Dijon, 0 et —2 ; Grenoble, 5 et 1 ; Lille, —2 et —6 ; Lyon, 1 et 0 ; Marseille, 13 et —2 ; Nancy, —1 et —7 ; Nantes, 4 et —3 ; Nice, 13 et 5 ; Paris-Le Bourget, 0 et —6 ; Pau, 4 et —3 ; Perpignan, 10 et 3 ; Rennes, 5 et —5 ; Strasbourg, —1 et —5 ; Tours, 1 et —3 ; Toulouse, 5 et —1 ; Pointe-à-Pitre, 25 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 9 degrés ; Amsterdam, —3 et —8 ; Athènes, 20 et 14 ; Berlin, —1 et —8 ; Bonn, 0 et —11 ; Bruxelles, —1 et —6 ; îles Canaries, 20 et 16 ; Copenhague, 1 et 1 ; Genève, 4 et —1 ; Lisbonne, 13 et 5 ; Londres, 5 et —3 ; Madrid, 7 et —2 ; Moscou, —20 et —22 ; New-York, 3 et —4 ; Rome, 15 et 9 ; Stockholm, —1 et —1.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* daté 18-19 décembre 1978 :

UN DECRET

● Rendant applicables aux salariés agricoles les nouvelles dispositions de l'article L. 351-2 du code de la Sécurité sociale assimilant à un conjoint survivant le conjoint divorcé non remarié en matière de pension de réversion.

DES ARRETES

● Portant nomination d'ingénieurs techniciens d'études et de fabrication.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 260

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II		■		■		■			■
III									
IV						■		■	
V		■							
VI									
VII		■				■			■
VIII							■		
IX		■							■
X		■			■				
XI			■					■	

HORIZONTALEMENT

I. Spécialiste des soins pour les barbes. — II. Symbole. — III. Adjectif très prestigieux pour un secrétaire. — IV. S'utilise brin à brin. — V. Endroit où l'on peut prendre un express. — VI. Qui n'arrête pas de balancer. — VII. Gendre de prophète ; A utiliser quand le son n'est pas bon. — VIII. Déchet de ferraille ; Va avec tout. — IX. Adjectif qui est souvent à la bourre. — X. Pronom ; Emplacement pour un fou. — XI. Possédé ; Faire passer.

VERTICALEMENT

1. Prouve parfois qu'on manque vraiment de chaleur humaine. — 2. Préposition. — 3. Qui pourra donc facilement tourner. — 4. Qualifie un œil plein de malice. — 5. Implique qu'il y a des redites. 6. Possessif ; Ville très appréciée par ceux qui aiment les promenades. — 7. Poseurs de mines ; Amène à la raison. — 8. Emplacement pour le pignon ; Sont là pour répondre. — 9. Avec elle, c'est toujours le même disque ; Entre deux propositions.

Solution du problème n° 2 259

Horizontalement

I. Emouvants. — II. Nègre ; Ole. — III. Turc ; Tuer. — IV. Enée ; OVNI. — V. Ri ; Orme (cf. : « Loupe »). — VI. Réglables. — VII. Erre ; Elu. — VIII. Ere. — IX. Envieuses. — X. Nueras ; KO. — XI. Té ; Eu ; Pan.

Verticalement

1. Enterrement. — 2. Meunier ; Nue. — 3. Ogre ; Grave. — 4. Urcéolé ; Ire. — 5. Vé ; Ra ; Peau. — 6. Tombe ; Us. — 7. Nouvelles. — 8. Tien ; Eureka ! — 9. Séries ; Eson.

GUY BROUTY.

Documentation

Les publications de l'ONISEP

L'ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions) publie régulièrement des brochures d'information qui peuvent être consultées dans les centres de documentation et d'information (C.D.I.) des établissements scolaires ou dans les centres d'information et d'orientation (C.I.O.), dont les adresses sont fournies par les lycées et collèges ou par les mairies. Ces documents peuvent être également obtenus en s'adressant à ONISEP-Diffusion, 75225 Paris Cedex 05 (joindre à la commande un chèque du montant du prix de vente franco).

Parmi les récents numéros de la revue *Avenirs*, signalons deux volumes sur *les gens du spectacle*. Le premier (184 p., 14 F franco) concerne les musiciens, les chanteurs et danseurs ; le second traite des artistes et techniciens du théâtre, du cirque et de l'audiovisuel (324 p., 23 F franco). Le numéro consacré aux *débouchés en psychologie et en sociologie* informe et met en garde contre les illusions professionnelles dans ce domaine (176 p., 14 F franco), tandis que celui consacré à *graphisme, illustrations, dessin* décrit les activités diverses de ces nouveaux métiers (224 p., 20 F franco). Enfin, *Devenir médecin ?* apporte de nombreux témoignages sur les multiples aspects des métiers de la médecine (240 p., 21 F franco).

Dans la collection des *Cahiers de l'ONISEP* (11 F franco), les plus récentes parutions portent sur les métiers du *sport et de l'éducation physique* (60 p.), ceux de certains métiers du *secteur social* (assistante sociale, conseillère en économie sociale, familiale, travailleuse familiale, conseiller conjugal, animateur socio-culturel ou socio-éducatif, éducateur de jeunes enfants, 44 p.). Sont également abordés la carrière et les débouchés du métier d'*instituteur* (36 p.), et *les métiers de l'habillement et de la couture* (68 p.).

On trouvera dans la collection « Réadaptation » trois numéros consacrés aux établissements où l'on peut scolariser les jeunes déficients visuels, auditifs et moteurs, ainsi qu'une étude consacrée au personnel enseignant des établissements pour déficients sensoriels. Les publications de cette collection sont gratuites (frais d'envoi : 4 F), à l'exception de celle consacrée au personnel enseignant (11 F franco).

Il faut signaler enfin, dans la série *Choisir un métier manuel qualifié*, des fascicules succincts de présentation des formations et des emplois de niveau C.A.P. et B.E.P. dans les secteurs de *la mécanique, les métiers d'art, l'hôtellerie, l'électricité et l'électronique, la métallurgie, le bâtiment, l'habillement, le secrétariat, la comptabilité, le commerce*. Ces brochures, maintenant épuisées, ne peuvent plus être obtenues auprès de l'ONISEP. Elles peuvent en revanche être consultées dans les C.I.O.

PRESSE

LANCEMENT DE « CAHIERS » PAR LE CLUB DE LA PRESSE DE LYON

(De notre correspondant régional.)

Lyon. — Le Club de la presse de Lyon (1), association créée il y a deux ans et qui rassemble près d'une centaine de journalistes professionnels appartenant aux différents médias régionaux et nationaux, vient de présenter, au cours d'une manifestation présidée par M. Paul Ribeyre, sénateur, président du conseil régional de Rhône-Alpes, le premier numéro d'une série de « cahiers », publiés par le club (2).

Comme le titre de ce premier dossier l'indique, « *Regards sur Rhône-Alpes 78* » constitue un tour d'horizon sur les événements — politiques, économiques, sociologiques, culturels ou sportifs — qui ont marqué la vie de la région au cours des douze derniers mois. Une trentaine de journalistes ont ainsi tenté, avec leur sensibilité propre, de faire le point sur des sujets qu'ils ont eu à connaître au cours de l'exercice quotidien de leur profession. Les « regards » qu'ils portent ne prétendent pas embrasser tous les aspects d'une région excessivement riche et diverse, mais seulement s'arrêter sur les plus remarquables. — B.E.

(1) Le Club de la presse, présidé par M. Philippe Pujas (*le Journal Rhône-Alpes*), est installé dans la tour du Crédit lyonnais à la Part-Dieu. Permanence tous les après-midi (tél. 63-70-70).

(2) Edités par la SEDIP, en vente au Club, 129, r. Servient, 69341 Lyon Cedex 03 (23 F pour les commandes par dix), ainsi que dans les kiosques (25 F).

● *L'Association de la presse étrangère* à Paris a renouvelé son bureau pour 1979 : président, Mme Danièle Boni Claverie (Côte-d'Ivoire) ; vice-présidents, MM. Gerhard Leo (R.D.A.), Paolo Romani (Italie) et Manuel Silva Martins (Portugal) ; secrétaire général, M. Vittorio Spinazzola (Suisse) ; trésorier, M. Lutz Hermann (R.F.A.).

Syndics, MM. Yannis Angelopoulos (Grèce), Denes Baracs (Hongrie), Mme Annie Bourrier (Brésil), MM. Vadim Essipovitch (U.R.S.S.), Antonio Pelayo (Espagne), Devor Sosic (Yougoslavie), Walter Schwarz (Angleterre), Ichiro Yamamoto (Japon) et Yun Yao (Chine).

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de la Fête nationale, l'ambassadeur de l'Etat de Bahrein et Mme Kassim Bu-Allay, ont donné une réception lundi.

Naissances

— Les docteurs Jean-Charles BRAYER et Marie-Christine DELLA-MONICA-BRAYER, Ariane et Julie, sont heureux d'annoncer la naissance de

Vincent,

le 7 décembre.
9, place Garibaldi, 06300 Nice.

Mariages

— M. et Mme Sernin ROUANE,
M. et Mme Jean-Michel SOUPAULT,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants

Isabelle et Olivier,

qui sera célébré à Paris, le vendredi 22 décembre, en l'église Saint-Séverin, à 16 h. 30.

Décès

— Nous apprenons le décès de

M. Georges BAZENET,

président de sociétés de contrôle et de régulation automatique,
survenu à l'âge de soixante-treize ans.

[Né le 20 septembre 1905, à Premeaux (Côte-d'Or), M. Bazenet était ingénieur. Il a commencé sa carrière aux automobiles Donnet en 1925. Après avoir travaillé notamment dans l'aviation (Latécoère) et la machine-outil (Fenwick), il fonde en 1948 la société Comsip-Automation, dont il fut le P.-D. G. de 1958 à 1973. Il était également président de Sequipec, Comsip-Madrid, Comsip-Kilpatrick et de Comsip-Benelux.]

— Mme Emile Bethenod,
Ses enfants,
Ses onze petits-enfants,
Ses douze arrière-petits-enfants,
ont le regret de faire part du décès de

M. Emile BETHENOD,

rappelé à Dieu le 10 décembre 1978, dans sa quatre-vingt-cinquième année.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, à Aix-en-Provence.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Résidence Sainte-Victoire,
13100 Aix-en-Provence.

— M. René Callard et Célia, son époux et sa fille,
M. et Mme Emile Bord, ses parents,
Mme Angèle Callard, sa belle-mère,
M. et Mme Armand Bord,
Mme Jeanne Blondin,
Mme Alice Lagardette, ses grands-parents,
M. Christian Bord, son frère,
M. et Mme Pierre Callard et leurs enfants,
ses beau-frère, belle-sœur, neveu et nièce,
M. et Mme André Bord,
M. et Mme Henri Boutier,
ses oncles et tantes,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme René CALLARD,
née Annie Bord,

survenu à Bobigny, le 8 décembre 1978, à l'âge de trente ans.
La cérémonie religieuse a eu lieu le vendredi *15 décembre 1978*, à 14 h. 30, en l'église Saint-Symphorien à Bussière-Dunoise (Creuse), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.
8, rue de Conti,
60330 Le Plessis-Belleville.

— M. Haakon Chevalier et ses enfants
ont la douleur de faire part du décès de leur chère épouse et mère

Mme Carol CHEVALIER,
née Lansburgh.

Conformément aux volontés de la disparue, son corps a été mis à la disposition de la recherche scientifique.
19, rue du Mont-Cenis,
75018 Paris.

— Mme Gaston Fumana,
M. et Mme Jean Voltarel,
Mme Juliette Chamayou,
M. et Mme Daniel Voltarel,
La direction et le personnel de l'entreprise Fumana,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gaston FUMANA,
chevalier de la Légion d'honneur,

leur époux, gendre, frère, beau-frère,
pieusement décédé le 17 décembre 1978, en son domicile, 34, rue Copernic, Paris-16e.
Le service religieux sera célébré le jeudi 21 décembre, en l'église Saint-Jean de Tarbes (65), où l'on se réunira à 10 heures.
L'inhumation se fera au cimetière Saint-Jean dans le caveau de famille.

— Lyon - Paris.
Mme Albert Husson,
M. Bernard Husson,
Me Jean Husson,
M. et Mme Robert Crunel et leur fils,
Mme Colette Fournie et ses enfants,
Mme Guy Fournie et ses enfants,
M. et Mme Kurt Niederhauser et leurs enfants,
Et tous ses amis,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Albert HUSSON,
auteur dramatique,
codirecteur du Théâtre des Célestins de Lyon,
chevalier de la Légion d'honneur.

Messe de funérailles en la cathédrale Saint-Jean à Lyon, le jeudi 21 décembre, à 14 h. 30.
La famille seule assistera à l'inhumation.
[*Le Monde* du 19 décembre.]

— M. et Mme Jacques Franck,
Mme Jean Levy,
leurs enfants et petits-enfants,
font part du décès de

Mme G. LOUIS-JOSEPH

dans sa quatre-vingt-dix-septième année.
Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

— Mme Christian Millardet et ses fils,
Mme veuve Jean Millardet,
M. et Mme Nils Andersen et leurs filles,
M. et Mme Patrick Millardet,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Christian MILLARDET,

leur époux, fils, frère, oncle et parent,
survenu le 15 décembre 1978, à l'âge de quarante-trois ans.
Les obsèques auront lieu le mercredi 20 décembre 1978, en l'église de Saint-François-de-Sales, rue Brémontier, Paris-17e, à 13 h. 45.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Les dons sont à adresser à la Ligue française contre le cancer.

— Rabastens (Tarn).
M. et Mme Jean Neuville et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Neuville et leurs enfants,
M. et Mme Louis-François Poulon et leurs enfants,
M. et Mme Vincent Ravoux,
M. Luc-Marie Ravoux,
Mlle Martine Ravoux,
Mlle Magdeleine Lauzeral,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Paul NEUVILLE,
née Jeanne Lauzeral,

survenu le 16 décembre 1978.
Les obsèques ont eu lieu le 18 décembre 1978, en l'église Saint-Martin de Guiddal.
Les Auzerals,
81800 Rabastens.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Robert TOUPET,
née Yvette de Penfentenyo de Kervereguin,

rappelée à Dieu munie des sacrements de l'Eglise, le 17 décembre 1978.
De la part de :
M. Robert Toupet,
M. et Mme Alban Jean-Louis et leur fils Philippe,
M. et Mme Pierre Pascal,
Mme Jacques de Penfentenyo de Kervereguin et ses enfants,
M. et Mme Guy de Penfentenyo de *Kervereguin et leurs enfants,*
Et de toute la famille.
Les obsèques auront lieu le mercredi 20 décembre, à 14 heures, en la Basilique de Mézières et au cimetière de Neufmanil (Ardennes).
6, boulevard Georges-Poirier,
08000 Charleville-Mézières.

LA SEMAINE DE LA BONTÉ
reconnue d'utilité publique
le 31 janvier 1955.
175, boulevard Saint-Germain,
75006 Paris
C.C.P. PARIS 4-52 X
Téléphone : 222-68-99

CAS N° 14

A la suite de deux divorces, cette femme âgée de trente-quatre ans et mère d'un fils de quatorze ans, s'est abandonnée à la boisson. Elle a consenti récemment à se faire soigner, confiant son fils à ses parents, elle termine un *séjour en clinique* conventionnée, mais elle-même n'est pas assurée sociale, elle est sans profession et sans ressource.

L'équipe soignante est optimiste à son égard. En effet, la jeune femme ne boit plus, ne fume plus et pense sérieusement à travailler. Elle va continuer à être soutenue et orientée.

Pour maintenir cet effort et permettre de payer la dette de soins, on demande une participation de : 3 000 F.

Prière d'adresser les dons à
LA SEMAINE DE LA BONTÉ
175, boulevard Saint-Germain,
75006 Paris
C.C.P. PARIS 4-52 X ou ch. ban.

— Mme Jean Wall, née Andrée Dumont,
a la douleur de faire part du décès de son très regretté époux

M. Jean WALL,
officier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre de Saint-Charles,

survenu le *29 novembre 1978*, à l'âge de soixante-seize ans.
De la part des familles Wall, Chapdaniel, Durupt.
Les obsèques ont eu lieu à Monaco dans l'intimité familiale, le 2 décembre.

— Mme Roland Ziegel,
M. et Mme Bernard Ziegel et leurs enfants,
M. et Mme Michel Chandesris et leur fille,
ses enfants,
M. et Mme Olivier Ziegel,
M. et Mme Gérard Ziegel, leurs enfants et petits-enfants,
ses frères et belles-sœurs,
M. et Mme Jean-Claude Lizeray et leurs enfants,
ses neveu et nièce,
ont la tristesse de faire part du décès de
l'ingénieur général de 1re classe (2e section)
du Génie maritime,

Roland ZIEGEL,
commandeur de la Légion d'honneur,

survenu le 14 décembre.
Son corps, légué à l'H.I.A. du Val-de-Grâce, y a été transporté, accompagné de sa famille la plus proche.
3, rue Molitor,
75016 Paris.

Remerciements

— L'intendant général et Mme Jean Tardieux,
Le docteur et Mme Philippe Grizaud,
M. Jean-Luc Grizaud,
profondément touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès du
médecin général (C.R.)

Henri GRIZAUD,

remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

Visites et conférences

MERCREDI 20 DECEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., musée E. Delacroix, place de Furstenberg, Mme Colin : « Delacroix ».

15 h., portail central, Mme Guillier : « Notre-Dame ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Vermeersch : « L'hôtel de Sully ».

15 h. 30, entrée, hall gauche, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ».

16 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Saint-Girons : « Art roman en Périgord » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h. 10, 23, rue de Sévigné : « Madame de Sévigné au musée Carnavalet » (Mme Ferrand).

14 h. 45, façade de l'église : « Le Marais » (M. de La Roche).

15 h. 15, métro Argentine : « Un centre de chirurgie esthétique » (Tourisme culturel).

15 h., 6, place des Vosges : « La place des Vosges » (Visages de Paris).

CONFERENCES. — 12 h. 30, 7, rue de la Bienfaisance, M. André Frossard : « Les trente-six preuves de l'existence du diable ».

14 h. 30, 107, rue de Rivoli : « La société anglaise du XVIIIe siècle ».

13 h., 18 h. et 20 h. : 13, rue de la Tour-des-Dames : « Conscience cosmique et méditation transcendantale » (entrée libre).

14 h. 15, centre Jacques-Dolbeau, 122, rue du Bac, Mme Marie-Stuart de Backer : « La Nativité en Terre sainte » (projection).

15 h. et 17 h., 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme C. Thibaut : « Rome, mère des arts : la ville renaissante de Martin V à Alexandre Borgia ».

18 h. 15, 35, rue de Sèvres, M. Chahine, : « L'espérance présente et à venir dans l'Islam » (Fraternité d'Abraham).

18 h. 30 : centre Georges-Pompidou, salle d'actualité, rez-de-chaussée, MM. J.-F. Bizot, M.-A. Burnier, J. Pessis, P. Caron : « Faiseurs d'almanachs : quelles histoires me racontez-vous ? ».

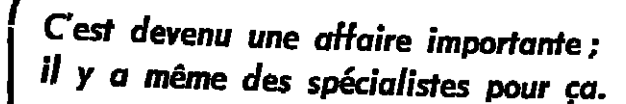
21 h., 54, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie : « La voie gnostique éternelle » (Ecole internationale de la Rose-Croix d'Or).

21 h., 21, rue Cassette : « Florence et Rome, Raphaël et Michel-Ange » (Arcus).

20 h. 30, grande salle de la Domus Medicas, 60, boulevard de Latour-Maubourg : « L'inconscient collectif dans la vie de votre esprit ».

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Le Monde



Modes du temps

C'est devenu une affaire importante ; il y a même des spécialistes pour ça.

Des tissus dans leurs meubles

AU moment où de nombreux magasins (de mobilier et d'objets) laissent leurs clients choisir en toute liberté, le tissu d'ameublement requiert de plus en plus de conseils pour s'acheter. Le soin que chacun désire apporter au décor de son intérieur et une diversité sans cesse renouvelée des tissus amènent un certain désarroi de la part des acheteurs. D'où le succès de ces boutiques, où l'on peut exposer son cas personnel et être conseillé pour faire son choix.

« *Pour cerner l'ambiance qui règne dans la pièce*, dit Françoise Dorget, *je m'enquiers de la couleur des murs, de la moquette et des autres tissus existants.* » Dans cette boutique « Etamine », située près du boulevard Saint-Germain, la clientèle, au début, était très conformiste, aimant le velours et le damassé. Aujourd'hui, ces mêmes clientes ont adopté les tissus contemporains, n'hésitant pas à en recouvrir leurs sièges anciens et à en faire des rideaux.

« Une harmonie plus subtile »

En matière de décoration, les tendances évoluent aussi. « *On ne conjugue plus actuellement*, explique Françoise Dorget, *le même dessin, de la nappe au mur ; on ose composer une harmonie plus subtile, en créant des liens entre les coloris et les graphismes.* » Dans la nouvelle collection anglaise Designers' Guild (diffusée en France par « Etamine »), les tissus de coton sont imprimés de motifs géométriques en pointillé, formant des mosaïques légères dans des tons très doux de rose et de beige ; ils valent 98 F le mètre en 125 cm de large. Plus exubérant, le chintz américain, lavable (39 F le mètre en 90 cm), est parsemé de grands dessins fleuris et vifs ; on en fait des stores intérieurs et des housses de canapé. A ce propos, on indique chez « Etamine » des adresses de tapissiers qui recouvrent les sièges, font des rideaux et autres confections.

Parce qu'elle ne trouvait pas dans le quinzième arrondissement, où elle habite, les tissus qu'elle aime, Chrystel de Rougé a ouvert sa propre boutique, il y a un an, à l'enseigne « les Décoratrices gourmandes ». Pourquoi cette appellation insolite ? « *J'aime la nouvelle cuisine parce qu'elle nous permet, à nous les gourmands, de profiter des plaisirs de la table sans nuire à notre santé. Ma conception de la décoration s'apparente étroitement à cette nouvelle cuisine par un retour à la simplicité : aux tissus brochés (aussi néfastes à notre budget qu'une crème fraîche l'est à notre ligne) je préfère des percales fleuries.* »

Dans la boutique de Chrystel, les tissus sont suspendus à des cintres, mêlant des imprimés différents dans chaque gamme de couleur. A côté de cotonnades (à partir de 20 F le mètre), il y a les tissus pour sièges et les « matelassés » pour dessus de lit. En grignotant un sablé, on découvre tissu, papier peint ou bibelot, on repart avec une idée de décor original et quelques bonnes adresses d'artisans.

Le système le mieux adapté

C'est dans le tissu mural que Jean-Marie Huot s'est spécialisé. Dans sa boutique « Cotton », ouverte au printemps dernier à Montparnasse, il propose une grande variété de tissus dont les grandes largeurs — de 2,40 m à 2,80 m — évitent la fastidieuse couture des lés (60 F le mètre en 2,60 m). Une partie de sa sélection est présentée sur les murs de la boutique, dans des affinités de tons, vifs ou pastel, et des mariages d'unis et d'imprimés. « *Poser soi-même son tissu au mur n'est pas compliqué*, dit J.-M. Huot. *J'ai réuni les conseils de base dans une notice et je peux fournir agrafeuse ou baguettes pour une pose tendue sans agrafe.* » Ayant réalisé lui-même de nombreuses poses de toute nature, il peut conseiller ses clients sur le système le mieux adapté à chaque revêtement.

Outre des tissus, on trouve en effet à « Cotton » des tissages de paille polonais, du plastique fin, brillant comme de la laque, dans des tons ravissants (15 F le mètre en 130 cm) et des imitations de daim.

JANY AUJAME.

★ Etamine, 13, bd Raspail, 75007 Paris. Les Décoratrices gourmandes, 118, rue de Lourmel, 75015 Paris. Cotton, 6, rue Stanislas, 75006 Paris.

Aller faire ses achats en Angleterre. En hovercraft. Entre deux coups de tabac.

Les cachemires de Canterbury

SHOPPING-ÉCLAIR entre deux tempêtes en Angleterre. La liaison Calais-Ramsgate par hovercraft permet de gagner Canterbury, la ville cathédrale, qui règne au cœur de la campagne verte du Kent. Voici donc ce divertissement anglais à la portée du voyageur, quand toutefois le temps est clément. Un dépaysement différent du classique voyage à Londres.

A l'intérieur de ses remparts, Canterbury allie le passé et le présent. Maisons à pignons des tisserands, ruelle des merciers, ancien marché au beurre sont bordés de magasins et de vitrines. Tout ici est rassemblé le long de la grande rue commerçante, Saint Peter Street, et autour de la cathédrale. Le visiteur saisira donc vite la marche à suivre. Celui qui souhaite approfondir sa visite trouvera chez les libraires des itinéraires bien conçus (10 pence). On conseillera enfin au voyageur de changer son argent sur place. Le taux y est plus avantageux.

A Canterbury, l'Angleterre est là telle qu'on l'attend avec ses tartans et ses laines. Chez Marks and Spencer, les rayons d'alimentation et de confection sont importants. On trouve des kilts pour les petites filles (de 5,50 livres à 6,99 livres pour deux à quatorze ans), pour les femmes, de bons shetlands (6,99 livres) et surtout un excellent veston en tweed (30 livres). Pour les hommes : un col roulé en cachemire (25 livres), un veston de tweed (29,50 livres) et un imperméable (25 livres). C'est à côté, chez Manfield, qu'ils trouveront de superbes chaussures dans le style « Church » (17,99 livres).

Du classique encore, mais du classique de grande classe. Jenny Hemilton, dans sa petite boutique du 55, Palace Street, vend des tartans authentiques (20,50 livres), des tricots écrus irlandais (23,95 livres), des écharpes et des châles en mohair (4,50 et 15,75 livres). Jenny vend aussi des tricots en kit à compléter à partir d'un plastron Jacquard (8, 50 livres).

Carnaby Street a gagné Canterbury. Chez Van Allan et chez Snob, la musique « disco » coule à flots. On y trouve des socquettes rayées en lurex (1,40 livre), des chapeaux-tambourins à plumes ou à voilette (3,99 livres) et des bustiers en paillettes (12,99 livres).

L'artisanat s'abrite à l'ombre de la cathédrale. Poteries en grès à la Canterbury Pottery (Buttermarket). On y vend pour une livre un bol fendu comme une tire-lire qui permet de séparer le jaune du blanc de l'œuf. Counterpoint, une boutique pour la maison s'est ouverte en face. Terrine, dans Palace Street, se consacre, comme son nom l'indique, à la cuisine.

Le George and Dragon Hotel

Bijoux, bougeoirs en cuivre, argenterie, boites-écritoires : les antiquaires sont rassemblés dans Palace Street. Chez Rachel Lloyd aux numéros 35-36, la sélection est de qualité. Elle porte sur des meubles rustiques du dix-huitième siècle. Au 12 de la même rue, le magasin est spécialisé dans les poupées anciennes.

Partout dans la ville on trouve des petits restaurants : authentique auberge comme le Queens Elizabeth Chamber qui remonte à 1573, salon de thé Morelli. Cet endroit, frais comme une glace à la vanille, a pour voisin un pub, L'Olive Branch. Il est fréquenté par la jeunesse, on le dit bruyant.

Une nuit au Country Hotel de Canterbury pour deux personnes coûte 18 livres. Mais on peut aussi aller coucher à la campagne au bord d'une rivière. Le George and Dragon Hotel à Fordwich est un petit hôtel charmant de treize chambres, à 5 kilomètres seulement de Canterbury sur la route de Margate. Pour celui qui veut dépenser moins, il reste les « bed and breakfast ». Renseignements au Tourist Office, 22, Saint Peter Street.

Avant de lever l'ancre, il faut saluer la cathédrale, isolée, souveraine dans son enceinte privée. Il faut passer l'ancienne porte de la ville, toute caparaçonnée d'écussons, et, tout d'un coup, l'espace s'élargit, l'air devient plus vif. La voilà, cette vaste nef, sur sa pelouse verte avec ses tours, son porche, ses chapelles et ses broderies gothiques. Ici reposent les rois et les guerriers. Edouard, le Prince noir, au-dessus duquel veillent à jamais son casque, sa robe, ses gants et son épée. Et surtout Thomas Beckett, l'archevêque assassiné sur ordre du roi le 29 décembre 1170 par quatre chevaliers. A gauche du chœur, là où son corps est tombé, les pas des pèlerins de Canterbury ont usé la dalle.

FLORENCE BRETON.

★ La liaison Calais-Ramsgate en hovercraft par la compagnie Hoverlloyd permet de gagner Canterbury. Traversée rapide puisqu'elle ne dure que quarante minutes, mais tributaire en hiver des aléas du temps, et surtout du vent. L'aller et retour pour une personne à pied est de 154 F. Une formule est pratiquée pour les voyageurs motorisés. Seule la voiture paie (370 F aller et retour pour une Renault-5), les passagers voyageant gratuitement. Des liaisons régulières en train avec Canterbury sont assurées à partir de l'hovercraft de Ramsgate. La station balnéaire anglaise est située à une demi-heure de route de la ville-cathédrale. Pour tous renseignements, s'adresser à : Hoverlloyd, 24, rue Saint - Quentin, 75010 Paris. Tél. : 278-75-05.

Fascination du tatouage chez les jeunes. Pourquoi ?

Peau d'encre

LA, sous les spots qui balayent la piste du « Palace », un aigle passe par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Un aigle dont les ailes se déploient au rythme du dos qui s'agite. La musique s'arrête. L'homme à l'aigle remet son pull en se dirigeant vers le bar. On l'entoure. « *On fait peau neuve, un jour*, dit-il, laconique, *et ça vous tient après.* » A ceux qui le questionnent : « *Si ça vous dit, allez chez Etienne Ulser, 40, rue de la Roquette...* » La bonne adresse.

Etienne Ulser a pignon sur rue, à la Bastille. Boutique ouverte au regard des passants, très fréquentée par les jeunes du quartier. Une moto complète le décor de la devanture ; c'est l'engin d'Etienne, vingt-cinq ans, présentement au travail sur l'avant-bras d'un « rocker ». Sur les murs sont affichés les dessins que l'artiste peut réaliser. Iconographies qui font appel au jeu des symboles ; références animalières (renard-ruse, loup-indépendance, aigle-puissance, panthère-lutte, bateaux-évasion), et plus bas, les inévitables signes du zodiaque. Mais aussi des slogans : « *Marche ou crève...* », « *Vivre libre ou mourir...* », « *Né pour perdre* ». Et encore : « *A ma... mère, sœur, aimée* ». Mais surtout idoles pour fans de tout poil : Elvis Presley (côté cœur et sa réplique sur réservoir de moto), Johnny Halliday et les autres...

« *Mes clients ne choisissent pas toujours des motifs traditionnels. Ils m'apportent souvent des dessins originaux à reproduire. Du reste, chaque création est un cas d'espèce* ». Du « rocker » nouveau recru dans une bande, qui subit l'épreuve du tatouage pour ne pas être en reste, au dandy en quête d'une excentricité, les motivations des postulants sont diverses. Mais tous revendiquent le droit d'intervenir sur leur corps en faisant fi des conventions : « *Après tout, c'est ma peau, ça me fait plaisir et je n'agresse personne* », dit l'un d'eux. Loubards, punks, teddy-boys et gens du show-business affluent chez Etienne Ulser et, si les hommes forment la majorité de la clientèle, les femmes ne sont pas absentes.

Autre tatoueur, Bruno, qui officie depuis vingt-cinq ans à Pigalle dans son petit musée au 6 de la rue Germain-Pilon. Avec lui, on ne badine pas avec le tatouage. D'emblée, il annonce la couleur : « *Je m'élève contre ceux qui ont voulu dresser des grilles d'interprétation et ont systématisé le phénomène du tatouage. S'il est vrai que, à la lumière de mon expérience, j'ai esquissé un schéma du tatouage (1), en évoquant la prédisposition du sujet (atavisme, milieu d'origine), les motivations varient selon chaque individu (accidents de parcours, choc psychologique, panurgisme, révolte, etc.). A l'heure actuelle, les marques imposées, comme les codes entre prisonniers ou gens du milieu, sont en régression ; les signes d'affiliation à un groupe professionnel, tels ceux des compagnons-artisans, er désuétude. Ils ont cédé le pas au dessin spirituel librement consenti.* »

Si les jeunes semblent pr[illegible]rer souvent les motifs évoquant la bande dessinée en vogue (le rêve américain) à l'imagerie populaire d'antan, le tatouage est loin d'être considéré en France comme un simple élément décoratif. C'est au sentiment d'angoisse que Bruno attribue la recrudescence du tatouage parmi les jeunes : « *Méfiants à l'égard des institutions, anxieux face à l'avenir qu'on leur propose... Ils sont comme les enfants qui, sortant de l'état végétatif, se dessinent parfois des figures sur la peau.* »

EVELITA MOOD.

(1) « Tatoués, qui êtes-vous ? » de Bruno. Aux éditions Feyneroiles, 17, rue des Eglises, 1040 Bruxelles

Brandebourgs pour le réveillon

La coupe Châtelet

TED LAPIDUS : costume avec brandebourgs, s'ouvrant sur une chemise de soie blanche. Cravate-ruban.

MODES DU TEMPS

Une nouvelle profession

« GENTLEMAN-GARDIEN »

LA maison de vacances ouvre plus souvent ses volets. Aujourd'hui, au *moindre « pont », la famille dé*barque. Ce castel sur la falaise, cette villa sous les pins, avaient autrefois leurs gardiens. Un luxe *qu'aujourd'hui on peut se per*mettre de moins en moins. Aussi voit-on se créer, de Dinard à Saint-Tropez, en passant par la *Côte basque* et la *Provence, des* sociétés qui proposent le gardiennage des résidences secondaires. Fraîchement sortis des *écoles de commerce ou plus che*vronnés, ces « gentlemen-gardiens » ont ceci en commun : *ils ont tous voulu monter leur propre « boîte ».*

Ce gardiennage implique des visites régulières. Mais d'autres prestations sont offertes. Ainsi *Michel de Lasteyrie*, trente et un ans, qui sillonne le Pays basque dans son « tous-terrains », fournit d'autres services à la carte en *plus de l'abonnement* annuel : ouverture et fermeture de la maison, « fourniture » d'une femme de ménage, jardinage, inspection de la toiture, ramonage, surveillance de travaux, petits et gros. « *Tous les mois*, dit-il, *j'envoie un rapport à mon client, car je veux qu'il sache que je travaille pour lui.* »

La confiance du client gagnée — cela prend du temps — ces nouveaux gardiens peuvent être *chargés de menus services* : réserver des tentes sur la plage, expédier la pièce détachée d'un bateau et même recevoir une *procuration pour signer chez le* notaire. « *Peu à peu, nous sommes devenus les cousins de Dinard* », disent Guy-Henri Du*casse et Dominique Motte, qui* ont ouvert « la Coccinelle » dans la station bretonne.

La tarification varie selon les sociétés, les régions et la taille des maisons. Dans l'ensemble, *le gardiennage coûte de 700 F* à 2 400 F par an. Ce dernier chiffre vaut pour une résidence de cinq pièces *sur* la côte, *rattachée à un central de sur*veillance *sur* le vol.

Cette jeune profession tente beaucoup, *mais elle se heurte* à des difficultés. Nombreux sont ceux qui se sont lancés ces dernières années, mais *qui, presque aussi vite, ont aban*donné. Il faut dire que ces « gentlemen-gardiens » disposent de moyens financiers limités et que les *travailleurs au noir* sont des concurrents sérieux. Les propriétaires préfèrent, en effet, remettre leurs clés à la voisine et s'adresser à un retraité qui fera leur jardin.

La prospection, surtout, est très délicate. Pour se monter progressivement une clientèle, chacun a trouvé son « joint ». A *Saint-Tropez, Jacques Paravey* s'occupe de l'entretien des piscines, tandis que sa femme tient un magasin d'accessoires sur le *port. Dans le Gard*, la *restaura*tion des mas a permis à Jean Rueischmann d'aborder le gardiennage. A Dinard, « *la Cocci*nelle » *s'est spécialisée dans la* surveillance contre le vol qui intéresse aussi la clientèle sédentaire. A Saint-Jean-de-Luz *enfin, l'associé de Michel de* Lasteyrie dirige une entreprise de bâtiment.

Les « intendants »

Une nouvelle société va-t-elle *bouleverser toutes ces données ?* Home-Assistance, dont le nom évoque immédiatement celui d'Europe-Assistance, aborde le *marché avec un appui non négli*geable : celui du groupe Drouot, qui vient d'acquérir 65 % de son capital. L'assistance offerte *concerne tous les services dont* peuvent avoir besoin une maison et ses habitants. « *Jusqu'ici le métier n'a été tenté que par des artisans,* déclare Gérard de Mory, qui a créé la société. *Au même titre que Hertz, qui a réglementé le marché de la voiture de location, nous voulons faire de ce métier nouveau dont nous ressentons le besoin quelque chose de sérieux et de coordonné.* »

Si les prestations sont sensiblement les mêmes que celles offertes par les autres sociétés *de gardiennage, l'originalité* d'Home-Assistance est d'avoir mis au point un contrat qui définit très précisément les presta*tions et surtout les responsabi*lités. Une sécurité donc pour les signataires.

Le contrat est à options et la tarification est modulée selon qu'il s'agit d'une *maison*, d'une *marina* ou d'un appartement. Pour une maison, l'abonnement varie de 1 483 F (une visite par mois tout au long de l'année) à 3 939 F (une visite par semaine). Ce dernier tarif est le plus demandé.

Les services d'Home-Assistance seront assurés *par* des « *intendants* ». *C'est le nom* que la société donne à son personnel qu'elle commence à recruter parmi la gendarmerie nationale *et maritime. Le choix est* judicieux. Ces hommes sont jeunes et ils se trouvent sur place. Un service rigoureux leur sera de*mandé.* « *Nos intendant devront remplacer l'œil du maître* », fait observer Gérard de Mory.

La nouvelle société commence à s'implanter. Un siège social à Paris, quatre directions dans *des régions-clés : Côte d'Azur*, Languedoc - Roussillon, Rhône-Alpes, Normandie. Son ambition ne s'arrête pas là. Home-Assis*tance entend rayonner sur toute la France*. Pour proposer ses services, elle s'appuiera sur le réseau de distribution de la *compagnie d'assurances,* qui compte mille cinq cents agents. Moyen astucieux de faciliter cette prospection sur laquelle ont achoppé ceux qui l'ont *précédée.*

Une question se pose cependant : le marché est-il mûr ? De l'avis des « pionniers », il faut attendre encore quelque temps. « *Quand on parle de gardiennage*, dit Jacques Paravey, de Saint-Tropez, *les gens applaudissent mais ils ne sont pas prêts à payer.* » Ce type de services est encore considéré comme un luxe. De leur côté les assureurs notent que la demande d'assistance s'accroît.

On peut aussi se demander si ce type de prestation, qui repose sur la notion de service, souffre d'être sous-traité. Le « recruté » se sentira-t-il suffisamment motivé ? La... clé de la réponse, c'est le propriétaire qui la détient. A lui, en définitive, de juger s'il préfère l'intendant ou le cousin.

FI. B.

★ La Coccinelle, 54, bd Féart, 35800 Dinard. Tél. : (99) 46-54-28. Home-Assistance, 105, bd Pereire, 75017 Paris. Tél. : 758-12-44. La Vigie, 23 bis, rue Sainte-Barbe, 64500 Saint-Jean-de-Luz. Tél. : (59) 26-42-49. Résidences Services, 4, rue Pasteur, 30270 Saint-Jean-du-Gard. Tél. : (66) 85-31-96. Villas Services, 14, quai de l'Epi, 83990 Saint-Tropez. Tél. : (94) 97-24-64.

Une façon de s'habiller qui fait son chemin

L'allure sportive

DESORMAIS, c'est à tous les niveaux de prix que l'homme se voit offrir des vêtements de coupe sportive. *Hermès*, en voie d'agrandissement et d'expansion, avec cent quarante points de vente de par le monde, nous l'a prouvé l'autre jour. Jean-Louis Dumas, le nouveau président-directeur général, a confié au bureau de style de Nicole de Vésian la tâche d'adapter leur chic « bon genre » à la vie contemporaine.

Cette recherche de formules plus actuelles caractérise aussi l'esprit de rénovation de la vénérable maison Henry Thierry, à l'angle de la rue Auber et de la rue Caumartin. Comme toujours en matière de modernisation, il s'agit d'attirer de nouveaux clients sans pour autant déranger les habitués du magasin. Troisième point de vente de vêtements pour hommes, après Brummel et Galfa Club, tout proches, le magasin a été confié par Maurice Bidermann à Joël Quennehen. Il a entrepris de renouveler l'image de ce spécialiste de la mesure industrielle, tout en continuant à vendre pendant les travaux.

On a redistribué le stock, de sorte qu'on trouve maintenant les tenues de loisirs au sous-sol, les chemises, les tricots et les accessoires à l'entrée, les costumes au second et les boutiques de marque au troisième. La présentation y est particulièrement réussie, avec une vue « cavalière » de l'ensemble permettant d'embrasser d'un coup d'œil les thèmes coordonnés de formes, de tissus et de couleurs. En effet, les modèles Yves Saint-Laurent, Guy Dormeuil et Daniel Hechter voisinent, mais chacun dans un coin boutique, aux angles étudiés pour présenter les vestes de trois quarts, sur plusieurs niveaux.

Joël Quennehen définit les interventions du magasin : « *J'ai l'intention de jouer la mode, les marques, le sportswear* », en alliant les avantages d'une boutique et d'un grand magasin. « *Un homme doit trouver ici un large assortiment en profondeur, comme dans un grand magasin, avec une notion d'accueil et de service.* » Pour lui, les grands *magasins sont* responsables de l'acceptation de la mode masculine par le public, grâce à l'étendue des produits qu'ils proposent. *Encore que notre interlocuteur* trouve que le consommateur ait tendance à se perdre devant des rayons linéaires trop étendus.

Dans le quartier, la clientèle paraît changer. L'homme de trente à trente-cinq ans qui porte des jeans depuis son adolescence s'habille au rayon sport et « s'achète de temps en temps » un costume. Tandis que son père, par un cheminement inverse, est passé du costume au blazer et à la veste de sport avant de découvrir le confort des tricots. On a donc séparé les tenues de sport-ville des vêtements de loisirs.

NATHALIE MONT-SERVAN.

Trouvailles

Bricolage

Colle sur mesure

Pour coller le métal, le verre, la céramique ou le plastique, il est conseillé d'utiliser une colle à deux composants : résine et durcisseur. Si les qualités de collage sont indéniables, le dosage des composants, présentés en deux tubes, est souvent délicat. Pour éviter ces tâtonnements, Polyfilla propose maintenant une colle époxyde, présentée dans un conditionnement ingénieux : la résine et le durcisseur sont disposés dans un double doseur à piston. Il suffit d'appuyer sur ce piston pour obtenir, instantanément une colle au dosage correct et dans la quantité dont on a juste besoin.

★ *Polycoll époxyde rapide*, 16 F environ, en droguerie, quincaillerie, grands magasins et magasins de bricolage.

Livre

Paris - Maison

Un guide d'un nouveau genre fait son apparition dans les kiosques de la capitale. Edité par le magazine de décoration « Maison française », il réunit des centaines d'adresses de boutiques parisiennes consacrées à la maison. Pour transformer ce répertoire géant en promenades dans Paris, le classement des boutiques y est fait par rues, elles-mêmes groupées par quartiers. Un chapitre « Où trouver quoi ? » facilite la recherche des magasins spécialisés et leur repérage géographique. Les départements de la périphérie ont aussi été prospectés pour que les habitants de l'Ile-de-France découvrent les boutiques de leur voisinage.

★ *Guide 1979 de Paris et Ile-de-France*, 12 F, en kiosque.

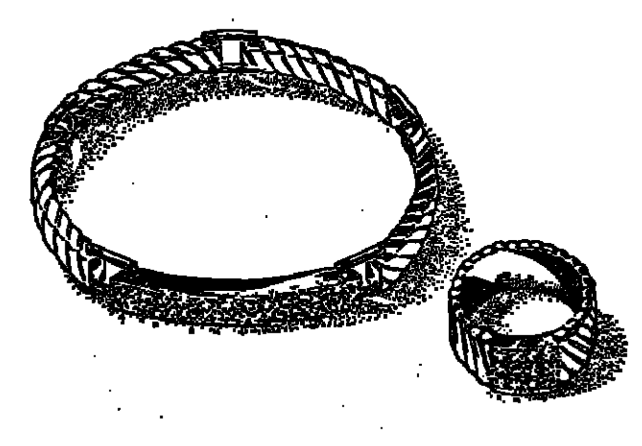
● *La mode de l'été 1979* (superbes photos), illustre l'agenda « les Jours et la mode » de Stefano Miceli qui présente ici les modèles les plus marquants des grandes signatures parisiennes et italiennes du prêt-à-porter.

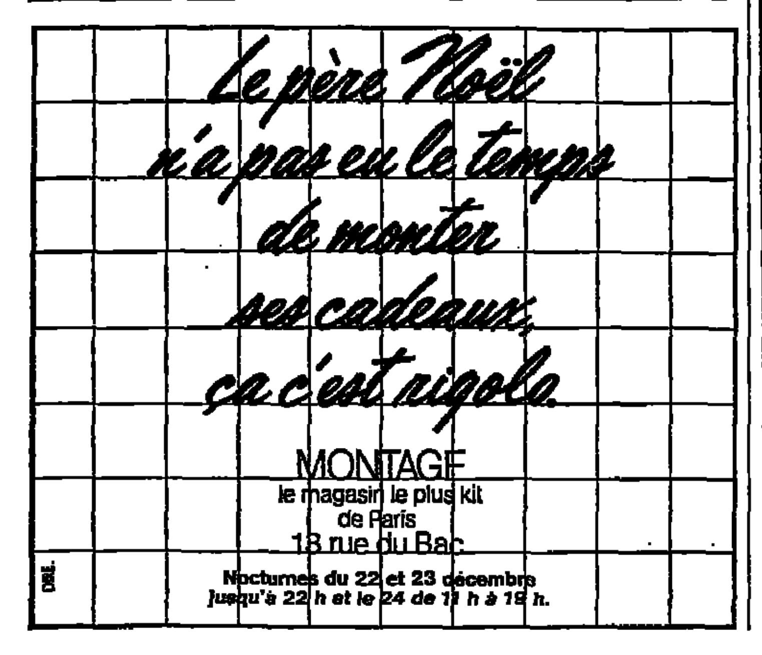
★ 90 F environ au Drugstore Etoile et à la Boutique noire du Printemps.

● *Contre le froid*, la crème de protection des pêcheurs norvégiens de l'Arctique nous arrive *via* les Etats-Unis. C'est là, qu'a été lancée *Neutragena*, maintenant fabriquée en France. Il s'agit d'un mélange très léger d'huiles nutritives, adoucissantes et protectrices. Cette formule graisse véritablement la peau mais sans laisser de film gras.

★ 12 F. En pharmacie.







Le Monde

culture

Expositions

TRAFIQUANTS DE LUMIÈRE

Ce que fait Nam June Paik avec la vidéo n'a pas ce ton d'ennui qu'ont souvent les recherches en ce domaine encore bien mal acquis à l'art. Paik surprend pour le moins par sa manière de traiter son médium. Et, s'il fait figure de père auprès de toute une génération d'artistes, c'est un père rien moins que tranquille, qui est allé voir au-delà de l'écran ce qu'a dans le ventre son outil de travail, en ingénieur bricoleur, en chercheur habitué de l'électronique, en profanateur et en joueur, brillant manipulateur de sons, d'images et d'idées.

Nam June Paik, qui est né en 1938, est coréen d'origine. Il a fait à Tokyo des études d'histoire de l'art, d'esthétique et de musique (piano, composition). Puis il est allé en Allemagne. En 1957, il suit les cours d'été de Stockhausen et de Nono, à Munich, et, de 1958 à 1961, participe aux recherches du studio électronique de Cologne. Il admire Schönberg. Il rencontre Cage. Et c'est le début de concerts-happening, avec quelques coups d'éclat, dans l'esprit du mouvement Fluxus dont il contribue à propager « l'art de vivre » avec Maciunas, Beuys, Vostell et quelques autres admirateurs de Duchamp. En 1962, Paik commence à s'intéresser à la vidéo en termes artistiques. Ce qu'il ramène à Tokyo, seul endroit où l'on peut alors disposer d'un matériel vidéo couleur ; le temps de mettre au point, avec l'ingénieur Shuya Abe, le premier synthétiseur couleur, qui va lui permettre de réaliser ses premières bandes, collages, de musique, de danse, de discours, d'images, à New-York.

Voilà pour l'itinéraire de formation, qu'on ne peut guère imaginer plus international. Pour ce qui est de la création, les pièces à conviction concernant l'enregistrement debandes vidéo proprement dites, sont relativement peu nombreuses, moins de dix Paik se dit paresseux. — Elles mettent en scène, notamment, la violoncelliste Charlotte Moorman en des performances où Paik se plaît à mettre en relation directe, le corps de l'artiste et l'appareillage électronique. Elles ont été présentées au Centre culturel américain, fin novembre.

Mais c'est d'autre chose qu'il s'agit à l'ARC, de choses silencieuses qui portent sur le « médium » électronique lui-même qu'il détourne, au moyen d'un « truc » simple : l'aimant — après avoir vidé de vieilles boîtes à images et à son de leur contenu initial, pour y loger un bocal de poisson rouge par exemple, ou en faire sortir par tous les trous du lière rampant.

L'exposition présente différents exemples de ses travaux sur tube cathodique relié à l'écran d'un petit moniteur, où l'aspect de bricolage est balayé par une réflexion sur l'image et le temps. Ce trafiquant de lumière, qui démarre en trombe dans l'éclat de rire Fluxus, arrive dans la manipulation électronique directe des composantes de l'image au point de repos, au bain de lune, au silence intérieur ; avec au passage quelques remarques sur le fonctionnement de l'image en circuit fermé : un petit moulage du *Penseur* de Rodin placé face à un écran qui lui renvoie son image : un face à face comme Paik en a fait un aussi avec un bouddha.

Les deux pièces principales de l'exposition sont des « environnements » dans le noir. *Clock* : douze moniteurs marquent chacun par un rai lumineux la course des aiguilles sur un cadran. *Moon* : douze moniteurs reproduisent en images fixes les phases de la lune. Etonnant spectacle qui, à force d'artifices, donne un coup à appréhender un phénomène naturel qui se déroule dans le temps et l'espace, et vous embarque ailleurs, ou au-dedans de vous-même.

Après la lune, le soleil. Barbara et Michaël Leisgen, eux aussi, sont des trafiquants de lumière, de lumière naturelle, avec, là encore, beaucoup d'artifices, de technique et de patience. Leur médium, la photographie. Le ciel est leur toile de fond, le soleil leur écriture ; le soleil, patiemment observé, minute après minute, seconde après seconde, dans ses habitudes du matin et du soir, capté et détourné de sa course par manipulation lente de l'objectif. Et c'est ainsi que l'alphabet, de A à Z, que les symboles géométriques élémentaires, le triangle, le cercle et le carré, que l'alpha et l'oméga de l'infini peuvent s'inscrire en lettres de feu dans le rougeoiement du ciel. Tout cela est un rien romantique, un rien mystique. Ils sont le soleil. Le soleil est à eux.

GENEVIEVE BREERETTE.

★ ARC. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (16e), jusqu'au 8 janvier.

« Natures mortes » japonaises

Chez Janette Ostier sont réunis un peu plus de cent « surimono », ces estampes japonaises assez particulières, presque carrées, qu'Edmond de Goncourt classait déjà en 1881 dans un groupe d'« impressions exceptionnelles » paradoxalement vouées aux « figurations d'objets de la vie intime et quotidienne ». Si paradoxe il y a, c'est aussi celui de nos « natures mortes » où la préciosité descriptive exalte la présence éphémère — donc précieuse — de l'objet, même banal. Et, en effet, les « surimono » qui composent ici un ensemble homogène très réussi, daté de la fin du dix-huitième siècle et plus souvent des premières décennies du dix-neuvième, nous séduisent à la manière de nos natures mortes : en restituant la présence silencieuse des choses; d'où le titre de l'exposition : « les objets tranquilles ». Mais les différences commencent vite...

L'une des plus claires tient au fait que ces objets tranquilles ne sont généralement pas tranquillisants. Une peau de citron peinte en Espagne brandit les fins dernières de l'homme aussi sinistrement qu'un crâne. Les « surimono » s'en tiennent à l'universelle et facile leçon du carpe diem, sans du reste s'en faire une spécialité menaçante. Leur particularité n'est pas là. Et puis, mises à part une ou deux pendules, qui ne semblent du reste pas poser plus de problèmes métaphysiques que la belle Cage au rossignol, d'Hokusai, les répertoires des humbles objets ne coïncident pas — ou seulement par hasard ou par goût de l'exotique. Qu'est-ce qu'une solide coupe de cristal comparée au vaste ensemble de verrerie — fragile, bien sûr — représenté en Occident ? Si le « surimono » ne cherche pas le symbole inquiétant, que cherche-t-il ?

A dire vrai, nous n'en saurions à peu près rien sans les utiles exposés du catalogue. Et, à ce point de vue, l'explosion, très jolie en elle-même, se double d'un travail de recherches méritoires, très nouveau, qui replace les œuvres dans leur contexte historique, sociologique, etc. Surtout, la traduction des poèmes, ces fameux « kyôka », voisins des figurations, en éclairent l'esprit sans toujours parvenir à saisir toutes les allusions.

La poésie tranquille de l'objet

L'allusion est en effet le grand ressort du « surimono ». Allusion à des dates, à des textes souvent inconnus, à l'actualité du monde ou du théâtre, à des superstitions, etc. Allusion souvent compliquée par des calembours, des jeux de mots, de l'ironie et la pratique d'un langage précieux à l'usage interne dans les petits cercles d'où sortent les œuvres. Genre confidentiel, bien loin des « grandes et terribles leçons » religieuses de notre nature morte, genre tout à fait profane, pour ne pas dire distraction futile de samouraïs et de marchands singeant les grands en ruine et les poèmes académiques (« waka ») — le « surimono » conservera toujours l'optimisme un peu nostalgique qui lui vient de son origine : il part des gravures publiées pour le Nouvel An et se porte rapidement vers l'illustration plus large de poèmes de circonstance.

C'est sur d'admirables papiers spéciaux, lourds et doux, que s'étalent des fonds délicatement dégradés, que sont pratiqués les gaufrages — très fréquents, — les rehauts d'or, d'argent, de cuivre ou de bronze, voire de nacre, ou les effets de « crépons ». Dans de douces harmonies dominées par l'ocre et le gris, les noirs et les rouges assurent une sobre structure graphique, généralement aérée. Les poèmes — tellement importants ! — restent d'une présence légère, comme en contrepoint.

Quand les signes du printemps ne sont pas les mêmes, quand on ignore qu'une pince à épiler fait allusion à la barbe du saule vert ou que l'ivrognerie s'associe au tigre, il reste que des « objets tranquilles », aussi bien traités par la technique et souvent l'art de l'estampe que par une exposition particulièrement soignée, deviennent tout-puissants.

PAULE-MARIE GRAND.

★ 26, place des Vosges. Jusqu'au 13 janvier.

Variétés

Ingrid Caven

Des rideaux noirs, quelques éclairages simples. Ingrid Caven a quitté les ors fantomatiques du cabaret, les lumières troubles, les frôlements du Pigall's (1). Elle passe au Théâtre 347, sur la scène sans artifice, mais garde sa robe noire Saint-Laurent, très chic, incongrue. Ingrid Caven se place au cœur des contradictions, fonce dans un double jeu ironique-agressif, blasé-sincère. Elle n'enferme rien dans les certitudes, car tel est le monde : en perpétuels sursauts d'agonie et de survie, en luttes incessantes entre désirs et refus, entre amour et mépris. Et toujours violent. Tel est le monde d'Ingrid, et celui de ses chansons.

Sur le plateau brut, elle ne parle plus à travers le mythe rétro. Elle est Milady l'Arsouille traversant, hautaine, les rues nauséabondes, les chambres tristes hantées par des dragueurs vicieux, par des gigolos opaques. « *Bien des hommes ont pâli quand je leur ai dit : Tu fais bien l'amour, Auf Wiedersehen.. mein Herr...* » Un sourire pour railler son propre désenchantement, un haussement d'épaule. Flamme érotique, elle chante la désespérance d'une fille laide et enchaîne sur un *Ave Maria* vénéneux. Grave, elle est le garçon de la lande mort sous le couteau d'un valet. Cassandre rigide, elle dit les hommes de pierre heureux de blesser... Et encore la vérité du grand amour, derrière les cliches de l'amour-toujours.

Les clichés, Ingrid ne les détruit pas, elle les exhalte, retrouve leur puissance d'émotion comme une comédienne qui ferait vivre un masque, comme une femme qui redonnerait sa nécessité à un rituel routinier. La Caven, séductrice sophistiquée, se place au cœur de la contradiction passion-lucidité. Ele joue orgueilleusement avec le danger et la peur, se charge de tendresse, puis, brusquement, se glace et fuit, attaque et semble se casser, et, quand on attend d'elle une réponse, elle questionne... Star inaccessible, reine des nuits lourdes, guerrière, victime exigeante.

COLETTE GODARD.

★ Théâtre-347, 21 heures.

(1) Disque Barclay 90278 *Ingrid Caven, au Pigall's.*

Musique

Le chanteur-compositeur Boulat Okoudjava à la Sorbonne

Grande affluence dimanche après-midi à la Sorbonne. Côté cour, amphithéâtre Richelieu, réunion presque intime autour du prix Nobel de littérature 1978, I.B. Singer... Côté rue, dans le « grand » amphithéâtre, un écrivain pas très connu chantait ! Sans annonces dans la grande presse, sans affiches, sans publicité, Boulat Okoudjava faisait amphithéâtre comble : uniquement par le bouche à oreille pour le plus célèbre des auteurs-compositeurs soviétiques, arrivé l'avant-veille par le train, pour cet unique concert.

Okoudjava, lui, n'a pas eu le Nobel, mais, dans son pays, il est célèbre. Davantage pour ses chansons que pour ses romans et ses poèmes. On l'avait surnommé le « Brassens soviétique », surtout il y a vingt ans, il y a quinze ans, quand ses chansons circulaient sous le manteau — non conformistes, contre toutes les guerres, contre toutes les armées ! C'était un ton neuf, le ton du dégel. Il vint en France il y a dix ans, et « Chant du monde » publia son premier disque, devenu un best-seller... Ses romans furent publiés en français : *La Cailler*, chez Julliard (1967), *Pauvre Avrossimov*, chez Albin Michel (1972). Son dernier livre est en cours de traduction.

Communier dans la « russité »

Pour Boulat, donc, toute la colonie russe de Paris — plus quelques russisants, professeurs et étudiants — s'était déplacée : l'ambassade d'U.R.S.S. et des représentants de la revue Continent et Syntaxis, des « dissidents », des communistes et des croyants orthodoxes, des Russes de plusieurs émigrations et des fonctionnaires soviétiques... « *Ici, il n'y a que des Soviétiques... et des antisoviétiques* », expliquait, pince-sans-rire, l'ancien prix Staline, Victor Nekrassov, exilé à Paris.

Le concert était organisé par Rodina (la Patrie), association créée récemment à Moscou pour prendre soin de ses ressortissants étrangers, et sous l'égide du club russe « Pouchkine ». On était venu communier dans la « russité ». Et dans le souvenir.

Car, pour tous les auditeurs présents, quelle que soit leur fonction, « Boulat », c'est un symbole : le symbole des années 60, quand tout le monde fredonnait déjà *le Dernier Trolley*, *la Chanson à François Villon* ou *le Soldat de papier*. Comme on lui demande de chanter *le Chat noir*, il répond : « *Je ne chanterai pas cette chanson, qui ne traite d'ailleurs pas de Staline. Avec Staline, j'ai de vieux comptes à régler, mais c'était un tel salaud que, même une chanson négative, on ne peut pas la lui consacrer.* » (Applaudissements.) Le père d'Okoudjava a été fusillé en 1937 ; sa mère a passé vingt ans au camp.

Dernier argument en date d'une « opération sourire » engagée par son pays, Boulat Okoudjava vient une semaine en France pour un seul concert. Mais, à Moscou, il n'est pratiquement jamais autorisé à chanter en public. Son premier — et seul — disque 30 cm, « Melodia », est sorti en U.R.S.S. il y a trois ans..., quand déjà il ne chantait plus.

Le refrain d'une de ses dernières chansons dit : « *Quand mes amis seront des chefs, la vie sera plus légère...* » *deacoe...aot lil*

NICOLE ZAND.

Premier concert de la Société française de musique contemporaine

Récemment fondée, la Société française de musique contemporaine a pour but de faire « entendre à nouveau les œuvres des musiciens qui se trouvent très injustement abandonnés, délaissés, oubliés, dédaignés par les courants d'une actualité dévorante et fortement orientée ». *On comprend certes l'agacement de ces compositeurs devant des manifestations comme celles de l'IRCAM, qui les ignorent. Mais les cénacles de leur jeunesse étaient-ils beaucoup plus tendres à l'égard d'aînés tels que Bréville, Ropartz ou... Mahler? Et, outre que Messiaen ou Dutilleux (qui appartiennent à leur génération) sont partout reconnus, peut-on dire que Radio-France leur conteste le droit à l'existence?*

Cela dit, le premier concert de la nouvelle Société, lundi, à l'Atelier, avait le mérite de nous rappeler qu'il existe effectivement beaucoup de bonne musique non jouée chez les compositeurs approchant ou dépassant largement la soixantaine. Ce n'est pas le cas de Mana, *de Jolivet, célèbre dès sa création en 1935, qui a gardé son étrangeté de musique libérée des formes et chargée de forces obscures. Ni même de* Prélude, arioso et fughette, *d'Honegger, simple feuillet d'album en hommage à* Bach, *qui ne manque ni de saveur ni même de grandeur dans* l'arioso.

A côté de ces pièces, l'excellente pianiste qu'est Françoise Petit nous révélait, en revanche, une œuvre étonnante de Luc-André Marcel (1919). Mirologue, *« cérémonie en l'honneur des morts » à la manière des Grecs, une sorte de danse ou de suite de danses très dépouillées, changeant sans cesse de tempo et de rythme, mobiles, trépidantes, tragiques, aux profils nets et captivants, parfois d'un fantastique halluciné à la manière de* Scarbo.

La grande Sonate pour violon et violoncelle, *de Marcel Mihalovici, malgré certains dialogues de lignes un peu anguleuses, auxquels on aurait souhaité le soutien d'une polyphonie plus fournie (et peut-être des interprètes aux sonorités plus harmonieuses), frappait par son âpre et large lyrisme qui s'adoucit souvent en de belles effusions mélodiques pleines de sentiment et d'amitié.*

Et la Sonate pour flûte et piano, *de Bohuslav Martinu, fort bien jouée par Maryse Ancelin et Catherine Brilli, s'épanouissait dans un merveilleux climat de poésie fraîche et pétillante, à peine teintée parfois de nostalgie, justifiait tout à fait le programme de la nouvelle Société.*

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochain concert, au Théâtre de l'Atelier, le 15 janvier (20 h. 45) : œuvres de Delage, Lesur, Ravel, Sauguet et Milhaud. (Renseignements : S.F.M.C., 7, rue du Helder, Paris-9e.)

■ Une tapisserie de Gromaire, tissée d'après un ancien carton dans les ateliers Rob et Four à Aubusson, pour le Mobilier national, est exposée au 28, rue Bonaparte, avec une quinzaine d'autres œuvres sur laine de Lurçat, Fumeron, Damblermont... « Le Printemps de Paris », dessiné en 1939-1940 par Gromaire, est une œuvre de grande dimension (3 m. × 4,40 m.) qui appartient à la série des Quatre Saisons.

INSTITUT

Élection de M. Olivier Wormser à l'Académie des sciences morales et politiques

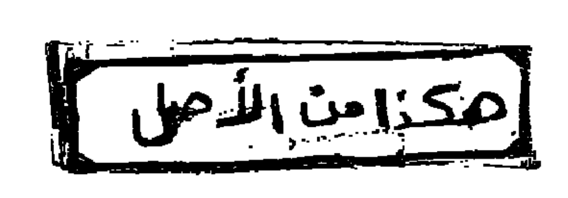
L'Académie des sciences morales et politiques a élu, lundi 18 décembre, M. Olivier Wormser, ambassadeur de France, au siège laissé vacant par la mort d'André François-Poncet. Ce résultat a été acquis au premier tour de scrutin par vingt-cinq voix contre dix à M. Jean Milhaud et trois bulletins blancs. Il y avait trente-huit votants. M. Jean de Fabrègues, également sur les rangs, avait retiré sa candidature.

[Né à Jouy-en-Josas (Yvelines) le 29 mai 1913, M. Olivier Wormser est docteur en droit et diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques. Attaché à l'ambassade de France à Rome, en 1933, il entre ensuite au cabinet du ministre de la France d'outre-mer, puis à celui du sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. En janvier 1940, il est commissaire auxiliaire de la marine. Démobilisé au Maroc, il rejoint les Etats-Unis, puis Londres et fait la campagne du Pacifique. En avril 1943, il est chargé de mission auprès du gouvernement britannique ; il reste à Londres à la Libération comme secrétaire d'ambassade. A partir de 1948, de retour en France, il est en mission à l'Administration centrale. Nommé en 1950 chef du service de coopération économique, il devient ministre plénipotentiaire en 1952, puis, en 1954, directeur des affaires économiques et financières. De 1966 à 1968, il est ambassadeur de France en U.R.S.S., puis gouverneur de la Banque de France de 1969 à 1974, et, de 1974 à 1978, ambassadeur de France en République fédérale d'Allemagne.

Il est l'auteur de deux ouvrages : *Déflation et Dévaluation* (1938), *les Origines doctrinales de la « révolution nationale » : Vichy 10 juillet 1940 - 30 mars 1941* (1971).

M. Olivier Wormser est grand officier de la Légion d'honneur et titulaire de la médaille de la Résistance.]

L'Académie a ensuite entendu M. Jean Imbert, professeur à l'université de droit de Paris, directeur des enseignements supérieurs, sur « L'assistance publique à Paris : le poids de l'Histoire ».



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : la Puce à l'oreille.
Chaillot, Grand Théâtre, 20 h. 30 : le Cercle de craie caucasien. — Gémier, 20 h. 30 : Bernard Haller.
Odéon, 19 h. 30 : la Trilogie de la villégiature.
Petit Odéon, 18 h. 30 : Fugue en mineur.
TEP, 20 h. 30 : Quand je serai petit.
Petit TEP, 20 h. '0 : Catherine Sauvage.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Rose de Noël.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : les Colombaioni ; 20 h. 30 : la Maison des cœurs brisés.
Carré Silvia Monfort, 18 h. 30 : Cirque Gruss à l'ancienne (Jardin d'acclimatation).

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 45 : Délire à deux ; 22 h. : Davly.
Antoine, 20 h. 30 : le Pont-japonais.
Arts-Hébertot, 20 h. 30 : Mon père avait raison.
Atelier, 21 h. : la Culotte.
Athénée, 20 h. 30 : le Grand Feu.
Biothéâtre, 20 h. 30 : la Crique.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : le Charlatan.
Cartoucherie de Vincennes. Aquarium, 20 h. 30 : la Sœur de Shakespeare. — Epée-des-Bois, 20 h. 30 : Madras. — Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : La vie est un songe.
Cité internationale, Grand Théâtre, 21 h. : Latin American Trip. — La Resserre, 21 h. : Tristan et Yseult.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Daunou, 21 h. Ulysse au pays des merveilles.
Edouard-VII, 21 h. : Nous ne connaissons pas la même personne.
Essaïon, 18 h. 30 : Œuvre ; 20 h. 30 : Pif-Paf ; 22 h. : Abraham et Samuel. — II, 20 h. 30 : le Chant général ; 22 h. 30 : Veillées.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : la Surface de réparation ; 22 h. : J. Villeret.
Galerie 55, 20 h. 30 : B. Dimey.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 21 h. : Louise la Pétroleuse.
La Bruyère, 21 h. : les Folies du samedi soir.
Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : Chair chaude ; 20 h. 30 : la Shaga ; 22 h. : Carmen City. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Une heure avec R. M. Rilke ; 20 h. 30 : Fragments ; 22 h. 15 : Acteurs en détresse.
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Marigny, 21 h. : le Cauchemar de Bella Manningham.
Mathurins, 20 h. 45 : Changement à vue.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : Les papas naissent dans les armoires.
Montparnasse, 21 h. : les Peines de cœur d'une chatte anglaise.
Nouveautés, 21 h. : Apprends-moi, Céline.
Oblique, 21 h. : le Malade imaginaire (dernière).
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay, I, 20 h. 30 : Crénom. — II, 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours.
Palais-Royal, 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Palais des sports, 20 h. 30 : Notre-Dame de Paris.
La Péniche, 20 h. 30 : Naïves hirondelles.
Plaisance, 20 h. 30 : Tête de méduse.
Poche-Montparnasse, 21 h. : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : M. Marceau, mime.
Présent, 20 h. 30 : Eve des Amériques.
Saint-Georges, 20 h. 45 : Attention ! fragile.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Fleurs de papier.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.
Théâtre-en-Rond, 20 h. 45 : Si tout le monde en faisait autant.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : les Chaises ; 22 h. 30 : le Pompier de mes rêves.
Théâtre Marie-Stuart, 18 h. : Punk rats ; 20 h. 30 : l'Echange.
Théâtre de Paris, 20 h. 30 : Bubbling Brown Sugar Harlem années 30.
Théâtre 3'7, 21 h. : Ingrid Caven.
Tristan-Bernard, 21 h. : Crime à la clef.
Troglodyte, 20 h. : 1848, la République de M. Dupont.
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Les théâtres de banlieue

Asnières, Grand Théâtre, 20 h. 30 : Danses de l'Inde.
Boulogne, T.B.B., 20 h. 30 : G.R.T.O.P., Carolyn Carlson (danse).
Bourg-la-Reine, église Saint-Gilles, 21 h. : Golden Gate Quartet.
Corbeil-Essonnes, Centre P.-Neruda, 21 h. : Workshop de Lyon.
Créteil, Maison pour tous, 20 h. 30 : Anne Sylvestre.
Evry, Agora, 21 h. : Orchestre de chambre F. Duhamel (Corelli, Haydn, Rameau, Britten).
Montreuil, Auditorium, 20 h. 30 : Steve Waring.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 20 h. 15 : Périclès, prince de Tyr.
Neuilly, M.J.C., 21 h. 30 : Tu brodes ? Ouais.
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe, 20 h. 30 : Rufus.
Vincennes, Théâtre D.-Sorano, 19 h. : le Journal d'un fou.

FESTIVAL D'AUTOMNE
(278-10-00)
THEATRE
Bouffes-du-Nord, 20 h. 30 : Mesure pour mesure.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
784.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés).

Mardi 19 décembre

Les concerts

Café d'Edgar, 18 h. 30 : les Elèves du Conservatoire (Fujii, T. Carré-Chesneau, Choquet, Fénelon, Voirpy).
Lucernaire, 19 h. : F. Langelle, clavecin (Purcell, Byrds, Haendel...).
Palais des Congrès, 18 h. 30 : L. Wright, L. A. Bianchi, F. Gauthier (Haydn, Mendelssohn, Mozart).
Salle Gaveau, 21 h. : Trio Fontanarosa (Brahms, Beethoven).
Centre Mandapa, 21 h. : Musique traditionnelle du Vietnam.
Cité internationale, Grand Théâtre, 21 h. : Orchestre de chambre, dir. F. Bilger (Bach).
Cité des arts, 21 h. : H. Mouzalas, piano ; M. Pereira, guitare... (Fauré, Tedesco, Liszt, Poulenc...).
Eglise Saint-Etienne-du-Mont, 20 h. 30 : Orchestre de chambre de Heidelberg (Bach).
Eglise de la Madeleine, 18 h. 30 : Chorale franco-allemande de Paris (Mozart, Buxtehude, Vittoria...).
Eglise Saint-Louis des Invalides, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. G. Amy ; Maîtrise de Radio-France, dir. J. Jouineau (Messiaen).
Eglise Saint-Médard, 20 h. 45 : Ensemble choral et instrumental Contrepoint (Haendel, Pergolèse).
Eglise Saint-Séverin, 21 h. : Ensemble Rameau (Vivaldi, Corette, Tartini...)
Eglise Saint-Roch, 20 h. 45 : Ensemble polyphonique de Paris, Groupe Pachacamac (Noëls d'Amérique latine).

Jazz, pop', rock et folk

Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : Free Improvising Music of Women ; 23 h. : Luther Allison.
Campagne-Première, 20 h. 30 : Evé (chansons et musique brésiliennes) ; 22 h. : J.-C. Vannier.
Club Zed, 22 h. : Claude Gousset Quintet, middle jazz.
Troglodyte, 20 h. : Groupe Nadavati.
Stadium, 21 h. : François Couturier Quartet.
Show-Chaud, 19 h. : Henry Byrs ; 21 h. : Raphaël Fays Trio.
Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : Maxime Saury Jazz Fanfare.
Petit Opportun, 22 h. : Patrice Caratini, Marc Fosset.
Patio, 22 h. : Joe Newmann, trompette jazz.

La danse

Palais des congrès, 20 h. 30 : Ballet-Théâtre Kirov (Notre-Dame de Paris).

MERCREDI

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits au moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h., Cinéma japonais : le Détroit de la faim, de T. Uchida; 18 h. 30 : le Journal du théâtre ambulant, de S. Yamamoto; 20 h. 30 : Film d'art et expérimental italien ; 22 h. 30 : l'Homme pressé, d'E. Molinaro.
Beaubourg, relâche.

Les exclusivités

ALAMBRISTA (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98)
ALERTEZ LES BEBES (Fr.). Marais, 4e (278-47-86), La Clef, 5e (337-90-90).
L'ALLEMAGNE EN AUTOMNE (All., v.o.) : Palais des arts, 3e (272-62-98); La Clef, 5e (337-90-90), 14 h.; Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Marignan, 8e (359-92-82), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; v.f. : Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
L'ARGENT DES AUTRES (Fr.), Marais, 4e (278-47-86). Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90). Biarritz, 8e (723-69-23).
AU-DELA D'UN PASSE (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
AU NOM DU PAPE-ROI (It., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).
LA BALLADE DES DALTON (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Colisée, 8e (359-29-46), Fauvette, 13e (331-56-86).
BLUE COLLAR (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées Point-Show, 8e (225-67-29), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Parnassien, 14e (329-83-11).
LES BRONZES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93). U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Normandie, 8e (359-41-18), Biarritz 8e (723-69-23), Paris, 8e (359-53-99), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24). Murat, 16e (651-99-75), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25). Secrétan, 19e (206-71-33).
LA CAGE AUX FOLLES (Franç.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32). Biarritz, 8e (723-69-23), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA CARAPATE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Marignan, 8e (359-92-82), Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE CONVOI DE LA PEUR (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Cin'Ac, 2e (742-72-19).
LES DENTS DE LA MER (A., IIe partie, v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08). Luxembourg, 6e (633-97-77), Bonaparte, 6e (326-12-12), Marignan, 8e (359-92-82), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Madeleine, 8e (073-56-03), Helder, 9e (770-11-24), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (320-89-52), Gaumond-Sud, 14e (331-51-16), Murat, 16e (651-99-75), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (707-02-74).
DERNIER AMOUR (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14)
L'EMPIRE DE LA PASSION (Jap., **, v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62).
L'EMPIRE DU GREC (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).
L'ESCLAVE DE L'AMOUR (Soviét., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25)
FEDORA (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H sp.
LA FEMME GAUCHERE (All., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71)
LA FEMME LIBRE (A., v.o.) : Renoir, 9e (874-40-75).
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.f.) . U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Maxéville, 9e (770-72-86)
LA FRAIRIE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86)
GIRL FRIENDS (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
LA GRANDE MENACE (Angl., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), ABC, 2e (236-55-54). Montparnasse-83, 6e (544-14-27). Balzac, 8e (359-52-70), Fauvette, 13e (331-56-86), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
GREASE (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), U.G.C Marbeuf, 8e (225-18-45). Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32). Richelieu, 2e (233-56-70), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE GOUT DU SAKE (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18). Olympic, 14e (542-67-42). Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
INSIANG (Phil., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91), Olympic, 14e (542-67-42)
INTERIEUR D'UN COUVENT (It., **, v.o.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62).
JUKE BOX (A., *, v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17)
KOKO, LE GORILLE QUI PARLE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
KOUNAK, LE LYNX FIDELE (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (548-62-25), après-midi.
LA MALEDICTION DE LA PANTHERE ROSE (A.), v.o. : Quartier Latin, 5e (326-84-65) : George V 8e (225-41-46) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) : Madeleine, 8e (073-56-03) ; Nation, 12e (343-04-67) : Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Cambronne, 15e (734-42-96) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
MIDNIGHT EXPRESS (A.) (**) v.o. : Contrescarpe, 5e (325-78-37) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) : v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27)
MOLIERE (Fr.) (2 époques) : Grands Augustins, 6e (633-22-13) : Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36) : France-Elysées, 8e (723-71-11)
MORT SUR LE NIL (A.), v.o. : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00)
PASSE-MONTAGNE (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25)
PETER ET ELLIOTT LE DRAGON (Fr.) : la Royale, 8e (265-82-66)
LE PION (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; Balzac, 8e (359-15-71) : Ternes, 17e (380-10-41).
PIRANHAS (A.) (*), v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) : les Tourelles, 20e (636-51-98), h. sp.
POINT OF ORDER (A.), v.o. : Olympic, 14e (542-67-42), h. sp.
LA PREUVE PAR SIX (Fr.) : la Clef, 5e (337-90-90), h. sp.
REMEMBER MY NAME (A.), v.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11) : Impérial, 2e (742-72-52)
LES RENDEZ-VOUS D'ANNA (Fr.-Belg.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic, 14e (542-67-42)
RUE DE LA JOIE (Jap.) (**), v.f. : Omnia, 2e (233-39-36)
LES RUSSES NE BOIRONT PAS DE COLA-COLA (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) : Biarritz, 8e (723-69-23)
SCENIC ROUTE (A.), v.o. : le Seine, 5e (325-95-99), h. sp.
LE SECOND EVEIL (All.), v.o. : la Clef, 5e (337-90-90)
SONATE D'AUTOMNE (Suéd.), v.o. : Hautefeuille 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) : Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23)
LA SORCELLERIE A TRAVERS LES AGES (Suéd.) : Studio Logos, 5e (033-26-42)
LE SUCRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)
UNDERGROUND (A.), v.o. : Olympic, 14e (542-67-42), h. sp.
UNE HISTOIRE SIMPLE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-47) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70)
UN MARIAGE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-84) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589 68-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Gaumont Opéra, 9e (073-95-48) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

Les festivals

THRILLER STORY (v.o.) Olympic 14e (542-67-42) : les Bas-Fonds new-yorkais.
MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Monkey Business.
CINEMA ITALIEN (v.o.) Studio Bertrand, 7e (783-64-66) : Ma femme est un violon ; l'Argent de la vieille
MARGUERITE DURAS, Action République, 11e (805-51-33) : Nathalie Granger.
COMEDIES MUSICALES (v.o.) Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Gigi.
PIERRE RICHARD, Champollion, 5e (033-51-60) : le Distrait.
FRED ASTAIRE AND PARTNERS (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Broadway Melody.
CINQ FILMS A VOIR OU A REVOIR (v.o.) Acacias, 17e (754-97-83), 14 h. : The Missouri Breaks ; 16 h. : Un dimanche comme les autres ; 18 h. : Nous sommes tous des voleurs ; 20 h. : Portier de nuit ; 22 h. The Rocky horror picture show.
STUDIO GALANDE, 5e (033-72-71) (v.o.) : Un tramway nommé Désir; Mort à Venise ; Stay Hungry ; The Rocky horror picture show ; Chiens de paille.
BOITE A FILMS, 17e (754-51-50) (v.o.), I : L'homme qui venait d'ailleurs ; le Lauréat ; A l'est d'Eden ; la Fureur de vivre ; Phantom of the Paradise. — II : Let it be ; Frankenstein Jr. ; Jeremiah Johnson ; Salo ; Mort à Venise ; Délivrance
MUSIQUE ET CINEMA (v.o.), le Seine, 5e : Chronique d'Anna Magdalena Bach ; la Flûte enchantée.
STUDIO 28 (v.o.), 18e (606-36-07) : l'Arbre aux sabots.

Les films nouveaux

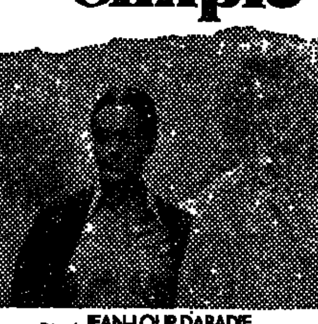
SANS FAMILLE, film italien de Vittorio Gassman (v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Cambronne, 15e (734-42-96)
INTERIEURS, film américain de Woody Allen (v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) : Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24)
LA CLE SUR LA PORTE, film français d'Yves Boisset : Rex, 2e (236-83-93) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) : Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) : Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) : Secrétan, 19e (206-71-33).
LE CRI DU SORCIER, film américain de Jerzy Skolimovski (*) (v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80); Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; Impérial, 2e (742-72-52).
LE CIEL PEUT ATTENDRE, film américain de Warren Beatty (v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Saint-Michel, 6e (326-79-17) ; Paris, 8e (359-53-59) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18 (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
PAIR ET IMPAIR, film italien de Sergio Corbucci (v.o.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) : Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03); Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Gaité, 14e (326-22-17) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24); Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
L'ULTIMATUM DES TROIS MERCENAIRES, film américain de Robert Aldrich (v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Les Images, 18e (522-47-94)
LA GRANDE CUISINE, film américain de Ted Koetchef (v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 7e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43); Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75)

SPECTACLES POUR ENFANTS

(du 20 au 27 décembre)

Carré Silvia Monfort, Jardin d'acclimatation (745-31-43), tous les jours, sauf dim. et lundi, à 14 h. 15 : Bastien et Bastienne, de Mozart (Théâtre du Jardin) ; tous les jours, à 15 h. (sauf le 21) et à 18 h. 30 (sauf le 25) : Cirque à l'ancienne.
Square Henri-IV (274-57-61), sam., dim. et mer., 15 h. : Cirque de Paris.
Forum des Halles (233-60-99), tous les jours, sauf dim. et lundi, à 20 h. 30 ; dim., à 18 h. : le Cirque imaginaire.
Centre Pompidou (277-12-33), Mini-cinéma tous les mer., 15 h., le 20 : le Testament du docteur Cordelier, de J. Renoir ; le 27 : les Aventures fantastiques de K. Zeman.
Marionnettes du Luxembourg (326-46-47), le 20, à 14 h. 30 et 15 h. 30 : le Maharadjha ; le 23, à 15 h. ; les 24 et 26, à 14 h. 30 et 16 h. 30 : les Trois Petits Cochons.
Théâtre d'animation, Paris-Vincennes (365-44-41), mer., sam. et dim., 15 h. : les Mille et Une Fables (marionnettes).
Café d'Edgar (320-85-11), mer., 14 h. et 16 h. ; sam., 15 h. : Il habitait dans un champignon.
Théâtre Fontaine (535-57-64), tous les jours, sauf sam. et dim., 14 h. 20 : la Farce du cuvier ; Aucassin et Nicolette.
Théâtre de la Gaîté-Montparnasse (322-16-18), mer., 14 h. 30 ; sam., 15 h. : le Pays des galipettes.
Théâtre de la Plaine (842-32-35), le 20, à 15 h. : Juba et son âne.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69), mer., 14 h. 30 et 16 h., et à partir du 22 tous les jours, à 15 h. 15 et 16 h. 15 : Robespierre le petit lapin magique ; tous les jours, à 14 h. : Histoire du petit lapin Robespierre.
Théâtre de la Renaissance (209-89-78), tous les jours, sauf dim., 14 h. 20 : le Médecin malgré lui.
Théâtre de la Tanière (325-68-65), tous les jours, à 15 h. : Artimon et Petit Paul.
Théâtre 13 (627-36-20), mer. et sam., 14 h. 30 : les Sept Enigmes du dragon.
Palais des glaces (878-33-47), les 26 et 27, à 14 h. 30 : Renard super star.
Théâtre des Blancs-Manteaux (261-35-36), à partir du 22, les mardi, mer., jeudi et ven., à 14 h. 15 et 15 h. 45 ; les sam. et dim., à 16 h. 30 : M. Gabilolo et la Petite Sirène.
Vincennes, Cartoucherie (328-97-04), tous les jours, à 15 h. : Arbre fleuri ; à 16 h. 30 : Polichinelle.
Créteil, centre commerc. (207-69-03), tous les jours, à 15 h. et 16 h. 30 : Pierre et le loup, avec Walt Disney.
Massy Théâtre de Paris-Sud (920-51-04), les 20, 22, 23, 26, 27, à 14 h. 30 ; le 21, à 10 h. et 14 h. : la Charrette.
Montrouge, centre comm. (253-23-24), les 26 et 27, à 16 h. : les Trois Oies.
Montreuil, conservatoire Croix-de-Chavaux (858-91-49), les 21 et 22, à 20 h. ; les 22, 26, 27, à 14 h. 30 : E Pourkoua Pa.
Cinéma. — Le label Chouette a été attribué par l'Association pour le cinéma et la jeunesse (enfants) : Peter et Elliott le dragon, la Ballade des Dalton, Un candidat au poil, Molière, l'Incompris, la Guerre des étoiles, Il était une fois dans l'Ouest, Jonathan Livingstone le goéland, Le shérif est en prison, le Troisième Homme, Sarah, Cendrillon ; (adolescents) : Mort sur le Nil, FIST, le Paradis des riches, Alambrista, l'Homme de marbre, Girlfriends, l'Arbre aux sabots, Fedora, Dossier 51, Driver, Last Waltz, Une femme libre, Retour, les Nouveaux Monstres, la Fièvre du samedi soir, le Bois de bouleaux, Julia, les Contes de la lune vague après la pluie, le Crabe-Tambour, 2001 Odyssée de l'espace, Frankenstein junior, les Hauts de Hurlevent, Harold et Maude, Monty Python sacré graal, Pain et Chocolat, Blue Collar, Un mariage, le Second Eveil, la Malédiction de la panthère rose, Tu ne m'oublieras pas, Wizards, l'Argent de la vieille, Sonate d'automne, Intérieur, Alertez les bébés, Koko le gorille qui parle, Kunak le lynx fidèle, Sous le plus grand chapiteau du monde, Michel Strogoff, le Grand Sommeil, l'Argent des autres.







RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 19 DÉCEMBRE

CHAINE I : TF 1

18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Les oiseaux de Meiji Jingu ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, C'est arrivé un jour ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Dramatique : Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut, de J. Anouilh, réal. J. Delannoy, avec F. Cottengon, M. Vaudaux, J. Balutin, J. Castelot.

Premier épisode d'un feuilleton adapté du célèbre roman de l'abbé Prévost.

21 h. 25, Danse : Cover-girl, réal. B. Saint-Jacques.

Comédie chorégraphique bâtie sur une intrigue : une jeune fleuriste rêve de devenir cover-girl.

22 h. 15, Documentaire : Vivre demain, réal. R. Pic.

Tourné au Zaïre, en Jamaïque, au Sri-Lanka, un reportage sur la famine et la santé ; sur les méfaits des sociétés multinationales dans certains pays du tiers-monde.

23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Charles Aznavour) ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Les dossiers de l'écran : FILM : CHARLOT, LE GENTLEMAN VAGABOND, de R. Patterson (1976).

La carrière et la vie de Charles Chaplin jusqu'à ses dernières années.
Montage passionnant de citations, documents, extraits de films.

Vers 22 h., Débat : Charlie Chaplin.

Sont invités : MM. Sidney Chaplin (fils du cinéaste) ; Vercors (écrivain) ; R. Fabre-Lebret (Festival de Cannes) ; H. Colpi (ancien assistant de Chaplin) ; G. Salachas (critique).

23 h. 30, Journal.

23 h. 45, Des compagnons pour vos songes.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Confédération générale des cadres (C.G.C.) ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma pour tous) : IGNACE, de P. Colombier (1937), avec Fernandel, A. Tissot, S. Fabre, N. Raya, C. May, D. Lorys, R. Cordy, Charpin. (N. Rediffusion.)

Un soldat peu dégourdi sert comme ordonnance chez son colonel. Il découvre tous les petits secrets de la maison et accumule les gaffes.
Comique troupier et opérette. Un document sur le Fernandel des années 30.

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : un gentleman courageux ; 19 h. 25, Science : les réseaux pensants (la cybernétique) ;

20 h., Dialogue avec M. Debré et A. Chandernagor : vingt ans après ; 21 h. 15, Musiques de notre temps, avec R. de Candé ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : le music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Rideau de scène pour un kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ;

20 h. 30, Echanges internationaux... « le Roi David », psaume symphonique (Honegger), par l'Orchestre symphonique de la Radio de Francfort, dir. E. Inbal, et les Chœurs de Radio-France, chef des chœurs J. Jouineau, avec J. Chamonin, soprano, N. Denize, mezzo-soprano ; 22 h. 30, Ouvert la nuit : l'art du facteur d'orgue ; *1 h., Jazz pastel : le cabaret des nouvelles recherches.*



MERCREDI 20 DÉCEMBRE

CHAINE I : TF 1

12 h., La Bible en papier ; 12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Les visiteurs du mercredi ; 17 h. 50, Sur deux roues ; 18 h. 10, A la bonne heure ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Les oiseaux de Meiji Jingu ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, C'est arrivé un jour ; 19 h. 50, Loto ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Spécial Evénements à l'occasion de la centième émission de ce magazine : Everest 78, ou les Français sur le toit du monde.

Les trois mois d'expédition de cet exploit réalisé en octobre dernier.

22 h., FILMS (cycle Chaplin) : LA REVUE DE CHARLOT. 1) Charlot soldat, de C. Chaplin (1918), avec C. Chaplin, E. Purviance, S. Chaplin, J. Rand, J. Wilson. (Muet, N.)

Les mésaventures de Charlot sur le front français. Il devient un héros malgré lui.
Une satire bouffonne, raillant l'image conventionnelle de l'héroïsme.

2) Le Pèlerin, de C. Chaplin (1922), avec C. Chaplin, E. Purviance, M. Swain, L. Underwood, C. Reisner, S. Chaplin (muet, N.).

Evadé de prison, Charlot prend les vêtements d'un pasteur et se trouve obligé de remplir des fonctions sacerdotales.
Une violente satire sociale.

23 h. 15, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h. 45, Sports : Ski (Descente messieurs) ; 12 h. 20, Dessins animés ; 12 h. 30, Jeu : Chiffres et lettres jeunes ; 13 h., Feuilleton : Belphégor ; 13 h. 35, Télévision régionale ; 13 h. 50, Feuilleton : L'âge en fleur ; 14 h., Aujourd'hui, madame.

15 h. 15, FILM : TANT QU'ON A LA SANTE, de P. Etaix (1973), avec P. Etaix, D. Péron, S. Sun, B. Dimey, V. Valmont, C. Massot, R. Blome (N.).

En quatre parties (quatre histoires), les mésaventures d'un homme dans le bruit et les tracas de la vie moderne.

Nouveau montage d'un film réalisé en 1965, et alors émietté en petits sketches. Observation réaliste, invention des gags.

16 h. 25, Récré A 2 ; 18 h. 10, Dessin animé : Tarzan ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Charles Aznavour) ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Feuilleton : Sam et Sally (premier épisode).

Mystères, aventures, cascades.

21 h. 35, FILM : LES TRICHEURS, de M. Carné (1958), avec P. Petit, A. Parisy, J. Charrier, L. Terzieff, R. Lesaffre, D. Saval, J. Portet, P. Brice, A. Mathis, J.-P. Belmondo. (N.)

Grand succès d'il y a vingt ans. Un film réputé comme représentatif de la jeunesse d'alors. En réalité, peinture d'une petite faune, mais on y retrouve les thèmes qui ont toujours été chers à Carné.

23 h. 30, Journal ; 23 h. 45, Des compagnons pour vos songes.

CHAINE III : FR 3

17 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 30, Eurêka ; 18 h. 55, Tribune libre : Centre chrétien des patrons et dirigeants d'entreprises français ; *19 h. 20, Emissions régionales ;* 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : FUNNY GIRL, de W. Wyler (1968), avec B. Streisand, O. Sharif, K. Medford, A. Francis, W. Pidgeon.

Adaptation à grand spectacle d'une comédie musicale de Broadway sur une reine du « show business ». Pour Barbra Streisand.

22 h. 50, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., La musique et les hommes... Paul Claudel : dialogues sur Wagner ; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Echanges internationaux... « la Mer » (Debussy) ; « Symphonie fantastique » (Berlioz), par l'Orchestre de Paris, direction D. Barenboïm ; 22 h. 30, Ouvert la nuit : l'art du facteur d'orgue ; 1 h., Douces musiques.

LES PROGRAMMES D'ANTENNE 2 DÉBUTERONT A 12 HEURES A PARTIR DU 8 JANVIER

M. Maurice Ulrich, président-directeur général d'Antenne 2, a présenté, au cours d'une conférence de presse, lundi 18 décembre, le contenu de la nouvelle tranche d'émissions qui sera diffusée quotidiennement à partir du lundi 8 janvier, et dont la responsabilité a été confiée à Patrick Lecoq, Jean-Pierre Guérin et Raymond Tortora (le Monde du 5 décembre).

Selon M. Ulrich, cette ouverture de l'antenne place la deuxième chaîne dans une situation de meilleure « égalité des chances » avec TF 1.

Ainsi, c'est dans un souci d'harmonisation qu'Antenne 2 proposera, après un quart d'heure d'informations pratiques, un feuilleton de 12 h 15 à 12 h 45. La première série diffusée ser.. britannique.

Le nouveau journal télévisé (12 h. 45-13 h.15) devrait assurer un lien entre celui de la veille et celui du soir. Il sera suivi d'un magazine quotidien d'une demi-heure, destiné « à compléter et à approfondir » l'information : organisées autour de thèmes réguliers, les enquêtes seront consacrées pour une large part aux problèmes de société, à l'innovation sociale ainsi qu'à la vie des régions, en liaison avec les organes de presse locaux.

TRIBUNES ET DÉBATS

MARDI 19 DECEMBRE

— Un débat sur la Chine réunit MM. Missoffe, ancien ministre, Hideo Kitahara, ambassadeur du Japon à Paris, Paul Berliet, Jacques et Claudie Broyelle, Mme Hélène Carrère d'Encausse, et André Fontaine, rédacteur en chef du *Monde*, sur Europe 1, à 19 heures.

— *VU* —

Un long capharnaüm

Heureusement que ces soirées exceptionnelles sont l'exception. Cette émission sur la paix, lundi soir, c'était d'un long, ça n'en finissait pas ! Quand, à 23 h. 30, l'Orchestre de la garde républicaine est venu nous interpréter une œuvre de Verdi, on était à moitié mort de fatigue et d'ennui. Dire qu'après le Journal il avait fallu se bagarrer, menacer, soudoyer l'entourage pour l'obliger à renoncer au Kid, un vieux film muet plus éloquent que tous les discours, un Charlot particulièrement tendre, drôle, émouvant. A côté de ça, évidemment, les déclarations de Maurice Béjart sur la paix intérieure tombaient un peu à plat, surtout après avoir vu ses danseurs enchaîner des pas d'une belle et barbare brutalité.

Soyons juste, tout n'était pas sans intérêt dans cet énorme capharnaüm, modèle « Grand Echiquier, où se succédaient pêle-mêle la Chine après Mao, un bon sujet hors du sujet ; Devos et ses histoires de belle-mère (?) ; une vendetta entre deux familles italiennes — vingt-sept morts depuis 1947, on a la rancune tenace en Calabre ; Brassens, très bien ; une interview de Moshe Dayan — pas question de signer la paix avant Noël : les nouvelles propositions égyptiennes menacent la sécurité du peuple d'Israël ; Joan Baez, une voix ; Laurent Terzieff, un regard ; la libération de quelques prisonniers politiques en Mauritanie, à l'occasion d'une interview du président Ould Salek, un bon reportage un peu court ; la bande-annonce de l'Holocauste ; encore Brassens, encore très bien.

Il aurait fallu insister davantage, à mon avis, sur le fond du problème : la violence que chacun porte en lui, et en elle, attention ! On nous a parlé, trop vite — c'était passionnant — de ce champ de bataille qu'abrite le corps humain en état de paix armée, avec ses cellules chargées de la surveillance d'un territoire perpétuellement menacé par les microbes et les maladies. Et tous ces fauves de trois à cinq ans, filles et garçons, lâchés en cours de récréation, ces empoignades, ces mêlées... Vous ne nous direz pas que seul le milieu est responsable d'une agressivité sensible dès le berceau, inhérente à la nature humaine ; les directrices de crèches et de maternelles le savent bien. Il faut des années pour civiliser ces petits d'hommes, pillards et braillards, qui naissent à l'état sauvage et trouvent dans l'attaque, ouverte ou sournoise, un exutoire à leur vitalité, une manière de contact. Tant qu'on n'aura pas compris, admis cela...

CLAUDE SARRAUTE.

LETTRES

Isaac Bashevis Singer, un conteur venu d'ailleurs

(Suite de la première page.)

On s'y perd, enfin, passons, pressons, encore un Nobel que personne ne lira ! Seulement, avec ce diablotin de bonhomme, les choses se compliquent et, si l'Académie de Stockholm l'a couronné pour des impératifs politiques, eh bien, bravo aux impératifs. Car Singer, le conteur qui nous vient d'un « ailleurs » disparu, est un Nobel destiné à durer. Il est, en effet, un grand écrivain, à l'instar des plus *grands, et son œuvre,* déjà considérable, n'est pas encore traduite en entier.

Ses yeux, son visage, quel étran*ge sentiment du « déjà vu », mais* voilà la mémoire qui revient : à la fin du film « l'Odyssée de l'espace », de Kubrick, on assiste à un événement fabuleux. Naviguant à la vitesse de la lumière, un cosmonaute atterrit dans l'éternité figurée par une banale chambre d'hôtel. Il y reste et vieillit. Quand *la mort lui fait signe, il redevient* son propre foetus. Enveloppé dans le placenta, balancé par une valse de Strauss, le bébé — et et futur cosmonaute — s'approche de la Terre d'où il reprendra son voyage perpétuel. Seuls ses yeux immenses restent ouverts sur l'éternité étoilée saisie dans son gracieux mouvement. *Ces yeux surpris, surprenants,* dévorant un visage d'extra-terrestre, un visage lisse de vieillard ou d'enfant, ces yeux, ce visage étonnant, sont bien ceux d'Isaac Bashevis Singer, explorateur téméraire d'une réalité essentielle et cachée.

Personnalité attachante et malicieuse, auteur d'une œuvre à multiple facettes, Singer, parlant de lui, met en lumière des nuances importantes, des vérités qu'il faut dire et redire afin que le grand public sache, *finalement, qui il est,* d'où il vient : « Il faut comprendre, raconte-t-il avec ironie et douceur, que jusqu'à l'avènement de la société industrielle en Pologne, les juifs qui y vivaient avaient leur langue, le Yiddish, leur autonomie culturelle, une certaine manière de vivre, d'aimer, de mourir, leur village-territoire, le Stetthl. Les juifs « de Pologne », mais pas tous, devinrent des juifs polonais tout court au vingtième siècle, le progrès leur permettant de choisir entre un passé fait d'isolement, de tradition et d'étude, et un présent de combat et d'espoir social. Emancipation, modernisation ne veut pas *dire assimilation. Cela a mal fini. »*

Une certaine confusion

En effet, les lendemains déchantèrent dans la puanteur des charniers. Ce fut d'abord l'holocauste, la fin du Stetthl à peine évoqué d'une manière indirecte dans les livres de Singer, déjà émigré, ensuite le « socialisme » national de Moczar. Le sourire, si rare, si beau, de Singer se charge de tristesse et *de nostalgie : « Lorsque je suis* arrivé aux Etats-Unis, en 1935, j'avais trente et un ans, je n'allais donc pas *connaître les horreurs de* la guerre. Aujourd'hui, je suis un juif américain qui aime passionnément son pays. Si vous me *demandez si j'étais un juif* « de Pologne » ou un juif polonais, je vous répondrai que, personnellement je me sentais plutôt un juif polonais. D'ailleurs il est bon, maintenant, pour la Pologne, que je sois « aussi » un peu polonais. Je crois que je commence à être connu « là-bas ». Opérer cependant un rapprochement entre moi *et les* personnalités que ce pays donne au monde aujourd'hui, le pape, le conseiller de Carter, que sais-je *encore (mais oui, mais oui,* certains chroniquers des médias, peu malins, l'ont fait et le font), témoigne d'une certaine confusion.

Un souffle puissant de vie

« Une certaine confusion ». Oui, Singer, que certains journalisies *ont tenté d'enfermer dans le ghetto* du folklore, aime bien pratiquer l'« understatement ». Je lui demande s'il est dans la tradition de la littérature yiddish de dire moins pour faire comprendre plus : « C'est quoi la tradition yiddish ? Ceux qui m'inscrivent dans cette tradition se trompent, sans doute *vous êtes-vous trompé aussi. J'écris* en cette langue car c'est la mienne, celle de mes parents, de mes grands-parents et de mes arrière-grands-parents, une langue qui se *meurt* dans laquelle jamais l'ordre de tuer n'a été donné. Cette langue, je l'ai dit à Stockholm, convient merveilleusement à mes *fantômes préférés.* Rien ne sied mieux aux revenants qu'une langue en train de mourir. Les spectres aiment le yiddish et dans mes livres ils y sont comme chez eux. »

S'il croit aux striges, aux dibbouks, il croit un peu moins à la disparition du yiddish, langue mineure ; certes, mais parlée un peu partout dans le monde — à qui ce Nobel apportera un souffle de vie puissant. Déjà en France, la décision a été prise de titulariser, *dans l'enseignement supérieur, un* professeur de yiddish. Singer sait que je sais ce qu'il sait, c'est pourquoi il continue, goguenard et ravi : « Je n'écris pas dans la tradition littéraire de cette langue, car j'ai ma propre tradition littéraire. L'imagerie à l'eau de rose, les débordements naïfs et touchants, *l'insupportable paternalisme* du juif qui se croit riche envers celui qu'il suspecte de pauvreté, me sont étrangers. J'ai traduit en yiddish Thomas Mann et le pauvre Hamsun, quelle tragédie son adhésion au nazisme. J'aime Balzac, Maupassant Henry Miller qui aurait dû avoir le Nobel à ma place. *Ils respectent tous une très grande* rigueur. » Un mouvement d'impatience, malgré son sourire désarmant.

—Et le Stetthl, le village de jadis ?

« Je l'ai décrit tel qu'il était », *me répond-il très vite, « avec ses* hommes et ses femmes tels qu'ils étaient, avec leur amour, leur sexualité qui s'enrichissaient mutuellement, ces hommes et ces femmes nullement déformés par un attendrissement complaisant. Je ne pouvais pas leur rendre meilleur hommage que de les montrer tels qu'ils entrèrent dans l'éternité, avec leurs qualités admirables, mais aussi avec leurs défauts. La sainteté secrète du Stetthl se retrouvait *surtout dans la vérité de vie de* ses habitants. »

« Bildungsroman » et surnaturel

L'ensemble de l'œuvre de Singer, son ami et éditeur français André *Bay le remarque avec pertinence,* observe une structure pyramidale étagée à quatre niveaux. La base, incontestablement réaliste, évoque la puissance de la « *saga* », du « bildungsroman », avec laquelle nous ont habitué Balzac, Thomas Mann, Galsworthy, Roger Martin du Gard. Dans « le Confessionnal », « *le Domaine* », « *le Manoir* », dans l'ample histoire de la « Famille Moskat », des centaines de personnages se promènent.

Au niveau immédiatement supérieur se situent les « petits grands chefs-d'œuvre », romans plus courts à deux ou trois personnages, *l'extraordinaire « Magicien de* Lublin », l'inoubliable « Esclave » ou « la Corne du Bélier » qui l'avait fait connaître à Varsovie, avant son départ pour l'Amérique.

Déjà, les personnages baignent dans une atmosphère troublante, surnaturelle entre chien et loup. Mais c'est au troisième étage, celui des nouvelles rassemblées dans « le Blasphémateur » et dans « la Couronne des plumes » que le fantastique, les démons, les esprits *ravageurs s'affirment* avec force. C'est le fantastique tel que le définit Roger Caillois : « Une rupture de la cohérence universelle, un scandale..., une irruption insolite... dans le monde réel » Au sommet de la pyramide, les contes pour enfants, « Une histoire de paradis et autres contes » (1). Le surnaturel y repose *sur un réalisme minutieux,* car, me dit Singer, « les enfants sont mes lecteurs les plus exigeants ».

Quelle est pour lui la *différence* majeure entre une nouvelle et un roman ? Singer réfléchit longuement : « La nouvelle, genre mal aimé en France, si je suis bien informé, se prête mieux à la perfection formelle. Cette perfection-là n'est pas dans la nature du roman, il y a toujours des longueurs. *Je crois que cela est valable même pour mes propres écrits.* »

EDGAR REICHMANN.

(1) Ces textes ont été publiés aux éditions Stock.



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02



emplois internationaux emplois internationaux emplois internationaux

Groupe international français recherche pour sa filiale AU NIGERIA assurant distribution et entretien

Véhicules automobiles V.L. _ P.L.
Matériels de Travaux Publics

(C.A. : 1.400 Millions de F.F. — effectif : 3200)

RESPONSABLES S.A.V.

pour les gammes respectives

AUTOS et MATERIELS T.P.

- 30 ans minimum
- Formation technique spécialisée sanctionnée par diplômes professionnels ou d'enseignement supérieur
- Expérience dans le domaine d'activité concerné
- Langues anglaise et française indispensables
- Connaissance préalable de l'Afrique appréciée.

Tous avantages liés au statut d'expatriés.

Adresser offre et prétentions à no 6701 COFAP 40, rue de Chabrol 75010 PARIS qui transmettra.

Le Ministère de la Coopération

recherche

POUR DES POSTES D'ASSISTANTS TECHNIQUES A POURVOIR DANS DES CENTRES INFORMATIQUES PUBLICS TRAITANT DES APPLICATIONS DE GESTION ADMINISTRATIVE :

— CHEFS DE PROJETS

— INGÉNIEURS-SYSTÈME
(CII-HB/IBM)

— CHEF D'EXPLOITATION
(CII-HB/IBM)

Ces postes nécessitent quatre années d'expérience professionnelle minimum dans la fonction.

Il est exigé des candidats une aptitude à la formation continue d'homologues africains.

Lieu de travail :

AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE

Contrat de deux ans éventuellement renouvelable, avec congés annuels de cinquante jours. Voyage et logement assurés.

Adresser lettre man., photo et curriculum vitae sous n° 8691 à « LE MONDE » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris (9e), qui transmettra.

EXPANSIAL

Recherche pour Importante Société Algérienne de Recherches et d'Exploitations Minières

DIVISION PRODUCTION

Exploitation à ciel ouvert

- Complexe phosphate : Djebel Onk
- Complexe Fer : Ouenza

INGENIEURS

- Mécaniciens
  - pour entretien et maintenance et matériel TP - pelles électriques et diesel — Réf. 2450 A M
  - pour maintenance installations mécaniques de traitement — Réf. 2450 B M
- Electriciens pour maintenance matériel carrières — Réf. 2451 M
- Electromécaniciens : bureau de préparation et des méthodes — Réf. 2457 M
- Traitement des minerais (fabrication) — Réf. 2458 M
- Contrôle et études de fabrication (valorisation des minerais) — Réf. 2459 M
- Des mines pour l'extraction — Réf. 2440 M

Il est exigé :
- une expérience professionnelle de 5 ans minimum dans la spécialité

Il est offert :
- un logement
- une rémunération selon compétence (nette d'impôts et en partie transférable)
- sécurité sociale et retraite cadre
- scolarité des enfants : pas de possibilités pour l'enseignement primaire - en internat pour l'enseignement secondaire.

Adresser curriculum vitae détaillé, sous référence correspondante, à : EXPANSIAL - 6, rue Halévy - 75009 Paris

HAVAS CONTACT

ERGE

ROULOTTES, HÉBERGEMENTS DE CHANTIERS, SHELTERS, BATIMENTS INDUSTRIALISÉS ET MODULAIRES, BASES-VIE

50 % du C.A. à l'exportation

recherche

CHEF DES VENTES AFRIQUE DE L'OUEST

pour développer les ventes sur ce secteur, expérience récente de la vente de matériels T.P. ou de biens d'équipements sur ce secteur indispensable. Anglais impératif.

Modalités, tempérament commercial, sens des relations publiques, pratique de la négociation à bon niveau en secteur public et privé, volonté de réussir très fort par une action personnelle persévérante sont nécessaires.

Le poste, basé à Abidjan ou Lagos, est largement autonome. La rémunération est importante pour candidat de valeur ayant le profil recherché et rapidement opérationnel après stage approfondi de formation en France.

Nationalité indifférente.

Adresser lette et C.V. manuscrits, photo et prét. à : ERGE - 67 HUTTENHEIM.

L'OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS

dont le siège est à Munich, comporte un département à La Haye et une agence à Berlin. Fondé en 1977, il est appelé à se développer progressivement, de sorte qu'au cours des années 1979 et suivantes différents postes devront être pourvus et le lieu d'exercice des fonctions est, pour la plupart d'entre eux, situé à Munich. On demande notamment des

- juristes,
- traducteurs et interprètes,
- assistants et commis administratifs (notamment dans les services financiers, administratifs, du personnel et des publications),
- personnel affecté aux divers secrétariats, au pool dactylographique et aux télécommunications,
- portiers et huissiers,
- personnel technique pour l'entretien des bâtiments.

Les grades et les traitements afférents à ces emplois sont ceux du système adopté par les Organisations coordonnées. Aux traitements s'ajoutent des indemnités et allocations accordées en fonction de la qualité de non-résident et de la situation de famille ; l'ensemble est exempt d'impôts nationaux. Les qualifications minimales varient selon les emplois, mais une certaine expérience dans des fonctions identiques ou similaires est toujours requise.

Les personnes intéressées voudront bien adresser des renseignements complets concernant leur formation scolaire ou universitaire et leur expérience professionnelle au Directeur principal du personnel qui leur communiquera sur demande tous renseignements complémentaires. Office européen des brevets, Postfach 202020, D-8 Munich 2, République Fédérale d'Allemagne.

Pour une intervention de longue durée outre-mer, bureau d'études français, recherche un

ÉCONOMISTE-STATISTICIEN

Ce spécialiste, diplômé d'une grande école, a une expérience confirmée (de 5 à 8 ans) acquise, pour partie à l'étranger dans des domaines très ouverts (projets d'investissement, études de factibilité, statistiques budgét., démographiques, etc.).

Le travail proposé fait une large part à l'initiative créatrice.

L'anglais est nécessaire.

Merci d'écr. (joindre C.V. et indiquer votre rémunération actuelle) en spécifiant la référ. 4 280 à MÉDIA P.A., 9, bd des Italiens, 75002 PARIS, qui tr.

Un groupe pharmaceutique de dimension mondiale

recherche

pour le Maghreb et les pays d'expression française d'Afrique

un sales manager

BASE A CASABLANCA, celui-ci aura pour missions essentielles dans le cadre de sa fonction :

- *le management des délégués médicaux répartis à travers tous les territoires ;*
- *le suivi des actions de promotion médicale ;*
- *le développement du chiffre d'affaires de ses produits.*

Ce poste conviendrait à une personne ayant une expérience réussie dans un poste similaire.

Il faut être doté d'une forte personnalité et être âgé au minimum de 30 ans.

Le salaire sera fonction de l'expérience du candidat retenu.

Adresser curriculum vitae et photo sous réf. 570 à :

France n° 1 *(Service Petites Annonces) 12 bis, rue Jean-Jaurès, 92807 PUTEAUX, qui transmettra.*

Importante société d'ingénierie française recherche pour une assistance technique auprès d'un pays d'Afrique noire francophone un

ÉLECTROMÉCANICIEN

ayant une expérience d'au moins 5 ans dans l'entretien des équipements de STATION DE POMPAGE

Outre cette activité spécifique, il aura également à assurer l'entretien de matériels agricoles et de terrassement ainsi qu'à gérer l'atelier central de réparations.

Il est prévu pour ce poste un séjour de longue durée auquel sont attachés les avantages de l'expatriation. Vous voudrez bien écrire (joindre C.V. et indiquer votre rémunération actuelle) en précisant sur l'enveloppe la référence 9 247 à MEDIA P.A., 9, bd des Italiens, 75002 PARIS qui transmettra.

Société ingénieur conseil Paris, recherche pour intervention Amérique latine

CONSULTANT EN FORMATION

spécialisé dans les problèmes

CIRCULATION URBAINE

Cet expert diplômé (de préférence ingénieur) à une expér. confirmée de la conception et de la mise en œuvre des actions de formation à tous niveaux dans le domaine de l'organisation de la circulation urbaine (programmation, enquêtes, etc.). Ce poste nécessite une très bonne connaissance de la langue espagnole.

Merci d'écrire (joindre C.V. et indiquer rémunération) en précisant la réf. 1 296 à MEDIA P.A. 9, bd des Italiens, 75002 PARIS, qui transmettra.

Important bureau d'études, Paris exerçant une activité d'assistance technique auprès des pays en développement recherche un

INGÉNIEUR ROUTIER

Diplômé, âgé d'au min. 28 ans. *Ayant une première expér.* professionnelle dans le domaine des études urbaines. Cet ingénieur s'intégrera dans une équipe au sein de laquelle il devra faire autorité pour ce qui concerne sa spécialité. Le lieu d'affectation se situe dans la capitale d'un pays du bassin méditerranéen. Le séjour prévu, qu'il est préférable d'envisager en célibataire, est assorti des avantages liés à l'expatriation. Merci de prendre contact en écrivant (joindre C.V. et indiquer rémunération actuelle) en précisant sur l'enveloppe la référ. 3 289 à MEDIA P.A., 9, bd des Italiens, 75002 PARIS qui transmettra.

AGENT LOGABAX en COTE-D'IVOIRE

recherche

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

Pouvant prendre en charge les tâches suivantes :

1) L'établissem. de logiciel spécifiques et l'aménagement de logiciels standards.

2) Coordination et le suivi de programmes extérieurs.

3) Constitution d'une équipe de « Moniteurs-Pupitreurs » chargés d'installer les différents logiciels chez les utilisateurs.

4) Participation au développement d'un centre de traitement à façon par la création et la mise en place de nouveau parckages.

UNE EXPERIENCE sur les matériels LOGABAX est souhaitable mais pas indispensable.

LE POSTE A POURVOIR débordant des seules applications techniques, le goût et le sens du contact clientèle sont déterminants.

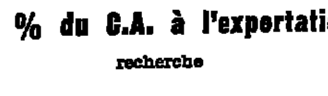
REMUNERAT. AVANTAGEUSE sous régime expatrié 10 m./2 m. Logement, mobilier, voyages, etc. Prière d'adresser C.V. détaillé à S.I.T.M.I., B.P. 4 347, ABIDJAN (Côte d'Ivoire). Une pré-sélection sera suivie d'une entrevue à Paris.

Important bureau d'études à vocation internationale rech., pour participer en Amérique latine à une intervention de conseil et d'organisation, un CONSULTANT spécialisé dans les problèmes

INSPECTION TECHNIQUE DES VÉHICULES

Cet expert est un ingénieur motoriste. Il a une large expér. des réglages de moteurs à ess. et diesel. Il peut : conseiller sur les normes anti-pollution ; organiser des visites périodiq. de véhicul. ; former des homologues. Le séjour se situe dans un pays au climat des plus agréab. Une très bonne connaissance de la langue espagnole est préférable. Merci de prendre rapidem. contact en écriv. (joindre C.V. s/réf. 5 297 à MEDIA P.A. 9, bd des Italiens 75002 Paris qui tr.

OFFR. D'EMPLOIS outre-mer, étranger par répertoires hebdomadaires. Ecr. Outre-Mer Mutations, 47, rue Richer, Paris-9e.



ERGE

ROULOTTES, HÉBERGEMENTS DE CHANTIERS, SHELTERS, BATIMENTS INDUSTRIALISÉS ET MODULAIRES, BASES-VIE

50 % du C.A. à l'exportation

recherche

CHEF D'AGENCE ALGÉRIE

pour développer les ventes en cours en Algérie, expérience récente de la vente de matériels TP ou de biens d'équipement en Algérie indispensable.

Tempérament commercial, sens des relations publiques. Pratique de la négociation à bon niveau en Algérie, volonté de réussir par une action persévérante et intensive sont nécessaires.

Le poste basé à Alger est largement autonome, la gamme de produits très large et les possibilités de développement importantes.

Logement et voiture fournis, rémunération importante pour candidat de valeur ayant le profil recherché et rapidement opérationnel, après stage approfondi de formation.

Adresser lettre et C.V. manuscrits, photo et prétentions à : ERGE - 67 — HUTTENHEIM.



emplois régionaux

Directeur comptable et administratif

120 000 F + — SUD-OUEST

Le Directeur Général récemment promu à la tête d'une entreprise industrielle du secteur coopératif (80 millions de F) recherche son Directeur Comptable et Administratif, membre actif de l'équipe de Direction.

Il prendra en charge la comptabilité générale, analytique, la trésorerie, la paye et l'informatique ; il assurera lui-même le contrôle budgétaire et l'administration générale et dirigera une équipe d'une quinzaine de personnes compétentes et qualifiées.

Désireux d'affirmer son autonomie professionnelle, il aura l'expérience de la Direction d'un Service de taille comparable acquise depuis plusieurs années dans une entreprise industrielle. Agé de 38 ans minimum, il sera titulaire du D.E.C.S. ou équivalent.

sélé CEGOS

Adresser lettre manuscrite et C.V. détaillé à Fr. ROUSSEAU, sous réf. 6092/M, à Sélé-CEGOS, 33 quai Gallieni, 92152 SURESNES. Discrétion assurée.

Constr. Maisons individuelles recherche

INFORMATICIEN

— Pr responsab. service info.
— Bonnes connaiss. en gestion.
— Conn. matériel D.E.C. (357) souh. mais non indispens.

Libre rapidement

Lieu de résidence Haute-Marne

Adr. C.V. + prét. à l'attention de M. PILO, G.B., 4, rue de l'Abbé-Cornu, 52100 ST-DIZIER.

COLLABORATEUR ou COLLABORATRICE

recherché (e)

POUR ORGANISME *ACTIVITE EXPORTATION*

— Parlant parfaitem. l'espagnol.
— Enthousiaste et désirant prendre des initiatives.
— Acceptant de se déplacer en Espagne.
— Aimant les contacts personnels.
— Si possible connaissant les techniques du commerce extérieur.
— Basé (e) à Bayonne.

Adresser C.V. détaillé et photo avec prétentions salaire au n° 8.701 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris, qui transmettra.

AMORA - S.A.

recherche pour DIJON

CHEF DE PRODUITS

Dans le cadre d'un important programme de développement, ce chef de produits se verra confier une importante gamme de produits existants ainsi qu'une nouvelle ligne de produits en voie de lancement.

Pour réussir, le candidat devra disposer d'une *solide formation* H.E.C. - E.S.S.E.C. - E.S.C. ou équivalent et justifier de 2 à 3 années minimum d'expérience dans une fonction analogue.

Adresser candidature manuscrite, C.V. et photo en précisant fourchette de rémunération souhaitée à : Direction des RELATIONS HUMAINES, AMORA S.A. B.P. 670 - 21017 DIJON CEDEX - Référ. 2.110.

Laboratoire ABBOTT SFLA

Filiale Française d'un important groupe international

recherche

PHARMACIEN CONDITIONNEMENT

ayant une expérience industrielle de deux à trois ans de préférence en fabrication ou en conditionnement. Un diplôme I.P.I. et de bonnes notions d'anglais seraient des atouts supplémentaires.

Nous lui confierons la responsabilité de notre service conditionnement qui comprend environ cinquante personnes.

De réelles aptitudes à l'animation d'un groupe et à la résolution des problèmes industriels (planning - mécanique) sont indispensables.

Ce poste se situe au sein d'une équipe jeune, dans un laboratoire en pleine expansion.

Lieu de travail : 100 kilomètres ouest de Paris.

Envoyer lettre manuscrite + C.V. détaillé et photo récente sous référence LMO 1912 à :

PHARMACIE INDUSTRIE

B.P. 59 - 92204 NEUILLY CEDEX.

S.A. LUREM

Constructeur de machines à bois de 1er plan

Activité en progression rapide et régulière - 500 salariés

Filiale du Groupe Peugeot recherche

ATTACHÉ COMMERCIAL EXPORT

30 ans - De nationalité française ou allemande, ayant si possible expérience vente machines-outils, appelé à se fixer en R.F.A., après un séjour de 6 à 12 mois en France. Allemand courant exigé. Voiture fournie.

Adr. C.V. complet avec photo à LUREM S.A., B.P. 1 61700 DOMFRONT. Tél. 37-03-44.

---

centre de recherches Clin-Midy

à Montpellier

recrute JEUNE DOCTEUR

vétérinaire

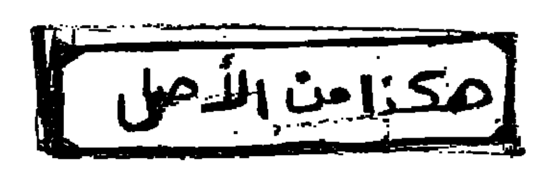
pour l'intégrer au **service de Toxicologie**

L'assistanat en Pharmacie - Toxicologie, Physique Chimie, Médecine ou Histologie serait une expérience appréciée.

Adresser lettre manuscrite et C.V. détaillé à M. MAZUE - Chef du Service Toxicologie - C.R. CLIN-MIDY - rue du Pr Joseph Blayac 34082 MONTPELLIER cédex



P.LICHAU





emplois régionaux

comex Service
Leader Français des travaux sous-marins

jeunes contrôleurs de gestion

MARSEILLE — ANGLAIS PARLE

Capables d'assurer rapidement l'analyse et le suivi budgétaire de projets importants.
De formation supérieure – Gestion/Comptabilité – ils seront dotés d'une bonne expérience – 2 ans minimum – de contrôle budgétaire en milieu industriel, de préférence ingénierie, offshore ou T.P.
Poste évolutif comportant des responsabilités et des déplacements à l'étranger.

Toutes informations sur cette offre seront données confidentiellement au téléphone du lundi au vendredi aux heures de bureau par Information Carrière SVP 11-11 qui donnera un rendez-vous aux candidats concernés.

Information Carrière SVP 11.11

Réf. M 544.

On peut aussi adresser son dossier à SVP RESSOURCES HUMAINES 65 avenue de Wagram 75017 Paris.

CHEF DE PRODUIT

Ville Universitaire de l'Est

Nous sommes une Entreprise en expansion produisant et commercialisant ses produits sur un marché de biens de loisirs.

Constituée d'hommes jeunes et dynamiques, notre Direction souhaite trouver rapidement le collaborateur qui :

— L'assistera au niveau du développement des produits existants et de la création de nouveaux produits ;
— Collaborera avec les responsables commerciaux à l'amélioration et l'animation de la Promotion des ventes.

30 ans environ, de formation supérieure (Sc. Eco. Essec), vous avez une expérience de 2-3 ans d'une *fonction similaire acquise si possible* sur des marchés de biens de loisirs ou de service.

Outre une forte personnalité, mais aussi une certaine souplesse dans les relations, nous attendons de vous une aptitude réelle à la compréhension de problèmes techniques.

Nous étudierons votre candidature avec attention si vous voulez bien adresser votre C.V. détaillé et dernier niveau de rémunération.

Ecrire n° 8.716 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS-9e, qui transmettra.

Nous sommes un important groupe alimentaire avec une usine proche de STRASBOURG.

Compte tenu de l'expansion de notre production nous recherchons :

un chef de fabrication

qui après une période de formation en rapport avec le poste sera chargé de prendre en main une des équipes de production travaillant en 3 x 8 (5 jours par semaine).

Pour ce poste nous recherchons :
- un homme de caractère et d'action ayant le sens pratique (organisation, rendement, qualité, hygiène, coûts et surtout relations humaines)
- une formation de base mécanique générale avec niveau BTS, DUT ou ingénieur ayant une expérience industrielle souhaitée mais non indispensable.

Nous offrons un poste évolutif, un cadre de travail très délégatif et une rémunération élevée en ligne avec la politique générale du groupe.

Envoyer lettre de candidature, CV, photo et prétentions sous réf. R2SM à



ALIMENTAIRE
Service du Personnel
B.P. 36 - 67501 HAGUENAU CEDEX.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ MULTINATIONALE IMPLANTÉE EN PROVINCE

Nous proposons à des

JEUNES INGÉNIEURS

diplômés GRANDES ECOLES :
X, Mines, Centrale, S.S.E., Sup. Aéro, A.M.
débutants ayant 2 à 3 ans d'expérience

plusieurs postes en **INFORMATIQUE**

Après une période de formation complémentaire, nous leur confierons des responsabilités dans une des deux spécialités suivantes :

- INFORMATIQUE DE GESTION : Production, Comptabilité et Finances, Personnel. Réf. 1.
- INFORMATIQUE INDUSTRIELLE : Contrôle de processus, automatisation, C.A.O. Réf. 2.

Par la suite, une évolution de carrière sera assurée au sein du Groupe permettant d'exercer des fonctions diversifiées.

Les postes proposés nécessitent une bonne connaissance de l'Anglais.

Ecrire S.N. 784.862 M REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur 75002, Paris, qui transmettra.



THOMSON-CSF

Centre de CHOLET

recherche pour son SERVICE MICRO-ÉLECTRONIQUE HYBRIDE COUCHE ÉPAISSE

UN INGÉNIEUR

A.M., I.N.S.A. ou E.N.S.C.I.

ANGLAIS lu et parlé souhaité
minimum 30 ans. Ayant une expérience en physique des matériaux.

Cet ingénieur sera chargé, dans la section Etudes, d'assurer le suivi des processus technologiques utilisés, d'évaluer et mettre en œuvre de nouveaux procédés, avec une équipe de techniciens.

Il participera, par ailleurs, aux travaux technologiques engagés au niveau du Groupe.

Ecrire avec C.V. + photo au Service du Personnel, 110, avenue Leclerc, 49309 CHOLET.

ENTREPRISE BRETONNE DE BONNETERIE
(plus de 300 personnes)
DANS LE CADRE DE SON EXPANSION SOUTENUE ET PROGRESSIVE, CREE DES POSTES NOUVEAUX

DIRECTEUR DE PRODUCTION

POUR ASSURER :
— la gestion.
— l'organisation ;
— *le contrôle des productions.*

CHEF DES FABRICATIONS

RESPONSABLE DE :
— la productivité ;
— la qualité du travail ;
— la formation du personnel ;
— l'ambiance des ateliers.

NOUS DEMANDONS POUR CHACUN DE CES POSTES :
— une compétence professionnelle certaine ;
— du dynamisme ;
— une parfaite maîtrise des techniques ;
— l'aisance dans les relations humaines.

NOUS OFFRONS :
— une rémunération de haut niveau ;
— un avenir motivant ;
— possibilité de logement.

Ecrire avec C.V. manuscrit et photo à n° 91.291 CONTESSE Publ., 20, av. de l'Opéra, PARIS-1er.
DISCRETION ASSUREE.

ORGANISME SOCIAL MARSEILLE

recherche

contrôleur de gestion

- 40 ans minimum.
- formation supérieure (ESSEC, ESC, Expertise comptable) et DECS complet exigés. De sérieuses connaissances en informatique et son utilisation courante sont indispensables.
- rattaché au Directeur Général ses responsabilités sont d'ordre :
  — comptable : bilan, comptes de gestion.
  — financier : trésorerie, tableau de bord, budgets et audit.
- 5 ans minimum d'expérience similaire sont nécessaires pour pouvoir tenir la fonction.

Ecrire avec C.V. détaillé et prétentions sous réf. 35-M.
Réponse et discrétion assurées

guillon sélection
23, AV. DE LIVRY - 93340 LE RAINCY

Un groupe de sociétés spécialisées dans la fourniture de biens et de services à une CLIENTELE AGRICOLE
siège PAU

recherche pour remplacer le titulaire promu à d'autres fonctions

contrôleur de gestion

Cette fonction, rattachée à la Direction Générale, conviendra à un candidat de formation supérieure (grandes écoles de commerce ou de gestion) complétée par un DECS.

Une expérience de 3 à 5 ans dans une fonction similaire est indispensable.

Nous lui confierons
- la préparation et le suivi du budget,
- l'analyse des coûts et projets,
- l'établissement des prix de revient,
- le contrôle des inventaires,
- l'amélioration des procédures.

Les entretiens auront lieu en janvier.

Adresser lettre manuscrite, CV et photo, sous référence 169 TA à

SCOTI 33 rue de Miromesnil 75008 PARIS. Discrétion assurée

ENERTEC

Schlumberger
POITIERS
offre :

POSTE DE RESPONSABLE

d'un service de montage de produits électromécaniques

Formation arts et métiers ou équivalente. 30 ans minimum.
Adresser C.V. ENERTEC, avenue de Bordeaux, 86009 POITIERS

---

offres d'emploi

CENTRE INTERMINISTERIEL D'ETUDES ET D'EXPERIMENTATION DES SYSTEMES D'INFORMATION MARSEILLE

recherche

INGÉNIEUR GRANDES ÉCOLES

pouv. justifier de plus. années d'activité ds (ou pour l'ADMINISRATION DE D'ETAT à des postes de responsabilité, pour assurer les fonctions de : DIRECTEUR de programme.

Env. lettre manuscrite, photo, C.V. et prét., ss pli confidentiel, à M. Rodriguez - CEESI
343, boulevard Romain-Rolland, 13009 MARSEILLE.

ORGANISATION

75.000 +

Importante société appartenant à un groupe international, recherche pour mettre en œuvre son nouveau plan organisation, un ou une jeune Diplômé (ée) d'études supérieures (26 ans minimum) qui devra :
— développer à partir d'un cahier des charges certaines applications : circulation et traitement de l'information, rédaction de procédures, conception d'imprimés... ;
— assurer la mise en place, le suivi des applications ainsi que la formation des utilisateurs.

Une première expérience réussie d'organisation est une condition préalable à l'examen de toutes candidatures. La connaissance des contraintes informatiques et la pratique de l'anglais seraient appréciées, mais non *indispensables.*

Lieu de travail proche banlieue Sud.

Ecrire avec C.V. à n° 6893, COFAP, 40, r. de Chabrol, 75010 Paris, qui transm.

Produits Industriels
PARIS

Une importante société de négoce de produits sidérurgiques, recherche :

Directeur Produits - Tubes — Réf. 81276 M

Sous la responsabilité du directeur général il prendra en charge la politique d'Achat des tubes auprès des fournisseurs tant français qu'étrangers. Il aura aussi un rôle actif dans la mise au point de la politique commerciale et dans l'assistance aux chefs d'agence.
Cette fonction importante ne saurait convenir qu'à un candidat pouvant faire état d'expériences réussies dans les achats de produits industriels et parlant couramment l'anglais et/ou l'allemand

Chef de Produit - Pétrole - tubes et accessoires — Réf. 81277 M

Sous l'autorité du Directeur produits, il assurera le suivi des marchés de tubes et accessoires, passés avec l'industrie pétrolière.
Il jouera, sur ces produits, un rôle de conseil et d'assistance pour les agences régionales et prendra en charge l'étude des dossiers complexes. Cette fonction conviendrait à un candidat âgé d'au moins 28 ans, possédant l'expérience du produit.

René Dagiral vous remercie de lui adresser C.V. détaillé avec photo récente et rémunération actuelle sous la référence choisie.
Le secret absolu des candidatures est garanti par



BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, rue Danton 75263 Paris Cedex 06

Société Administration de Biens Paris recherche

COLLABORATEUR

Homme ou femme bon niveau, *connaissant bien profession* et particulièrement co-propriété. Libre de suite.
Bonnes références. Situation avenir si capable. Ecr. Havas Contact, 156, bd Haussmann, 75008 Paris sous n° 44.214.

Sté accessoires automobiles Paris-8e recherche

EMPLOYÉE PRINCIPALE DE SERVICE CONTROLE DE GESTION

Formation BTS ou équivalent. Bonne secrétaire sténodactylo. Connaissances comptables et gestion souhaitées. Si possible bilingue franç.-allem. ou franç.-anglais.
Env C.V. + photo et prét. à no 54.740 B Bleu, 17, rue Lebel, 94-Vincennes.

APSIDE

40, rue de Ponthieu, 75008 PARIS, recherche disponibles rapidement

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

- PL 1 + IMS DB/DC
- ASM/COBOL + CICS

Tél. 225-12-46 - 359-27-00 ou envoyer C.V.

SOCIETE D'EQUIPEMENTS AERONAUTIQUES rech. pour PARIS

JEUNES INGÉNIEURS

De formation aéronautique SUP.-AERO, ENICA ou équiv., pour son département ETUDES AVANCEES.

— Projets de systèmes numériques embarqués.
— Liaisons techniques avec la clientèle.

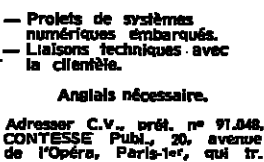
Anglais nécessaire.

Adresser C.V., prét. n° 91.048, CONTESSE Publ., 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui tr.

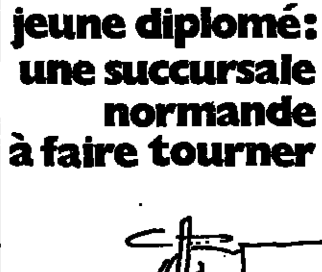
Importante Sté Internationale recherche

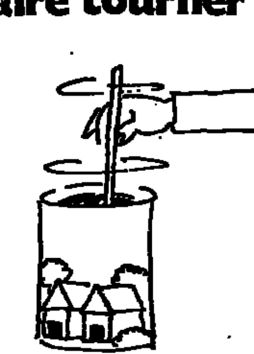
COLLABORATEURS (TRICES)

libres de suite, dynamiques ambitieux, bonne élocution et excellente présentation. Voiture souhaitée. Travail sur rendez-vous. Avantages sociaux, gains importants, formation assurée, situation d'avenir.
Téléphonez ce jour à Mlle FOURNIER au : 538-66-16.



Pour un jeune diplomé : une succursale normande à faire tourner





rsc carrières

Avec une formation supérieure et 4 ou 5 ans d'expérience commerciale, ou on se laisse étouffer ou on a envie de faire autre chose. Plus.

Dans le second cas, voici ce que nous proposons : une concession machines agricoles (15 personnes environ), à faire tourner. Gestion, stocks, atelier, actions commerciales. (Promotion, ventes, exploitation du potentiel local).

Si vous vous sentez l'âme d'un " jeune patron ", c'est le moment de faire vos preuves : une situation à redresser dans les 3 ans. Un challenge à tenir. Les moyens pour le réaliser (y compris le support logistique d'une grande entreprise nationale dont vous faites partie).

En Normandie, vous ne serez pas tout à fait un pionnier. Mais chaque région à ses particularités. Vous y serez d'autant plus à l'aise que vous les connaissez bien.

Un soupçon de régionalisme, une solide connaissance de la distribution des biens d'équipements...

Vous êtes sur la bonne voie.

Adressez votre CV à rsc carrières - 92, rue bonaparte - 75006 PARIS, en précisant la référence 8300.

Première entreprise française d'ingénierie dans un domaine technologique avancé, nos réalisations atteignent de très importantes dimensions et engagent des investissements considérables.
Nos projets de développement nous amènent à recruter un

INGENIEUR GRANDE ECOLE SPECIALISTE ANALYSTE NUMERIQUE

ayant au moins 5 années d'expérience dans la mise au point et le développement de codes de calcul des structures par la technique des éléments finis.

Une formation en analyse dynamique des structures de grande dimension et en élastoplasticité est requise.

Responsable de la gestion des moyens de calcul d'une équipe de 25 ingénieurs et techniciens, il aura la charge de :

– former et assister les utilisateurs,
– développer de nouveaux éléments ou algorythmes numériques,
– définir les axes de développement,
– assurer le bon fonctionnement des activités informatiques avec le service exploitation.

Les candidatures seront traitées avec la plus grande discrétion.
Elles sont à adresser, accompagnées d'un CV, sous réf. 75722, à HAVAS CONTACT - 156, boulevard Haussmann, 75008 Paris, qui transmettra.

HAVAS CONTACT

STE INTERNATIONALE recherche pour un de ses départements PARIS

CHEF DE SERVICE VENTES

30 ans minimum.
HEC, ESSEC ou équivalent.
Responsabilités ventes produits à base petite mécanique et électronique.
Animation représentants et réseau de vente.

Pratique de l'anglais.

Adresser C.V. et prét. n° 91.046, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui tr.

STE D'EQUIPEMENTS AERONAUTIQUES recherche pour PARIS

JEUNES INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

Débutants ou 1 à 2 ans d'expér.
Formation générale ESE, INSA *ou équivalent.*

— Etudes de systèmes analogiques et digitaux pour l'aéronautique.
— Connaissances des microprocesseurs appréciées.

Anglais vivement souhaité.

Adresser C.V., prét. n° 91.050, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui tr.

91-BIEVRES, recherche

ANIMATEUR (TRICE)

pour M.J.C.
Env. C.V. à monsieur le Maire.

SOCIÉTÉ VENTE FOURNITURES DE BUREAU ET IMPRIMÉS

recherche UN

INSPECTEUR CCIAL

- Connaiss. nécessaires milieux militaires et grandes administrations région parisienne.
- MISSION : suivi et développement clientèle militaire et administ. région parisienne.

Adresser C.V. et prétentions, à no 784.783 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris 2e.

Important Cabinet Commissaires aux comptes recrute

JEUNES COLLABORATEURS

possédant (uniquement) diplôme SUP de CO, ELSCA ou I.S.G. (option F.C. ou finance).
Envoyer C.V. et photo à : Mme Marysa PAPINEAU 217, rue St-Honoré, 75001 Paris.

Futur Directeur Général — F 150 000 +

VENTE OUTILLAGE

Une société internationale, leader aux USA pour les procédés de fixation destinés aux industries les plus diverses, implante un réseau de distribution en France. Elle recherche pour développer sa part de marché déjà existant un responsable pour former, animer et contrôler une équipe nationale de 10 vendeurs. Basé en Région Parisienne et en liaison étroite avec la société-mère, ce cadre prendra progressivement la responsabilité de tous les aspects de l'affaire qu'il devra gérer comme un centre de profit.

Le poste convient à un homme jeune, ayant fait la preuve de ses compétences de vendeur dans des secteurs industriels très ouverts et capable d'imaginer et d'ouvrir de nouveaux marchés. Une expérience des industries du bois ou du bâtiment serait un avantage. La dimension internationale de la société et du poste requiert l'habitude du milieu anglo-saxon et une pratique courante de l'anglais parlé.

Adresser CV et prét. s/réf. M 110 à J.N.CRETE - Tour Maine Montparnasse - 33, av. du Maine 75755 Paris cédex 15.
Discrétion absolue.

The Executive Group management consultants

Au sein du Groupe Schlumberger,
ÉTUDES ET PRODUCTIONS SCHLUMBERGER
conçoit et réalise des "outils" permettant de rechercher, d'évaluer et d'exploiter les gisements d'hydrocarbures.
Utilisés dans plus de 70 pays et dans des conditions diverses, ces systèmes intègrent des développements technologiques avancés dans de nombreux domaines (électronique, électromécanique, informatique, physique...).
Nous souhaitons recruter un

INGENIEUR ELECTRONICIEN INDUSTRIALISATION

Il sera chargé d'assurer le passage de prototypes vers la fabrication en série, ainsi que la modernisation de systèmes de mesure existants.
En relation étroite avec les différentes unités d'études et de production, il aura pour mission de vérifier le respect des spécifications, d'analyser les interactions des différentes parties des systèmes, et conduira les projets de mise au point et d'amélioration de circuits électroniques pour une grande variété d'"outils" Schlumberger. Il devra, à ce titre, être capable de mener des études de circuits.
Ce cadre est un ingénieur diplômé (ESE ou équivalent), pouvant justifier de 2 à 3 années d'expérience dans une entreprise industrielle, et ayant une bonne connaissance de l'anglais parlé et écrit.
Le développement constant de nos activités, leur haut niveau scientifique et technique, et les relations que ce poste permet d'établir avec tous les secteurs de l'entreprise ouvrent de réelles perspectives professionnelles dans E.P.S. et le Groupe Schlumberger.
Les candidatures, accompagnées d'un C.V. détaillé, sont à adresser, sous la référence 7859, à ÉTUDES ET PRODUCTIONS SCHLUMBERGER
26, rue de la Cavée,
92142 CLAMART.

Schlumberger

HAVAS CONTACT

Les réalisations industrielles que nous concevons et réalisons, en France comme à l'étranger, utilisent des techniques variées, souvent à la pointe des domaines scientifiques dont elles sont issues. Elles intègrent des équipements de grandes dimensions, soumis à de très fortes contraintes thermiques ou mécaniques.
Le rôle de la section calcul est à ce titre prépondérant et conditionne le bon déroulement des travaux qui nous sont confiés.
C'est pour renforcer cette section, au sein du Département Études, que nous cherchons

DEUX INGENIEURS ANALYSE DE CONTRAINTE

- Le premier, débutant, se verra confier, après formation, à nos techniques et procédures des analyses très poussées, utilisant aussi bien des calculs manuels que des programmes informatiques.
- Le second a acquis une solide expérience des calculs de contraintes d'équipement, de préférence dans l'industrie aéronautique, chimique ou pétrolière.

Ces ingénieurs assumeront progressivement la responsabilité complète de projets, des hypothèses de calcul jusqu'à la synthèse débouchant sur les essais.

Ils entretiendront des relations avec les usines et les constructeurs. Des déplacements de courte durée en France et aux U.S.A. sont à prévoir.
Une connaissance de l'anglais est souhaitable.

Les candidatures accompagnées d'un CV, sont à adresser, sous la référence 75723, à HAVAS CONTACT 156, boulevard Haussmann 75008 PARIS qui transmettra.

HAVAS CONTACT

Deutsche Bank

Pour notre Succursale de Paris nous recherchons un

ATTACHÉ DE DIRECTION
RELATIONS CLIENTÈLE ENTREPRISES

Ce jeune Cadre de langue française (30 ans environ) assistera les responsables de la Direction clientèle entreprises.

Il aura :
— Une formation supérieure ;
— Une expérience bancaire d'au moins deux à trois ans ;
— Un goût pour les contacts commerciaux.

Bonnes connaissances de l'allemand sont indispensables, connaissances de l'anglais souhaitées.

Nous vous remercions d'adresser votre C.V. détaillé avec photo et prétentions à :

DEUTSCHE BANK
Succursale de Paris,
10, place Vendôme,
75001 PARIS.



Un Grand de la Petite Annonce

JEUNE AGENCE DE PUBLICITE,
en pleine expansion, nous recherchons
pour développer notre clientèle, un collaborateur.

Ayant déjà travaillé en agence, il doit connaître parfaitement le marché de la P.A.

Son ambition et son dynamisme lui permettent de s'intégrer dans notre équipe qui voit grand.

Envoyer C.V. et prétentions sous réf. P.J. à Régie Presse "Le Monde", 85, bis rue Réaumur, 75002 PARIS qui transmettra.

Les dossiers de candidature seront traités confidentiellement.

ORGANISATION

90.000 +

Importante société appartenant à un Groupe international, recherche pour mettre en œuvre son nouveau plan organisation et systèmes, un Ingénieur diplômé d'études supérieures (Maîtrise gestion, Ecole de Commerce, ...) qui devra :
— définir, à partir des besoins exprimés par les utilisateurs, les cahiers des charges nécessaires à la mise en place de nouveaux systèmes de traitement;
— participer au choix de moyens informatiques à mettre en œuvre dans une structure décentralisée.

Une expérience confirmée de la conception de systèmes d'organisation, une connaissance des outils informatiques et la pratique de l'Anglais seront nécessaires pour réussir dans cette fonction.
Lieu de travail proche banlieue Sud

Ecrire avec C.V. ss le n° 6.700 à COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 Paris, qui tr.

---

ingénieur de développement

90/120 000 F

Nous sommes une multinationale américaine. Notre activité concerne la fabrication de produits plastique thermo-rétractables que nous commercialisons dans diverses branches d'activités : les télécommunications, l'énergie, le bâtiment et l'électronique.

C'est précisément pour cette dernière branche que nous recherchons un ingénieur AM, INFA, IDN, ou équivalent. Il s'agit de développer les recherches sur des produits nouveaux et les adapter aux réalités de notre marché.
Vous apporterez, par la suite, un support technique en clientèle auprès de notre force de vente.

Une expérience de 2 à 5 ans dans un poste similaire nous paraît plus utile pour réussir que la connaissance de nos produits.

Enfin, étant donné le contexte international dans lequel nous travaillons, un anglais courant est souhaité.

Merci d'envoyer votre CV à Michel Garnier sous référence 3846, à,

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE
28, av. de Messine
75008 PARIS
IBD

à qui nous avons confié cette recherche.

William SAURIN

étoffe son département INGENIERIE et recrute

UN INGENIEUR D'ETUDES CHEF DE PROJETS

DIPLOME ARTS ET METIERS ou EQUIVALENT

Il aura une expérience pratique d'au moins 2 années dans un service ingénierie au niveau des installations générales et plus particulièrement des équipements mécaniques.

Il devra gérer les projets qui lui seront confiés.

La connaissance des industries alimentaires serait appréciée.

Envoyer C.V., photo et prétentions
WILLIAM SAURIN
81 à 89, Avenue Général Leclerc
ST-THIBAULT 77400 LAGNY.

REVISION COMPTABLE
Un cabinet d'expertise comptable (25 personnes) situé PARIS (7e), recherche

RÉVISEUR CONFIRMÉ

• POUR MISSIONS auprès d'une clientèle de sociétés variées, principalement en région parisienne, mais également en province.

CE POSTE CONVIENDRAIT à un candidat de niveau certificats supérieurs ayant acquis en cabinet une expér. min. de 2 ans.

Env. C. V. et prétentions à n° 90.941 CONTESSE PUBL., 20, avenue Opéra, Paris (1er).

Association à vocation culturelle, relations internationales, rech. pour budget d'opérations

AIDE-COMPTABLE

expérimenté.
Env. C.V. et cand. manusc. à M. le directeur de l'ONUEF, 96, bd Raspail, 75006 PARIS.

TEAM 5 SPORTS

recherche pour ses Magasins

2 DIRECTEURS

ADJOINTS AUX RESPONSABLES DE MAGASINS.
— Bons gestionnaires.
— Capables d'animer l'équipe de vente.
— Pratique sportive souhaitée.
Ecire avec curriculum vitae TEAM 5, Tour de bureaux, Rosny 2, 93118.

Importante Société 13e recherche

ADJOINT AU CHEF COMPTABLE

expérimenté (bilans, budgets), libre de suite. Envoyer C.V., lettre manuscrite, photo et prét. à M. MONGODIN, 187, rue du Chevaleret, 75013 PARIS.

Importante Société de services à succursales multiples recherche pour Paris

UN INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

— Niveau d'études ingénieur ou B.T.S.
— Expérience du commercial souhaitée.
— Minimum 30 ans.
— Dynamique.
— Habitué aux contacts humains et commandement.

Il sera DIRECTEUR d'une agence de PARIS, où il assumera la gestion commerciale et administrative.

Salaire fixe + avantages

Env. C.V. + photo + prétent. ss n° 784.841 REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris, qui transmettra.

MEUDON-LA-FORÊT

92360 - Clinique chirurgie générale et spécialisée 106 lits sur 3 ét., recherche

INFIRMIERS (ÈRES)

D.E.
soignants et responsables technique du service de NUIT. Expérience similaire nécessaire justifiant rémunération. Poste stable.
Tél. Surveillante Générale : 630-21-31

CADRE SUPÉRIEUR

bonne expér. direction cciale et export. Angl. et Italien courants. recherche

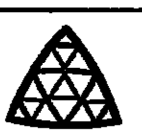
COLLABORATION

DIRECTION P.M.E.
éventuell. missions temporaires.
Ecr. n° T 09958 M, Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

---

INGÉNIEUR MAINTENANCE

expér. pétrolière OFF-SHORE, parfaitement bilingue. Envoyer C.V. à B.T.E., 61, rue Meslay, 75003 Paris. - Tél. : 277-62-60.



le groupe des Arcs

caractérisé par la gestion dynamique de ses activités dans un marché en pleine expansion recherche un jeune

Paris — **cadre financier** — 90 000

Vous avez une formation Ecole Supérieure de Commerce et une première expérience professionnelle dans le secteur bancaire ou promotion immobilière. L'analyse financière le montage de dossiers d'investissements et de plans de trésorerie, des connaissances juridiques et fiscales font partie de votre acquis professionnel.
Vous collaborerez étroitement avec le Directeur de notre

service études et développement

et l'assisterez dans le montage et le suivi des dossiers financiers immobiliers des ARCS, vous pourrez devenir à terme entièrement responsable de la gestion des sociétés de construction du groupe.
En liaison avec la Direction Générale, vous participerez sous l'angle du montage financier à la création de formules originales de développement et de diversification des activités du groupe en France et à l'étranger.
Une pratique courante de l'anglais est souhaitée.
Si vous êtes intéressé, adressez votre curriculum vitae ss réf. B 5608 à Mme Sigolet, 1, rue de Berri, 75008 Paris.

bernard julhiet psycom

---

chef des achats

Nous sommes une importante affaire de composants radio-électriques en progression rapide.

A la suite du départ à la retraite de son titulaire, notre Direction Générale recherche son

Agé de 40 ans minimum, de formation technique, ayant exercé cette fonction 10 ans et ayant des connaissances particulières en découpage, emboutissage, fonderies d'aluminium et composants électroniques, sous le contrôle du Directeur Général, il aura la responsabilité des achats, des approvisionnements et de la gestion du magasin, en liaison avec la fabrication, le service planning et la Direction Commerciale.

L'expérience d'une tenue de stocks informatisée est fortement souhaitée.

La rémunération sera stimulante et fonction de l'expérience du candidat.

Localisation : Banlieue Est.

Envoyer C.V. + photo + rémunération sous réf. 567-M, 25, rue du Renard, 75004 Paris.

PROSSEL International
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

---

comptable qualifié(e)

NIVEAU DECS

recherché(e) par Cabinet Comptable International pour son Département Assistance aux Clients.

Fonction : tenue complète ou supervision de petites comptabilités, paies, déclarations sociales et fiscales.

- Expérience Cabinet appréciée.
- Connaissance de l'anglais indispensable.
- Déplacements Région Parisienne à prévoir.
- 7 h 30 x 5, 13e mois, avantages sociaux.

Envoyer C.V. sous réf. 6126-M à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising 3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

BANQUE PRIVÉE

PARIS 9ème

recherche pour son SERVICE INFORMATIQUE

PROGRAMMEUR SYSTEME

débutant sur H.B. 66

Écrire avec curriculum-vitae, lettre manuscrite et photo (perdue) sous référence 68.405, PUBLICITÉ ROGER BLEY 101, rue Réaumur, 75002 PARIS.

Le Centre d'Etudes et de Recherches Biologiques et Analytiques recherche pour des postes de :

DIRECTEURS ADJOINTS

BIOLOGISTES

Pharmaciens ou médecins, compétents selon la loi du 11 Juillet 1975, ou en cours de certificats, à temps plein ou à temps partiel, spécialisés en radio-immunologie (INSTN) ou hormonologie ou biochimie ou immunologie ou généralistes, ayant une bonne expérience hospitalo universitaire et privée.
Les postes à pourvoir se situent au sein d'une équipe de consultants en biologie. Ils assument la responsabilité du contrôle de qualité, de l'animation technique des laboratoires, de la signature et du commentaire biomédical des compte-rendus d'analyses.
Ils participent activement aux congrés, symposiums et séminaires.
Ils mènent dans l'étude prospective de la biologie des travaux personnels. Ils pratiquent une langue étrangère.

Adresser lettre manuscrite, curriculum vitae et photo sous référence 1750 à Monsieur Alain FUNES - CERBA - MAFFLIERS 95560 MONTSOULT

Réponse et discrétion totale assurées.

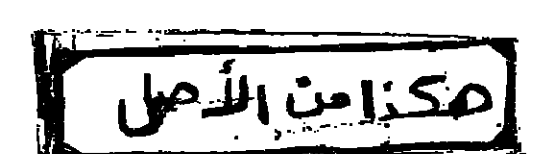
---

dirigeant, affaire de transports

Un groupe français de notoriété et d'implantation internationales dans le transport routier, cherche un cadre de niveau élevé pour lui confier l'animation commerciale de son affaire en région parisienne (35 MF) qu'il doit développer et promouvoir. Il participe à l'exploitation et à la gestion. Sa réussite le destine à devenir, à court terme, D.G. adjoint, et peut-être plus... C'est un cadre du transport de 33 ans minimum qui assume déjà des responsabilités importantes et veut développer sa carrière. Nous souhaitons qu'il soit ambitieux.

Ecrire à G. BARDOU, réf. 3499 LM.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE — 75008 PARIS
LYON - LILLE - BRUXELLES - GENEVE - LONDRES



offres d'emploi

CIMSA

Compagnie d'Informatique Militaire Spatiale et Aéronautique
Filiale du Groupe THOMSON-CSF

développe son activité "SYSTEMES" en France et à l'exportation dans des domaines mettant en œuvre les techniques électroniques et informatiques les plus récentes :
• traitements répartis, mini-ordinateurs, microprocesseurs, réseaux, bases de données...

recherche

ingénieurs de haut niveau

INGENIEURS
— devant assurer la coordination des services d'exécution dans le cadre d'une étude ou d'une réalisation industrielle.
— Quelques années d'expérience et une formation informatique de base sont nécessaires.
(Réf. MD/1)

RESPONSABLES D'ETUDE LOGICIEL
— Grandes Ecoles ou Universités.
— Ils auront à assurer :
• le développement de logiciel de base : compilateurs, moniteurs, bases de données, réseaux...
• la conception et la définition de produits futurs.
— Une formation spécialisée de haut niveau dans les domaines cités est nécessaire.
— Une expérience sur mini-ordinateurs ou microprocesseurs serait appréciée.
(Réf. MD/2)

INGENIEURS "SYSTEMES"
— Grandes Ecoles ou Universités.
— Conseil auprès des chefs de projet dans leurs actions de définition, d'évaluation et de réalisation des systèmes informatiques temps réel.
— Ces postes s'adressent à des candidats ayant une solide formation informatique et quelques années d'expérience industrielle.
(Réf. MD/3)

CHEFS DE PROJET
— Grandes Ecoles.
— Chargés de la maîtrise d'œuvre de systèmes informatiques temps réel depuis la conception jusqu'à la mise en service.
— Une expérience de plusieurs années dans une fonction analogue est EXIGEE.
— Connaissance des matériels MITRA et SOLAR souhaitée.
(Réf. MD/4)

UNE FORMATION COMPLEMENTAIRE SERA ASSUREE au sein des équipes existantes.

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo et prétentions en indiquant la référence du poste à **CIMSA** — Service Emploi-Formation — 10/12, Avenue de l'Europe - 78140 VELIZY

Importante Société
Installations électriques
recherche
pour son département
informatique basé
Banlieue Ouest

ANALYSTE-PROGRAMMEUR
CONFIRME

Pour application temps réel sur SOLAR 16. Ecr. av. C.V. prét. à n° 54432 B BLEU
17, rue Lebel, 94 Vincennes

S.F.I.M.
STE DE FABRICATION D'INSTRUMENTS DE MESURE

recherche

INGÉNIEURS POSITION II

— E.S.E. ou équivalent.
— ANALYSTE-PROGRAMMEUR temps réel.
— Expérience mini-ordinateur indispensable.

Ecrire avec C.V. et prétent. au Service du Personnel
B.P. 74 — 91301 MASSY

DIRECTEUR (TRICE)

sens organisation bon (ne) animateur (trice) habitué (ée) à négocier tous niveaux pour diriger agence immobilière Paris ou province. Revenu très important si capable. Envoyer C.V. et réf. à AVIS, 32, allée de la Tour 93250 VILLEMOMBLE

Bureau d'études
recherche
Travailleurs indépendants,
Implantation circuits imprimés
Tél. après 19 h. : 461-14-51

Sté d'EDITION de revues et annuaires techniques
offre 2 postes à mi-temps
UN de TRADUCTEUR
en allemand et anglais
UN de CORRECTEUR
Préférence sera donnée à candidat pouvant remplir les deux fonctions et connaiss. l'imprim. Ecr. S.E.I.N., 89, r. Barrault, 75013 Paris, av. C.V., prét., phot.

---

informatis

SOCIETE DE SERVICES ET DE CONSEILS EN INFORMATIQUE en pleine expansion

recherche

Pour projets importants de logiciel de base, de temps réel et de bases de données

6 INGÉNIEURS *(X, E.C.P., Sup. Aéro, Universitaires,...)*

2 INGÉNIEURS *(compilateurs, spécialistes du langage L.T.R.)*

3 ANALYSTES *(titulaires maîtrise informatique,...)*

6 PROGRAMMEURS *(titulaires D.U.T. informatique, ...)*

maîtrisant l'un des systèmes suivants :

Systèmes SIRIS 3, SOLAR, MITRA 15/125

Ces postes conviennent à des informaticiens compétents ayant 3 à 4 années d'expérience, le goût de la recherche et le sens des responsabilités.

Nous offrons la possibilité d'acquérir une formation technique permanente grâce à des moyens Audiovisuels importants.

Nous offrons la possibilité de participer à des projets variés utilisant des techniques de pointe.

Nous offrons de réelles possibilités de promotion pour des éléments de valeur.

Le niveau des rémunérations dépendra exclusivement de la compétence technique.

Ecr. 26, r. Daubenton, 75005 Paris - 337-99-22, p. 321.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
MATERIEL ELECTRIQUE
recherche
POUR SON AGENCE COMMERCIALE PARIS

UN CADRE ADMINISTRATIF

Le Candidat, de formation Bac Technique ou équivalent, aura quelques années d'expérience.

Adr. lettre manuscrite et C.V. sous réf. 202/4 à :



45, rue Boissy-d'Anglas
75008 PARIS

Paris-Lyon-Grenoble.

PR1ME : LA CARRIÈRE EN INFORMATIQUE

Dans le cadre de notre expansion à Paris et en province (Lyon, Lille, Rouen, Tours), nous offrons les opportunités suivantes :

Ingénieurs commerciaux
Ayant une bonne expérience du marché scientifique ou gestion.

Ingénieurs support
Ayant acquis une bonne expérience dans les domaines suivants : applications scientifiques, graphiques, dessins automatiques, communications, bases de données, applications marketing, financières, gestion de transactions.

Ingénieurs et techniciens de maintenance
Ayant 3 ou 4 ans d'expérience sur systèmes à technologie avancée ou périphériques.

Si vous souhaitez, comme nous le souhaitons, discuter avec nous de ces opportunités et vous joindre à notre équipe pour embrasser **la carrière de l'informatique,** envoyez votre curriculum vitae à :

PR1ME INFORMATIQUE
33, rue Fernand Forest
92150 SURESNES

PR1ME

---

ingénieurs système

La Générale Informatique d'Exploitation

recherche pour le développement dans le secteur tertiaire d'importants projets informatiques utilisant des bases de données et du téléprocessing,
des INGENIEURS SYSTEME.

Le matériel actuellement installé se compose de :
o DEUX 370/168 - AP 6000 K chacun,
o UN 370/168 - UP 5000 K,
o 600 terminaux téléprocessing.

GIE — *Envoyer CV, sous réf.* 2232, au Service du Personnel, Tour Franklin, Cédex 11, 92081 PARIS La Défense.

ROCHE

ROCHE BIOELECTRONIQUE

recherche pour faire face à la croissance rapide de ses activités

L'ADJOINT DE SON DIRECTEUR DE PRODUCTION

Le poste conviendrait à un

ingénieur électronicien

possédant au moins 4 ans d'expérience dans l'étude et la fabrication d'équipements électroniques de petites séries.

un ingénieur informaticien

possédant environ 3 ans d'expérience dans les applications de gestion temps réel sur mini-ordinateurs pour participer à des développements informatiques destinés au domaine médical.

La connaissance du PDP 11 serait appréciée.

Le développement de l'entreprise offre d'excellentes opportunités de carrière.

Adresser CV, photo et rémunération souhaitée à PH. BENOIT - Direction du Personnel
ROCHE BIOELECTRONIQUE
16-18, avenue de l'Europe
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

ENVIRONNEMENT - HYGIENE PUBLIQUE
Sté FRANÇAISE, LEADER DE SA SPÉCIALITÉ
(Chiffres d'affaires : 500 millions de Francs)
Recherche pour sa DIVISION EXPORTATION

UN ADJOINT A CHEF DE ZONE EXPORT

Mission : Prospection, Vente et Administration des Ventes d'équipements spécialisés.

Lieu de Travail : Paris, déplacements brefs mais fréquents.

Formation de base : Diplôme d'Enseignement supérieur commercial ;
Anglais : parlé, lu et écrit ;
Expérience commerciale : minimum 3 ans.

Position cadre : salaire 80.000-100 000 F suiv. expér.

Env. lettre manuscr. avec photo (qui sera retournée) à B. P. M. du MAZET, 186-, 75062 PARIS CEDEX 02 (Service n° 10) QUI TRANSMETTRA.

LE LOGEMENT FRANCAIS

Société Anonyme d'H.L.M.
- 25 000 logements en Ile de France et gestionnaire de ces logements -

Nous vous proposons le poste de

CHEF du BUREAU Contentieux Locataires

dépendant de la Direction de la gestion.
Vous aurez la responsabilité complète de ce service (procédure, suivi des dossiers, position des comptes).

Le candidat doit avoir :
- 35 ans minimum
- une formation juridique supérieure (Ecole Nationale de Procédure)
- une connaissance des problèmes immobiliers est nécessaire

Un sens *développé* de l'organisation, une *autorité naturelle* sont les conditions essentielles pour réussir dans ce poste.

Adresser C.V. et prétentions LE LOGEMENT FRANCAIS 12 r. Paul Baudry 75008 Paris

---

Poclain

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Rattaché au Président Directeur Général, c'est un fonctionnel, chargé de conseiller le Président à l'occasion de la mise en place d'une politique du Personnel (gestion des carrières, rémunération, formation, relations sociales, outils et indicateurs de la gestion sociale, etc...)

Il s'appuiera sur les services du Personnel existant dans les unités opérationnelles et assistera les Directeurs de ces unités.

Le candidat, âgé de 35 ans *minimum*, possède au moins dix années d'expérience dans la fonction au sein d'une moyenne ou grande entreprise industrielle, si possible internationale.

C'est un universitaire (Sciences Po, Droit, etc...) ou un ingénieur parlant couramment Anglais.

Les dossiers de candidatures sont à adresser, sous *réf.* 91160 à CONTESSE *Publicité* 20, av. *Opéra* 75040 PARIS Cedex 01, et seront traités confidentiellement.

D. FEAU-S.A.

CONSEIL IMMOBILIER
recherche dans le cadre
de L'EXPANSION DE SON DÉPARTEMENT

UN NÉGOCIATEUR

— 30 ans minimum.
— Expérience similaire appréciée.
— Excellente présentation.
— Dynamique et sens commercial.

RÉMUNÉRATION MOTIVANTE BASÉE DIRECTEMENT SUR SES RÉSULTATS
POSSIBILITE D'UNE CARRIÈRE INTÉRESSANTE AU SEIN DU GROUPE

Envoyer curric. vitae manuscrit, photo récente à :

D. FEAU - S.A.
SECRETARIAT GENERAL
132, boulevard Haussmann, 75008 PARIS.
Discrétion totale assurée.

Pour résidence Cadres Étrangers stagiaires dans Campus universitaires banlieue parisienne desservie R.E.R., nous recherchons un

DIRECTEUR

40 ans minimum.

- Formation et qualités requises : Diplôme enseignement supérieur, anglais et espagnol courant, excellente présentation.
- Bonne expérience : relations avec étrangers, gestion hôtelière et administrative, direction de personnel.

Appartement de fonction 5 pièces sur place.

Adresser candidature et c.v. manuscrit avec photo: 68.397, PUBLICITÉ ROGER BLEY 101, rue Réaumur, 75002 PARIS.

LE GROUPE DROUOT

(quatrième groupe privé d'assurances C.A. + 15,8 % en 1977)
situé dans la Banlieue Ouest de Paris près de Versailles et St-Germain-en-Laye (RER), équipé d'un ordinateur IBM 3033, de mini-ordinateurs et de deux cents terminaux dans toute la France

recherche

pour développer des projets informatiques importants :

— 1 INGÉNIEUR SYSTÈME
2 à 3 ans d'expérience OS.
Connaissance MVS appréciée.

— 4 ANALYSTES PROGRAMMEURS
Débutants ou quelques années d'expérience DUT informatique ou BAC + 2 (formation assurée).

— 1 PROGRAMMEUR SYSTÈME
2 ans d'expérience, Assembleur IBM.

— 2 OPÉRATEURS
DÉBUTANTS
BAC H ou équivalent.
Poste pouvant évoluer vers pupitreur 3033.
Travail en équipe.

Adresser lettre manuscrite C.V. et photo sous référence LM 1278/1 à :
C. BERGES
Groupe Drouot
Service du Recrutement,
1, place Victorien-Sardou,
78161 MARLY-LE-ROI.

GROUPE DROUOT

IMPORTANTE SOCIETE AERONAUTIQUE

VELIZY-VILLACOUBLAY

RECHERCHE

ANALYSTE SYSTEME T.P.

pour analyse, réalisation et mise en œuvre de procédures de télétraitement dans le
Service INFORMATIQUE DE GESTION
équipé d'un 3031 (DOS/VS-DL1-CICS/VS et CMS sous VM).

Formation : Ingénieur, MIAGE, Institut de Programmation ou équivalent.

Expérience souhaitée dans la fonction système.

Connaissance ASSEMBLEUR IBM et TELEINFORMATIQUE.

Envoyer C.V. et photo à :
S.F.E.N.A.
B.P. 59 - 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY
S/s Réf. I.014

INGÉNIEUR DÉBUTANT

Formation ENI, ENSA, AM. Formation en métallurgie ou *résistance des matériaux. Lisant* couramment anglais technique. Situation stable à Paris mais déplacements possibles. Permis VL.

C.V. dét., photo et prétentions à n° 91.080 Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er q. tr.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

ingénieur technico-commercial
120/140 000 F

C'est un ingénieur électronicien ESE ou ESME par exemple, connaissant bien les marchés de l'aéronautique, des armés, et de l'électronique professionnelle en général.

Dépendant du directeur de la division électronique, vous aurez à maintenir et à développer un chiffre d'affaires en établissant des contacts à niveau élevé auprès d'interlocuteurs connaissant bien ce domaine.

Il s'agit d'être à la fois un bon technicien et un excellent commerçant parlant l'anglais couramment. Nous sommes, en effet, une multinationale américaine.

Nous serons heureux de vous rencontrer prochainement pour compléter cette annonce.

Merci d'envoyer votre CV à Michel Garnier sous référence 3844, à,

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE
28, av. de Messine
75008 PARIS
IBD
à qui nous avons confié cette recherche

CONTROLEUR DE GESTION
PARIS

Le groupement coopératif national des Librairies L (45 adhérents, 300 MF de chiffre d'affaires) crée le poste de contrôleur de gestion.

Sous l'autorité du Directeur Général et faisant partie du Comité de Direction, le titulaire de ce poste sera chargé de la gestion du groupement (élaboration des budgets, contrôle et analyse des écarts, supervision du service informatique et comptable). Il sera en liaison permanente avec les adhérents auprès desquels il jouera un rôle d' « audit » et de conseiller.

Agé de 35 ans minimum, le candidat aura une formation commerciale supérieure (ESC, option finance-comptabilité...) complétée par un perfectionnement type ICG, DECS... et une expérience acquise comme contrôleur de gestion — ou adjoint — d'un groupe de type chaîne. La connaissance du commerce de détail est indispensable.

Ec. av. C.V., photo, prét. s/réf. 2449 à Ph. VINCHON,
CORT
65, avenue Kléber,
75116 PARIS.
Discrétion assurée.

Usines de Beauchamp (Val d'Oise)

chef de service
maintenance ingénierie
Ingénieur électromécanicien

niveau ENSEM, ENSAM ou équivalent

Sera chargé de l'amélioration technique et de la maintenance des équipements de production, du bâtiment et des réseaux de distribution des fluides d'un secteur de l'établissement.

Une expérience de 5 ans environ en maintenance ou ingénierie d'usine est indispensable pour assurer les aspects techniques, financiers et d'encadrement du poste.

Envoyer C.V. + photo et prétentions au

Service Recrutement
3M France
Av. Boulé - 95250 Beauchamp
3M

P.A. SVP

Notre client, un Cabinet d'Audit membre d'un réseau mondial d'un des 8 grands cabinets internationaux recherche

2 SENIOR AUDITEURS (réviseurs confirmés)

Il est demandé, première expérience de 2 à 5 ans acquise dans un cabinet de révision comptable et une formation supérieure de type école de gestion ou universitaire, plus études en cours d'expertise comptable. Envoyer CV et prétentions à Michel Soyer - 6, avenue Marceau 75008 PARIS sous la référence 8121.
La plus grande discrétion dans l'examen de votre candidature vous est garantie.

TÉLÉCOMMUNICATIONS RADIOÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES
recherche

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

Débutants ou ayant 1 à 2 ans d'expérience en laboratoire, pour études avancées.
- Traitement du signal
- Radiocommunications
- Pour ensembles logiques pouvant comporter des microprocesseurs.

Adresser C.V., prétentions et photo à T.R.T., 5, avenue Réaumur, 92350 LE PLESSIS-ROBINSON.

ingénieur
responsable fonction centrale process

Au sein d'une équipe devra :
- assurer le développement et la promotion des fonctions mise au point et assurance qualité.
- étendre l'utilisation des techniques mathématiques appliquées à la fabrication, (statistiques, plans d'expérimentation, etc.)
- effectuer la liaison avec les services techniques aux USA.

2 à 5 ans d'expérience dans une fonction technique des industries para-chimiques.

Anglais lu et parlé indispensable.

Un complément de formation sera dispensé dans le cadre de notre organisation européenne.

Lieu de travail région parisienne.

Envoyer c.v., photo, prétentions sous n° 784.513 M, Régie Presse 85 bis, rue Réaumur 75002 PARIS.

IMPORTANT GROUPE D'ETABLISSEMENTS FINANCIERS PARIS

recherche

pour réseau commercial
JEUNES CADRES
diplômés Ecole supérieure de Commerce ou équivalent.

Pour postes :

D'INSPECTEURS COMMERCIAUX

Chargés de :
- L'animation commerciale dans le cadre des réseaux de ventes (domaine véhicules automobiles particuliers ou industriels).
- L'étude et suivi de dossiers de financement.
- La gestion d'agence Régionale.

Mobilité indispensable dans le temps à l'échelon métropolitain ainsi que possibilité d'évoluer vers d'autres responsabilités.

Ecrire avec C.V. et photo sous réf. 51566 B à BLEU Publicité - 41, Avenue du Château 94300 VINCENNES - Q.T.

Revue spécialisée dans le domaine de la réglementation routière et la législation des transports routiers recherche

JURISTE
RESPONSABLE DE SON DEPARTEMENT JURIDIQUE

Chargé d'études juridiques et des réponses aux abonnés, il travaillera en collaboration avec la rédaction et assurera l'information routière du réseau commercial.

Titulaire d'une licence de Droit minimum et agé d'au moins 40 ans, ce cadre doit allier un goût pour la recherche à des capacités certaines de rédaction et de contacts humains.

Une expérience professionnelle de plusieurs années est requise, de préférence dans le domaine de la route et des transports.

Adresser lettre manuscrite C.V. et photo à
la Prévention Routière dans l'Entreprise
55, rue Le Marois - 75016 PARIS.

HAVAS CONTACT



France

Filiale la plus importante du Groupe Henkel qui occupe une place prépondérante sur le marché des détergents et des produits de toilette en Europe, recherche :

1) pour sa Division "Cosmétiques"

UN CHEF DE PRODUITS SENIOR Réf. 43

Il assure la gestion de produits et, très rapidement, exerce des fonctions de Chef de Groupe. Il a une bonne connaissance des marchés des cosmétiques.

2) pour ses Divisions "Cosmétiques" et "Détergents" plusieurs

JEUNES DIPLOMES HEC, ESSEC, SUPDECO... Réf. 44

Débutants, ils acquièrent une première expérience dans la vente des gammes de détergents et cosmétiques. Ils évoluent, après une période d'environ 8 mois, vers des responsabilités accrues au sein de l'équipe des ventes ou du marketing.

Écrire en indiquant le n° de référence à
M. JUAN - Direction des Relations Humaines
HENKEL FRANCE
12, avenue Raspail - 94250 GENTILLY

GÉNÉRALE BISCUIT
1er biscuitier européen, C.A. 3 milliards
recherche :

UN AUDITEUR INTERNE

Ce candidat :
- diplômé d'une Ecole Supérieure de commerce ou D.E.C.S.
- ayant une réelle expérience d'au moins 2 ans dans un cabinet d'audit international ou dans le service audit interne d'un groupe international ;
- parlant couramment l'allemand ou le néerlandais.

sera chargé :
- de missions de contrôle dans les filiales du groupe, tant françaises qu'étrangères, et en particulier de participer d'une façon active aux travaux de consolidation.

Env. lettre manuscrite, C.V., photo et rémun., à : GENERALE BISCUIT, 4-6, rue Edouard-Vaillant 91201 ATHIS-MONS.

5 CHEFS DE PROJET INFORMATIQUE

Au premier rang des SSCI françaises, nous recherchons 5 ingénieurs diplômés. Ils ont une expérience d'au moins six ans qui leur a donné l'occasion de conduire des projets importants. Au sein de nos agences, ils piloteront plusieurs chantiers (depuis la proposition jusqu'à la réception), dirigeront et encadreront nos équipes d'intervention. Des fonctions donc à la fois techniques et d'animation des hommes qui s'adressent à des informaticiens qui veulent continuer à évoluer en développant leur connaissance et leur potentiel personnel. Ecrire à Yves-Michel DUVAL - CAP/ SOGETI-GESTION 20, rue Leriche 75738 Paris cédex 15 - tél. 539.22.25



GROUPE INTERNATIONAL DE SERVICES
recherche

FISCALISTE
HOMME OU FEMME

sera le collaborateur direct du responsable du service fiscal.

— Formation universitaire E.N.I. et connaissances comptables appréciées.

— Expérience fiscalité des affaires souhaitée.

Env. C.V., photo et prét. n° 17.704 sur enveloppe à
J.R.P. 39, rue de l'Arcade, PARIS-8e, qui transmettra.

IMPORTANT ENSEMBLIER AGRO INDUSTRIEL
Spécialisé dans le stockage et la transformation du grain recherche pour son dépt. EXPORTATION

un responsable

Spécialiste de la vente d'unités industrielles clés en main.
Il sera chargé de la prospection commerciale, de la gestion et de l'exécution des contrats.
Langue anglaise exigée.
Langue espagnole souhaitée.
Age minimum 35 ans.

Adresser C.V. et prétentions à :
SEQUIPAG
152, av. de Malakoff Paris 16ème

DOCTORAT BIOCHIMIE (ou chimie)

Le Centre de Recherche d'un important Laboratoire Pharmaceutique propose à un DEBUTANT (E) de prendre rapidement la responsabilité d'un équipement de GC — MS.

Il est indispensable, pour être candidat, d'avoir acquis au cours de ses études une connaissance particulière des techniques de Spectrométrie de masse et d'analyses en Biologie.

De bonnes connaissances en anglais sont nécessaires.

Envoyer CV détaillé sous No 5068
à PARFRANCE P.A.
4, rue Robert Estienne 75008 Paris
qui transmettra

POUR SERVICE DE MAINTENANCE

INGENIEUR LOGISTICIEN

Anglais parlé et écrit indispensable
Fréquents déplacements à l'étranger.
Adresser C.V. et prétentions à ATS
38, rue de Maubeuge PARIS 9ème
A l'attention de Monsieur LUQUET

omp

CENTRAL INFORMATIQUE S.A.

Société de conseil et de services en informatique, partageant entre tous ses collaborateurs les profits de sa gestion, dans le cadre de son développement continu,

recherche pour le 5 Mars 1979
plusieurs jeunes

INGENIEURS et UNIVERSITAIRES
DEBUTANTS - Physiciens, Chimistes ou Agro
Femmes ou Hommes

- Les postes à pourvoir impliquent des relations suivies avec les clients
- Les six premiers mois sont consacrés à la formation à l'informatique et à nos méthodes
- Les perspectives de carrière sont très ouvertes

Envoyer lettre de candidature avec CV manuscrit et prétentions sous référence CI 379 à
CENTRAL INFORMATIQUE S.A.
A l'attention de Mlle Ruzé - 15/17 rue Rivay
92300 LEVALLOIS PERRET

PS Conseil

Une division d'un très important groupe industriel français, spécialiste dans la fabrication et la vente de matériel de haute technicité, recherche le ou la responsable de la

PROMOTION DES VENTES
70.000 F

Ce cadre, en étroite liaison avec la Direction Commerciale et la fabrication, sera chargé : d'établir les argumentaires de vente à l'usage du réseau France et Etranger, les catalogues et notices publicitaires, de préparer les expositions et de gérer le budget Publicité. Ce poste conviendrait à un(e) candidat(e) diplômé(e) d'une école d'ingénieur et ayant une formation commerciale complémentaire, débutant(e) ou ayant acquis une ou deux années d'expérience à un poste similaire de promotion de produits industriels. Ce poste nécessite d'excellentes qualités de contact et de créativité. Une très bonne connaissance de la langue anglaise est impérative. Les réponses seront traitées confidentiellement par Ph. LESAGE.

Adresser C.V. sous référence A/203 M à :
PS CONSEIL
8, rue Bellini - 75782 Paris Cedex 16
Tél. 505-14-30

SG2
SOCIETE GENERALE DE SERVICE ET DE GESTION

dans le cadre de la diversification de ses gammes de produits informatiques

recherche

UN INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

- Formation supérieure.
- Base technique : expérience systèmes, connaissance des langages...
- Expérience de la vente de logiciel.

Il sera chargé au sein de l'équipe commerciale du groupe SG2 de promouvoir et de vendre des produits logiciel proches du système.

Envoyer C.V. et lettre manuscrite sous référence TC/MB à :
SG2
12/14, Av. Vion Whitcomb, 75016 PARIS

bleu

SOCIETE FRANCAISE DES ASCENSEURS



Groupe industriel 2.000 personnes
Dans le cadre de son développement
recherche pour ses opérations de diversification

ELECTRONICIENS
INGENIEURS et TECHNICIENS

Débutants ou quelques années d'expérience, dégagés obligations militaires, connaissant l'anglais.

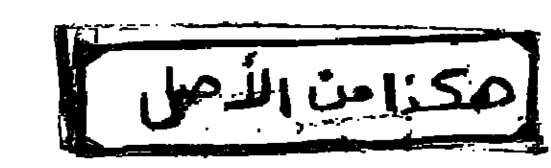
Adresser C.V., photo et prétentions à Ascenseurs KONE - Direction du Personnel - Tour Gan - Cedex 13 92082 PARIS LA DEFENSE.

IMPORTANT BUREAU D'ETUDES
recrute

INGÉNIEURS

pour travaux bureau d'études, calculs en aéronautique (Ingénieurs, Mines, Centrale, A.M. ou équivalent).

Adresser curriculum vitae + photo à :
RETEG 5, rue Geoffroy-Marie, 75009 PARIS
Tél. : 824-87-00 - 824-54-20.



ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

UNION CARBIDE

UNION CARBIDE FRANCE
recherche
pour son service informatique
de RUNGIS (94)
(terminal relié au centre européen du groupe)

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

formation : IUT, maîtrise, MIAGE...
4 ans d'expérience minimum, pouvant justifier d'une très bonne connaissance COBOL ANS et JCL OS (IBM) et d'une bonne pratique d'analyse.
Anglais apprécié.

Ecrire avec C.V. détaillé, photo et prétentions à
M. le Chef du Personnel
UNION CARBIDE FRANCE
4, place des États-Unis
SILIC 214
94518 RUNGIS CEDEX

Emplois et Entreprises

GROUPE BANCAIRE, recherche

RESPONSABLE D'ÉTUDES

pour mener des études en utilisant les mathématiques appliquées, l'économétrie, les techniques de recherche opérationnelle, élaborer des modèles de simulation et de prévision et traiter des problèmes d'informatique scientifique.
Formation supérieure MATH et ECONOMIQUE. Expérience souhaitée et bonne pratique du FORTRAN.

Lieu de travail : région Versailles.

Adr. C.V., prét. et salaire à n° 89.965 CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, PARIS-1er, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION MÉCANIQUE

cherche

INGÉNIEUR

pour activité de recherche appliquée en traitement des minerais.

Région Parisienne

Ecrire avec C.V. n° 91.150 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, PARIS-1er, qui transmettra.

GEORGIN - S.A. LYON

recherche

2 COMMERCIAUX

pour prospecter à haut niveau et vendre notre matériel d'équipement pour le bâtiment et l'industrie.

Poste à pourvoir à PARIS et LYON

Une certaine connaissance en régulation ou électromécanique et/ou informatique temps réel serait appréciée.

Envoyer lettre manuscrite + C.V. + photo et prét. en spécifiant le poste à :
GEORGIN S.A., Directeur des Ventes France, avenue De Lattre-de-Tassigny, 69330 MEYZIEU.

Filiale Française d'un groupe allemand bâtiment second œuvre Paris-Ouest recherche

RESPONSABLE ADMINISTRATIF
COMPTABLE ET FINANCIER

— Chargé de gérer et de contrôler le budget ;
— Diplômes professionnels, expérience professionnelle de plusieurs années acquises nécessairement dans le secteur du bâtiment ;
— Bonne connaissance de la langue allemande, disponibilité immédiate.

Adr. lettre manuscrite avec C.V. et photo n° 20.225 Centrale d'Annonces, 121, rue Réaumur, Paris-2e.

MAISON D'ÉDITION

recherche

POUR EMPLOI A PLEIN TEMPS

RÉDACTEUR SCIENTIFIQUE

(Sciences exactes et technologie)

Ayant solide expérience dans l'édition.

Envoyer curriculum vitae détaillé sous n° 784.782 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

Société Multinationale
produits de grande consommation
dans le cadre de son expansion
recherche

UN RESPONSABLE DES RELATIONS CLIENTS NATIONAUX

De formation HEC - Sup de Co, ESSEC ou équivalent. Ce cadre, directement rattaché au Directeur des Ventes, sera un négociateur confirmé rompu aux contacts de haut niveau. Il sera familiarisé avec la distribution des produits de grande *consommation.*
Age minimum 30 ans.
Zône d'activité et domicile souhaité Région Parisienne.
Adresser lettre manuscrite + CV + photo sous référence 4142 à L.T.P.
31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris Cedex 02 qui transmettra.

offres d'emploi

Groupe International
d'Instruments et de Matériel Dentaire
recherche pour sa
filiale de distribution en France (centre de Paris)

le RESPONSABLE
du service
FINANCIER ET ADMINISTRATIF
(BILINGUE ALLEMAND)

LE CANDIDAT IDEAL :

— un professionnel pragmatique avec une solide formation ;
— un gestionnaire habile avec une bonne expérience (acquise de préférence dans une société internationale) ;
— une personnalité ambitieuse (min. 30 ans) orientée vers un poste à responsabilités importantes ;
— un homme efficace et concret habitué à *travailler dans un climat coopératif.*

Rattaché directement au Directoire, il assumera l'ensemble de la gestion financière et administrative et participera activement à la stratégie d'expansion de la société.

C.V. + photo
Deutsch-französische Unternehmensberatung
Klaus W. Herterich

Référence 1810
44, r. La Boétie,
75008 PARIS.
Tél. : 563-49-24.

interconseil

Débutez votre Carriere en Informatique

dans une Société de Conseil, spécialiste des problèmes d'informatique de gestion. Vous y acquerrez une solide expérience grâce à la très grande variété de projets sur lesquels vous serez amenés à travailler.
Pour cela nous assurerons votre formation à nos méthodes et nous vous intégrerons dans des équipes entrainées.
Si vous êtes de

Jeunes Ingénieurs Grandes Ecoles

débutants ou ayant une petite expérience, libérés du service militaire, désireux de commencer à travailler le 15 JANVIER et acceptant d'éventuels déplacements en Province,
Envoyer une lettre manuscrite, accompagnée d'un CV et d'une photo, sous référence 437 à :

INFORMATIQUE ET ENTREPRISE
Conseil en Organisation et Informatique
9, rue Alfred de Vigny - 75008 PARIS

Filiale d'un groupe financier recherche

CONSEILLER GESTION PATRIMONIALE

pour animer, développer ce service dans le réseau national.

- Formation supérieure économique ou bancaire.
- Expérience souhaitée de quelques années de la clientèle privée dans un établissement financier.

Adresser C.V., photo et prétentions à n° 6.674, COFAP - 40, rue de Chabrol, 75010 PARIS, qui tr.

Recherchons

MARKETING MANAGER

pour fonctions niveau européen domaine cardiologie.
Nous sommes un fabricant américain ayant réseau de distribution très important.
Le postulant devra posséder la langue anglaise et si possible une autre langue européenne.
Il devra voyager *50 %* de son temps.

Envoyer curric. vitae à **GAMIDA S.A.,**
39, bd du Montparnasse, 75006 PARIS.

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORBEIL ET DE L'ESSONNE

recrute :

- Pour Service AMENAGEMENT et URBANISME :

● *CADRE*
FORMATION SUPERIEURE

Expérience des mécanismes financiers pour opérations d'aménagement :
- Zones d'activités,
- Création de petits centres commerciaux,
- Création de programmes immobiliers.

- Pour l'ASSISTANCE AUX COMMERÇANTS INDEPENDANTS :

● COLLABORATEUR

ayant une connaissance comptable, juridique et fiscale. POUR CONSEILS AUX ENTREPRISES ET COURS DE GESTION

- Pour Service SECRETARIAT GENERAL :

● UNE ATTACHEE DE PRESSE

Les candidats devront :
Résider en région Ile-de-France, Disposer d'un véhicule personn. Adresser C.V., photo, lettre manuscrite *et prétentions au :*

SECRETARIAT GENERAL
12, quai Bourgoin
91100 CORBEIL-ESSONNES

(Il sera répondu à chaque dossier.)

Emplois de l'artisanat, du plein air et des loisirs : dem. une doc. gratuite sur la revue FRANCE-ANIMATION (B 3) B.P. 402.09 Paris

---

Cabinet Relations Publiques recherche

UNE ASSISTANTE

possédant de préférence une formation universitaire, 3 ou 4 années d'expérience R.P. et une bonne connaissance des relations avec la presse.
Libre rapidement.
Env. C.V. détaillé, photo et salaire souhaité sous n° T 010204 M, REGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

---

Recherche pour REGION PARIS

INGÉNIEURS
SUP. AERO

INGÉNIEURS
ARTS ET METIERS MECANIQUE

INGÉNIEURS I ou II
EN INFORMATIQUE
langage FORTRAM PL/1 spécialistes temps réel mathématiques logique ANALYSE SYSTEMES

INGÉNIEURS II
en mécanique des fluides hydraulique pneumatique.

INGÉNIEURS I ou II ÉLECTRONICIENS
INSA Télécom. ou équivalent. connaissant dialogue avec calculateurs, études systèmes numériques logique.

Envoyer C.V. sous référ. 3 208 à SPERAR, 12, rue J.-Jaurès, 92807 PUTEAUX.

Sté d'électronique banl. Ouest recherche

● **AGENTS TECHNIQUES**
ELECTRON., AUTOMATICIENS

● **ING. MAINTENANCE ÉLECTRONIQUE**
MATER. TTES TECHNOLOG.

Ecr. n° T 010 212 M R.-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Sté Accessoires Automobiles Paris 8e rech. pour son service Contrôle de gestion

ASSISTANT DE SERVICE ADMINISTRATIF

Formation BTS ou DECS
Ayant quelques années d'expérience dans la profession
Anglais ou allemand souhaité.
Env. C.V. + photo et prétent., à n° 54.741 B, BLEU Publicité, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes.

C.E. rech. employé COMPTA-DACTYLO à mi-temps.
C.O.S. Bourse du Travail 93100 Montreuil. Tél. 858-91-82

secrétaires

Brooke Bond Liebig France

recherche pour son
DIRECTEUR GENERAL

secrétaire de direction

Bilingue Français-Anglais
ou
Trilingue Français-Anglais-Allemand

— Formation supérieure souhaitée
— Expérience secrétariat de direction au niveau élevé
— Qualités de discrétion, d'initiative et d'organisation.

Rémunération élevée et avantages sociaux intéressants.

Envoyer C.V., photo et prétentions à J.J. MEZGER
B.B.L.F. Tour d'Asnières
Avenue Laurent Cély
92606 ASNIERES

ETUDES ET PRODUCTIONS SCHLUMBERGER
recrute pour l'un de ses Départements d'Etudes Techniques de Recherche et d'Exploitation Pétrolières, une

SECRETAIRE

D'un bon niveau de connaissances générales (BTS ou niveau équivalent), elle a acquis une expérience professionnelle de quelques années et maîtrise parfaitement la langue anglaise, par exemple grâce à un séjour aux U.S.A.
Elle assurera le bon fonctionnement administratif du Département. Ses fonctions concerneront également :
— le suivi des plannings administratifs et techniques des ingénieurs ;
— la préparation et l'organisation de leurs déplacements ;
— la dactylographie de rapports techniques (en français et en anglais).
La taille et l'importance de l'entreprise ouvrent de larges perspectives d'évolution.

Lieu de travail : CLAMART.

Ecrire en joignant un CV et une photo, sous réf. 7855, à :

ETUDES ET PRODUCTIONS SCHLUMBERGER
26, rue de la Cavée
Schlumberger
92142 CLAMART

HAVAS CONTACT

ORGANISME NATIONAL PROFESSIONS LIBERALES 15e arrdt - cherche

SECRÉTAIRE

Excellente sténodactylo orthographe
Organisée et dynamique
5 ans d'exp. minimum
Tél. pour rdez-vs : 825-56-02

EDITEUR ALLEMAND cherche pour son bureau de publicité de Paris

SECRÉTAIRE DE DIRECTION
parfaitement bilingue Français-Allemand
langue maternelle allemande préférable. Niveau univers. 25 ans minimum.
C.V. avec lettre manusc. à : M. Mamin, 18, rue de Varize, 75016 PARIS

représent. offre

CENTRE
Sté de diffusion (Dragan Raff) recherche VRP
b. int. p.-à-p. fém. rég. Paris, Rh.-Alp., Bret., Nor., N-E, S-O. Téléph. : 770-37-89 et 770-65-91 M. Raymond pour rendez-vous.

capitaux ou proposit. com.

Agence matrimoniale offrant des prestations de qualité recherche personne ayant bureau et téléphone pour recevoir les clients. Situation intéressante. — Ecrire avec C.V. sous référence 6133 M, à Mamrègles, 3, rue d'Hauteville, 75010 Paris, qui transmet.

Laboratoire produits beauté, Nice recherche associé (e) chimiste. Ecrire Havas, 06011 Nice Cedex réf. n° 0417.

Investisseur sérieux cherche propriété Champagne ou Cognac en exploitation ou participation. Rent. assurée. Envoyer offres. AGENCE DELTA (FNAIM), 30, avenue Malzière, 06600 ANTIBES. (Discrétion.)

Import.-grossiste belge est intér. per import. de tt article dom. Hobby, Do-It-Yourself, nouv., outill., etc. Répondre av. prix et *év. échantill. à : AZ Belgium,* 78, r. de Merode, 1060 Bruxelles.

occasions

BIJOUX OCCASIONS
Grand choix exceptionnel Vente-Echange. PERRONO
4, Chaussée-d'Antin, Opéra
37, av. Victor-Hugo, Etoile

EN SOLDE moquette et revêtements muraux 1er et 2e choix, 100.000 m2 en stock. Tél. : 355-66-30.

enseignem.

APPRENDRE
L'AMÉRICAIN
à
L'AMERICAN CENTER
261, bd Raspail, 14e, 633-67-28. Cours de conversation le soir INSCRIPTIONS IMMEDIATES. *DEBUT* : LE 15 JANVIER.
Cours privés
sessions intensiv. (FULL-TIME) cours de préparat. au TOEFL. Cours pour lycéens.

perdu-trouvé

Perdu le 16 déc., vers 18 h., 95, r. Sèvres, Colear, femelle, au nom Myrtille. Récomp. 883-55-67.

cours et leçons

FISHER SCHOOL of ENGLISH anglais, allemand, espagnol, jeunes, adultes, ap.-midi ou soir. 22, rue Barbès, 92120 Montrouge. Téléphone : 656-14-98.

autos-vente

R 5 blanche, juin 78, 9.500 km, int. simil. Disp. suite. 17.500 F. Tél. 050-44-40 à partir 18 h. 30.

divers

LANCIA AUTOBIANCHI
13, Bd Exelmans - 16e
OUVERT SAMEDI TOUTE LA JOURNEE
• 524.50.30 •

104 - 504 - 604
78 et 79 - Peu roulé
Auto Paris XV - 533-69-95
63, rue Desnouettes, Paris-15e.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIEES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

demandes d'emploi

GÉOLOGUE CONFIRMÉ

Niveau Thèse 3e cycle LYON
Stage géophysique (sysmique)
Stage mécanique des sols

Cherche emploi correspondant - Libre de suite

Etranger indifférent -:- Ecrire HAVAS n° 325 69655 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

DIRECTEUR GÉNÉRAL FILIALE

— 39 ans. Cadre supérieur.
— Directeur Général importante filiale à l'étranger pendant 10 ans.
— Généraliste ayant grande pratique gestion autonome, négociations, commerce international, relations publiques
— Dynamique, bon sens, travailleur.

recherche

Poste à responsabilités dans importante Société ou Direction P.M.E.

Ecrire sous le n° 441 à : « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens. — 75427 PARIS (9e).

JEUNE DIRECTEUR D'AGENCE DYNAMIQUE, COMMERÇANT, GESTIONNAIRE

recherche

MARIAGE
avec
BANQUE

Désireuse poursuivre son expansion
Ecrire HAVAS LYON 5319

HOMME, 38 ans

DIRECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES ET JURIDIQUES

Filiale multinationale - 500 personnes membre du comité de Direction dépendant directement du P.-D.G. - Formation droit privé - Gestion - cherche situation similaire ou secrétariat général dans P.M.E., P.M.I. siège Paris ou proche banlieue.

Accepte déplacements fréquents.

Adresser propositions à Jacques BREDEL, 5, rue Gustave-Zédé, 75016 PARIS, tél. après 20 heures au 527-15-61.

J'ai 34 ans et j'aime vendre. J'étudierai toutes propositions sérieuses d'emploi. Tél. 325-71-23

J. F., 28 a., doct. 3e cycle sociopol., dess. organ. adm. soc. Bne conn. Amér. lat., exp. rédact. docum. trad. portugais, esp., angl., ch. poste chargée d'étud. et toutes autres propositions. Ecr. n° 438 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Gradé de banque, classe III, ch. poste à responsab. en agce, orienté vers l'exploitation. Ecr. n° 6.966 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Hme, 52 a., esprit de créat. et d'initiat. avt assuré hte respons. ds domaines compt., organisat., informat., rech. poste secrét. gén. dispon. 3 mois apr. accord Ecr n° 6.683 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

SERIGRAPHE, 28 a., connaiss. offset, photog., ch. empl. stable Hérault, B.-d-Rh., Vaucluse prét. Ecr. n° 442 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H., 28 a., animat. arts graph. ch. emploi stable, Hérault, Vaucluse, B.-du-Rh., de préf. Ecr. n° 443 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Hme, 54 a., direct. pte indust. pend. 30 ans, ch. emploi simil. toutes solutions envisagées. Ecr. n° 445 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Médecin, 56 ans, cherche place dans laboratoire pharmaceut. Paris ou région parisienne. M. Blazovski, B.P. 85, 75427 PARIS CEDEX 09.

J. F., 18 a., C.A.P. couture, ch. emploi banlieue Nord ou Paris. Ecr. Gislaine Salé, 171, av. Henri-Barbusse, 92700 Colombes ou tél. au : 010-25-03, qui transmettra.

Secrét. 13 années d'expér., gde disponib. horaire, dynam., aim. responsab., rech. pl. stable, libre imm. Ecr. Mme Kolainsky, 2, r. Tour-d'Auvergne, 75009 Paris.

J. H., 26 a., maîtrise Sc. éco., 3e année droit, libre de suite. Etudie ttes prop. en rapport av. sa format. T. 784-27-73, ap. 15 h.

CADRE COMMERCIAL
36 ans
SPECIALISTE EN PUBLICITE agences et supports
cherche situation
de préférence même activité. Ecr. n° 6970 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e qui transmettra

Allemande secrétaire, 28 ans, cherche emploi stable pour 1er semestre 1979 après un mois préavis, 4 ans expér. Ecr. à n° 51 285 B BLEU 17, r. Lebel, 94 Vincennes

J.H., 29 ans, Maîtrise Sciences Eco (Gestion Fi) cherche place débutant Rédacteur Crédit ou poste en rapport avec sa formation dans banques, établiss. financiers. Ecr. n° 6968 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Cadre, 32 ans, expérience hôtellerie + secteur, promotion ventes. Raison avancement carrière étudierait toutes propositions de niveau responsabilité de domaine hôtellerie/tourisme. Ecr. n° 429 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

32 ans, licencié en droit, homme de conf. étud. ttes prop. d'emp. Ecr. n° 8684 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J H 24 ans, dégagé O.M., MAITRISE EN DROIT DES AFFAIRES, D.E.A. DROIT CIVIL 1977, anglais, familiarisé avec vie active, recherche place stable et d'avenir. Libre de suite. M. LUDGER, 8, rue de Madagascar, 75012 PARIS

Chef rayon photo-ciné, 18 ans, expérience, ch. équivalent ou représentation. Tél. 821-17-18

HOMME DE MEDIAS
Cadre, maturité (1928), grande pratique journalisme, radio, tous médias. Coopération outre-mer : formation développement. *Diplômé Sc. Po., Droit.* Disponible France ou étranger. Ecr. n° 430, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jeune Homme 29 a., Technicien
GESTION - ORGANISATION
formation 78-89 C.N.A.M.
« FISCALITÉ - MATH. ÉCO »
Rigoureux, sens contact humain. Adaptat. rapide, disponible. Recherche poste dans cabinet conseil en P.M.E.-P.M.I. Ecr. M. Cl. Sorel 4 b. av. Eaux-Vives, 91700 Ste-Gen.-des-Bois.

CHROMOTOGRAPHISTE
Ingénieur de recherche, 10 ans expér. labo chimie analyt. appliquée, spécialiste capillaires verre, ch. poste chimie aliment., biologie ou pharmac., parfums, produits industriels. Ecr. n° 8.727, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Attachée de direction, 32 ans, Dynamique, efficace, sens initiatives, expér. ch. à seconder act. P-DG DG ou poste à resp. Ecr. n° 437, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Ingénieur Organisation
49 ans recherche poste cabinet ou entreprise
- Gestion économiq. et financ.
- Développement de sociétés.
- Contrôle de gestion.
- Informatique.
- Direction usine.
- Organisation travail, production, distribution.
- Développement commercial
- Planification méthodes.

Parle anglais, espagnol. Ecr. n° 439, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

information divers

POUR
TROUVER
UN
EMPLOI

Le CENTRE D'INFORMATION SUR L'EMPLOI vous propose GUIDE COMPLET (230 pages)
Extraits du sommaire :
- *Les 3 types de C.V. :* rédact., exemples, erreurs à éviter
- La graphologie et ses pièges.
- 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans.
- Réussir entretiens, interviews.
- Les bon. réponses aux tests.
- Emplois les plus demandés.

Pour informations, écr. CIDEM, *6, sq. Monsigny, 78 Le Chesnay.*

traductions

Demande

Technicien électronique (radars, informatique, etc.) rech. travx traduct. espagn. à domic., ou intérim ou emp. fixe. Résultats antérieurs appréciés. Ecrire : n° 446, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

TRADUCTIONS TECHN., SCIENT. FRAN. ANG.
par ing. britan. B. Walden, 9, r. de Grenelle, 7e. Tél 548-84-55

Le Monde

équipement

LE GOUVERNEMENT ADOPTE LE PROJET DE LOI-CADRE SUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

• Des maires à temps complet dans les grandes villes • Institution d'un référendum communal

Le conseil des ministres devait approuver, ce mardi 19 décembre, le projet de loi-cadre sur la réforme des collectivités locales. Ce texte complète le « plan de développement des responsabilités locales » (dont M. Giscard d'Estaing veut qu'il soit un point fort de son septennat), qui a été soumis au Parlement, lors de cette session d'automne, à l'occasion de la discussion de deux projets de loi : la réforme de la fiscalité directe et la création de la dotation globale de fonctionnement.

M. Raymond Barre a reçu, lundi soir, une délégation de l'Association des maires de France, conduite par M. Alain Poher, à laquelle il a exposé les dispositions essentielles de la loi-cadre qui va être déposée au Parlement et qui viendra en discussion à la session de printemps. Composé de plus de cent cinquante articles et divisé en six grands titres, ce projet de loi traite successivement de l'allègement des tutelles administratives, des transferts de compétences au profit des communes, du statut des élus locaux, de la fonction publique communale, de la coopération entre les collectivités locales et de la démocratie des communes. Sur ce dernier point, l'institution d'une procédure de référendum communal était prévue.

La loi-cadre est en elle-même un « monument législatif » mis au point après maintes difficultés puisqu'il a fallu vaincre de nombreuses oppositions jacobines aussi bien dans les ministères, au Conseil d'État et dans les associations d'élus locaux qui se satisferaient, en guise de réforme, d'une simple redistribution des ressources entre l'État et les communes. Le projet de loi ne comprend pas moins de cent cinquante articles et six grands « titres », chacun précédé d'un exposé des motifs qui tente de démontrer qu'en modifiant les compétences et les responsabilités des collectivités locales (communes essentiellement, et départements) c'est à une réforme de l'État et des comportements de son administration qu'on veut s'attaquer.

● *L'allègement des tutelles de l'administration sur les communes.* — Le gouvernement propose d'abroger la règle selon laquelle l'autorisation préalable du préfet était requise pour un emprunt de la commune, pour la passation d'un marché, pour une délibération du conseil municipal. Le préfet ne pourra plus faire inscrire sur les budgets communaux de dépenses obligatoires (aide sociale, par exemple). En revanche, il continuera, *a posteriori*, à exercer son contrôle sur la manière dont sont gérés globalement les budgets des communes. Son pouvoir restera intact si les communes présentent des budgets primitifs en déséquilibre.

Les contrôles techniques seront allégés. N'auront désormais de valeur juridique que les normes techniques expressément mentionnées dans une loi. Le régime selon lequel les dimensions ou les couleurs d'une cantine de C.E.G. devaient être les mêmes à Dunkerque et à Nice, en fonction du bon plaisir d'un chef de bureau parisien, aura vécu.

Enfin, il est prévu d'attribuer une subvention globale d'équipement aux collectivités, alors que dans le régime actuel chaque ministère attribue ses propres subventions. L'ensemble de ces subventions porte sur quelque 6 milliards de francs. La « globalisation » se ferait par étape et, dès le 1er janvier 1980, 30 ou 50 % de ces 6 milliards seraient globalisés sur une ligne budgétaire unique du ministère de l'intérieur.

● *Les transferts de compétence.* — D'abord les communes et les départements se déchargeront sur l'État de certaines tâches et dépenses telles que la justice (entretien des tribunaux), certaines catégories de l'aide sociale et la police. A ce dernier titre devraient être supprimées les contributions versées par des villes à l'État et appelées « contingents de police ». C'est le niveau de ces contingents qui avait ouvert un lourd contentieux, au printemps dernier, entre la mairie de Paris et le gouvernement.

En revanche, les maires des communes qui sont dotées d'un POS approuvé recevront pleine et entière compétence pour accorder les permis de construire. Les communes auront aussi la responsabilité des équipements sportifs, tandis que les départements seront maître d'œuvre pour l'organisation et la gestion des bourses et des transports scolaires.

Le gouvernement s'engage — s'il apparaît que les communes et les départements sont financièrement perdants dans ces opérations de transfert croisés — à leur allouer une indemnité compensatrice, dont on pense dans les milieux gouvernementaux qu'elle pourrait atteindre près de 2 milliards de francs.

● *Le statut des élus locaux.* — Pour permettre aux élus locaux d'exercer leur métier dans les meilleures conditions, il est proposé aux maires des grandes villes (plus de cinquante mille habitants) d'être maire à temps plein. Une indemnité parlementaire leur sera versée.

Les élus pourront bénéficier, dans les entreprises où ils sont salariés, de « temps d'absence » et de « crédits d'heures » pour exercer leur mandat électif. De même, ils auront l'assurance, après six ans de mandat, d'être réintégrés sans difficulté dans leur emploi salarié.

● *La fonction publique communale.* — Rompant avec la pratique dite du « tableau des emplois », le maire disposera désormais d'une plus grande liberté pour engager les collaborateurs qu'il désire, aux niveaux de compétence technique et de qualification qu'il jugera les plus opportuns. De même de nouvelles règles seront définies qui permettront au maire de se séparer plus facilement du personnel dont il n'a plus besoin. Mais le but essentiel de la réforme est de rehausser le niveau de compétence des collaborateurs directs des maires (sur cinq cent cinquante-trois mille agents des communes ou des groupements de communes, 4 % seulement sont d'un niveau supérieur au bac). Enfin, le gouvernement essaiera de rendre plus attractive la fonction publique communale, et de multiplier les passerelles et les échanges entre cette dernière et la fonction publique d'État.

● *La coopération intercommunale.* — C'est sur ce chapitre que le « rapport Guichard » — trop réaliste, donc jugé trop aventureux par les élus locaux — avait déclenché dans le monde politique et dans les campagnes, surtout, une sorte de grande peur. Aujourd'hui, c'est une philosophie toute différente qui préside à la réforme. Il n'y aura aucune obligation, aucune carte forcée. Partout où on le pourra on introduira de la souplesse. Les règles relatives à l'entrée d'une commune dans un syndicat ou un district comme celles de la « sortie » seront assouplies. Pas de doctrine normative mais un grand pragmatisme, un empirisme. Selon le gouvernement « *on poussera d'autant mieux au mariage des communes qu'on leur rappellera qu'à tout moment elles peuvent divorcer* ».

● *La vie et la démocratie locales.* — Le maire et les conseils généraux devront mieux et davantage expliquer leurs choix et leur politique à la population. Le contenu des ordres du jour du conseil municipal devra être publié. De même il devra être fait une lecture publique des observations formulées par la Cour des comptes devant la population de la commune concernée. Enfin, à propos d'un des chapitres les plus controversés de la réforme — y compris au sein du gouvernement, — il semble que le gouvernement introduira dans le projet de loi-cadre une disposition sur le référendum communal. Cette procédure, toutefois, ne pourrait être déclenchée que par le maire après que celui-ci aura obtenu l'aval de son conseil municipal. Le gouvernement n'a pas retenu la possibilité pour des groupes de citoyens ou des associations de demander au maire d'organiser une consultation populaire sur une question choisie par eux (plan d'urbanisme, construction d'une usine, passage d'une autoroute ou d'une voie ferrée, etc.).

Contrairement aux autres lois-cadre, celle-ci apparaît très fournie et entre abondamment dans les détails sur plusieurs chapitres. Toutefois, des projets de lois complémentaires devront être élaborés rapidement : par exemple par les services de M. Michel d'Ornano pour délimiter les pouvoirs et les responsabilités des maires dans le domaine de l'urbanisme et des permis de construire.

D'autres fois sur l'aide sociale et les communautés urbaines seront aussi nécessaires. Enfin, le gouvernement semble disposé à régler par décret la délicate question (que la haute administration n'a jamais voulu voir venir sur la place publique) des rémunérations accessoires des fonctionnaires de l'État, essentiellement celles des ingénieurs des ponts et chaussées et des ingénieurs du génie rural.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

ENVIRONNEMENT

L'affaire du Larzac

LE PRÉFET DE L'AVEYRON : les arrêtés de cessibilité ont été pris.

Les « Larzac » ont-ils marché pour rien ? La question est posée après les déclarations de M. Paul Bernard, préfet de l'Aveyron, annonçant, lundi 18 décembre, aux conseillers généraux « *que tous les arrêtés de cessibilité sur la totalité des communes concernées par l'extension du camp militaire du Larzac ont été pris* ». Ce qui veut dire que l'État devient virtuellement propriétaire des terrains visés par l'extension du camp. La procédure d'expropriation ne saurait donc tarder.

Après avoir « *déploré* » cette décision, les conseillers généraux de l'Aveyron, dans une motion votée à l'unanimité, ont réaffirmé « *leur solidarité avec les agriculteurs du Larzac* »

M. Bernard a donné l'assurance que la dizaine de propriétaires concernés par l'extension du camp seraient reclassés, par les soins de la SAFALT

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

TURENNE
Urgent, appart. 135 m2, possib. profess. libérale ou commerc. : 590.000 francs. SEGONDI : 874-08-45.

4e arrdt.

VRAI MARAIS
5-7-9, RUE DES TOURNELLES, rénovation de grande qualité : 2, 3, 4, 6 PIECES EN DUPLEX. Du mardi au samedi, 14-17 h., au tél., heures bureau, 359-30-65.

PLATEAU BEAUBOURG
Im. rénové, 7e ét., asc., atelier, S. à mang., chbre, gd cft, soleil, 520.000 F - 544-13-34.

5e arrdt.

Près Bd ARAGO. Imm. 1930, 6e ét., ascens., bel atelier artiste tt confit, charme, clarté, 370.000 F - 266-92-15.

128, RUE MOUFFETARD
DU 2 PCES AU 5 PCES
Visites les mardis, de 14 h. à 18 h. 30, ou téléph. 755-98-57.

5, RUE FREDERIC-SAUTON
2-3 PIECES et 4-5 PIECES
Visites les jeudis, de 14 h. à 18 h. 30, ou téléph. 755-98-57.

Mo PORT-ROYAL 2e étage
STUDIO entrée, grande cuisine, salle d'eau, w.-c.
PRIX INTERESSANT
342, rue SAINT-JACQUES
Mardi-mercr., 14 h 30 à 17 h 30

6e arrdt.

ATELIER D'ARTISTE
60 m2 + jard. 70 m2 + tonnelle S. de B. et cuisine en marbre. Jamais habité - VU URGENCE, 495.000 F. Téléphone : 428-54-52.

7e arrdt.

GRENELLE - 13, R.COMETE, 3 P., 55 m2, parf. état, 300.000 F à débattre. Mercredi 17 h.-19 h.

R. de Sèvres, calme, dble livg. 2 chambres, 420.000 F - 567-73-83 ou 604-05-15.

QUAI VOLTAIRE
Superbe appt vieille France, 230 m2 boiseries, 3 bains, 3e étage, asc., gar. - 742-02-44.

RUE BONAPARTE
Propriétaire vend 85 m2, grand séjour, cheminée, 2 chambres, S. de B., cuisine, sur belle cour ravalée. Téléphone : 734-53-95.

RUE BONAPARTE
Propriétaire vend 2 Pièces, au 5e étage, ascenseur, sur cour, immeuble rénové. Tél. 734-53-95.

9e arrdt.

9, RUE CLAUZEL
IMMEUBLE ANCIEN
3 PIECES 55 M2 ENVIRON SUR RUE
Entrée, cuisine, salle d'eau, chauffage central individuel, 200.000 F. Renseignements et visites, téléphoner : 755-98-57.

10e arrdt.

REPUBLIQUE. Bel imm. P. de T., 2e s/cour calme, bd Magenta, je vds direct. mon vrai 3 p., entrée, cuis., w.-c., cave, 60 m2 à rénover. Px 165.000 F. Tél. 520-13-57, même dimanche.

12e arrdt.

MICHEL-BIZOT
Bel immeuble P. de T., 1910, ravalé, 2e étage s/rue et jard. IMPECCABLE - 2 PIECES, entrée, cuisine, S. d'eau, w.-c., chff. central individuel, téléph., caves. — Charges minimes. PRIX TOTAL : 198.000 F. Téléphone : 343-48-19 ou 49-01.

AV. MICHEL-BIZOT
BEL IMMEUBLE
pierre et brique apparentes
BEAU ET GRAND STUDIO
entrée, gde cuisine, S. d'eau, séjour, chff. et eau chde imm., ascenseur. CLAIR. CALME. PRIX TOTAL : 143.000 F. Téléphone : 343-48-19 ou 49-01.

REUILLY - AVEC JARDIN
MAISONNETTE en l'état, site agréable, aéré, ravissant, calme, 250.000 F - 588-07-84.

13e arrdt.

13e PETIT STUDIO 1974, gd cft soleil, calme, 97.000 F + 3 % notaire - 535-56-92.

14e arrdt.

ALESIA. Bel immeuble, chb.+ cuis., ch. cent., asc., calme, soleil, 52.000 F - 331-41-08.

15e arrdt.

Magnifique appartem., livg dble + 3 chambres + loggia, 22e étage, vue imprenable. TEL. LE SOIR : 579-36-01.

MOTTE-PICQUET - Studio, chauff. centr., s. de bs, w.-c., cuisine, 99.000 F - 579-75-80.

VOUILLE - SUPERBE APPT
8e étage, balc., soleil, séjour, 3 chambres, 3 bains, parking, 720.000 F - 727-84-76.

PONT-MIRABEAU
Placement 1er ordre, coquets studios luxueusement rénovés, 115.000 F à 125.000 F. PROMOTIC, 222-42-43.

2e Mo CONVENTION
3 P. entrée, cuisine, confort. 3e ét., 55 m2, pierre de t 255.000 F. - 331-86-22

BRANCION Petit immeuble caractère
BEAUX 2 PIECES DECORES
Exceptionnel - 185.000 F
286-15-30 - 874-43-90

PASTEUR Imm. gd standing Studette, tt conft. Prix 120.000 F. - 566-80-31.

16e arrdt.

MOZART
Immeuble P. de T., étage élevé, 5/6 Pièces, chambre service. — MARTIN, Dr en droit. 742-99-09.

BOISSIÈRE
R.-de-Ch., 3 Pces, princip., cft, conviendr. profess. libér., siège société. Téléphone : 355-24-05.

FAISANDERIE - Magnifique 243 m2, réception + 4 chbres, 2 bains, rez-de-ch., parking, chambre de service - 567-22-88.

Près **VICTOR-HUGO**
Ds immeuble exceptionnel, gde récept., s. à manger, 4 chbres, 4 bains, appt service, box. 2.300.000 F. Possib. profession libérale. - 766-02-74.

17e arrdt.

PORTE POUCHET
Immeuble récent, 2 P., tt cft, 45 m2, parking. Prix 175.000 F. 229-44-61.

COURCELLES-WAGRAM
Imm. P. de T., 6e étage et partie 7e, 3 RECEPTIONS + 5 CHBRES, 220 m2, à rénover. Prix 1.200.000 F. Vis. s/place, mercredi 20, de 12 h. à 16 h., 111, RUE DE COURCELLES.

44, AV. GRANDE-ARMEE
Très bel immeuble 1920
Restauration de qualité
APPARTEMENTS
5 PIECES 160 m2 environ Entièrement équipés
IMPORTANTE RECEPTION, 2 chambres, 2 bains, soleil. Visites les mercredis de 14 h à 18 h 30, ou tél. : 227-91-45.

18e arrdt.

Mo LAMARCK. 3 P. sur rue et jardin, cuisine, entr., w.-c., bains, penderie, chauff. cent., ascens., impeccable, 340.000 F. 255-66-18.

Magnifique 5 p., 130 m2, dble living, 3 chbres, bains, cuis., très belle entrée, très calme, vue sur arbres, 685.000 F. H. LE CLAIR - 359-69-36.

ABBESSES. Dans immeub. bon standing, vue sur Sacré-Cœur, 3e étage sans vis-à-vis, soleil, 4 pièces, cuisine, s. de bs + salle d'eau, 100 m2, possibilité parking, 500.000 F à débattre. Tél. : 874-33-46 et 20-78.

20e arrdt.

METRO GAMBETTA, récent, tt cft, 4 P. dt 3 ch., terrasse, jardin privatif - 202-87-09.

VICTOR-MASSE. Duplex 160 m2 dans hôtel particulier, triple réception, 3 chbres, 800.000 F. Tél. : 651-32-20.

78 - Yvelines

VERSAILLES
APPT GRAND STANDING
près gare, ligne Saint-Lazare : 5/6 Pièces + terrasse plein Sud. Téléphone : 976-18-19.

800 m de R.E.R. de **ST-GERMAIN**
Dans l'esprit d'une villa indépendante, duplex avec séjour et cuis., au-dessus 3 chbres, bains. Près lycées. Résident. Calme. RHODES, Le Vésinet - 976-33-84

92 Hauts-de-Seine

URGENT
L'HAY-LES-ROSES
près roseraie et piscine, sur verdure, immeuble récent, P. de T., séjour double, 2 chbres, cuis. équipée : 339.000 F. - 539-67-52.

ASNIERES - Près Gare,
Imm. récent, étg. élevé, clair, ensoleillé, séjour + 2 chbres, tt conft, balcon, téléph., parkg, 270.000 F - 387-27-60.

SAINT-CLOUD
Urgent, immeuble 1970, b. 3 p., tout conft, cuis. entièrement équipée, 5e étage, grand balcon sur jardin, parfait état + box, 400.000 F. SEGONDI - 874-08-45.

COURBEVOIE, près mairie, ét. élevé, vue dégagé s/Seine, bel appt 108 m2 avec 1 ou 2 chb., parfait état. Parkg. 266-67-06.

94 Val-de-Marne

VINCENNES - Métro Bérault, Immeuble correct A SAISIR, studio, cuisine, bs, à rénover, 70.000 - 504-75-80.

immeubles immeubles

Propriétaires, Gérants, Syndics d'immeubles
NOUS RECHERCHONS :
immeubles bourgeois, toutes surfaces libres dans Paris et Ceinture.
● Décision sous 24 h
● Règlement 20% d'acompte sous 48 h
● Solde 80% à 30 jours
Intermédiaires sollicités
Contacter Mr. GERARD au poste 74
cfi 563.11.40
Compagnie Française d'Investissement
8, av. Hoche 75008 Paris

ACHÈTE IMMEUBLES
OU PARTIES IMMEUBLES
COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS
à partir de 1 000 000 F
VIDES ou OCCUPES
Paris et région parisienne
INDIMO - TEL. : 766-91-43.
7, RUE DE LOGELBACH - 75017 PARIS

XIe - PARMENTIER
Exceptionnel investisseurs local 550 m2. Bail octobre 1976. Rapport annuel 66.000 F. Prix : 650.000 F. Téléphone : 206-15-38.

appartem. achat

Rech. appts 2 à 4 Pces PARIS préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e avec ou sans travaux. Paiement cpt chez notaire. Tél. 873-23-55

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e pour bons clients, appts ttes surfaces et immeubles, paiement comptant.

appartements occupés

NOGENT Grande-Rue 2-3 P. confort
Prix sacrifié, gros crédit.
Propriétaire : 324-32-16, matin.

Près GARE DU NORD
10e Imm. pierre de t. rénové 2 et 3 PIECES occupés. A partir 150.000 F - 266-67-06.

constructions neuves

LES TERRASSES DE NEUILLY
Petit imm. de GD STANDING du STUDIO au 7 PIECES SUR JARDINS
Visite de notre appt décoré ts les jours 10-12 h. et 14-18 h. 30
117, BOULEVARD BINEAU
ou renseignements : 624-39-49

hôtels-partic.

HOTEL PARTICULIER 388 m2 jardin 90 m2. Prix 1.700.000 F. Téléphone : 535-86-37.

NEUILLY (ST-JAMES)
RARE, Hôtel particul. s/4 niv. dépendances, garage, terrasse. Prix intéressant. - 325-48-82

NEUILLY ST-JAMES Parfait état
Charmant hôtel 8 p., 4 bains. Belle terrasse aménagée
MICHEL & REYL - 265-90-05

terrains

Vends terrain 8.000 m2 (lot accepté, Lectoure 32 (GERS). Ecr. no T 010.201 M, Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

fonds de commerce

RUE DE SÈVRES (6e)
vend droit au bail magasin, excellent emplacement. Px : 550.000 F. - Tél. 734-26-84

Boutiques

MURS boutique neuve avec locataire assurant rentabilité immédiate de 12 %. Prix : 300.000 F. PROPRIETAIRE : 260-82-15.

bureaux

1 à 20 BURX. Tous quartiers.
MAILLOT - 293-45-55
Locations sans pas-de-porte.

VINCENNES
métro Bérault
BUREAUX NEUFS
à louer dans imm. de standing 1.000 m2 divisibles 1er et 2e ét. + 9 réserves en sous-sol. Park. disponibles. Egalem. à louer même adr. Locx cciaux neufs. SOGEI, 7, rue des Cordelières 75013 PARIS Tél. : 331-65-61

SIEGES, SOCIETES sans pas-de-porte
Télex, permanence téléphonique
TOUS SERVICES — 622-15-21.

Domicil. artisan. et commerc., siège S.A.R.L. Rédaction d'actes, statuts, informations juridiques, secrét., téléph., télex, bur. A partir de 100 F/mois. Paris 10e, 11e, 15e, 17e

locations non meublées Offre

Paris

Mo PLACE-DES-FÊTES
FACE SORTIE COMPANS
PRES MAGASIN RADAR
Immeuble neuf, jamais habité :
— 3 Pièces, 71 m2, 1.880 F,
— 4 Pièces, 91 m2, 2.360 F,
— 5 Pièces, 108 m2, 2.750 F,
parking sous-sol et provisions s/charg. compris. Visites lundi, mercr., vendr., sam., 13 à 18 h.
PLACE DES FETES
H. LE CLAIR.

LUXEMBOURG. Appt de réception, 3 chb., 2 bs, 6.500, résidence Service - 742-62-65.

4e - QUAI AUX FLEURS
Dans très bel imm. ancien, 3e étg., Gd 4 P., cft (salon, s. à mang., 2 chbres), parfait état. 3.200 F+chb. Tél. matin SEGECO, 522-69-92.

RARE PASTEUR. Im. gd stdg. magn. appt dble 172 m2 ent. s/jd., 2 entr., box dble emplac. Possibilité profession. 261-83-16.

LUXEMBOURG. Beau 6 pièces rénové 150 m2 + chbre service, balcon, 4.000 F + charges. mercredi 14 h. 30-17 heures, 52, boulevard Saint-Michel.

locations non meublées Demande

Paris

RESIDENCE SERVICE
pour étrangers raffinés
742-62-65

Veuve, cadre, 58 ans, référ., revenus assurés, cherche pour 1er trimest. 1979, appt vrai 3 p., cft, garage, 12e, 13e, 14e arrdt, ou très proche banlieue sud. *Loyer* souhaité 1.800 F C.C. Tél. 253-00-73, après 19 h. 30.

Collab. du journal ch. studio tt cft, 4e, 5e, 6e, 800 F maximum. Tél. à partir de 18 h. 484-22-94.

Région parisienne

Pour Sociétés européennes ch. villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 283-57-02.

locations meublées Demande

Paris

OFFICE INTERNATIONAL
recherche pour sa direction beaux appts de standg, 4 P. et plus - 285-11-88.

EMBASSY SERVICE recherche du studio au 6 P. PARIS et villas banlieue OUEST. Propriétaire direct - 265-67-77.

pavillons pavillons

7 000 AFFAIRES A VENDRE A PARIS ET 120 KM AUTOUR
Maisons, Appartements, Propriétés, Terrains, Bureaux, Commerces, etc.
SELECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Venez, téléphonez ou écrivez
FNAIM
CIMI Tél. 227.43.58
Centre d'Information de la Maison de l'Immobilier
27 bis, av. de Villiers, PARIS 17e

maisons de campagne

Ds village touristique du TARN, maison entièrement restaurée, tt conft, terr. 800 m2, 220.000 F. G.I.T., 3, avenue Jean-Mermoz, 81200 Mazamet. T. (63) 61-34-65.

Maison rurale, 20 km. sud Clermont-Ferrand, r.-de-c., étg., grenier, sél., cuis., 2 chbres, S. de B., wc, cuvier, jard. non atten., 140.000 F à débattre. — Téléphone : (44) 55-46-89, apr. 18 h.

AVEYRON
Moulin aménageable + maison d'habitation 2 niveaux, grenier, cave avec four à pain, toiture lauze, eau + bâtiment grande grange sur écurie, 3 ha de châtaigniers, rivière.
PRIX 300.000 FRANCS
Tél. à part. de 20 h. au 589-35-37

20 km. sud Clermont-Ferrand, mais. rurale, r.-de-c., étage, grenier, séj., cuis., 2 chbres, S. de B., w.-c., cuvier, jdin non atten. 140 000 F. à débattre. Téléphone : (44) 55-56-89, apr. 18 h.

villas

PRES VERSAILLES. - Maison Ile-de-France, 500 m2 habitables, réception 100 m2 avec cheminée. 11 PIECES, grenier, garage, jardin sur bois. - Tél. : 953-77-77.

FONTENAY-SOUS-BOIS
Belle villa moderne, 7 Pces, tt cft, parfait état, grand garage, jardin. R.E.R. Tél. : 331-89-46.

L'ÉTANG-LA-VILLE
résidentiel, calme ; VILLA ILE DE FRANCE plain-pied, parfait état, récept. avec cheminée, 3 CH., 2 bns, tt cft. Cuisine aménag. Garage, JARD. 500 m2 AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET — 976-05-90

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

villégiatures

ALPE-D'HUEZ. — VACANCES NOEL, Part. loue appt standg, sud, 2 Pces, 6 person., 3.300 F. Tél. : (76) 38-27-77, heures bur.

PARIS - LONDRES Centre
Aller et retour. Avion + autocar 345 F tarif visite - 283-46-00

châteaux

Magnifique et luxueux
CHATEAU XVIIe siècle
très lumineux. 50 mn de Cannes Tél. (94) 84-43-95.

propriétés

Propriété 50 km. Nice - Cannes, tout confort, 2 hectares, clos, ruisseau. Prix : 600.000 francs. Téléphone : (93) 87-32-34.

Particulier vend, 10 km. ALES, GRAND MAS en partie restauré, cour intér., 34 ha tenant dont 6 cultivables. Prix : 620.000 F. Tél. (66) 85-70-36, 11 h. 30 - 13 h.

CRETEIL, A SAISIR, Propriété bourgeoise, 7 Pièces, grande cuisine, aménagement luxueux, état impeccable, sous-sol complet, garage 3 voitures, 590 m2 terrain paysagé. Prix 680.000 F. Téléphone : 376-45-46.

SENLIS (10 KM)
ROISSY 15 mn par A. 1
Dans village rural, VILLA GD STANDING sur 1.600 M2
Point de vue exceptionnel
Très haut niveau de qualité
Garage 2 voit. Prix 860.000 F.
AGENCE ST-FRAMBOURG
Tél. : (16-4) 453-10-51

viagers

LEVALLOIS. Nue, propriété sur 1 tête, 80 ans, petit immeuble industriel et Ccial, sur 2 étages, 600 m2. TRES BON PLACEM. A TERME. 900.000 F. 266-27-55.

VRAIE BONBONNIERE, 15e, tr. b. imm., 2e ét., ent., liv., ch., bel. cuis., bns., w.-c., tt meubl. occ. 1 tte 80 000 + rte. VOL. 58-70

17e Superbe 3 P. + terrasse, 8e ét., asc. + 2 petits studios + park. Le tout occupé couple 73-71 ans, sauf un studio. 450.000 F + 3.000 F. F. CRUZ, 8, r. La Boétie, 8e. 266-19-00.

Recherche PARIS libre ou occupé, studio à 6 pièces. Etude LODEL. 355-61-58

VIe, dame 74 a., vd délicieux triplex 65 m2, occupé par elle. Payable 3.000 F/mois. Ecrire : KLEIN, 3, villa Boissière, 75116.

Société spécialiste Viagers
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
Prix, indexation et garanties
Etude gratuite, discrète.

PUTEAUX (Mairie) Imm. R + 3
très bon état, 4 locataires. Comptant 75.000 F + rente couverte par loyers sur 2 têtes. Tél. propriétaire : 567-50-35.

RÉGIONS

Record de sécheresse à l'automne

L'ISÈRE MANQUERA-T-ELLE D'EAU POTABLE ?

De notre correspondant

Grenoble. — *Le département de l'Isère a battu pendant l'automne 1978 un record : avec 6 mm de pluie en novembre, la pluviométrie est la plus faible enregistrée depuis 1845 à Grenoble. Du 19 octobre au 24 novembre, on a dénombré trente-sept journées consécutives sans précipitation mesurable.*

Si le « déficit pluviométrique » ne semble pas mettre en péril l'alimentation en eau de l'agglomération grenobloise — elle dispose d'une nappe souterraine très importante, — la situation est, en revanche, qualifiée de « très sérieuse » par les maires des communes du plateau du Vercors situées au-dessus de 900 mètres d'altitude et par les responsables de plusieurs stations de sports d'hiver de l'Isère et des Savoies.

De très nombreuses sources et rivières qui assuraient l'alimentation en eau potable des petites communes de montagne sont taries. Le bref « redoux » qui a régné au début de décembre, faisant fondre la mince couche de neige, n'aura donné qu'un court répit. Des difficultés d'approvisionnement risquent d'apparaître à très brève échéance, notamment dans plusieurs stations de ski. Ainsi, aux Deux-Alpes, on a installé en toute hâte un système provisoire de pompes et de tuyaux non enterrés qui redescendra l'eau captée dans des nappes souterraines situées à plus de 2 000 mètres d'altitude, au pied du glacier du Jaudri.

A Villard-de-Lans, dans l'Isère, le réseau desservant la commune ne donnait plus une goutte d'eau à la fin de novembre, l'alimentation étant assurée par une station de pompage qui ne servait habituellement que pendant les périodes de forte affluence dans la station.

Cette situation n'est pas propre au seul plateau du Vercors. Aux Gets, en Haute-Savoie, on affirme que « l'hiver ne se passera pas sans problèmes », *la sécheresse d'automne étant beaucoup plus dangereuse que la sécheresse de printemps sur le plan des ressources en eau potable.*

Les services du groupement régional de production hydraulique E.D.F. de la Savoie, estiment que la situation est « assez tendue » *et* « pourrait être critique si l'hiver était rigoureux ». *Certes, les barrages d'E.D.F. se sont bien remplis à la fin du printemps et pendant l'été. Mais depuis septembre, ils ont été délestés d'une partie de leur eau pour permettre le fonctionnement des centrales au fil de l'eau, le débit de certaines rivières étant tombé à un niveau extrêmement bas en raison de la sécheresse. Actuellement, les barrages savoyards sont remplis à 60 %, ce qui correspond à un niveau habituellement atteint au début du mois de janvier.*

CLAUDE FRANCILLON.

Coup d'envoi pour le plan du Sud-Ouest

C'est le 5 juillet dernier que le président de la République, rentrant d'un voyage en Espagne, a demandé au gouvernement d'élaborer un plan de développement de dix ans pour les régions du Sud-Ouest (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Aquitaine), dans la perspective de l'entrée prochaine de l'Espagne dans la C.E.E.

M. Tony Roche, préfet de la région Midi-Pyrénées, a été chargé de coordonner les travaux d'un groupe interministériel. Ce groupe, dont le secrétariat est assuré par la DATAR, se réunit pour la première fois ce mardi 19 décembre. A cette occasion, M. Henri Grenet, maire de Bayonne, nous dit quelles chances nouvelles s'ouvrent, selon lui, pour l'Aquitaine.

POINT DE VUE

L'AQUITAINE ET LE DÉFI EUROPÉEN

par HENRI GRENET (*)

L'ESPAGNE est dans une phase de mutation profonde dont il convient de prendre la mesure.

Un vaste effort de modernisation est engagé depuis plus de dix ans qui a permis à ce pays d'obtenir des résultats appréciables en matière de production industrielle et agricole. Un des indicateurs de ces progrès est l'amélioration de la couverture de sa balance commerciale avec la C.E.E. et, plus particulièrement, l'excédent commercial constaté depuis 1976 dans ses échanges avec la France.

Il est certain que ces résultats peuvent être considérés comme artificiels, en partie, puisque dépendant d'un accord douanier préférentiel signé en 1970 entre l'Espagne et la C.E.E. Cet accord, au fur et à mesure du développement économique espagnol, est devenu de moins en moins supportable.

Anticipons

Il est aujourd'hui peu probable qu'une renégociation de cet accord soit envisagée au moment où le processus d'adhésion à la C.E.E. est engagé. Cependant, il paraît possible que, secteur par secteur, entreprise par entreprise dans certains cas, il puisse être établi une liste des protections abusives justifiant une négociation sectorielle. Lors du dernier comité de coopération industrielle franco-espagnol, récemment réuni à Bordeaux, les délégués espagnols ont paru donner un accord à cette démarche.

En fait, il ne faut pas perdre de vue l'immense effort d'adaptation que devra faire l'Espagne dans les années qui viennent. L'augmentation des salaires, le rapprochement des structures sociales, la disparition des barrières douanières, créeront pour ce pays s'ouvrant à l'industrie européenne des conditions de concurrence très contraignantes. C'est la reconstruction d'un pays avec, en plus, les difficultés que comporte la prise en considération des particularismes régionaux.

A partir du moment où le type d'organisation confédérale est choisi comme mode de construction de l'Europe, la possibilité d'élargissement de son espace devient logique. Il est probable qu'une C.E.E. à douze fonctionnera plus difficilement qu'une C.E.E. à neuf. Mais elle constituera un pôle économique plus puissant qui pèsera davantage dans les diplomaties mondiales.

Sur le plan culturel, l'apport de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal dans la recherche, non pas d'une nouvelle force, mais d'une nouvelle voie qui est la mission de l'Europe, ne peut être que largement positif.

Enfin, l'élargissement de la C.E.E., en modifiant son axe d'équilibre territorial, affirme l'importance de la vocation méditerranéenne de l'Europe et ne peut que renforcer certains liens avec l'Afrique. Il constitue, en outre, par l'intermédiaire de l'Espagne et du Portugal, une première ouverture vers l'Amérique latine.

Quelles sont, dans cette perspective, les chances de l'Aquitaine ?

Lorsque, à la même date, s'achèvera la réalisation des grands axes autoroutiers de désenclavement et s'ouvrira à nos frontières un marché de quarante millions d'habitants, on peut envisager valablement une nouvelle dimension de développement économique pour notre région.

Afin de parvenir à une juste appréciation des risques et des chances que représente pour la région Aquitaine l'élargissement de la C.E.E., l'Etablissement public régional (E.P.R.) d'Aquitaine a constitué en son sein une commission spéciale dont je suis le rapporteur.

Cette commission, s'appuyant sur la réflexion de quinze groupes de travail sectoriels, établira une série de propositions afin de faciliter l'adaptation de l'économie régionale à la perspective de l'entrée de l'Espagne dans la C.E.E. Au prochain budget de l'Etablissement public régional, un financement sera prévu pour permettre la réalisation de quelques propositions, et cette participation s'échelonnera durant tout le temps nécessaire jusqu'à la libre ouverture des frontières.

Il va de soi que cette démarche s'intègre parfaitement dans la réflexion déjà engagée pour l'établissement du plan décennal de développement du Grand Sud-Ouest. Mais rien ne se fera tout seul. Tout sera à conquérir. Notre proximité géographique ne sera un atout que si nous *anticipons sur les autres régions de* France et d'Europe qui seront présentes au rendez-vous de l'Espagne.

D'ores et déjà, nous proposerons la création d'une agence régionale d'appui à l'exportation des P.M.E. et des P.M.I. vers la péninsule ibérique destinée à mettre à la disposition de tous les industriels régionaux l'aide nécessaire pour mieux connaître et réussir leur implantation sur le marché espagnol.

Nous travaillons aussi avec la chambre de commerce de Bayonne à la création d'un Centre international de commerce de Bayonne-Anglet-Maignon, destiné à fixer dans notre région les activités de transit des marchandises par voie routière ou ferroviaire entre l'Espagne et l'Europe.

Nous n'ignorons pas les risques et les difficultés que créera l'élargissement de la C.E.E., et les inquiétudes manifestées récemment par la Commission de Bruxelles dans l'avis transmis le 29 novembre aux gouvernements membres doivent être largement prises en compte.

Les difficultés à prévoir pour les industries de main-d'œuvre de notre région, en particulier celle de la chaussure, sont réelles. Il conviendra dans les années qui viennent de leur faciliter des changements de structures ou des reconversions.

Les risques agricoles

Mais les risques les plus importants signalés en priorité sont ceux de l'agriculture. Si la production céréalière de maïs, les productions de lait et de bois peuvent trouver des débouchés vers l'Espagne, il est certain que l'ouverture de la frontière mettra en grande difficulté, dans les conditions actuelles, les productions fruitière, légumière, vinicole et aussi les industries agro-alimentaires de conserves de fruits et légumes.

Il s'agit déjà d'une situation d'équilibre instable et qui sera aggravée. Elle doit être reconnue par les instances communautaires. Celles-ci ont facilité l'engagement de programmes d'équipement et de restructuration importants dans le Mezzogiorno italien et plus récemment dans la région de Languedoc-Roussillon. Il est indispensable que l'Aquitaine bénéficie, elle aussi, des aides financières de la C.E.E. avec participation du FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garanties agricoles), section orientation.

De telles mesures, facilitant le renforcement des structures de production et de commercialisation en faveur de l'Aquitaine, doivent être *décidées par la C.E.E., d'une nature et d'une ampleur comparables avant toute décision d'élargissement.*

Cette réorientation des politiques d'aide régionale est déjà amorcée en France avec le plan « renouveau Aquitaine » et l'engagement du plan décennal de développement du Grand Sud-Ouest ; nous le répétons, elle doit l'être aussi au plan européen.

Dès que ces conditions nouvelles auront été acquises, nous saurons faire le reste, c'est-à-dire l'essentiel, afin que l'élargissement de la C.E.E. soit à l'origine d'un nouveau développement économique de notre région.

(*) Maire de Bayonne (modéré favorable à la majorité), conseiller régional d'Aquitaine.

BIBLIOGRAPHIE

Marée noire : des Bretons témoignent

A peine les conséquences les plus visibles de la marée noire de l'*Amoco-Cadiz* se sont-elles estompées que voici déjà la marée blanche : celle des livres que cette catastrophe écologique ne va pas manquer de provoquer.

Cinq mois à peine après le « printemps noir », François de Beaulieu et une équipe de Bretons qui ont vécu l'événement sur les plages racontent presque heure par heure ce qu'ils ont vu. Titre inspiré du cinéma d'épouvante : *les Dents du progrès : la marée noire.*

Préfacé par Jean Carlier, journaliste à R.T.L. et ardent promoteur des thèmes écologiques, l'ouvrage vaut par son caractère de témoignage, sa vivacité de ton et sa facilité de lecture.

Car les réactions de l'administration, du pouvoir politique, des mass media et de la population sont bien esquissées. Ce qui permet à l'auteur de formuler au moins une conclusion : « *Nous n'avons pas un coupable à pendre au grand mât, mais des responsables aisément identifiables. Les compagnies pétrolières, de transport et de remorquage ont causé la catastrophe avec le profit pour mobile. Le gouvernement français porte la responsabilité de l'absence de tout moyen de prévention sérieuse avec pour mobile la politique du court terme et de la rentabilité électorale immédiate. Les citoyens des pays développés portent la responsabilité de ce type de catastrophe directement liée – une demande irraisonnée d'énergie abondante et à bon marché. Seuls des remèdes portant sur ces trois niveaux — Etat, exécutants, citoyens — assureront une prévention efficaces.* »

★ *Les Dents du progrès : la marée noire*, par François de Beaulieu, Ed. du Sycomore, 182 p., 36 F.

Midi-Pyrénées et la C.E.E.

Quelles sont les chances et les handicaps de la région Midi-Pyrénées, qui se situe dans le peloton de queue des régions de la C.E.E., face aux perspectives d'élargissement du Marché commun ? Tel est le thème de l'ouvrage intitulé « Midi-Pyrénées et le Marché commun », réalisé par le centre de documentation et de recherche européenne de l'université des sciences sociales de Toulouse, qui vient d'être publié.

★ Université des sciences sociales de Toulouse, place Anatole-France, 31070 Toulouse Cedex. Prix : 20 F + 5 F de frais de port.

CORRESPONDANCE

Nîmes et son hôtel de ville

Après la publication, dans le Monde *du 13 décembre, d'un article sur la construction, à Nîmes, d'un nouvel hôtel de ville face à la Maison Carrée, nous avons reçu de M. Jacques Joubert, de Nîmes, la lettre suivante :*

Je crains que vous n'évitiez un aspect plus important à nos yeux que l'aspect esthétique : la population de Nîmes a besoin de services municipaux.

Le parti socialiste unifié, par l'intermédiaire de ses conseillers municipaux, a proposé, en vain hélas jusqu'à maintenant, de construire des services décentralisés mettant l'administration municipale à la proximité des lieux d'habitation, créant autour d'eux des lieux d'animation culturelle et associative.

Les économies réalisées en évitant les investissements énormes dans le centre ville (limites imposées par le site, aggravation des problèmes de circulation, d'où construction de très coûteux parkings souterrains) permettraient un meilleur emploi de l'argent des contribuables.

Le Monde

économie

MARCHÉ COMMUN

Le taux d'entrée du franc dans le S.M.E. sera le cours constaté le 29 décembre

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — « *Le taux d'entrée du franc français dans le système monétaire européen* — autrement dit sa parité par rapport aux autres monnaies du S.M.E. — *sera le taux constaté le 29 décembre, dernier jour de l'année où le marché des changes sera ouvert* », a déclaré M. Monory, à l'issue de la courte réunion (deux heures) qu'ont tenue les ministres des finances des Neuf lundi à Bruxelles. « *En tout cas, nous ne provoquerons pas de différence, nous n'avons pas l'intention de nous donner des marges supplémentaires* », a ajouté la ministre de l'économie — en d'autres termes, M. Monory affirme que la Banque de France ne vendra pas de francs, de telle sorte que celui-ci baisse quelque peu d'ici la fin de l'année).

Le ministre a souligné que la résolution du conseil européen ayant trait à la création du S.M.E. constituait un tout aux éléments indissociables et que la France considérait par conséquent comme tout à fait essentiel que l'engagement de rétablir progressivement l'unité des prix agricoles et donc de supprimer les montants compensatoires monétaires (M.C.M.) se concrétise rapidement par l'adoption du calendrier. Ce rappel a été appuyé par la majorité des délégations. Selon M. Monory, les Allemands, pour qui ce retour à la normale sera le plus pénible puisqu'il impliquera une baiss erelative de leurs prix agricoles, ont, eux aussi, réagi de façon positive. Seuls les Anglais se seraient montrés très réservés, ce qui, a ajouté le ministre de l'économie et des finances, est moins grave puisque pour l'instant ils ne participent pas pleinement au S.M.E.

Les Neuf ont également délibéré du prix auquel il conviendra de comptabiliser l'or mis par les Etats membres à la disposition du FECOM (Fonds européen de coopération monétaire) pour obtenir des écus. Le comité des gouverneurs des banques centrales était partisan de le faire à un prix égal à 75 % du cours du marché. M. Monory n'était pas très favorable à cette formule car, expliqua-t-il, il n'est de l'intérêt de personne d'affaiblir le rôle de l'or dans le système. Néanmoins, une large majorité d'Etats membres étant partisans de ce niveau de 75 %, il semble vraisemblable qu'il sera tout de même retenu par les gouverneurs de banques centrales. — Ph. L.

Les négociations commerciales

(Suite de la première page.)

De l'autre côté, les Etats-Unis se sont comportés comme des alliés objectifs de la position française en renâclant à faire le moindre geste supplémentaire en matière tarifaire.

La pause ainsi obtenue donne une première satisfaction à la France, puisque la notion de délai obligatoire disparaît. Il reste à voir si la Commission n'a pas choisi délibérément de lâcher du lest sur cet aspect « *calendrier* » pour améliorer le climat entre les Neuf et ensuite pouvoir terminer, sans heurts, avec un « *paquet* » très voisin de celui se trouvant actuellement sur la table.

M. Deniau ne le croit pas : « *La dédramatisation sur la forme s'accompagne de progrès sur le fond* », a-t-il expliqué, à Bruxelles. Le ministre du commerce extérieur admet que la Commission, du moins face aux Américains, a déjà marqué quelques points appréciables : les Etats-Unis se sont notamment engagés à supprimer l' « *american selling price* » qui gêne les exportations européennes de produits chimiques et à introduire dans leur législation anti-subvention la notion de préjudice (à l'avenir les droits compensateurs ne pourront être appliqués que si les proucteurs américains prouvent qu'ils ont subi un préjudice grave).

Les Etats-Unis semblent enfin, selon lui, prêts à appliquer le GATT comme les autres. Cependant M. Deniau considère que le projet d'accord actuellement existant doit encore être amendé. Il a fait à cet égard trois observations :

1) Les propositions sur le plan tarifaire demeurent déséquilibrées. La Communauté n'a pas atteint son principal objectif qui est l'harmonisation des tarifs existants, c'est-à-dire l'écrêtement des droits de douane américains les plus élevés.

2) Sur le plan agricole, singulièrement dans le domaine des subventions à l'exportation, la France entend que la Communauté adopte une attitude prudente : « *Personne n'a envie de déclencher une guerre commerciale*, a souligné M. Deniau, *mais, cela dit, il ne doit pas y avoir de contrôle international, de mise en tutelle de la politique agricole commune.* » La France voudrait que le projet de texte soit rendu plus anodin.

3) Il est prévu pour l'instant que l'application des réductions de droits de douane qui seront finalement décidées s'échelonnera sur huit ans : « *On ne peut pas s'engager sur une période aussi longue* », a déclaré le ministre français, qui demande que la période soit coupée en deux et qu'au bout de quatre ans la situation du commerce internationale soit apporuvée avant de décider, à l'unanimité, s'il est opportun de continuer.

Le changement de ton qui vient de se produire pourrait bien annoncer cette fois que l'on approche vraiment de la phase finale des pourparler genevois. Les Etats-Unis vont être maintenant d'autant plus désireux d'atteindre cette conclusion qu'ils sont parvenus à un « paquet » qui les satisfait avec le Japon et qu'ils ne veulent évidemment pas que ce résultat risque d'être compromis par une remise en cause générale des N.C.M.

Toutefois les ultimes ajustements ne peuvent s'opérer que dans un climat de détente et de discrétion : personnes à ce stade ne peut donner l'impression à son opinion publique de « lâcher ». Il reste que ces derniers ajustements peuvent encore être l'occasion n coulisse de négociations ardues. En bonne logique, leur principal effet, auquel personne d'ailleurs, et en tout cas pas les Français trouvera à redire, sera de rétrécir les résultats effectifs des N.C.M.

PHILIPPE LEMAITRE.

● *Le gouvernement britannique* a décidé de ne pas instituer de contrôle des changes avec l'Irlande, annonce à Londres la Trésorerie. Cette décision a été prise en raison, à la fois de l'intention exprimée par le premier ministre irlandais, M. Jack Lynch, de maintenir aussi longtemps que possible la parité entre les livres britannique et irlandaise, et du contrôle des changes appliqué par l'Irlande elle-même pour empêcher tout afflux ou fuites excessives de capitaux à la suite de sa décision d'adhérer au système monétaire européen.

Le conflit budgétaire européen

LE CONSEIL DES MINISTRES DES « NEUF » SE DONNE LE TEMPS DE CHERCHER UN COMPROMIS

Bruxelles (Communautés européennes). — C'est une réplique balancée que le conseil des ministres des Neuf vient d'adresser à l'espèce de coup de force budgétaire de l'Assemblée européenne (*le Monde* du 16 décembre).

On sait que l'Assemblée considère comme adopté le budget de la Communauté pour 1979, y compris un de ses amendements qui porte de 620 millions d'unités de compte à 1 100 millions d'unités de compte (1) les crédits à affecter, l'an prochain, au Fonds régional. Cet amendement n'a pas été rejeté par le conseil, puisqu'il ne s'y est pas dégagé la majorité qualifiée nécessaire. C'est le point que retiennent les parlementaires. Il ne peut toutefois être considéré comme adopté, car l'accroissement massif des crédits qu'il implique dépasse largement la «*marge de manœuvre*» reconnue au Parlement européen. C'est là la thèse du conseil.

Le conseil a décidé, lundi 18 décembre, d'envoyer une lettre au Parlement, où il explique que la décision d'adopter le budget a été prise «*en dehors du cadre du traité*» (de Rome), c'est-à-dire, si les mots ont un sens, de manière illégale. Le conseil se réserve le droit de tirer, en janvier, les conséquences juridiques et politiques de la décision de l'Assemblée. Selon lui, la procédure budgétaire n'est pas achevée tant qu'il n'y a pas d'accord entre l'Assemblée et le conseil sur le taux d'accroissement maximum des dépenses par amendement parlementaire.

Le conseil, dans le cas où les parlementaires le souhaiteraient, se déclare prêt à discuter, donc à rechercher un compromis qui mettrait fin au litige. Conséquence pratique de cette position : le conseil, le 1er janvier 1979, n'empêchera pas la Commission européenne (laquelle, pour sa part, manifeste surtout le souci de ne pas se mêler à ce conflit) d'exécuter provisoirement le budget. La balle est maintenant du côté de l'Assemblée. — Ph. L.

(1) Une unité de compte = 6 F environ.

APRÈS LA HAUSSE DU PÉTROLE BRUT

DÉCENCE

Après le président Carter et le secrétaire à l'énergie, M. Schlesinger, c'est le porte-parole du département d'Etat qui a, le 18 décembre, « profondément regretté » *la décision de l'OPEP d'augmenter progressivement les prix du pétrole en 1979.* « Nous espérons, *ajoutait le communiqué,* que les pays de l'OPEP reconsidéreront leur décision au moment de la prochaine étape du programme de hausse à une époque où la situation du marché mondial de l'énergie se sera modifiée. »

Ces multiples déclarations marquent la volonté des Etats-Unis, pense-t-on à Washington, d'amener les pays exportateurs à ne pas appliquer entièrement les augmentations de prix.

L'OPEP a, d'ores et déjà, répondu. Le nouveau secrétaire général de l'Organisation, M. René Ortiz, s'est étonné de « critiques injustifiées ». *Et le cheikh Yamani a bien précisé que* « sauf accident majeur dans l'économie mondiale, l'OPEP ne reviendrait pas sur sa décision ».

Il y a quelque indécence aux jérémiades américaines. Nul ne peut nier que les revenus pétroliers des treize pays membres ont diminué ces deux dernières années, même si le montant exact de cette perte est discutable. Or ces pays, qui regroupent trois cent trente millions d'habitants, ont besoin de cette source presque unique de revenus pour financer leurs plans de développement. De plus, la ponction pétrolière sur l'économie mondiale n'est pas immense. En 1977, elle ne représentait que 7,3 % du P.N.B. américain, même pas 50 % du P.N.B. italien.

La protestation américaine serait sans doute mieux venue si, d'une part, l'aide américaine au tiers-monde n'était pas tombée, cette année, à son plus bas niveau et si, d'autre part, les Etats-Unis avaient réellement tenté de limiter leur gaspillage d'énergie. A qui Washington doit-il s'en prendre si les importations américaines de pétrole brut passent, en 1979, de 8 à 9 millions de barils par jour ?

En affirmant que l'économie française « pourrait absorber » *la nouvelle hausse, M. Barre a, au moins, fait preuve de dignité.*

B. D.

FORTE BAISSE DU DOLLAR CHUTE DE WALL STREET ET HAUSSE DE L'OR

Comme il fallait s'y attendre, la hausse du brut décidée à Abou-Dhabi a provoqué une baisse générale du dollar sur tous les marchés des changes. Les opérateurs estiment que cette hausse, plus importante que les Américains ne l'avaient prévue, va gêner la politique de lutte contre l'inflation menée par le président Carter et compromettre le rétablissement de la balance commerciale des Etats-Unis en renchérissant le coût des importations de pétrole.

Très vif lundi 18 décembre, le repli de la devise américaine s'est poursuivie mardi à une cadence plus modérée, mais en deux jours la chute a été sévère : le cour du dollar est ainsi ramené à 1,8530 DM contre 1,8950 DM à Francfort, à 192,50 yens contre 195,75 yens à Tokyo et à 4,2450 F contre 4,3550 à Paris (et 4,45 F huit jours auparavant). Les banques centrales sont intervenues massivement pour freiner la baisse, leurs achats ayant été évalués à plusieurs centaines de millions de dollars.

A Wall Street, les décisions de l'OPEP ont causé une forte chute des cours, l'indice Dow Jones perdant près de 18 points (2,2 %) : là aussi, les opérateurs craignent limpact de ces décisions sur le niveau des prix intérieurs et ont effectué des ventes massives.

Sur le marché de l'or, par un mouvement de balancier très logique, les cours de l'once, déjà en hausse la semaine précédente, ont accentué leur remontée, passant de 207 dollars vendredi soir à 212,90 dollars lundi, pour s'élever au-dessus de 217 dollars mardi.

ÉNERGIE

Aux États-Unis

LE GOUVERNEMENT S'OPPOSE A UN PROJET D'IMPORTATION DE GAZ NATUREL ALGÉRIEN

Le département américain de l'énergie a rejeté, lundi 18 décembre, un projet de la compagnie Tenneco qui se proposait d'importer, à compter de 1985 et pendant vingt ans, 10 milliards de mètres cubes de gaz naturel algérien par an. Les autorités américaines ont justifié leur décision en arguant du fait que de telles importations n'étaient pas nécessaires.

Les Algériens, par l'intermédiaire de la société nationale SONATRACH ont négocié de nombreux projets d'exportation de gaz (G.N.L.) avec des firmes américaines. Trois ont abouti à des accords. Deux de ces accords sont en cours d'exécution. Ils concernent la société Distrigas qui, à compter de 1978, enlèvera 1,2 milliard de m3 de G.N.L. et la firme El Paso qui a partir de la même époque importera 10 milliards de m3 de G.N.L. par an pendant vingt-cinq ans.

Le troisième contrat signé avec la société Panhandle, prévoit l'achat de 4,5 milliards de m3 par an, pendant vingt ans à compter de 1980.

Deux autres contrats étaient en cours de négociation avec Tenneco, il vient d'être rejeté par l'administration et El Paso. La décision des autorités américaines amènera sans doute le gouvernement algérien à accélérer les négociations en cours avec plusieurs pays européens dont la France.

LA FRANCE EST EN MESURE D'ABSORBER LA HAUSSE DES PRIX PÈTROLIERS, affirme M. Barre

« *Je ne dirai pas que je me réjouis de la hausse du prix du pétrole car cette hausse est sensible* », a déclaré, le 18 décembre, M. Barre, à la sortie de l'Elysée, « *mais néanmoins cette hausse est graduelle et nous pourrons l'absorber mieux que si elle avait été brutale* ». « *Cette année*, a poursuivi le premier ministre, *l'excédent de la balance commerciale a été de 3 milliards de francs. Il faudra donc en trouver trois autres. Je crois que l'économie française est en mesure de surmonter ces difficultés car nous avons progressé sur la voie de l'assainissement économique.* » « *Une bonne tenue de la monnaie, un effort plus important en faveur de l'exportation et la modération des coûts de production et des prix* » apparaissent à M. Barre les trois conditions pour surmonter cette nouvelle hausse.

L'agence Tass, de son côté, se réjouit, dans un commentaire, de la décision de l'OPEP d'augmenter les prix pétroliers, « *de cette mesure de rétorsion tout à fait légitime face à la situation prévalant dans l'économie du monde capitaliste* ».

« *Ces décisions ont montré*, ajoute l'agence soviétique de presse, *que le renforcement de l'unité des Etats nouvellement indépendants est une manière sûre de s'opposer à leur exploitation financière et économique par l'Ouest.* »

AGRICULTURE

RÉUNIS A VASSY

Vingt mille agriculteurs ont durement contesté les pouvoirs publics et les syndicats « officiels »

De notre correspondant

Vassy. — Pour qui, pourquoi quinze mille à vingt mille paysans se sont-ils retrouvés lundi à Vassy ? Eux-mêmes ont dû se poser cette question. Nombreux étaient ceux qui ne cachaient pas leur déception d'avoir fait un si long voyage (l'Ouest certes, mais aussi le Midi atlantique et méditerranéen, le Nord, l'Est et le Centre de la France étaient représentés) pour n'entendre que quelques discours des responsables agricoles rabâchant une analyse de la situation dix fois entendue : l'élevage est malade des montants compensatoires ; des revendications cent fois mises en avant : les pouvoirs publics ne doivent pas laisser mourir les éleveurs français.

Certes, les organismes « officiels » du monde-paysan (F.N.S.E.A., C.N.J.A., Fédération nationale porcine, Fédération nationale bovine, Fédération nationale des producteurs de lait) ont pu prouver aux ministres réunis ce même jour à Bruxelles leur capacité de mobilisation. Mais les fédérations dissidentes et le Comité de coordination et de l'élevage de l'Ouest ont clairement montré leur désaccord avec ce type de rassemblement.

Les cris de « *Pontivy !* », « *les Bretons au micro !* », ou encore « *Assez de cinéma !* » n'eurent pas grand mal à couvrir un mauvais pastiche de la fable présidentielle et les prestations du « *cheik Méhaignerie* », symbole du ministre « *bradeur du pétrole agricole* ». Un seul point sembla faire l'unanimité : « *A Vassy ce n'est pas une fable que prononça le président de la République mais un conte de fées destiné à nous endormir.* »

Les huées, les sifflements, les hurlements de « *vendus* » couvrirent les discours des deux orateurs accusés d'être des féaux de M. Debatisse : M. Marcel Daunay, un Breton pourtant, mais secrétaire général de la Fédération nationale des producteurs de lait, et M. François Guillaume, secrétaire général de la F.N.S.E.A. Certes, « *les contestataires* » n'étaient pas les plus nombreux, mais les autres les laissèrent s'exprimer, seule la tribune tentant de réagir. M. Guillaume eut même droit à une véritable conduite de Grenoble à la fin de la manifestation ; conspué, bousculé, manquant de recevoir des cadavres de porcelets, il ne dut qu'à une fuite en voiture de ne pas être contraint de suivre un groupe de Bretons qui voulaient l'emmener visiter un élevage de porcs.

A l'heure des comptes il apparaît que la F.N.S.E.A. hésitera avant de retenter une telle aventure. M. Debatisse, son président, absent de ce rassemblement, ne pourra oublier que sa politique de concertation avec les pouvoirs publics est durement critiquée par la base. Sur plusieurs banderoles il était assimilé à Barre et à Giscard, « *les bradeurs de l'agriculture française* ». Et d'autres lui conseillaient vivement « *de reprendre sa fourche* ». En revanche. Vassy respire. Le rassemblement s'est déroulé sans aucun incident dans la localité.

THIERRY BREHIER.

PRIX

LES DÉTAILLANTS RETROUVERONT LA LIBERTÉ DE LEURS MARGES S'ILS SIGNENT DES ACCORDS DE CONCURRENCE

Les prix des services du secteur privé (coiffeurs, blanchisseurs) resteront en 1979 sous le contrôle de l'administration. Des accords de modération devront être conclus entre l'Etat et les professions. Tel est le sens des décisions annoncées lundi 18 décembre par M. Monory aux membres du Comité national des prix.

Pour le commerce de détail, le régime du blocage des marges en valeur relative est maintenu. Mais M. Monory a annoncé que le retour à la liberté serait possible à la condition que les commerçants s'engagent vis-à-vis de l'Etat à supprimer un certain nombre de pratiques anciennes restreignant la concurrence et cela sous forme d'accord de concurrence. Enfin, le commerce de gros non alimentaire est libéré.

L'ensemble du dispositif annoncé par M. Monory semble avoir pour but de permettre au ministre de l'économie de décider des assouplissements si l'évolution des prix et de la conjoncture le permet en 1979.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép —		Rep. + ou Dép —		Rep. + ou Dép —	
$ E.-U. ..	4,8050	4,8250	— 180	— 155	— 370	— 330	—1100	—1000
$ can. ...	3,5840	3,5920	— 130	— 95	— 270	— 230	— 725	— 660
Yen (100).	2,1770	2,1905	+ 100	+ 130	+ 185	+ 225	+ 400	+ 475
DM	2,2850	2,2970	+ 40	+ 65	+ 90	+ 125	+ 300	+ 355
Florin ...	2,1125	2,1240	— 75	— 55	— 140	— 110	— 255	— 210
F. B.(100)	14,4000	14,5500	— 450	— 290	— 840	— 660	—2050	—1560
F. S.	2,5640	2,5785	+ 135	+ 160	+ 270	+ 300	+ 800	+ 860
L. (1 000).	5,0400	5,0700	— 380	— 320	— 760	— 660	—2260	—2110
£	8,4760	8,5240	— 490	— 430	— 980	— 900	—2850	—2720

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	3 1/4	3 3/8	3 3/4	4	3 3/4	4	3 7/8	4 1/8
$ E-U. ..	10	10 1/4	10 7/8	11 3/8	11 1/4	11 5/8	12	12 1/4
Florin ...	9 3/4	10 1/4	9 3/4	10 1/4	9 3/4	10 1/4	8 7/8	9 3/8
F B. (100)	8	8 1/2	9	9 1/2	9 1/2	9 3/4	9 1/2	9 3/4
F. S.	— 1/4	+ 1/4	— 1/4	+ 1/4	— 1/4	+ 1/4	1/4	5/8
L. (1 000)..	9	11	14	15 1/8	14 5/8	15 5/8	15 5/8	16 3/8
£	11 1/4	11 3/4	12 1/4	12 3/4	12 3/4	13 3/8	13 3/4	14
Fr. franç..	6 1/4	6 3/4	8 3/4	9 1/4	8 3/4	9 1/4	9 1/4	9 3/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

هكذا من الأصل

AFFAIRES

UN LIVRE BLANC DE LA C.F.D.T.

Les heures noires du textile français *

Les ménages français, l'an passé, ont dépensé 80 milliards de francs lourds pour des articles de textiles. Soit, pour la même période, le double de ce qu'ils ont déboursé pour leurs achats d'automobile. L'habillement, le cuir et le textile ont, en 1977, exporté pour 19 milliards de francs, soit autant que le montant des ventes à l'étranger de voitures de tourisme. Ce qui a laissé un gain net en devises de 1 milliard de francs.

C'est avec ces arguments incisifs que M. Claude Vernet, secrétaire général d'Hacuitex, la fédération de l'habillement, du cuir et du textile, présente le Livre blanc sur *le Maintien du textile* que vient de publier la C.F.D.T. A l'aide de chiffres extraits des statistiques les plus officielles, cette plaquette réfute un certain nombre d'assertions selon lesquelles le marasme du textile serait dû « *à la fatalité* ».

Peut-on invoquer celle-ci quand « *la Lainière de Cambrai licencie deux cents personnes de son secteur « chaussettes » pour, dans le même temps, importer ce produit de Corée du Sud ? Est-ce la fatalité quand la société Rosy, dans le Nord, réduit ses effectifs de trois cents personnes et fait fabriquer, au même moment, ses soutiens-gorge en Corée* » ? Est-ce pour aider le tiers-monde que les industries du textile, du cuir et de l'habillement s'implantent au Sénégal, en Haute-Volta ou dans quelque autre pays en voie de développement ?

Beaucoup plus prosaïquement, répond le leader d'Hacuitex, c'est parce que le personnel coûte moins cher dans ces pays et que les profits y sont exonérés d'impôts pendant cinq ans ; parce que des prêts très avantageux y sont consentis et que l'usine y est amortie en cinq années. Parce que, enfin, cette entreprise peut plier bagages et aller dans le pays d'à côté renouveler l'« *opération juteuse* ».

La disparition des huit cent mille emplois dans le textile entraînerait dans d'autres secteurs des pertes d'emplois, en aval et en amont, notamment dans le tertiaire et dans les services publics. Un emploi supprimé dans le textile, c'est deux emplois de moins ailleurs, estime Hacuitex. Que faire pour empêcher l'hécatombe ? « *S'organiser, se syndiquer* », répondent les militants C.F.D.T. Sans leur action, les portes se seraient définitivement fermées aux Tanneries d'Annonay, à la CIP, chez Desombre, chez Defrennes, chez Montefibre, etc. Hacuitex réclame le contrôle des fonds publics et des investissements à l'étranger, celui de la taxe parafiscale, qui doit permettre de revaloriser la situation sociale des travailleurs de ces branches. Enfin, pour obtenir les aides de l'Etat permettant les investissements nécessaires, il faut, pour la C.F.D.T., que les régions et les collectivités locales engagent leur responsabilité, « *sous le contrôle des travailleurs, en vue du plein emploi* ».

Les dépenses qu'entraîne la « *politique du chômage* », conclut le Livre blanc syndical, pourraient permettre de créer des emplois. Le textile et ses annexes peuvent et doivent vivre en France. Il faut donc négocier et « *contraindre l'Etat et le patronat, les multinationales à cesser le bradage humain et technologique* » qui livre, selon la C.F.D.T., tout un pan de l'économie à un « *énorme gaspillage* ».

BILLET

Les « guichets uniques » de renseignements pour créateurs d'entreprises

Vertueuse indignation

Une atmosphère de crise régnait récemment dans un grand salon de l'hôtel Meurice. Tout le « gratin » des professions juridiques était là : greffiers des tribunaux de commerce, huissiers de justice, notaires, avocats, bâtonniers, conseils juridiques, rassemblés autour d'une table richement dressée, s'indignaient de concert. Motif : le projet dit de « lieu unique », qui devrait confier aux seules chambres de commerce et d'industrie le soin de centraliser toutes les formalités administratives nécessaires à la création d'une entreprise. Décidé par le gouvernement en février dernier, dans le cadre du programme des simplifications administratives, ce projet a reçu un début d'application à Blois, où une expérience pilote est tentée depuis l'automne.

A côté des professionnels de l'imbroglio juridico-administratif s'étaient rangés deux représentants des petites et moyennes entreprises et M. Rocca, directeur des affaires civiles et du Sceau. On attendait un débat, ce fut un concert unanime et véhément. Rivalisant d'éloquence, les orateurs s'acharnèrent à mettre en pièce un projet jugé non seulement « inefficace » — en fait de simplification, il « *rajoutera un intermédiaire à des circuits déjà compliqués* » et « *allongera les détails* » — mais aussi à plusieurs titres « dangereux ».

Mᵉ Pettiti, bâtonnier du barreau de Paris, ne craignit pas d'évoquer le spectre du « plan Safari », qui visait la « *mise en carte totale des citoyens* » et que « *certains techniciens se sont mis en tête de ressusciter en utilisant le guichet unique* ». Citant même le film *Dossier 51*, il souligna, véhément, le danger de voir certains fonctionnaires « *s'emparer de la vie de l'entreprise et de la vie privée de ses membres* »...

Plus prosaïques, mais non moins virulents, les porte-parole de la confédération des P.M.E. parlèrent du « piège » tendu aux créateurs d'entreprises, à qui on « cachera » en simplifiant les formalités, « *les difficultés qu'ils rencontreront par la suite dans leurs rapports avec l'administration* ». Rappelant au passage que ce projet « *facilitera surtout la tâche de la direction des impôts et de la Sécurité sociale* », ils émirent des doutes sur la solidité des conseils donnés par les guichetiers des chambres de commerce, ultérieurement qualifiés, par le directeur de la *Gazette du palais*, de fonctionnaires « *irresponsables et incompétents* »...

Le directeur des affaires civiles au ministère de la justice, loin de paraître embarrassé de ce déluge de critiques, renchérit. La chancellerie, opposée dès l'origine au choix des chambres de commerce pour tenir ce fameux guichet, a été « *placée devant un choix du premier ministre* », dit-il, reconnaissant de surcroît que « *la manière dont est traité le problème peut donner quelque inquiétude* ».

Ce projet, d'apparence anodin, ne semblait pourtant mériter « *ni cet excès d'honneur ni cette indignité* ». L'idée de concentrer en un lieu unique l'ensemble des formalités qui jusqu'ici contraignaient les malheureux entrepreneurs à de multiples démarches auprès d'administrations parfois rivales paraissait séduisante. Quelques « bavures » lors de son application — notamment le fait que les administrations concernées ne sont pas encore parvenues à se mettre d'accord sur un questionnaire unique — justifiaient-elles cette débauche d'indignation ?

Il est vrai que, dans cette affaire, bon nombre d'avocats, quelques notaires et surtout les sociétés spécialisées dans les démarches administratives, risquent de voir leur échapper quelques clients. Que les greffiers (1) redoutent de voir transférer aux chambres de commerce la tenue du registre du commerce — serait-ce à cause des « *bakchichs versés aux greffiers* », évoqués par l'un des orateurs emporté par l'émotion ? Vrai, enfin que la Confédération des P.M.E. craint de voir nombre de ses adhérents se détourner de ses propres « *guichets* » de conseils juridiques au profit des chambres de commerce et d'industrie.

« *Nous ne défendons pas des intérêts privilégiés, mais la cause de l'économie libérale et des libertés* », assuraient les professionnels. Vertueuse indignation...

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) Consultés lors de l'élaboration du projet, les greffiers avaient d'ailleurs donné leur accord, à condition que le regroupement des formalités ait lieu... aux greffes des tribunaux de commerce !

LOGEMENT

400 MILLIONS DE FRANCS POUR L'AMÉLIORATION DU PATRIMOINE LOCATIF H.L.M.

Douze pour cent des sommes collectées au titre du « 1 % logement » pour les entreprises (en fait, 0,90 % du montant des salaires) seront désormais consacrés à l'amélioration du patrimoine locatif H.L.M. Un accord en ce sens vient d'être conclu entre l'Union nationale des H.L.M. et l'Union nationale interprofessionnelle du logement, qui fédère le plus grand nombre des organismes collecteurs du 1 %.

Cette contribution à l'amélioration de l'ancien parc H.L.M. représente en 1978 environ 400 millions de francs, soit plus que les crédits inscrits à cette fin dans la loi de finances pour 1979 (339 millions de francs), précise le communiqué commun des deux unions nationales.

Concrètement, les offices et les sociétés anonymes H.L.M. se concerteront au niveau local avec les comités interprofessionnels du logement (CIL) et les chambres de commerce et d'industrie, en présence de représentants du patronat et des syndicats de salariés, pour retenir les programmes de travaux à entreprendre.

SOCIAL

LA CRISE DE LA SIDÉRURGIE

Les élus du Nord-Pas-de-Calais sont divisés sur la manière de « riposter »

De notre correspondant

Lille. — La réunion extraordinaire du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, le 18 décembre à Lille, a résumé et amplifié les protestations qui montent des deux départements depuis l'annonce des licenciements massifs dans la sidérurgie du Valenciennois et du Boulonnais. Tout ce qui a été dit à la tribune par les orateurs socialistes et communistes — majoritaires dans cette assemblée — avait déjà été maintes fois proclamé la semaine dernière.

On a à nouveau mis en cause la politique du gouvernement et sa carence depuis que la région a proposé son propre plan en 1976 : l'action des sociétés multinationales, l'Europe aussi... C'est sur ce point, comme il était prévisible, que les communistes et les socialistes se sont séparés, ce qui n'a pas permis de clore le débat sur une seule motion.

Le texte proposé et voté par les seuls socialistes, qui forment le groupe le plus important, a donc été adopté. Il reprend les thèmes que M. Pierre Mauroy, président socialiste du conseil régional, a développés dans sa lettre au président de la République (*le Monde* du 19 décembre) et demandant un plan d'urgence « *immédiatement applicable* ».

Les communistes, par la voix de M. Gustave Ansart, membre du bureau politique et député du Valenciennois, réclament quant à eux une « table ronde » réunissant élus, syndicats et pouvoirs publics avant tout licenciement, une commission parlementaire d'enquête sur la véritable situation de la sidérurgie et le contrôle public des fonds publics. M. Ansart a dénoncé vigoureusement le plan Davignon (du nom du commissaire de Bruxelles), qui est, selon lui, une opération de liquidation de la sidérurgie française.

« *On ne peut pas prétendre défendre notre région sans condamner et rejeter les décisions de Bruxelles* », a-t-il dit, ce qui, évidemment, s'adressait aux socialistes. Mais ces derniers ont réaffirmé leur conviction qu'il n'y a pas de solution à la crise de la sidérurgie au seul plan national et qu'il convient de construire « *l'Europe des travailleurs* ».

M. Maurice Paraf, préfet de région, a souligné que la convention sociale qui doit être négociée avec les syndicats atténuera les effets de la restructuration et qu' « *elle permettra de nombreux reclassements individuels* ».

Les orateurs R.P.R. et C.D.S., notamment M. Roger Poudonson, sénateur du Pas-de-Calais, ont déploré la « *sinistrose* » de la presse et de nombreux responsables politiques de gauche. Leur motion propose une démarche pressante auprès de la nouvelle direction de la société Usinor afin de maintenir le maximum d'activité sidérurgique dans la région, et surtout l'élaboration par le gouvernement en concertation avec les instances régionales d'un plan global d'adaptation de l'industrie du Nord-Pas-de-Calais, notamment par un effort en faveur des P.M.I.

GEORGES SUEUR.

Longwy « ville morte »

Toute l'activité de Longwy (Meurthe-et-Moselle), localité de 20 000 habitants située dans le pays haut-lorrain, était arrêtée, ce mardi 19 décembre, pour protester contre les suppressions d'emplois annoncées par le groupe sidérurgique Usinor-Chiers-Chatillon.

A l'appel des syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.G.C., SNES et SNI, la cité longovicienne était, pour vingt-quatre heures, l'objet d'une opération « ville morte » : tous les commerces, y compris les salles de cinéma, étaient fermés et le traditionnel marché du mardi n'avait pas lieu. Le ramassage scolaire ne fonctionnant pas, les enfants ne pouvaient se rendre en classe.

Dans l'après-midi, la population de Longwy était invitée à se rassembler dans le centre-ville, où les délégués syndicaux et les élus locaux devaient prendre la parole pour dénoncer le plan de restructuration de la sidérurgie, qui touche, dans un premier temps à Longwy, 1 850 ouvriers à l'usine de la Chiers et 5 500 à celle d'Usinor.

Manifestations dans le Valenciennois

Une journée intitulée « Valenciennes en lutte » doit avoir lieu mercredi 20 décembre dans le chef-lieu d'arrondissement du Nord, également pour protester contre les licenciements prévus dans les entreprises sidérurgiques de la région. Les syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.G.C., C.F.T.C. et FEN ont appelé tous les salariés à cesser le travail mercredi après-midi et à manifester, à 16 heures, dans les rues de Valenciennes.

D'autre part, les travailleurs d'Usinor, qui doivent de nouveau se réunir mercredi pour décider de la continuation ou non de la grève déclenchée depuis vendredi dernier, poursuivent l'occupation des services centraux d'Usinor à Trith-Saint-Léger (Nord). La section C.F.D.T. de l'entreprise a adressé une lettre au premier ministre pour lui demander de « *sauver la fonte et l'acier à Denain* », et les ingénieurs et cadres ont publié un communiqué réclamant « *la suspension des mesures annoncées, la mise en place immédiate d'une commission d'enquête parlementaire* », et « *l'élaboration d'un véritable plan industriel de restructuration de la sidérurgie et de reconversion des régions concernées, lié à la mise sur pied d'un calendrier plus humanitaire* ».

La C.F.D.T. : la création d'une « cinquième » équipe n'entraînerait pour le patronat qu'une majoration de 1,75 % de la masse salariale

« *Le comportement du gouvernement est un scandale économique, social et politique* », a déclaré récemment M. Jacques Chérèque, secrétaire général de la fédération de la métallurgie C.F.D.T., devant la presse. Lors d'une récente entrevue concernant la crise de la sidérurgie, le directeur du cabinet du ministre de l'industrie a dit aux syndicalistes : « *On s'occupe de vous* », mais toutes les mesures sont décidées en dehors d'eux.

L'aggravation du chômage, dit M. Chérèque, menace la construction navale et, à brève échéance, les télécommunications comme la sidérurgie. Dans ce secteur, vingt et un mille emplois ont été supprimés depuis 1975 et le total sera de cinquante mille d'ici à 1980.

La C.F.D.T. a annoncé qu'elle allait mobiliser les travailleurs sur la réduction de la durée du travail à trente-cinq heures par semaine (ce qui est aussi le but de la grève entamée depuis la fin novembre par les sidérurgistes ouest-allemands) et sur la création d'une cinquième équipe dans les services continus. Cette dernière mesure, estime la C.F.D.T., permettrait de sauver dix mille emplois et son coût serait peu élevé si on mesure toutes les incidences économiques.

L'horaire effectif actuel moyen est de trente-neuf heures et demie et le prix de la cinquième équipe serait fortement diminué par la réduction des accidents du travail (débours de l'assurance-maladie, rentes, recettes perdues et production) et celle de l'absentéisme. On économiserait les indemnités de licenciements, qui ont été d'environ 45 000 francs par personne. Compte tenu des allocations versées aux chômeurs, de la perte de leurs cotisations aux régimes de protection sociale et de diverses autres incidences économiques, la « cinquième équipe » n'entraînerait qu'une majoration de la masse salariale de 3,5 %, estime la C.F.D.T. Et, si on obtient l'aide de la C.E.C.A., ce chiffre serait ramené à 1,75 %.

Les métallurgistes organisent le 15 décembre une journée de « sensibilisation » pour réclamer une conférence quadripartite sur la construction navale réunissant les représentants de la C.E.E., du gouvernement, des patrons et des syndicats.

● *Les projets de M. Stoléru*, secrétaire d'État auprès du ministre du travail, ont rencontré une forte opposition syndicale lors de la dernière réunion de la commission nationale de la main-d'œuvre étrangère. La C.G.T., la C.F.D.T. et, avec quelques nuances, la C.F.T.C., se sont en effet prononcées pour le renouvellement automatique des cinq cent mille cartes de travail actuellement détenues par des immigrés et qui arrivent à échéance l'an prochain.

Quant à l'organisation F.O., elle souhaite une adaptation des procédures « *au contexte économique et social et au chômage dans les bassins de l'emploi* », position proche de celle du C.N.P.F. La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles s'oppose, pour sa part, à tout retrait de carte des travailleurs étrangers employés dans l'agriculture.

LA JOURNÉE D'ACTION DE LA C.G.T.

Perturbations prévisibles dans les services des P.T.T., E.G.F. et S.N.C.F.

La journée nationale d'action que la C.G.T. seule a décidé d'organiser, le 21 décembre, sera marquée par de nombreuses manifestations à Paris et en province et aussi par des arrêts de travail d'inégale ampleur. Des grèves de vingt-quatre heures sont annoncées par la C.G.T. chez les travailleurs de l'État, dans la construction, les services de santé et des P.T.T., dans la fonction publiques, les arsenaux et le Livre « *avec non parution de la presse quotidienne* ». A la S.N.C.F., la Fédération des cheminots cégétistes a déposé un préavis de grève, le 21 décembre, de 0 à 24 heures, les arrêts de travail pouvant être de durée variable selon les réseaux. A l'E.G.F., les cégétistes appellent à « *arrêt de travail minimum de deux heures avec baisse de production d'électricité de 9 à 11 heures* ».

Du côté C.F.D.T., des consignes de débrayage ont été données dans la construction (de quelques heures et non pas de vingt-quatre heures, comme *le Monde* du 19 décembre l'a indiqué), dans les services parisiens des P.T.T. Dans les départements, plusieurs unions C.F.D.T. ont décidé de se joidreà la C.G.T. : c'est le cas dans sept départements sur huit de la région Rhône-Alpes, en Loire-Atlantique et Maine-et-Loire. La FEN s'est également associée à la C.G.T. dans le Rhône, la Sarthe, le Cher, la Haute-Vienne, la Haute-Loire, l'Ariège, les Hautes-Pyrénées, la Vienne, la Côte-d'Or.

M. MAIRE : la journée du 21 décembre est inacceptable.

« *Il faut riposter, mais de façon efficace, et s'il est vrai que l'action proposée par la C.G.T. est spectaculaire, la journée nationale de protestation est inacceptable pour la C.F.D.T.* », a déclaré, lundi 18 décembre M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T.

« *L'annonce que Mme Jacqueline Lambert* (secrétaire confédérale de la C.G.T.) *que cette journée naitonale avait pour but de cristallisre le mécontentement populaire est un aveu ; il montre qu'il s'agit d'une protestation verbale synonyme d'impuissance* », a ajouté M. Maire en posant la question : « *En quoi la journée du 21 décembre est-elle de nature à faire reculer le gouvernement ?* »

Et l eleader cédétiste a confirmé la tactique de sa centrale qui consiste à organiser des actions régionales et profesisonnelles contre les licenciements ainsi que des actions au niveau des entreprises pour obtenir des compensations salariales après la majoration des cotisations de sécurité sociale. M. Maire a cependant affirmé que la C.F.D.T. « *tenait à la rencontre au sommet avec la C.G.T., le 20 décembre* », date qui a été prévue avant les initiatives d'action de la C.G.T.

Syndicalisme « politicien »

(Suite de la première page.)

Il faut bien reconnaître qua les proportions prises par le chômage ne poussent pas spontanément les travailleurs de l'industrie privée à utiliser l'arme de l'arrêt de travail. Mais la décision de la C.G.T. serait mieux comprise si elle avait quelque chance de faire céder ceux qu'elle combat. Personne, même rue Lafayette, ne le pense. Ce qui est sûr, c'est, qu'une fois de plus, des citoyens seront privés de trains, de journaux, quelques heures dans la journée de courant et de chauffage, et que des perturbations gêneront les usagers du métro, des autobus et des postes.

On comprend que la C.F.D.T. ait fait savoir son opposition à cette journée de protestation sans lendemain, la « logique syndicale » devant être au centre des préoccupations et non la « logique politique ». Sans doute est-il de plus en plus difficile de séparer l'action syndicale et l'action politique. Les mesures que l'on réprouve sont prises par un gouvernement qui suit une ligne bien définie où le souci de l'efficacité l'emporte sur le reste. En fait, M. Maire aurait mieux été inspiré de parler d' « action politicienne » à propos de l'attitude de la C.G.T.

La manière dont se comportent certains hommes politiques français paraît déteindre, en effet, sur les syndicats : le verbe l'emporte sur la volonté, le spectacle sur la rigueur de l'analyse. Même des esprits malins verront comme un écho du comportement du R.P.R. dans l'opposition C.F.D.T.-C.G.T., qui conduit M. Edmond Maire à réprouver la journée nationale d'action organisée par la C.G.T., mais à maintenir la rencontre au sommet des deux organisations du mercredi 20 décembre. Au niveau du militant de base, il est des subtilités qui doivent donner le tournis.

Mme VEIL ANNONCE LE DOUBLEMENT DE LA PENSION D'INVALIDITÉ DES ARTISANS

Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille, a annoncé le doublement de la pension maximale d'invalidité des artisans, lundi 18 décembre, à l'occasion du trentième anniversaire de la CANCAVA (Caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse artisanale). Alors qu'en 1972 une loi avait aligné l'assurance-vieillesse des artisans sur celle des salariés (50 % du salaire ou revenu plafond après 37,5 années de cotisations), le système d'invalidité n'était progressivement harmonisé avec celui des salariés que depuis 1975, et au rythme actuel de cette harmonisation il aurait fallu une quinzaine d'années pour que les deux formules soient semblables.

L'annonce faite par Mme Veil consiste à réaliser cette harmonisation dès 1979 : la pension maximale d'invalidité, qui atteint actuellement 13 475 F par an, sera portée à 26 820 F, soit 50 % du revenu ou salaire-plafond, comme dans le régime général des salariés.

Mme Veil a, d'autre part, annoncé qu'à l'occasion de la mise en place, en 1979, d'un régime de retraites complémentaires des artisans, un décret sera publié permettant de reconstituer et de valider la carrière des artisans pour leur ouvrir droit à cette retraite ; les cotisants pourront, en outre, bénéficier du fonds d'action sociale de ce nouveau régime. En revanche, le ministre a refusé d'accorder un délai aux artisans en difficulté pour le versement de leurs cotisations, mais des études vont être menées pour rechercher d'autres solutions.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



PARCOR

Au cours de sa réunion du 13 décembre 1978, le conseil d'administration a décidé de porter le capital de la société de 40,59 millions de francs à 60,88 millions de francs par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites dans la proportion d'une action nouvelle pour deux actions anciennes.

Les nouvelles actions créées porteront jouissance à dater du 1er janvier 1978. En raison du niveau de résultat attendu pour le groupe en 1978, il devrait être possible de maintenir, au titre de cet exercice, et après attribution gratuite, le montant du dividende par action au même niveau que celui de l'exercice précédent.

COMPAGNIE LA HÉNIN

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est réunie le 12 décembre 1978, elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 août 1977, qui font apparaître un bénéfice net de 69 024 624 F contre 36 984 000 F au titre de l'exercice précédent.

Elle a décidé la mise en distribution d'un dividende net de 16 F par action assorti d'un avoir fiscal de 8 F (impôt déjà payé au Trésor), identique à celui de l'exercice 1976-1977.

Ce dividende sera payable le 18 décembre 1978 contre remise du coupon n° 31 pour les actions au porteur et sur présentation du certificat pour les actions nominatives aux guichets de la Banque de l'Indochine et de Suez, du Crédit du Nord, du Crédit industriel et commercial, de la Société générale, du Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine et de la Société Séquanaise de banque.

CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

C.N.T. Obligations 11,30 % 1974

Les intérêts courus du 21 décembre 1977 au 20 décembre 1978 seront payables à partir du 21 décembre 1978 à raison de 101,70 F par titre de 1 000 F nominal contre détachement du coupon n° 4 après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 11,30 F.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 16,94 F soit un net de 84,76 F.

Le paiement des coupons sera effectué sans frais aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires habituels ainsi qu'aux caisses de comptables directs du Trésor (TRESORERIE GENERALE, recettes des finances et perceptions) et auprès des bureaux de poste.

Il est rappelé que les intérêts concernant les titres nominatifs seront réglés directement aux titulaires par la Caisse Nationale des Télécommunications.

SUCRERIES ET RAFFINERIES BOUCHON ET PAJOT

Des informations inexactes ayant été publiées, la société indique qu'elle n'a pris aucune part dans le capital de la Compagnie Financière Privée et par conséquent, qu'elle ne participe, en aucune façon, à la prise de contrôle de Didot-Bottin par la Compagnie Financière Privée.



COMPAGNIE GÉNÉRALE DES VOITURES A PARIS

Société anonyme au capital de 24 877 600 francs
Siège social : 112 ter, rue Cardinet, 75017 PARIS
R. C. Paris B 562 033 357 A P E 76 00

AUGMENTATION DE CAPITAL de 24 877 600 F à 49 755 200 F

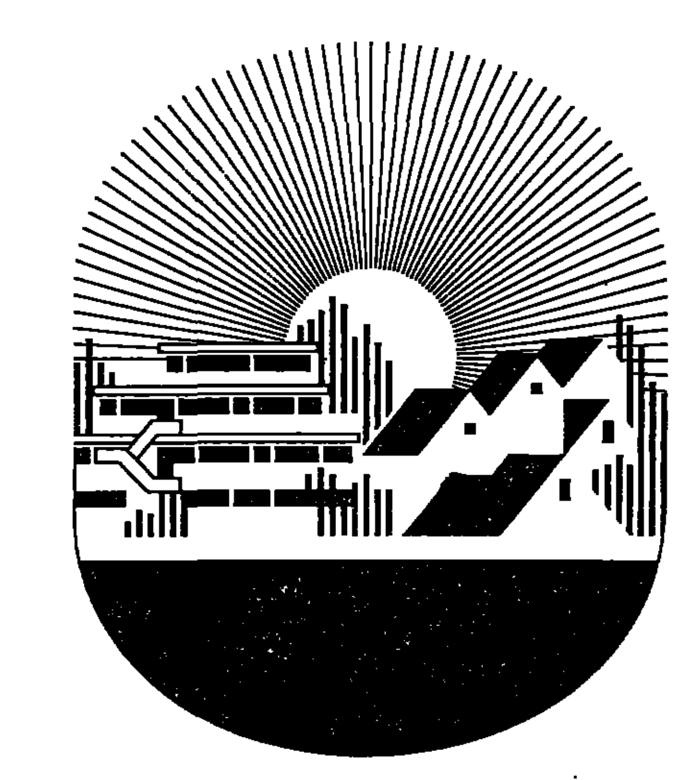
Par émission à 170 F de 248 776 actions nouvelles de 100 F nominal, à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne.

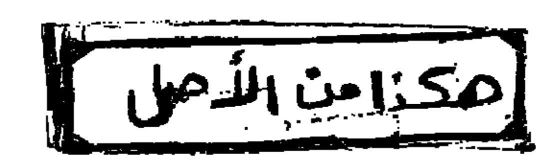
Jouissance : 1er avril 1979 (début de l'exercice).
Droit préférentiel de souscription (coupon n° 37).
Une pour une
et à titre réductible :
Délai de souscription : du 15 décembre 1978 au 15 janvier 1979.
Lieux de souscription :
Société séquanaise de banque,
Banque générale du Phénix,
Banque nationale de Paris,
Société générale.

Régime fiscal : Exonération fiscale dans les conditions et limites prévues par la loi n° 78-141 du 13 juillet 1778.

Une note d'information, qui a reçu le visa de la COB n° 78 150 du 28 novembre 1977, peut être obtenue, sans frais, au siège social, ainsi que dans les établissements précités.

BALO du 4 décembre 1978.





SOCIAL

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

Une potion en forme de ponction

La diminution de 1 à 2 % du pouvoir d'achat des salariés constitue la conséquence la plus manifeste des mesures adoptées par le gouvernement, la semaine dernière, pour combler le déficit de la Sécurité sociale. L'augmentation des cotisations, déjà sévèrement critiquée par les organisations syndicales, n'est guère mieux accueillie par les commentateurs de la presse hebdomadaire.

Pour Arlette Laguiller, le gouvernement « *rackette* » les salariés. Dans *LUTTE OUVRIERE*, trotskiste, elle assure : « *Le prétendu déficit de la Sécurité sociale n'est en réalité qu'un prétexte dont le gouvernement se sert pour récupérer encore plus d'argent sur le dos des salariés. Car de l'argent, il en a toujours besoin pour financer, par des subventions et des aides de toutes sortes, les grands patrons.* » Elle ajoute : « *Cette affaire de la Sécurité sociale montre en raccourci toute la politique* [du gouvernement et des patrons] *en face de la crise : ils ont décidé une bonne fois pour toutes que c'est à nous les salariés, de payer. Reste à savoir si nous sommes prêts à nous résigner et à en passer par leurs volontés. Nous devons entrer en lutte pour nous défendre.* »

Après avoir remarqué que la promesse faite par M. Barre dans le programme de Blois n'a pas été tenue, François d'Orcival, dans *Valeurs actuelles*, écrit : « *Comme le chef d'entreprise — selon l'expression de l'un d'entre eux — n'est pas le Saint-Esprit, l'alourdissement des charges sociales va peser sur les salariés. C'est-à-dire sur les cadres, déjà victimes de ce que l'on appelle la lutte contre les inégalités. (...) Les textes qui régissent la Sécurité sociale prévoient que les Français y sont « assujettis ». Le budget social est désormais plus élevé que celui de l'Etat. Est-ce compatible avec une doctrine libérale ? Voilà le vrai débat de société.* »

Dans *Le Point*, dont la couverture indique « Simone Veil fait payer les cadres », Claude Imbert constate « *avant de se laisser « tondre », les cadres se posent certaines questions et la moutarde leur monte au nez* » et il énumère : « *La première question consiste à se demander si, avant de trouver des recettes, on ne pourrait pas diminuer les dépenses (...) La deuxième question est politique. Les cadres constatent que, s'il y a égalité des citoyens devant la maladie — et donc égalité de ce que la Sécurité sociale leur rembourse — eux, en tout cas, vont débourser plus que les autres. Ils savent à leurs dépens que les hauts revenus, par le système de la progressivité de l'impôt direct, contribuent déjà, plus que les autres — ce qui est légitime — aux dépenses de la nation. Alors, ils se demandent si l'accumulation — à deux niveaux — de cette disparité des contributions ne va pas produire une dose d'égalitarisme insupportable (...) La troisième question est de savoir si seuls les salariés, et en l'occurrence les cadres, vont devoir « trinquer » une première fois devant l'impôt, et désormais une seconde fois devant le scotisations sociales.* »

Ayant rappelé les données chiffrées de la situation de la Sécurité sociale, M. Roger Priouret, dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR*, écrit : « *On peut les résumer brutalement en disant qu'on augmente de 17 milliards le prélèvement de la Sécurité sociale sur l'économie et que l'on en met les deux tiers à la charge des salariés. Pourquoi ? Il y a une explication, bien sûr : c'est que nous nous trouvons en présence d'une politique de classe, qui cherche à maintenir ou à accroître les profits au détriment des salaires. On comprend, dans ces conditions, la réaction des syndicats. Mais les raisons données officiellement ne sont pas dénuées de fondement. Dans la zone de concurrence européenne, les entreprises ne supportent que 40 % des charges de la Sécurité sociale, alors qu'en France elles en assument 60 %. Les alourdir davantage serait les handicaper dans la concurrence.* »

Dans *HEBDO - TC - TEMOIGNAGE CHRETIEN*, Yves Ruellan s'interroge : « *La C.G.C., qui s'attendait, en assurance-maladie, à un déplafonnement plus radical, protestera. Mais ira-t-elle au combat comme avait menacé Yvan Charpentié ? Le plafond retenu pour l'assurance-vieillesse est pratiquement conforme à ce que l'on pouvait attendre. Alors la « guerre du plafond » n'enflammera même pas un petit sapin de Noël. Du côté des entreprises, on se plaindra, c'est de bon ton. Mais on se félicittera discrètement de ce que les industries de main-d'œuvre ne pâtissent pas trop des nouvelles mesures. Une fois de plus, « tout le monde est beau, tout le monde est gentil ». Les salariés paieront. Pourtant, le vrai débat devra avoir lieu un jour.* »

L'HUMANITE DIMANCHE, dans sa rubrique « Les quatre vérités de la semaine », note : « *Les vrais remèdes nécessitent une réforme sérieuse du financement de la Sécurité sociale, afin de s'en prendre aux groupes privés responsables de l'austérité. Sans parler des 26 milliards de charges indues et des 8 milliards de dettes patronales. Ils nécessitent également une autre politique sociale qui permettrait de relancer le pouvoir d'achat.* »

Evoquant « *la vigoureuse ponction sur les salaires* » décidée, Christine Mital, dans *LE NOUVEL ECONOMISTE*, relève : « *La Sécurité sociale continuera à mordre sur le pouvoir d'achat* [des ménages], *entraînant sans aucun doute une baisse de la consommation : de 0,4 %, selon la direction de la prévision. Moins selon Matignon, qui espère que les Français puiseront dans leur épargne. De toute manière, une hypothèque de plus sur une année 1979 qui s'annonce difficile.* »

Dans *L'EXPRESS*, Yann de l'Ecotais, avec Michel Jacques, Jean Gloaguen et Françoise Chirot, relèvent : « *On peut reporter les problèmes, on ne peut les éluder. C'est une évidence dont les Français subissent, en cette fin d'année, la douloureuse démonstration. Ils savaient bien que la sidérurgie allait licencier massivement, que le système d'indemnisation du chômage, conçu pour traverser un accident de conjoncture, n'était plus adapté aux difficultés structurelles de l'emploi, qu'il faudrait combler le « trou » de la Sécurité sociale.* » Après avoir analysé ces trois points, ils concluent : « *Les douloureuses factures qui sont présentées en bloc aux Français en cette fin d'année recèlent un autre risque, dont sont conscients les pouvoirs publics, le patronat et les centrales syndicales : celui d'explosions incontrôlées, incontrôlables, dans les régions sinistrées.* »

Le « risque » est d'autant plus grand qu'il ne semble pas que des compensations soient prévues en 1979 à ces « douloureuses factures ». — A. Ch.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
18 DÉCEMBRE

La hausse du pétrole provoque un vif repli

La décision de l'OPEP d'augmenter de 14,50 % en un an les prix du pétrole a provoqué à la fois une vive hausse des cours de l'or, un fléchissement important du dollar, et un sensible repli des actions françaises ce lundi, à la Bourse de Paris.

Sur le marché de l'or, le lingot s'est adjugé, d'un coup, 375 francs avant de s'établir à 29 495 francs. Le napoléon a lui aussi progressé : 263,10 francs contre 261,10 francs. Certes, le volume des échanges est resté assez limité (6,15 millions de francs contre 4,01 millions), mais il n'en pas été de même sur les marchés internationaux (Londres, Chicago). Le dollar a subi de plein fouet le contrecoup de la hausse du « brut » et s'est établi à 4,27 francs (après 4,22 francs dans la matinée), contre 4,35 francs à la veille du week-end.

La chute des actions françaises, déjà amorcée la semaine dernière, s'est brusquement accélérée (— 2 % à l'indicateur instantané), pour le plus grand profit de l'emprunt 7 % 73 qui, indexé sur le lingot, a monté de 132 francs, après que sa cotation eut été retardée devant l'affluence de la demande.

Aucun compartiment n'est parvenu à tirer son épingle de ce jeu de massacre, et, en dépit des interventions importantes des investisseurs institutionnels (les « gendarmes »), les neuf dixièmes de titres cotés ont baissé. Marine-Wendel, L.M.T. et Lyonnaise des Eaux, dont les cotations ont été retardées face à l'insuffisance de la demande, ont subi les plus lourds dégâts en compagnie de Lafayette et Nobel-Bozel (— 7 %).

Exagération ? Certains l'affirmaient autour de la corbeille où l'on faisait valoir notamment que l'alourdissement de la facture pétrolière allait être compensée en partie par la baisse du dollar. A condition toutefois, que les pays de l'OPEP ne se réunissent pas de nouveau en cours d'année...

LONDRES

Le marché continue à s'effriter au lendemain des décisions de l'OPEP. Vive hausse, en revanche, des mines d'or, en liaison avec celle du métal.

Or (ouverture) (dollars) 226 35 contre 212 80

VALEURS	CLOTURE 15 12	COURS 18 12
Beecham	612	611 ...
British Petroleum	920	916 ..
Courtaulds	118	117 ...
De Beers	356	364 ...
Imperial Chemical	365	365 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	228	227 ...
Shell	576	576 ...
Vickers	194	193 ...
War Loan 3 1/2 %	29 3/4	29 3/4
*West Driefontein	30 3 8	31 3 4
*Western Holding	21 9 16	22 ...

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

CONSTRUCTIONS METALLIQUES DE PROVENCE. — Erratum : la société ne s'apprête pas à émettre 15 000 obligations convertibles de 100 F pour prendre le contrôle d'une entreprise de forge, comme indiqué par erreur dans « le Monde » daté 17-18 décembre dernier. Cette information se rapportait à la Compagnie métallurgique et minière, dont le nom a malencontreusement sauté.

ROUSSELOT. — Un dividende intérimaire global identique au précédent (25,50 F) sera mis en paiement le 22 janvier.

FÉLIX POTIN - GOULET-TURPIN. — Félix Potin a acquis une participation d'environ 20 % dans le capital de Goulet-Turpin.

M. Yves Flornoy, syndic de la Compagnie des agents de change, a été réélu à ce même poste le 18 décembre par une assemblée générale, qui a désigné M. Jean Saintoin au poste de premier adjoint.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 30 déc. 1977)

	15 déc.	18 déc.
Valeurs françaises	150,5	147,9
Valeurs étrangères	98,7	96,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	87	85,9

NEW-YORK
Très vif recul

Comme on pouvait s'y attendre, la hausse des prix du pétrole décidée par l'OPEP a provoqué, lundi à New-York aussi, une profonde baisse générale des cours. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles est repassé sous la fameuse barre psychologique des 800 points, avant de s'établir à 787,51, en repli de 17,84 points. Simultanément, le volume d'affaires s'est brutalement accru et a dépassé le seuil des 30 millions d'actions échangées, pour la première fois depuis le 15 novembre dernier (32,88 millions contre 23,69 millions à la veille du week-end).

Sur 1 934 valeurs traitées, 1 587 ont reculé, 128 ont monté et 219 sont restées inchangées. A noter également que la participation « institutionnelle » a fortement augmenté, 392 « paquets » d'au moins 10 000 actions ayant été échangés contre 294

Les investisseurs ont été d'autant plus surpris par la forte hausse du « brut » que le président Carter lui-même tablait sur une progression « modérée, voire nulle ».

Les propos rassurants qui ont été tenus par William Miller, président du Fed, après la séance, auront-ils un impact sur le marché de mardi ? Les « brokers » le pensaient...

VALEURS	COURS 15 12	COURS 18 12
Alcoa	48 1/2	45 3 8
A.T.T.	60 5 8	60 1 4
Boeing	70 ...	67 1 2
Chase Manhattan Bank	29 5 8	29 1/8
Du Pont de Nemours	124 1 2	121 ...
Eastman Kodak	59 1 2	57 3 4
Exxon	49 7/8	48 7 8
Ford	41 ...	40 1 4
General Electric	47 ..	46 1 2
General Foods	32 1/8	31 3 4
General Motors	56 7/8	54 7 8
Goodyear	16 ...	15 5 8
I.B.M.	274 7 8	270 1 8
I.T.T.	27 3 8	26 7 8
Kennecott	21 1 2	19 5 8
Mobil Oil	68 1 4	67 3 8
Pfizer	33 1/2	32 3 4
Schlumberger	88 5 8	87 3 4
Texaco	23 7 8	22 3/8
U.A.L. Inc.	30 5 8	29 1 8
Union Carbide	34 5 8	34 1 8
U.S. Steel	21 7 8	21 1/2
Westinghouse	16 3 4	16 1 2
Xerox	51 7 8	50 1 2

Taux du marché monétaire

Effets privés	6 3 4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	18 12	19 12
1 dollar (en yens)	193 30	192 75

BOURSE DE PARIS - 18 DÉCEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	33 60	0 849	GAN (Sté) Centr.	651	651	Laffitte-Bail	173	173	Immoinvest	100	101 50
5 %	52 80	4 397	S.P.E.G.	192	188 50	Locabail Immob.	296	299	Cie Lyon. Imm.	.	108 70
5 % 1920-1980	143 ..	4 397	Protectrice A.I.R.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
E.D.F. parts 1950	545	545	Crédit Lyonnais	316 40	316 20	C.G.V.	213 50	*210	Comindus	408	408
E.D.F. parts 1950	...	535	Electro-Banque	158 10	158	Fonc. Chât.-d'Eau	560	580	(LI) Dév. R. Nord	157	150
Ch. France 3 %	...	158	Eurobail	150 80	148 90	(M) S.O.F.I.P.	75	75	Electro-Financ.	330	325
			Financière Sofal	..	895	Fonc. Lyonnaise	562	5*0	(M) St. Particip.	76	75 50
			Fr. Cr. et B. (Cie)	78 50	78 30	Immob. Marseille	1060	1100	Fin. Bretagne	62	62 50
A.G.F. (Sté Cent.)	430	420	France-Bail	290	290	Louvre	230	228 10	Fin. Ind. Gaz Eaux	584	584
Ass. Gr. Paris-Vie	1755	1760	Hydro-Energie	17 30	17 50				Fin. et Mar. Part.	79	80 50
Concorde	350	350	Immobail B.T.P.	207 50	210	SINVIM	127	126	France (La)	520	521
			Immobanque	230	238	Cogifi	143	142	La Mure	..	65 40
Epargne France	..	312	Immofice	241 50	242	Foncina	117	115	Lebon et Cie	241	251
Financ. Victoire	299	296 90	Interbail	240	240	Gr. Fin. Constr.	134 50	134	(NY) Lordex	119	o119
France I.A.R.D.	211	217 50	— (obl. conv.	244	243	Immindo	147 50	148	Cie Marocaine	28 50	28

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
De Dietrich	488	475							Fructidor	162 55	156 13
Dec-Lamothe	382	3?8				Tenneco	146		Gestion Mobilière	228 83	217 69
E.L.M.-Leblanc	...	520	M. Chambon	...	o154	Thorn Electrical			Mondiale Invest	1.9 01	1.9 03
Ernault-Somua	51	49	Gén. Maritime	73	o 73	Thyss c. 1 000	258	257	Obligem	141 46	135 05
Facom	480	485	Delmas-Vieljeux	221	220 50	United Technolog.	169	164	Optimavalor	192 12	183 31
			Nat. Navigation	72 90	73				Planinter	305 81	291 [illegible]
Forges Strasbourg	78	78 20	Navale Worms	95	95	Vaal Reefs	74 50	75 50	Sicavimmo	262 66	251 70
(LI) F.B.M. ch. fer	101	101	Saga	24	o 23	Vieille Montagne	223	234	S. I. Est	477 82	456 15
Frankel	500	500	S.C.A.C.		126	Wagons-Lits	98 50		Sogince	137 62	131 35
Huard-U.C.F.	..	134	Stand	258	258 10	West Rand	..	6 40	Sogintor	435 47	41? 7.
Jaeger	161	165	Tr. C.I.T.R.A.M.	142	145 10	C.E.C.A. 5 1/2 %	229 80		Valorem	182 54	174 26
Jaz	135 80	135	Trans et Indust.	103	106 30	Emprunt Young			* Cours précédent		

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
731	4,5 % 1973	708 20	713	719 ..	718 ..
2750	C.N.E. 3 %	2660	2650	2666	2650 ..
375	Afrique Occ.	391	381	381	381 ..
390	Air liquide	3?5	380	384	380 ..
77	Als. Part. ind	77 50	76	76	76
270	Als. Superm.	261	250	250	250 ..
66	Alsthom-Atl.	63 30	61	61	62
365	E.L. Lefebvre	373	360	366	353
82	Esso S.A.F.	79 ..	78	77 90	78
349	Euratrance	333	331 ..	330	330 20
1000	Europe n° 1	920	880	880	897
465	Ferodo	464 50	460	461	460 ..
515	— obl. conv.	487	459	489 ..	489
59	Fin. Dev. Ent	62 20	61	60 50	59 80
117	Nouvel. Gal.	115	115 30	115	115 ..
196	Olida-Caby	193	182 80	182 80	190 50
119	Opfi-Paribas	118 90	118 90	118 90	119 ..
115	Paris-France	115	109	111 50	110 20
100	Pechelbronn	103	102 40	102 40	101
83	P.U.K.	72 90	70 50	70 10	70 50
130	— (obl.)	129	129 10	129 10	129 10
375	Tél. Ericsson	405	393	330	390
245	Thomson-Br	241	234	235	234
300	— (obl.)	295 50	291	292	289
338	U.I.S.	337	337	338	337
220	U.C.B.	229 50	219	222	214 70
275	Un. F. Banq.	290	281	281	280
171	U.T.A.	1?8 50	163	164 50	164
16	Usinor	14	13 65	13 50	13 75
250	Gén. Motors	243	236 80	236 80	239 90
15	Goldfields	15 10	14 90	14 85	14 90
17 50	Harmony	17 50	17 65	17 65	17 65
5 60	Hitachi	5 65	5 65		5 65
310	Hoechst Akt	308	307	308	301 50
31	Imp Chem	31 50	31	31	31
67	Inco Limited	66 20	64 70	64	65
1160	I.B.M.	1186	1143	1144	1144
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
22	De Beers (S.)	22 70	22 70	22 50	22 35
730	Deuts Bank	711	703	702	704
310	Dome Mines	310	316	323 60	316
550	Du Pont Nem	529	525	525	538
260	East Kodak	267	260 10	250 20	253
17	East Rand	15 80	16 20	16 25	16 05
121	Ericsson	120 40	118 20	118 20	118 50
220	Exxon Corp	217	210	210	208
183	Ford Motor	180	176	174	172 50
84	Free State	80 05	81 80	81 80	82
215	Gen. Electric	209 50	201 80	201 80	202 50
49	Shell Tr (S)	49 10	48 80	48 80	48 60
680	Siemens A.G.	667	681	661	661
34	Sony	33	32 50	32 50	32 60
255	Unilever	250 50	246 20	246 20	244
16	Union Corp.	16 25	16 40	16 40	15 10
102	U. Min 1/10	99 20	98 60	98 50	98
121	West Deep	128 90	128	129 50	128 10
43	West Drief.	43 30	44 10	44 05	43 20
98	West Hold.	93 50	93 80	93 50	93 80
230	Xerox Corp.	233 60	222	219	221
u 77	Zambia Corp	0 75	0 72	0 72	0 72

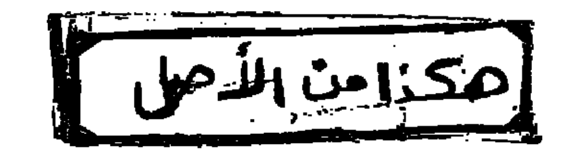
VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18 12	COURS DES BILLETS échangés de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 365	4 260	4 35
Allemagne (100 DM)	228 850	229 230	230
Belgique (100 F)	14 525	14 463	14 15
Pays-Bas (100 fl.)	212 160	212 300	211 60
Danemark (100 krd)	82 690	82 160	82
Norvège (100 k)	85 020	84 510	85 50
Grande-Bretagne (£ 1)	8 620	8 544	8 60
Italie (1 000 lires)	5 142	5 090	5 20
Suisse (100 fr.)	258 380	257 400	256 50
Suède (100 krs)	98 730	98 130	99 75
Autriche (100 sch.)	31 385	31 295	31 25
Espagne (100 pes.)	6 113	6 033	5 95
Portugal (100 esc.)	9 320	9 235	9
Canada ($ can 1)	3 685	3 596	3 685
Japon (100 yens)	2 222	2 205	2 20

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18 12
Or fin (kilo en barre)	29050	29400
Or fin (en lingot)	29120	29495
Pièce française (20 fr.)	261 10	263 10
Pièce française (10 fr.)	219 90	223 90
Pièce suisse (20 fr.)	250 60	251 80
Union latine (20 fr.)	227 30	228 40
Souverain	261 20	257 20
Pièce de 20 dollars	1218	1226
Pièce de 10 dollars	688	679
Pièce de 5 dollars	425	425
Pièce de 50 pesos	1158	1182
Pièce de 10 florins	237	241 50



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 19 décembre 1978 a été tiré à 616 134 exemplaires.

UNE PANNE A L'E.D.F. PRIVE D'ÉLECTRICITÉ LES TROIS QUARTS DE LA FRANCE

A 8 h. 27 précises...

« Une panne ? Vraiment ! Je croyais que c'était une grève. » Mardi matin 19 décembre, les files d'attente s'allongeaient devant les arrêts d'autobus. Les usagers de la R.A.T.P., chassés d'un métro dont les grilles ne tardaient pas à être tirées, hélaient les taxis et se transformaient rapidement en auto-stoppeurs. La circulation automobile, cependant, en dépit de l'arrêt des feux de signalisation, était relativement fluide dans le cœur de Paris et sur le périphérique.

Une infirmière de l'hôpital Bichat raconte : *« Il était 8 h. 30 environ lorsque la rame de métro dans laquelle je me trouvais, entre la Porte de Champerret et Péreire, s'est arrêtée. Pendant un quart d'heure il ne s'est rien passé. Seules les veilleuses des wagons étaient allumées. Et puis, la rame de métro a roulé doucement vers la station Péreire. Tout était plongé dans le noir. La foule est descendue en tâtonnant... »* A 8 h. 30, le même scénario se jouait sur l'ensemble du réseau métropolitain.

Un cheminot du réseau Ouest explique pour sa part : *« C'est à 8 h. 27 précises que la panne est survenue. Les trains se sont arrêtés net en rase campagne. »* A la gare Saint-Lazare, vers 11 heures, locomotives et wagons de la S.N.C.F. étaient sagement rangés sous le grand hall de verre et de métal. Quelques usagers allaient et venaient, dans l'attente très hypothétique d'un train.

L'hôpital Bichat, à Paris (18e arrondissement), n'aura pas été pris trop au dépourvu. Les groupes électrogènes ont aussitôt pris la relève de l'E.D.F. Aussi les opérations chirurgicales ont-elles pu continuer sans encombre. A la maternité, excepté les ascenseurs, tout fonctionnait normalement.

Si la vie des quartiers de Paris ne semblait toutefois pas trop touchée par cette panne, le scommerçants, comme ceux de la rue des Moines (17e arrondissement), ont eu recours à des bougies pour éclairer leur étalage. Dans les cafés, les gérants ont dû disposer sur leurs zincs quelques lampes à gaz. Autour du traditionnel café-crème ou du petit blanc, les visages en prenaient comme une allure plus sympathique.

Dans le quartier de la Défense, les hautes tours ont fait échec à la panne grâce à leurs groupes électrogènes. Ces ruches de travail ont continué, pour ainsi dire, à fonctionner comme si de rien n'était. Seuls les escalators et la longue galerie souterraine du centre commercial se ressentaient de la panne. — L. G.

Un château de cartes

A 8 h. 27, ce mardi 19 décembre, le dispatching central d'E.D.F., à Paris, constatait une baisse générale de tension sur le réseau d'alimentation à très haute tension. Quelques instants plus tard, la ligne de 400 000 volts qui, entre Bézaumont (Meurthe-et-Moselle) et Creney (Aube), apporte du courant électrique vers la région parisienne, disjonctait en raison d'une surchauffe due à une demande trop forte.

La politique d'E.D.F., lors d'un incident comme celui de mardi, consiste à couper le courant plutôt que d'en fournir de « mauvaise qualité » en tension et fréquence, ce qui risquerait d'avoir des conséquences nuisibles sur des équipements fragiles (télécommunications, ordinateurs...). Par suite du déséquilibre trop important entre l'offre et la demande, c'est la presque totalité du réseau interconnecté qui s'est « écroulé » et d'une manière trop rapide pour qu'il soit possible, en les isolant, de « sauver » des parties du réseau.

Sur le reste du pays, la panne de courant fut totale, y compris pour les utilisateurs jugés « prioritaires », sauvegardés en cas de délestages provoqués (grèves, par exemple) : on ne peut pas donner ce qu'on n'a pas, et l'ensemble des centrales avaient été soit arrêtées complètement, soit isolées en autoconsommation.

Dans la matinée, les techniciens d'E.D.F. entreprenaient de reconstruire, morceau par morceau, le « château de cartes » qui s'était écroulé d'un coup : pour ce faire, on fait repartir l'un après l'autre de petits secteurs isolés du réseau, que l'on reconnecte progressivement. Vers 11 h. 15, le courant était rétabli dans certains secteurs de la région parisienne et toutes les centrales du nord de la France avaient été remise en route. Cette « reconstruction » du réseau est très délicate puisqu'il faut assurer à chaque moment et sur chaque portion isolée du secteur un équilibre entre une offre croissant progressivement et une demande qui doit être aussi faible que possible, avant de recommencer une interconnexion plus générale.

Techniquement, explique-t-on à l'E.D.F., la panne est de même nature que celle qu'a connue New-York, en juillet 1977, mis à part le fait que c'était un orage, et non une demande trop forte, qui avait été responsable de la coupure de lignes de transport ayant précédé l'effondrement du réseau.

Ces derniers jours, indique-t-on également, la France importait régulièrement, en particulier d'Allemagne fédérale et de Belgique, une puissance électrique de 2 500 à 3 000 mégawatts. Sans qu'on puisse encore, mardi en fin de matinée, analyser toutes les causes de l'incident, on n'exclut pas qu'il ait pu être provoqué par une limitation imposée par ces pays à cette importation en raison, notamment, de la vague actuelle de froid.

Des rumeurs d'attentat qui couraient mardi, à Paris, ont été immédiatement démenties par E.D.F.

SOUDAIN A NEW-YORK EN NOVEMBRE 1965...

Une gigantesque panne d'électricité avait paralysé en novembre 1965 pendant vingt-quatre heures toute la région est des Etats-Unis et une partie du Canada. La coupure de courant fut particulièrement ressentie à New-York, où elle se produisit moins d'une demi-heure après la sortie des bureaux. Des centaines de milliers de citadins furent surpris dans le métro, les trains de banlieue et... les ascenseurs, où les plus malchanceux durent passer la nuit. Les causes de cet arrêt spectaculaire n'ont jamais été parfaitement éclaircies.

Un nouvelle panne, limitée à New-York celle-là, a eu lieu du mercredi 13 juillet 1977 à 21 heures au jeudi à minuit. Alors qu'en 1965 la solidarité avait pleinement joué entre les citoyens, on a surtout gardé le souvenir du formidable pillage et des scènes d'émeute de 1977 : deux mille magasins détruits, cinq cent trente-cinq policiers blessés et trois mille cinq cents personnes arrêtées. Le « baby boom », au demeurant modeste, enregistré à New-York neuf mois après la panne de 1965, ne semble pas s'être répété en 1977...

Rappelons aussi qu'en raison d'une sécheresse persistante les habitants de Belgrade sont actuellement privés d'électricité pendant huit heures par jour et qu'à Moscou un journal a lancé une campagne pour inciter la population à économiser le courant.

L'ÉTAT DE SANTÉ DU PRÉSIDENT BOUMEDIÈNE SE SERAIT BRUSQUEMENT AGGRAVÉ

Le président Houari Boumediène, *dont l'état de santé s'est brusquement aggravé*, souffre d'une importante hémorragie interne, a-t-on appris lundi 18 décembre de source sûre dans la capitale algérienne. Le chef de l'Etat, qui se trouve dans le coma depuis un mois, est toujours en réanimation totale. Son état est désormais jugé *« critique »* par l'équipe médicale restreinte qui l'entoure. Le professeur Monsallier, chef du service de réanimation de l'hôpital Cochin, a été rappelé d'urgence lundi après-midi à Alger. — *(A.F.P.)*

● *La septuagénaire de Metz* (Moselle), Mme Jozefa Morawiec, qui a tué à coups de feu, dans la nuit du 16 au 17 décembre, un voleur de poules, Paul Bertin, quarante-deux ans, a été laissée en liberté sous contrôle judiciaire. Elle a été inculpé lundi 18 décembre d'homicide involontaire

La « journée du 21 décembre » accentue les divergences entre la C.G.T. et la C.F.D.T.

La crise économique ne *« fait pas de cadeaux »* au mouvement ouvrier français. Alors que les salariés sont éprouvés comme jamais depuis la guerre dans leur droit au travail et que leur niveau de vie est menacé de diverses façons, l'épreuve, au lieu de ressouder l'unité disloquée par l'échec de la gauche aux dernières élections, fait resurgir avec éclat les divergences dans la stratégie globale et des oppositions dans la tactique d'action immédiate.

« Si nous n'organisons pas la riposte, le gouvernement se croira les mains libres », déclare en substance M. Séguy. A quoi M. Maire répond : *« Un front du refus, une protestation verbale, sont synonyme d'impuissance. »*

Il est vrai qu'une *« grande journée nationale »* de grèves et de manifestations glisse sur l'indifférence des pouvoirs publics. Mais il est vrai aussi que ceux-ci ont fini par céder pas à pas, par exemple, en ce qui concerne l'abaissement de l'âge de la retraite, revendication numéro un de tand de défilés populaires. Et pour l'heure, en matière de sécurité sociale, le souvenir de la violence des protestations soulevées par une amputation des prestations a fait opter le gouvernement pour un relèvement des cotisations.

Le refus que M. Maire oppose à M. Séguy peut être interprété comme l'illustration frappante de l'image de marque que se donnent les deux centrales : la C.G.T., traditionnellement, *« à la pointe »* de l'action révolutionnaire, la C.F.D.T., pragmatique, cherchant par des voies nouvelles à atteindre des objectifs plus « qualitatifs ».

L'initiative cégétiste du 21 décembre, plus encore, montre le fossé qui sépare les analyses sur les raisons de la défaite électorale de la gauche, et sur les conclusions qu'il faut en tirer. Les dirigeants de la C.F.D.T., en choisissant leur « recentrage », ont dû affronter les pièges de l'ouverture sociale gouvernementale et la médiocrité de ses résultats non entièrement négatifs cependant. Ils n'ont pas fini de faire bien comprendre à leurs militants les raisons et les perspectives de leur retour à une action immédiate purement syndicale. Il leur faut maintenant faire admettre à toutes leurs troupes qu'en l'absence d'horizon électoral une journée de grèves et de cortèges, dressée contre la politique gouvernementale, n'est guère qu'un exutoire. D'autant qu'elle n'est pas le couronnement d'une agitation sociale croissante, et que rien ne permet d'affirmer qu'elle aura des suites.

M. Maire et ses amis ont également conscience que l'alourdissement des cotisations de sécurité sociale, bien que les salariés en fassent principalement les frais, n'est pas un thème mobilisateur sans défauts. Accablés par le chômage total ou partiel, combien de travailleurs ne pensent-ils pas que la grève fait l'affaire des patrons ? La façon dont le public a accueilli les grèves des services publics a montré que les débrayages n'étaient pas le moyen le meilleur pour mobiliser l'opinion. Et puis, était-il opportun de choisir la date du 21 décembre, jour où l'Assemblée nationale aborde le projet gouvernemental sur l'aide aux chômeurs qui, restrictif sur nombre de points, relève cependant de 2,5 milliards les contributions de l'Etat ?

Pour la C.G.T. qu'elles qu'aient été les vicissitudes de mars, le réflexe reste le même : le *« tous ensemble »* est la seule façon de faire reculer à terme le gouvernement même si, au congrès de Grenoble, la C.G.T. s'est interrogée sur le meilleur moyen de répondre à l'attente des travailleurs. La négociation n'a de chance d'aboutir que sous la pression de la masse, nombre de militants de la C.F.D.T. partagent cette conviction.

La route sera longue avant que la réadaptation décidée par le congrès de la C.G.T. et le « recentrage » que la C.F.D.T. avait choisi au printemps conduisent les deux centrales à marcher du même pas.

JOANINE ROY.

La NASA renonce à sauver Skylab

Le laboratoire spatial se désintégrera entre juin 1979 et mars 1980

Washington *(A.F.P., Reuter)*. — La NASA a officiellement annoncé, lundi 18 décembre, qu'elle renonçait à « sauver » le laboratoire spatial Skylab. Ce satellite de 30 mètres de long, qui pèse plus de 80 tonnes et qui a été lancé en 1973, devrait donc « retomber » entre juin 1979 et mars 1980.

La NASA espérait jusqu'à présent, grâce à la navette spatiale qu'elle est en train de développer, pouvoir reprendre à temps le contrôle du satellite : la navette aurait permis l'installation, sur Skylab, d'une petite fusée télécommandée qui aurait soit envoyé le satellite sur une orbite haute, soit aurait provoqué sa chute contrôlée au-dessus de l'océan. Le retard pris dans le développement de la navette et des difficultés dans la mise au point de la fusée forcent aujourd'hui l'agence à abandonner ce projet.

Lors de sa rentrée future dans l'atmosphère, la désintégration de Skylab devrait, suivant des calculs faits par la NASA, provoquer la chute au sol de débris — certains importants — sur une bande d'environ 4 800 kilomètres de long et une centaine de kilomètres de large. Selon la NASA, il y a de bonnes chances pour que ces débris tombent sur des zones inhabitées (en particulier au-dessus des océans) ; mais l'agence indique que les derniers jours du vaisseau seront étroitement surveillés et que des *« plans d'urgence »* étaient étudiés.

La réforme du C.N.R.S.

LE COMITÉ RESTREINT N'A PRIS AUCUNE DÉCISION

Aucune décision définitive n'a été prise, lundi 18 décembre, à l'hôtel Matignon, sur les réformes de structures envisagées au Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.), a-t-on appris au terme du comité restreint qui a réuni, deux heures durant, M. Raymond Barre, premier ministre, Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités, et M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat à la recherche. D'autres séances de travail et de nombreuses consultations seront encore nécessaires avant la mise au point définitive de ces réformes, qui ne devraient donc pas voir le jour avant, au plus tôt, le milieu du mois de janvier.

A l'appel du Syndicat national des chercheurs scientifiques (S.N.C.S.-FEN), du Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (S.N.T.R.S.-C.G.T.) et du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.), environ trois cents personnes ont manifesté aux abords de l'hôtel Matignon, où une délégation a remis une lettre à l'adresse du premier ministre. Les trois organisations syndicales appellent les chercheurs du C.N.R.S. à organiser la suite de l'action *« contre le plan Aigrain-Saunier-Seïté »*.

(Lire page 17 la suite de la série d'articles de M. Claude Kordon sur « La recherche française en péril ».)

